TRENTE-DEUXIÈME ANNÉE — N° 9602

48 PAGES

— VENDREDI 5 DÉCEMBRE 1975

Une concession aux ultras

M. ARIAS NAVARRO conserve la présidence du gouvernement espagnol

LIRE PAGE 4.



Fondateur : Hubert Beuve-Méry

Directeur : Jacques Fauvet

1,30 F

Algérie, 1 DA ; Maroc, 1,30 dir. ; Tunisie, 100 m. ; Allemagne, 1 DM ; Autriche, 10 sch. ; Belgique, 11 fr. ; Canada, 60 c. cts ; Danemark, 2,75 kr. ; Espagne, 22 pes. ; Grande-Bretagne, 18 p. ; Grèce, 18 dr. ; Iran, 45 rls. ; Italie, 250 l. ; Liban, 125 p. ; Luxembourg, 11 fr. ; Norvège, 2,75 kr. ; Pays-Bas, 0,90 fl. ; Portugal, 12,50 esc. ; Suède, 2,25 kr. ; Suisse, 1 fr. ; U.S.A., 65 cts ; Yougoslavie, 10 n. din.

Tarif des abonnements page 39

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. 4207-23 Paris
Télex Paris n° 650572
Tél. : 770-91-29

Le déficit soviétique en céréales atteindrait 60 millions de tonnes

Le Soviet suprême de l'U.R.S.S., qui siégeait depuis mardi, a mis fin jeudi 4 décembre à ses travaux après avoir adopté le plan économique et le budget pour 1976. Il ressort d'une indication donnée au cours de ses travaux que la récolte de céréales n'a été que de 135 millions de tonnes environ en 1975, alors que le Plan avait prévu 215 millions de tonnes. Il faudra sans doute trouver sur les marchés extérieurs les 60 millions de tonnes manquantes.

De notre correspondant

Moscou. — On commence à comprendre pourquoi M. Baibakov, le président du Gosplan, n'a cité aucun chiffre, mardi, dans le rapport qu'il a présenté devant le Soviet suprême sur les réalisations économiques de l'U.R.S.S. en 1975. Il apparaît en effet que la récolte de céréales se situe au-dessous de toutes les prévisions les plus pessimistes puisqu'elle se chiffrerait à environ 135 millions de tonnes.

Il a été possible d'arriver à ce résultat à partir d'une indiscrétion commise mercredi au Soviet suprême par M. Vatchenko, le président de la commission du Plan et du budget du soviet de l'Union.

JACQUES AMALRIC.

(Lire la suite page 4.)

Les États-Unis à la rescousse ?

Les dernières précisions fournies à Moscou ne permettent pas encore d'établir le chiffre officiel de la récolte soviétique de céréales en 1975. Néanmoins, la répugnance inhabituelle dont font preuve les autorités à communiquer en ce domaine des chiffres précis, leurs allusions, ces dernières semaines, aux « cruelles épreuves » éprouvées par les agriculteurs de l'U.R.S.S. du fait de la sécheresse, donnaient déjà une idée de la gravité de la situation. Si, comme l'indique le calcul auquel se réfère d'autre part notre correspondant, la récolte s'établit aux alentours de 135 millions de tonnes, l'Union soviétique aura connu sa plus mauvaise année agricole depuis 1965 (121 millions de tonnes) et accusera un déficit de 60 millions de tonnes par rapport au chiffre de l'an dernier, le volume de ses besoins incompressibles étant généralement fixé à 195 millions de tonnes.

La première conséquence en sera une nouvelle et grave tension sur le marché mondial des céréales, qui était resté jusqu'à présent relativement calme en raison de la forte augmentation de la production aux Etats-Unis (+ 22 %) et des bonnes récoltes engrangées dans les pays du tiers-monde. Les dernières prévisions des experts internationaux étaient que, « au pire », l'U.R.S.S. récolterait 165 millions de tonnes de céréales et devrait donc s'en procurer 30 millions à l'extérieur. Il lui en faudra probablement cette année deux fois plus, alors que, jusqu'à présent, les contrats connus passés avec l'Argentine, le Canada, l'Australie et les Etats-Unis ne portent que sur 15 millions de tonnes. Une vague de spéculation est à prévoir, car l'organisation actuelle des marchés mondiaux des céréales ne permet pas à ceux-ci de résister à une telle pression.

Globalement, les Etats-Unis ont une capacité d'exportation et des stocks suffisants pour couvrir l'ensemble des besoins soviétiques tout en fournissant leurs autres clients. Une fois satisfaits les besoins de leur consommation interne, il leur restera, d'ici à la prochaine récolte, quelque 100 millions de tonnes de produits végétaux exportables (du blé au soja, en passant par le riz et le maïs), sans parler d'un stock de report de 47,5 millions de tonnes de grains... Ces chiffres, qui en disent long sur la puissance américaine en ce domaine, ne signifient pas pour autant que Washington soit prêt, aux côtés des autres grands exportateurs, à combler tout le déficit de l'agriculture soviétique. On ne saurait oublier qu'en 1972, lorsque Moscou avait acheté 19 millions de tonnes de grains — et la récolte soviétique atteignait pourtant alors le chiffre « honorable » de 168 millions de tonnes, — les cours mondiaux avaient quadruplé en quelques mois. Pour éviter le renouvellement d'une telle expérience, Washington avait refusé cet été de passer de nouveaux contrats jusqu'à la signature d'un accord quinquennal régulateur prévoyant la livraison d'un minimum annuel de 6 millions de tonnes seulement.

Les conséquences politiques de cette situation ne sont pas moins importantes. A l'extérieur, il sera tentant pour les Etats-Unis de considérer M. Brejnev comme sérieusement affaibli et de lui faire payer plus chèrement le prix d'une « détente » déjà en difficulté ou, par exemple, celui des négociations sur les armements stratégiques.

C'est là un problème de plus pour M. Brejnev, qui ne saurait oublier que les difficultés agricoles avaient déjà miné le pouvoir de son prédécesseur Nikita Khrouchtchev.

Après l'abolition de la monarchie

LE PRINCE SOUPHANOUVONG DEVIENT PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DU LAOS

(Lire nos informations p. 2.)

AU JOUR LE JOUR

Si toi aussi tu m'abandonnes

Un hold-up avec prise d'otages en plein Paris, une évasion pistolet au poing, l'actualité d'hier faisait pâlir en intérêt le western le plus mouvementé.

Voilà M. Poniatowski promu au rang de shérif. Le pays a les yeux braqués sur lui. Il s'avance seul sur une avenue dangereuse sans avoir même la ressource d'accuser la gauche de démoraliser la pègre.

C'est un rôle redoutable, surtout quand on songe que le mieux que puisse attendre un shérif qu'abandonne tout, même le sort, c'est qu'on lui retire son étoile.

ROBERT ESCARPIT.

• RÉGIONALISATION : M. Giscard d'Estaing développe les thèmes abordés à Dijon

• ARMÉE : l'opposition souhaite un débat au Parlement

Un dirigeant C.F.D.T. de la Gironde est déféré à la Cour de sûreté

● LA REGIONALISATION *constituera* **le sujet essentiel de l'allocution que le président de la République prononce ce jeudi 4 décembre, à 20 heures, à la radio et à la télévision ; il reprendra et développera les thèmes qu'il avait abordés lors de son discours à Dijon, le 24 novembre dernier, sur la réorganisation des collectivités locales. Sur ce dernier point, on le sait, une mission d'information et de réflexion a été confiée à M. Olivier Guichard, ancien ministre de l'aménagement du territoire. Celui-ci doit formuler des propositions concrètes en juillet 1976.**

Les propos du chef de l'Etat interviendront après que l'Assemblée nationale aura examiné la réforme du statut de Paris, qui prévoit l'élection pour six ans d'un « vrai » maire de la capitale, et au lendemain de la réunion du conseil des ministres, qui a décidé de donner une plus grande place à l'enseignement des ancienne et constante revendication des langues locales. Il s'agit là en effet d'une mouvements régionalistes, qui voient dans la sauvegarde et la promotion de leur langue le moyen de réaffirmer leur particularisme. Le reportage de Christian Colombani, dont nous commençons la publication, en donne un exemple pour la Bretagne.

● LE MALAISE DE L'ARMEE a été évoqué devant l'Assemblée nationale. Communistes, socialistes et radicaux de gauche s'accordant pour demander — sans succès — qu'un débat ait lieu au Parlement sur la condition militaire et les missions de l'armée, M. G. Defferre et M. J. Chirac ont échangé de vifs propos à ce sujet au Palais-Bourbon.

Peu après cette altercation, le P.S. a rendu public un texte dans lequel il précise qu'« il ne s'agit nullement d'entretenir une opposition stérile entre appelés et encadrement ».

M. François Mitterrand se propose de répondre, samedi, à l'occasion de la réunion du comité directeur du P.S., aux attaques lancées contre le parti socialiste par le premier ministre. De son côté, le parti communiste présentera et commentera, lundi matin 8 décembre, au cours d'une conférence de presse, le périodique « Correspondance armée-nation » que sa commission de la défense lance à l'intention des cadres de carrière.

Le secrétaire départemental C.F.D.T. de la Gironde, M. Michel Bourre, interpellé mercredi 3 décembre à Bordeaux, a été conduit à Paris en début de matinée, ce jeudi 4 décembre, pour être présenté à la Cour de sûreté de l'Etat dans le cadre de l'information ouverte pour démoralisation de l'armée. C'est le premier civil présenté devant cette juridiction après l'inculpation de quinze soldats de Besançon et de Cazaux (Gironde).

L'INCANTATION ET L'ACTION

par PIERRE VIANSSON-PONTÉ

Cette fois, la mise à l'épreuve est terminée. M. Giscard d'Estaing avait demandé cinq cents jours avant d'être jugé. Ce délai est largement écoulé. Il ne s'agit plus pour lui de nous surprendre, pour nous de le comprendre. Son personnage est fixé, sa manière est connue, son style de gouvernement n'a guère plus de secret. Il sait et nous savons. Ce qui maintenant est en cause, c'est d'abord la qualité et les effets de sa gestion au jour le jour ; ensuite la part de ce « changement » généreusement promis qu'il est parvenu et parviendra à réaliser pour laisser sa trace dans l'histoire du pays ; enfin, sa capacité de réagir à l'événement grave et imprévu, qui ne s'est pas produit jusqu'à présent sous sa présidence.

Sur le troisième et dernier point, l'incertitude — et c'est tant mieux — reste entière. Fragile ou solide, rapide mais réfléchi, brutal ou mesuré ? Toute réponse relève encore du procès d'intention, même s'il existe dans un sens ou dans l'autre plus que des signes : des présomptions. Restent la gestion et le changement dont il a beaucoup parlé et parle encore, sous diverses formes d'actualité et d'avenir, ce jeudi soir à la télévision.

Chaque fois qu'il s'adresse aux Français, le président de la République souffle tour à tour le chaud et le froid, promet alternativement et parfois simultanément l'apocalypse et le bonheur. On voit bien pourquoi il oscille ainsi. Tantôt, il importe de rassurer, de calmer, d'afficher l'optimisme afin de l'inspirer, car il importe de crier à la prospérité pour que, chacun se prenant à y croire, elle vienne, ou revienne.

(Lire la suite page 15.)

Libéralisme et information

par THOMAS FERENCZI

Lorsqu'il présidait la commission des finances de l'Assemblée nationale, de 1967 à 1968, M. Giscard d'Estaing avait tapissé les murs de son bureau de dessins de Jacques Faizant qui le représentaient en compagnie du général de Gaulle et de son premier ministre, Georges Pompidou. Mais il exprimait parfois un regret : sa silhouette, estimait-il, était dessinée à une échelle trop réduite par rapport à celle des deux autres personnages. Depuis qu'il a été porté à la tête de l'Etat, le successeur de Georges Pompidou a confirmé qu'il était, plus qu'aucun autre dirigeant politique, extrêmement sensible à l'image que la presse ou la télévision donnent de lui.

Le président de la République et ses conseillers ont assurément réfléchi aux problèmes de l'information. On pourrait s'attendre à une politique cohérente et volontariste dans ce domaine, après les hésitations et les échecs qui ont marqué l'action des gouvernements de la V[e] République, toujours insatisfaits de leurs « relations publiques » et toujours incapables d'établir des rapports stables avec le système d'information. De fait, les mesures prises en la matière depuis dix-huit mois viennent directement de l'Elysée : qu'il s'agisse de la réforme de l'O.R.T.F. ou de l'aide fiscale à la presse, ni les services du premier ministre ni ceux du secrétariat d'Etat dont M. André Rossi, porte-parole du gouvernement, a la charge n'ont été à l'origine de ces initiatives ; bien plus, dans les deux cas, M. Chirac s'est soigneusement tenu à l'écart des opérations. L'inspiration de cette politique est proprement « giscardienne ». Le chef de l'Etat, selon la pente naturelle à tout pouvoir, quel qu'il soit, entend maîtriser les instruments nécessaires à sa propogande. Maîtrise technique, comme l'affirment ses partisans, ou contrôle politique, comme le clament ses adversaires ?

La maîtrise technique n'est pas contsetable. La gauche, elle-même, reconnaît au président de la République un talent publicitaire hors pair. Qu'il ait ou non reçu les conseils de spécialistes américains du marketing — ce que l'Elysée nie, — M. Giscard d'Estaing a prouvé, au cours de sa campagne présidentielle, qu'il avait un sens aigu de la « communication ». Il a, de toute évidence, parfaitement assimilé les « classiques » publiés sur ce sujet aux Etats-Unis.

(Lire la suite page 10.)

«SANS BRETON, PAS DE BRETAGNE ?»

I. — Dis-moi ce que tu parles...

par CHRISTIAN COLOMBANI

« Autrefois, on avait le velours de Lyon pour mettre aux robes des jeunes filles à marier. On en fabriquait de toutes les largeurs. On ne trouve plus de ce velours-là... Autrefois... ». L'homme qui parle ainsi, la soixantaine, fabrique avec obstination binious et bombardes. Il se bat à l'aide de ses outils, précis et précieux, contre l'effritement d'un monde qui disparaît. *« C'était si joli, les coiffes... ».*

Et voici qu'aujourd'hui des jeunes frappent de nouveau à sa porte, qui redécouvrent la danse et la musique bretonnes. Mais le vieil homme continue à penser que *« rien ne sera plus jamais comme avant »*. Il redoute ces « adaptations » où la bombarde se mêle à la guitare électrique, ces pas de danse trop improvisés qui cassent les ensembles les soirs de *fest noz* lorsque la jeunesse croit que *« l'essentiel est de participer »*.

Bien souvent, en effet, les *festou noz* s'écartent de la tradition. Mais avec quelle ardeur ces jeunes Bretons viennent y rechercher *« leur »* culture ! Ce n'est plus le costume, ni le répertoire, ni rien des apparences qui faisaient du Breton un personnage provincial toujours si typique et souvent un peu grotesque. C'est une indéfinissable complicité pour rejeter une certaine société, une sorte de provocation à se vouloir « Breton ensaboté ». *« Ce sont des danses de groupes très fraternelles »*, dit un jeune homme encore tout essoufflé, *« bien qu'il n'y a pas de couple comme dans les cabarets parisiens »*.

Ces jeunes n'entrent plus dans une reconstitution minutieuse d'un passé dont ils savent bien, pour la plupart, qu'il est révolu ; ils se jettent à corps perdu sur tout ce qui a résisté à l'assimilation. Ils font, des vestiges d'une culture, l'occasion d'une protestation : *« Ce qui nous intéresse, c'est que cette culture soit encore vivante, qu'elle soit capable de s'adapter, de se transformer. »*

« Je sais que nous sommes à présent reniés ; on nous reproche de ne pas être assez engagés », dit M. Roy, l'un des fondateurs de Kendalc'h, la plus importante fédération de groupes culturels de Bretagne. *« Je ne mets pas la musique et la danse bretonnes au premier rang de nos revendications, mais avant la guerre les militants bretons étaient tellement pourchassés que nous ne pouvions pas faire autrement. Pas d'action politique, économique, pas même d'action pour le renouveau de la langue... il n'y avait que le folklore. »*

(Lire la suite page 17.)

Lire page 34 :

LES SOCIALISTES ET LE MORAL DE L'ARMÉE

par ROBERT PONTILLON

CENTENAIRE DE RILKE

Le salut par la poésie

Voilà cent ans naissait Rainer Maria Rilke ; dans un an, ce sera le cinquantième anniversaire de sa mort. Ce voyageur névrotique, errant entre l'Allemagne, l'Italie, l'Autriche, la Russie, la France surtout, cet être à la sensibilité à vif, a réalisé quelques-unes des synthèses poétiques les plus hardies de notre époque. « L'esprit le plus international que l'on puisse imaginer », a-t-on dit de lui. Il édifia une des œuvres les plus hermétiques de la poésie allemande, mais écrivit aussi des poèmes français : « Vergers ». Il célébra Rodin. Et son existence ne tourna jamais qu'autour de femmes d'exception, qui n'en masquaient au fond qu'une seule : Lou Andreas-Salomé.

Plus heureux que son contemporain Hugo von Hofmannsthal, Rilke trouva en France de grandes amitiés et de profonds échos. Grâce à Maurice Betz, les « Cahiers de Malte Laurids Brigge » nourrirent la recherche de beaucoup d'écrivains de l'entre-deux-guerres ; le germaniste J.-F. Angelloz lui consacra la première étude universitaire. Après le conflit, Rilke parut oublié en France, tandis qu'il surgissait sur l'horizon allemand, où foisonnèrent les commentateurs. Qui amorcera un « retour à Rilke », dessiné par la publication aux éditions du Seuil de ses œuvres complètes ? Toute la correspondance demeure cependant inconnue aux lecteurs français, et elle est inséparable des poèmes et de la prose.

Longtemps, le lecteur de Rilke n'a fait que rêver autour de lui. Peut-il aujourd'hui l'aborder avec plus de distance ? Tout se passe comme si Rilke avait prévu ce souhait et n'attendait que de pouvoir y répondre.

(Lire pages 24 et 25 dans « le Monde des livres » les articles de N. CASANOVA et J. NOBECOURT.)

ASIE

UN APPEL DU COMITÉ POUR LA COOPÉRATION SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE AVEC LE VIETNAM.

Le comité pour la coopération scientifique et technique avec le Vietnam a publié un communiqué dans lequel il déclare notamment :

« Le comité a pour but d'informer les scientifiques français sur les possibilités d'aide concrète aux chercheurs et universitaires vietnamiens. Il organise des collectes destinées à l'achat de livres et de matériel scientifique, en coopération avec les scientifiques vietnamiens et conformément à leurs besoins. Il se propose d'agir auprès du gouvernement et des institutions scientifiques pour qu'une aide plus importante soit apportée à la reconstruction du Vietnam. »

Un comité de parrainage représentant les disciplines concernées a été créé ; en sont notamment membres MM. Avremeas (Institut Pasteur), Barrau (Muséum), Bonvallet (INSERM), Cassuto (C.N.R.S. Nancy), de Dominicis (CEN Saclay), Jacques (Collège de France), Kastler (E.N.S., physique), L. Schwartz (Ecole polytechnique), Rogaloski (Maison des sciences de l'homme), Spire (INRA, Versailles), Steinberg (Paris II).

Secrétaires du comité : Mme Capdeville (C.G.M.-C.N.R.S., 91 Gif-sur-Yvette) et M. Van Regemorter (Observatoire de Paris-Meudon, 92-Meudon). Les dons doivent être adressés à M. Costa, La Source, 33-363-73-H (1, place Briand, 92190 Meudon-Bellevue).

APRÈS L'ABOLITION DE LA MONARCHIE AU LAOS

Le prince Souphanouvong devient président de la République

Aussitôt abolie la monarchie, la nouvelle direction politique laotienne a éét mise en place, jeudi 4 décembre. Le prince Souphanouvong, président du comité central du Néo-Lao Haksat, devient président de la République démocratique populaire et président du Conseil suprême du peuple. Le gouvernement est totalement contrôlé par la gauche. et. plus précisément, par le parti révolutionnaire du peuple (communiste). Ce sont des membres du comité central qui détiennent les postes-clé.

L'ancien roi Savang Vatthana devient conseiller suprême du président de la République. L'ancien premier ministre, le prince Souvanna Phouma, est nommé conseiller du gouvernement. Il s'agit, dans les deux cas, de postes purement honorifiques.

C'est un congrès extraordinaire composé de deux cent soixante-quatre personnes élues lors d'élections locales qui a, les 1er et 2 décembre, ratifié les décisions prises par les dirigeants du parti révolutionnaire. Depuis quelques jours, en effet, deux personnalités importantes, MM. Khaysone et Nouhak, qui ne s'étaient pas rendues depuis des années dans la capitale administrative, s'étaient établies en secret à quelques kilomètres de Vientiane pour déclencher l'ultime opération de la révolution. Les princes Souvanna Phouma et Souphanouvong et un fils du roi les y ont retrouvées afin de préparer la mutation de régime.

Pendant que se déroulaient ces dernières discussions, des manifestations étaient organisées dans plusieurs villes du pays ; les slogans utilisés étaient dictés par le Néo-Lao-Khasat et indiquaient clairement quels résultats les dirigeants voulaient obtenir.

Un élément extérieur a pu décider le Néo-Lalo-Haksat a accélérer le processus révolutionnaire, nous indique notre correspondant à Bangkok, Patrice de Beer. Le durcissement de l'attitude de la Thaïlande à l'égard du Laos, qui est privé de débouché sur la mer, la fermeture prolongée de la frontière formée par le Mékong, l'arrêt des livraisons de carburants et de denrées alimentaires ont sans doute poussé les communistes laotiens à resserrer leurs rangs et à provoquer un bouleversement politique qui leur permettra de s'atteler rapidement aux problèmes économiques.

Le nouveau ministre de l'information a déclaré que le Laos *« ne rejoindra aucun bloc »*. Il demande aux Etats-Unis et à la Thaïlande de *« respecter pleinement et sincèrement les droits fondamentaux du Laos »*. Le pays *« résistera aux nations impérialistes anciennes et nouvelles »*.

A BANGKOK, un porte-parole du gouvernement thaïlandais a déclaré que le changement de régime à Vientiane était *« une affaire intérieure laotienne »*.

A WASHINGTON, le département d'Etat indique que les Etats-Unis maintiendront des relations diplomatiques avec le Laos — le seul pays de l'Indochine révolutionnaire dans lequel les Américains sont représentés.

LES NOUVEAUX DIRIGEANTS

Voici la liste des principaux dirigeants de la République du Laos :

- Président de la République et de l'Assemblée populaire suprême : le prince Souphanouvong ;
- Premier ministre : M. Kaysone Phonvihane ;
- Affaires étrangères : M. Phoune Sipraseuth ;
- Finances : M. Nouhak Phoumsavanh ;
- Défense nationale : M. Khantay Siphandone, commandant en chef de l'armée de libération ;
- Education, sports et cultes : M. Phoumi Vongvichit (ces quatre personnalités sont aussi vice-premiers ministres) ;
- Intérieur, anciens combattants et condition sociale : M. Somsune Kampithoune ;
- Information, propagande, culture, tourisme : M. Sisana Sisane ;
- Justice : M. Kou Souvannameth ;
- Industrie et commerce : M. Maysouk Saysompheng ;
- Agriculture : M. Khamsouk Sayasena ;
- Communications, travaux publics et transports : M. Sasan Southichack ;
- Postes et télécommunications : M. Kampheng Boupha.

L'altesse de la jungle

La monarchie est abolie au Laos, mais c'est un prince qui devient président de la jeune République. Un prince « rouge », il est vrai, dont la vie se confond largement avec l'histoire du Laos contemporain, tout comme celle de son demi-frère, le prince Souvanna Phouma (le Monde du 3 décembre).

L'homme a payé de sa personne. Ce n'est pas un révolutionnaire de palace. Lorsque, au printemps de 1968, nous l'avons rencontré quelque part dans la province de Sam-Neua (nord-est du pays), il « résidait » dans une grotte humide. Le paysage, lunaire, avait été dessiné par les bombes et les roquettes américaines qui pleuvaient sans cesse. Devant l'antre de l'aristocratique troglodyte, un grand cratère rempli d'eau dans lequel des soldats du Pathet-Lao lavaient leur linge. « Le prince Souvanna Phouma couvre les crimes d'agression de ses maîtres américains », *nous affirmait alors Souphanouvong, dont le visage rond, barré d'une épaisse moustache, ne sourit guère pendant la conversation.*

Comme Souvanna Phouma, Souphanouvong est fils du prince régent Ouphat Boun Khong, mais sa mère n'était pas de sang royal : c'est une roturière qui lui donna naissance en 1912. Il fit ses études au lycée Albert-Sarraut de Hanoï avant d'obtenir en France un diplôme d'ingénieur. Il devint fonctionnaire des travaux publics en 1938, fut nommé au Vietnam, puis travailla à Vientiane pendant la guerre. Il avait auparavant épousé une Vietnamienne qui ne cachait pas ses idées progressistes, disent certaines sources, alors que, selon d'autres, il s'agissait de la fille bien-pensante d'un riche hôtelier de Nha-Trang (1).

Le prince Souphanouvong a très tôt pris conscience du fait colonial. Ce nationaliste devait d'autre part, pendant la guerre, par l'intermédiaire de révolutionnaires vietnamiens, rencontrer Ho Chi Minh, qui décida de l'aider. C'est lui qui, avec des conseillers vietnamiens, a fondé l'armée de libération du Laos pendant le onzième mois de l'année bouddhiste 2488, c'est-à-dire le 8 octobre 1945, à Savannakhet, dans le sud du royaume.

Ce robuste gaillard, capable de marcher pendant des jours dans la jungle, lance sa première attaque le 26 octobre contre le poste français de Lampialmat ; l'un de ses soldats s'appelle Singkapo — il est devenu depuis l'un des principaux chefs de l'armée révolutionnaire laotienne. En mars 1946, les Français reviennent en force ; Souphanouvong est blessé par une rafale tirée d'avion, est soigné en Thaïlande et, quelques mois plus tard, s'établit à Bangkok, où se trouve le gouvernement laotien en exil. Mais lorsque ce dernier se rallie à l'Union française, le prince Souphanouvong rejoint Ho Chi Minh dans les forêts nord-vietnamiennes. Nous sommes en 1949. Un long combat commence. En août 1950 se tient le premier congrès de la résistance laotienne et le Pathet-Lao est fondé. Souphanouvong en devient le président.

Il combat ensuite sans cesse l'armée française avec l'aide des Vietnamiens. Son « domaine », à partir de 1953, se situe dans la région de Sam-Neua, proche de la frontière du pays voisin et ami ; cette province et celle de Phong-Saly sont, à partir de 1954, administrées de jure par le Pathet-Lao. Lorsque la première expérience d'union nationale est tentée après les négociations de 1956, Souphanouvong devient ministre du plan : il se distingue par son ardeur au travail. Pour peu de temps : la droite l'emprisonne. Il s'évade en 1960, réapparaît pour les négociations de 1961, qui débouchent sur la conférence de Genève (juillet 1962), pour repartir vers ses « zones libérées » jusqu'en 1963. Il ne les quittera plus avant le rétablissement définitif de la paix.

C'est le prince qui présente le programme d'action de la gauche lors du second congrès d'avril 1964 : il s'agit essentiellement d'un appel au respect de l'accord de Genève et, surtout adressée aux Américains, d'une demande de respect de l'indépendance du royaume. Un plan progressiste de reconstruction de la société et de l'économie est, par la même occasion, esquissé.

La question a souvent été posée de savoir quel a été et demeure le rôle exact du prince Souphanouvong dans le mouvement révolutionnaire laotien. Ce n'est pas celui d'un théoricien : les écrits révolutionnaires connus sont l'œuvre de M. Phoumi Vongvichit. Ce ne fut pas en tout cas simplement celui d'un noble prestigieux que la direction mettrait en avant pour rassurer l'opinion internationale et amadouer l'opinion locale, car, communiste ou pas, Souphanouvong, qu'il était d'usage, même sous les bombes, d'appeler Altesse, a pris trop jeune le sentier de la jungle pour être qualifié de potiche d'honneur. Dans une étude sur le Pathet-Lao, deux chercheurs de la Rand Corporation (organisme américain travaillant notamment pour l'U.S. Air Force) ont tenté de noircir le personnage, rendant son engagement incompréhensible, grâce à des « explications » de vulgaire psychanalyse. Il est vrai que, pour Washington, le Pathet-Lao n'a jamais été qu'une invention nord-vietnamienne... Le voici au pouvoir, avec, pour président d'une République populaire, un prince élevé dans cette cour de Louang-Prabang, qui vient d'être dissoute. La rupture s'accompagne, en un sens, de continuité.

JACQUES DECORNOY.

(1) La première version est notamment celle de W. Hanna (*Southeast Asia's Charismatic Statesmen*, New-York) ; la seconde est celle d'un témoin de la naissance de l'armée de libération, Tran Van Dinh (*Laos, War and Revolution*, ouvrage collectif, New-York).

CORRESPONDANCE

Le sort des réfugiés cambodgiens en Thaïlande

Un lecteur, qui préfère garder l'anonymat, nous envoie ce témoignage :

Le sort des réfugiés cambodgiens, qui ont franchi la frontière thaïlandaise, ressemble souvent à un cauchemar. Après avoir quitté un pays où sévit la sous-alimentation et dans lequel la situation politique est délicate, ils se sont trouvés livrés à l'avidité des fonctionnaires, soldats, policiers et gardes-frontières siamois pour lesquels ils ne sont qu'une autre manière de faire de l'argent. La situation ne saurait s'améliorer alors que le premier ministre lui-même, M. Kukrit Pramot, a déclaré : *« Nous donnons seulement aux réfugiés de quoi survivre, ... sinon ils ne rentreront pas chez eux. »* Pour le personnel des camps, ce mot « survivre » a pris un sens précis : on peut tout voler tant que les réfugiés ont juste de quoi ne pas mourir de faim.

Le Haut-Commissariat aux réfugiés des Nations unies (H.C.R.) donne huit baths (1 franc vaut 4,6 baths) par jour et par réfugié. Souvent la valeur de la nourriture que ces derniers reçoivent n'atteint pas un bath ; il s'agit d'une petite ration de riz et de sel. Pour réduire le taux de corruption, le H.C.R. envisage de diminuer cette somme. Mais la ration des Cambodgiens risque d'en être réduite d'autant. La situation des Méos, réfugiés du Laos, n'est guère meilleure. Dans la province de Nan, on note de nombreux cas de gastro-entérites car ces gens ont ingurgité trop d'aliments malsains afin de ne pas mourir de faim.

Les conditions de logement ne sont guère satisfaisantes dans ces camps surpeuplés. Depuis août, la saison des pluies ayant commencé, le camp d'Aranya-Prathet est sous les eaux. Dans le district de Pong-Nam-Ron (province de Chantaburi) une des régions les plus pluvieuses du pays, près de deux milles réfugiés couchent à même le sol depuis deux mois.

Les réfugiés souffrent plus encore de la rapacité et de la brutalité de nombre de Thaïlandais chargés de veiller sur eux. La province de Surin est la seule où les conditions ne soient pas trop mauvaises. A Chantaburi, il faut parfois payer 100 baths pour être autorisé à sortir du camp pour aller à l'hôpital. Un voyage à Bangkok pour prendre contact avec une ambassade ou une organisation humanitaire — seul espoir pour être accepté dans un pays étranger — peut coûter jusqu'à 50 dollars, alors qu'en principe le H.C.R. paie les frais de déplacement. Certains Khmers, qui ont protesté contre les mauvais traitements, se disent menacés par ceux qu'il faut bien appeler leurs geôliers.

Le 16 août, au camp de Klong-Yai (district de Pong-Nam-Ron), les gardes ont ouvert le feu contre une manifestation pacifique : treize personnes au moins ont été tuées. Le chef de camp a été remplacé par un ivrogne qui ne vaut guère mieux. Et le 13 octobre, des « bandits » ont attaqué à nouveau le camp, qui avait déjà été pillé de fond en comble le 16 août. Une personne a été tuée et de nombreuses autres ont été blessées. Ces bandits seraient en fait des gardes eux-mêmes. Ils cherchaient de l'argent, mais surtout des pierres précieuses venant des mines cambodgiennes de Pailin et que les réfugiés avaient emportées avec eux. L'un d'eux a dit : *« Ils se sont conduits comme des pirates chinois »*. Les autorités provinciales, en dépit de leurs déclarations, ne font rien, quand elles ne participent pas au pillage.

Des enfants sont vendus, jusqu'en Europe. Des femmes sont violées ou enlevées et mises dans des bordels. A la fin d'août, un groupe de mille huit cents réfugiés est arrivé à Klong-Yai (Pong-Nam-Ron) emmenant en otages trois infirmières khmères rouges. Elles ont été prises par la police des frontières et on ne les a jamais revues. A Aranya-Prathet, des réfugiés sont mis au travail forcé pour 5 baths par jour. Au printemps, lors de l'arrivée de la première vague de réfugiés, le vice-gouverneur de Pursat a été battu à mort : il avait résisté à des Thaïlandais qui voulaient lui voler les boutons de son uniforme. Les exemples de ce genre foisonnent.

Nombre de ces réfugiés ne trouveront pas d'asile dans un pays étranger ou devront croupir dans ces camps pendant des mois et des mois. Et ce n'est pas le H.C.R. qui pourra les aider réellement. Organisme dépendant des Nations unies, dont la Thaïlande est membre, il ne peut opérer dans le pays qu'à la demande de Bangkok et risquerait, s'il dénonçait ces abus, de se voir prier de quitter le royaume. Il semble que les fonctionnaires provinciaux, chichement payés, soient fascinés par ces sommes qui passent devant eux et qu'ils peuvent détourner sans grand risque, destinées qu'elles sont à des gens sans défense.

En France : sans nouvelles depuis des mois

Une lectrice d'origine cambodgienne, qui souhaite elle aussi garder l'anonymat, nous adresse la lettre suivante :

Je vous écris au nom d'un groupe de Cambodgiens résidant en France. Depuis plusieurs mois, nous sommes sans nouvelles de nos parents. Nous souffrons de ce silence forcé qui a assez duré. Ne pouvant le supporter plus longtemps, nous demandons de pouvoir communiquer avec les êtres qui nous sont chers s'ils sont encore en vie. Certes, nous n'avons aucun reproche à adresser aux vainqueurs de la guerre, nous demandons seulement à ne pas vivre dans l'incertitude du sort de nos parents. Nous sommes des Cambodgiens et le resterons toujours. Respectant les liens du sang, nous espérons que notre requête, dictée par la souffrance, ne laissera personne insensible.

Les changements de nom

*A la suite de la publication « Libre opinion » de M. Jacques Ellul (*le Monde *du 8 novembre), M. Jusfiq Hadjar, anthropologue, membre du Centre de documentation et de recherches sur l'Asie du Sud-Est et le monde insulindien de Paris, nous adresse les remarques suivantes :*

Qu'on se rassure : le changement de nom d'individus n'est pas aussi exotique (donc barbare) que le prétend la campagne menée contre les Cambodgiens ; il est quotidien car il se pratique dans *toutes* les sociétés. Il marque, il est vrai, une rupture avec le passé.

La mesure administrative du gouvernement cambodgien est, sans doute, moins amusante que l'usage javanais qui permet à l'individu de changer son nom pour peu qu'il déménage, qu'il franchisse une petite étape dans sa vie, qu'il guérisse d'une maladie plus ou moins grave, et Dieu sait que la grippe n'est pas le seul fléau dans cette île. Elle est autoritaire, car elle est imposée. Mais du moins elle frappe tous les Cambodgiens des deux sexes et de tous les âges, à l'exception de quelques dirigeants trop exposés à l'actualité et que le monde reconnaîtrait de toute façon sous d'autres noms.

Ce contre quoi je m'insurge, en revanche, c'est des changements de noms imposés à une seule catégorie de membres d'une société. Il devient alors discriminatoire, comme cela se passe en France. Seules les femmes sont tenues de changer de nom quand elles se marient, les maris gardant le leur.

Inde

DEUX MAOISTES SONT PENDUS

New-Delhi (A.F.P.). — Deux naxalites (maoïstes) ont été pendus, lundi 1er décembre à Hyderabad, capitale de l'Andhra-Pradesh, a annoncé mardi le « Statesman ». Le journal précise que les deux hommes, incarcérés depuis septembre 1971, avaient été condamnés à mort pour avoir assassiné un propriétaire foncier.

C'est, semble-t-il, la première fois depuis de nombreux mois que des maoïstes sont exécutés. La sentence a été appliquée en dépit des efforts du parti communiste indien (pro-soviétique) qui avait fait appel à la clémence des autorités.

Timor

LES MILITANTS FAVORABLES A DJAKARTA ONT PRIS LA CITOYENNETÉ INDONÉSIENNE

Un dirigeant d'un des mouvements de Timor portugais favorables au rattachement du territoire à l'Indonésie a déclaré, mardi 2 décembre, que les partisans de ces mouvements ont pris la citoyenneté indonésienne. Cette décision fait suite à la proclamation unilatérale de l'indépendance du pays par le FRETILIN.

M. Adam Malik, ministre indonésien des affaires étrangères, a déclaré aux dirigeants timorais alliés de Djakarta qu'ils pouvaient compter sur l'appui *« discret ou ouvert »* de Djakarta.

Radio-Djakarta a annoncé mercredi que les forces pro-indonésiennes sont parvenues à 20 kilomètres de Dili, la capitale. L'Assemblée législative de Timor occidental a, de son côté, demandé une mobilisation générale afin d'aider les Timorais de l'Est.

A TRAVERS LE MONDE

Allemagne fédérale

● CENT SOIXANTE-QUINZE PERSONNES au moins ont été tuées depuis 1949 en tentant de passer du territoire de la R.D.A. en R.F.A. et à Berlin-Ouest, a déclaré, dans une réponse écrite à un député, le secrétaire d'Etat parlementaire à l'intérieur, M. Karl Herold. *(A.F.P.)*

Comores

● LES ENSEIGNANTS FRANÇAIS devant quitter les Comores de façon imminente, le lycée de Moroni a été fermé, mardi 2 décembre, par les autorités comoriennes. Ce lycée groupait un millier d'élèves qui suivaient un enseignement secondaire similaire à celui dispensé en France. — *(A.F.P.)*

États-Unis

● LA FILLE AINEE DU PRESIDENT FRANKLIN D. ROOSEVELT, Mme Anna Roosevelt Halsted, est décédée le 1er décembre à New-York à l'âge de soixante-neuf ans. Secrétaire de son père pendant la seconde guerre mondiale, elle faisait partie de la délégation américaine à la conférence de Yalta, en 1945. Tour à tour journaliste, écrivain et agent de relations publiques, Anna Roosevelt fut une des premières avocates de l'égalité des droits pour les femmes aux Etats-Unis. — *(A.F.P.*

● LA DELEGATION AMERICAINE A L'OTAN a annoncé, le 1er décembre, à Bruxelles, que son chef, M. David Bruce, prendra sa retraite à compter de janvier. En prenant son poste son poste d'ambassadeur américain à l'OTAN, en octobre 1974, M. Bruce avait précisé qu'il accepterait sa nouvelle charge pour un an seulement, ou au maximum jusqu'au 12 février 1976, date de son soixante-dix-huitième anniversaire. En quarante-neuf ans de carrière diplomatique, M. David Bruce a notamment été ambassadeur à Paris, à Londres et à Bonn, chef de la délégation américaine à la conférence de Paris sur le Vietnam et chef du bureau de liaison américain à Pékin.

Grande-Bretagne

● LE GOUVERNEMENT BRITANNIQUE a déjà versé 251 699 livres (2 325 700 francs) de dommages et intérêts aux victimes des attentats terroristes en Grande-Bretagne et à leurs familles, a-t-on annoncé à Londres, mercredi 26 novembre. Ces attentats à la bombe, qui pour la plupart sont l'œuvre de l'IRA, ont fait plus de cinquante tués et près de mille blessés depuis 1972. Il y avait parmi eux des touristes étrangers. *(A.P.)*

Inde

● L'INDE ET LA FRANCE viennent de signer, à New-Delhi, un accord de coopération pour 1976 et 1977 dans les domaines de l'éducation, de l'art et de la culture, de la science et de la technologie, des communications sociales, de la santé, de l'agriculture et de l'administration publique. Cet accord, le quatrième d'une série prévue dans le cadre de l'accord culturel, scientifique et technique, conclu entre les deux pays, prévoit également un échange d'experts, l'enseignement de la langue française dans plusieurs universités indiennes. — *(A.F.P.)*

Tchad

● M. SOUMAINE SADIGA TENA, rédacteur en chef de la radio nationale tchadienne, arrêté le 23 novembre (*le Monde* du 26 novembre) par le Conseil supérieur militaire, a été remis en liberté mardi 2 décembre. — *(A.F.P.)*

Union soviétique

● M. GRAIR MIKHAELIAN a été nommé président du Comité de la sécurité d'Etat (K.G.B.) d'Arménie en remplacement de M. Arkadi Ragozine, qui exerçait ces fonctions depuis trois ans et qui recevra une autre affectation. Il ressort de la presse provinciale que M. Vassili Chevchtenko, chef du K.G.B. au Tadjikistan, dirige à présent celui du Kazakhstan. Son successeur est M. Eugeni Perventsev. — *(U.P.I.)*

EUROPE

L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION AU PORTUGAL

Le Conseil de la révolution pourrait imposer le « retour de l'armée dans ses casernes »

Lisbonne *(A.F.P., A.P., Reuter, U.P.I.)*. — Le Conseil de la révolution s'est réuni pour la première fois depuis les événements des 25 et 26 novembre le mercredi 3 décembre dans l'après-midi et ce jeudi 4 décembre dans la matinée. L'ordre du jour de la réunion comporte l'examen de l'éventualité d'un retour dans les casernes des militaires, au pouvoir depuis plus de dix-neuf mois. Un tel projet a été officiellement demandé par le colonel Jaime Neves, chef du régiment des commandos d'Amadora, par le général Pires Veloso, commandant de la région militaire du Nord, et par le parti populaire démocratique (P.P.D.). Les socialistes y sont eux aussi favorables. La décision reviendra évidemment aux officiers modérés du « groupe des neuf ». Certains d'entre eux inclineraient à un tel retrait des militaires. Le commandant Melo Antunes, au contraire, est partisan d'un renouvellement de l'accord entre le Mouvement des forces armées et les partis.

Cependant, la « reprise en main » par le « groupe des neuf » se poursuit. Le commandant Almada Contreiras, qui, avec l'amiral Rosa Coutinho, déjà démissionnaire, représentait la marine — arme qu'influence fortement le parti communiste, — a été évincé le 4 décembre du Conseil de la révolution. Il dirigeait jusqu'alors les services de direction de la coordination de l'information (S.D.C.I., services de renseignements militaires). Ceux-ci, après l'arrestation de plusieurs de leurs dirigeants, ont été intégrés à l'état-major général des forces armées. La veille, le général Pinto Soares, commandant de l'académie militaire, qui s'était opposé à l'élimination du général Otelo de Carvalho, a également été limogé par le Conseil de la révolution (voir nos dernières éditions du 4 décembre). Ne siège plus désormais dans cet organisme qu'un seul officier proche du parti communiste : le commandant de marine Martins Guerreiro.

D'autre part, un certain nombre d'étrangers, neuf selon un communiqué officiel; une cinquantaine selon des sources diplomatiques, ont été arrêtés le 3 décembre, notamment dans la coopérative de Torrebela, à 50 kilomètres de Lisbonne. Des armes auraient été saisies. Il est reproché aux personnes arrêtées — des Européens, dont plusieurs Français, et des Latino-Américains — de « résider illégalement » dans le pays. La plupart auraient été relâchés.

La stratégie de M. Mario Soares vue par un socialiste français

Le tripartisme indispensable

M. Dominique Taddei, membre du secrétariat national du parti socialiste français, s'est rendu, quelques jours avant les événements du 25 novembre, en mission d'information à Lisbonne. Dans un entretien à bâtons rompus, il nous a indiqué comment, au terme de conversations menées notamment avec de nombreux dirigeants socialistes, dont M. Mario Soares lui-même et des responsables communistes, il voit l'actuel rapport des forces au Portugal.

Selon M. Taddei, le parti socialiste portugais a actuellement deux convictions fondamentales. La première, c'est qu'il ne saurait y avoir de gouvernement durable au Portugal que civil. Les militaires se sont, en effet, largement déconsidérés dans le pays en étalant leurs divisions, et l'on assiste, dans de très larges couches de la population, à la montée très rapide d'un fort sentiment antimilitariste. Pour le P.S.P., les militaires doivent donc envisager un prompt retour dans les casernes. Elément capital : selon M. Taddei, la majorité du groupe des « neuf » — c'est-à-dire, en fait, du comité de la révolution — serait désormais acquise à cette idée. Seuls parmi les modérés, le commandant Melo Antunes — et peut-être le commandant Victor Crespo — serait convaincu que les militaires ont encore un rôle important à jouer dans la vie politique nationale.

Pour le P.S., le pacte qui avait été signé avant les élections du 25 avril dernier entre le M.F.A. et les partis n'existe plus, puisque le Mouvement des forces armées a, en fait, disparu. L'Assemblée constituante — où les socialistes approchent la majorité absolue — est ainsi libre d'élaborer en toute liberté une charte fondamentale pour le Portugal. En particulier — contrairement à l'un des articles du pacte partis-M.F.A., — l'Assemblée pourrait décider que le président de la République sera élu au suffrage universel. La stature acquise ces derniers mois par M. Mario Soares et la place centrale occupée par le parti sur l'échiquier politique portugais donneraient à leur secrétaire général, estiment les stratèges du P.S.P., une chance raisonnable d'être élu à la magistrature suprême, contre, par exemple, un homme comme le général Galvao de Melo, sur lequel la droite regrouperait sans doute ses voix. Les socialistes estiment, en tout cas, que leurs chances de l'emporter sont plus élevées lors d'une élection présidentielle — qui pourrait avoir lieu en mars 1976 par exemple — que dans des législatives, dont le parti populaire démocratique (P.P.D.) vient de demander l'organisation immédiate.

Deuxième conviction des dirigeants socialistes portugais, selon M. Taddei, il ne peut y avoir de gouvernement civil stable au Portugal que tripartite, regroupant les socialistes, le P.P.D. et les communistes. L'analyse de la composition politique du P.S.P., l'examen du rapport des forces dans le pays, donnent aux dirigeants socialistes cette conviction : « *Croire que le P.S.P. est prêt à se jeter dans les bras du P.P.D. pour s'opposer au P.C.P. est une erreur fondamentale. Il préférerait perdre provisoirement le pouvoir que de choisir entre ces deux partis. Car il sait que, s'il choisissait, il perdrait le pouvoir de façon irrémédiable* », déclare M. Taddei.

Une stratégie unitaire ?

Mais comment réunir sous la même houlette — y maintenir plutôt, puisque telle est déjà la configuration politique du gouvernement de l'amiral Pinheiro de Azevedo — deux formations, le P.P.D. et le P.C.P., qui s'excommunient mutuellement, chacune d'elles soupçonnant de surcroît les intentions de la troisième, le P.S., qui le leur rend bien ? L'envoyé spécial du parti socialiste français à Lisbonne est prêt à croire que la solution du tripartisme l'emportera pour ce seul fait qu'elle est la seule possible — hormis une réaction de type fasciste dont aucune des trois forces ne veut. Condamnés à s'entendre, les trois partis le sont d'autant plus que telle est là la volonté du P.S. Or celui-ci a désormais acquis un poids tel dans le pays que toute solution démocratique passe par lui.

Au vu de la « stratégie de la tension » jouée ces dernières semaines par le P.C.P., M. Taddei craint, évidemment, que certains éléments communistes ne soient tentés par la « politique du pire », selon laquelle mieux vaut un régime de droite qu'une domination social-démocrate. Il espère pourtant qu' « une stratégie unitaire » prévaudra. La récente défaite militaire de l'extrême gauche devrait, estime-t-il, affaiblir, au sein du P.C., les bases gauchistes et les dirigeants les plus durs, et donc renforcer les partisans d'une politique « frontiste ». Le P.S. est décidé à payer le prix pour faire triompher la « tendance unitaire » au sein du P.C.P. : un ministère supplémentaire, celui du travail, serait accordé aux communistes à l'occasion d'un prochain remaniement. Bien que le cadeau soit, dans le contexte actuel, quelque peu empoisonné, les socialistes veulent croire que les communistes — qui ont récemment réclamé la démission de l'actuel ministre du travail — auraient des difficultés à justifier devant leurs adhérents une dérobade sur ce point.

« *Nous aurons prochainement une indication intéressante sur la tendance qui l'emporte au sein du P.C.P.*, déclare M. Taddei. *Jusqu'à présent, celui-ci n'a pas — il est le seul — répondu à l'invitation qui lui a été faite de participer à a prochaine réunion des huit partis communistes et socialistes d'Italie, d'Espagne, de France et du Portugal — qui doivent débattre à Lisbonne de la construction du socialisme en Europe du Sud. S'il s'abstient d'y participer, il démontrera clairement qu'il refuse l'unité d'action.* »

Mais les subtils calculs des hommes politiques portugais ne risquent-ils pas d'être bousculés par l'intervention brutale de centurions réactionnaires ? M. Taddei ne le croit pas : « *En l'état actuel des choses du moins, il me paraît qu'aucun groupe au Portugal ne peut à lui seul tenir en main la totalité de la situation militaire. Il faudrait 5 000 à 6 000 hommes disciplinés pour boucler le pays.* » « *Je crois que même le colonel Jaime Neves ne les a pas* », conclut-il.

JEAN-PIERRE CLERC.

Pays-Bas

TREIZE PASSAGERS ONT RÉUSSI A S'ENFUIR DU TRAIN ATTAQUÉ PAR DES MOLUQUOIS DU SUD

(De notre correspondant.)

Amsterdam. — Trente-neuf otages étaient encore, ce jeudi matin 4 décembre, dans le train qui a été attaqué, mercredi matin, par un commando de cinq Moluquois du Sud, près de la ville de Beilen. Les autorités affirment qu'il s'agit de vingt-six hommes et de treize femmes. Tous les enfants ont été évacués. Le contrôleur du convoi a réussi, dans la nuit du 3 au 4 décembre, à faire échapper les treize passagers de la dernière voiture et à détacher celle-ci.

Après l'établissement d'un contact par téléphone de campagne, les tentatives de médiation se sont poursuivies sans grand succès. Dans l'après-midi de mercredi, le « président de la République des Moluques du Sud », M. Manusama, avait tenté en vain de ramener le commando à la raison. Mais les hommes du commando pensent que M. Manusama est un « faible » qui a oublié l'objectif principal du mouvement : la « libération de l'archipel des Moluques du Sud ». Un pasteur d'Arnhem, d'origine moluquoise, M. Metiari, a essayé, lui aussi sans succès, de se poser en médiateur, en expliquant aux hommes du commando que leur acte ne faisait que nuire à leur cause.

Visiblement, le commando ne sait plus que faire. On peut penser qu'il veut faire trainer l'affaire afin d'attirer le plus longtemps possible l'attention de la presse mondiale. Son ultimatum de ce matin 4 décembre, exigeant avant 10 heures un bus pour s'enfuir avec les otages, faute de quoi il commencerait à tuer les passagers — cette exigence n'a pas été acceptée par le gouvernement néerlandais — s'inscrit sans doute dans cette optique. Les quelques groupes de jeunes Moluquois du Sud qui « *comprennent les motifs du commando* », comme l'un d'eux l'a déclaré à la télévision, se sentent trahis. Ils semblent avoir perdu tout contact avec la réalité politique des Pays-Bas.

M. Manusama a rencontré, mercredi soir, M. Van Agt, et le premier ministre, M. Den Uyl. Mais le gouvernement néerlandais parait avoir opté pour une tactique d'usure à l'égard du commando, dont l'identité n'a toujours pas été révélée.

Ce jeudi matin à 9 h. 30, une nouvelle tentative de médiation a été faite : à la demande des Moluquois, le gendre du pasteur Metiari, M. Pesseron, est monté dans le train pour parlementer.

MARTIN VAN TRAA.

● *M. Gustave Moren*, président du grand conseil genevois, a trouvé la mort mardi 2 décembre dans un accident sur la route d'Annecy à Genève. M. Moren était âgé de cinquante-six ans. — *(Reuter.)*

DIPLOMATIE

DU « SOMMET » DES NEUF A ROME A L'ASSEMBLÉE DE L'UNION DE L'EUROPE OCCIDENTALE

M. Wilson est vivement attaqué par l'opposition conservatrice et la gauche travailliste

Le premier ministre britannique, M. Wilson, doit faire ce jeudi 4 décembre une déclaration aux Communes sur le Conseil de l'Europe de Rome.

Le comportement de M. Wilson et du secrétaire au Foreign Office, M. Callaghan, a été vivement critiqué dès mercredi, à la fois par l'opposition conservatrice et par la gauche travailliste. Tout en se félicitant des résultats du Conseil de Rome, M. Maudling, porte-parole conservateur pour les affaires étrangères, a déclaré : « *Il est douteux qu'aucun ministre se soit autant couvert de ridicule que M. Callaghan.* » Il a ajouté qu'un prix-plancher du pétrole à 7 dollars le baril dans la Communauté était inutile puisque le prix courant est de 12 dollars. Un autre parlementaire conservateur, M. Adley, a déposé une motion regrettant « *la farce absurde jouée par M. Wilson au peuple anglais* ». « *On commence vraiment à croire que le premier ministre devient sénile* », a-t-il ajouté. Des membres de l'aile gauche travailliste, dénonçant la « *terrible reculade de M. Wilson* », s'en sont pris à l'élection directe du Parlement européen et à la création du passeport européen, également attaquée par un conservateur « anti-Marché commun », M. Marten.

A Bonn, le chancelier Schmidt s'est déclaré satisfait des résultats du Conseil de Rome et a confirmé que les Neuf étaient convenus d'un prix-plancher du pétrole de 7 dollars (précision qui ne figure pas dans les textes agréés et qui a fait l'objet de démentis du côté français).

Par ailleurs, l'agence soviétique Tass écrit à propos de la réunion de Rome : « *Il y a très peu de choses communes au sein du Marché commun sinon les difficultés communes qu'affronte actuellement l'ensemble du monde capitaliste.* » — *(A.F.P., Reuter.)*

Un ministre britannique demande une « entente plus étroite dans le domaine des armements »

Le secrétaire d'Etat britannique à la défense, M. Rodgers, parlant, mercredi 3 décembre, devant l'assemblée de l'Union de l'Europe occidentale, réunie à Paris, a estimé que la supériorité militaire du pacte de Varsovie sur l'alliance atlantique n'était plus seulement quantitative, mais qualitative.

« *Il faut y faire face par une entente européenne plus étroite dans le domaine des armements* », a-t-il dit. « *Cela n'implique pas l'abandon, qui serait dangereux, de la coopération avec les Etats-Unis. Mais il convient plutôt de mettre sur pied une industrie de la défense, inter-européenne, qui devrait coopérer avec l'industrie nord-américaine sur la base de la réciprocité et en n'apparaissant pas comme un sous-traitant.* »

Pour des raisons économiques, la standardisation des armements européens apparaît à M. Rodgers de plus en plus nécessaire. Le ministre britannique espère donc que les propositions formulées le 5 novembre par l'Eurogroupe (auquel ne participe pas la France), visant à créer une « *instance indépendante* » de tout organisme existant, et qui sera chargé de renforcer la coopération inter-européenne dans le domaine des armements, aboutiront. La France a d'ailleurs accepté le principe de cette proposition.

Ce jeudi, l'assemblée de l'U.E.O. devait discuter du rapport présenté par M. Lemmrich (chrétien-démocrate allemand) sur « *la coopération européenne atlantique en matière d'armement* ».

Pour la première fois dans les annales de l'U.E.O., une minorité, à la commisison de défense, a obtenu qu'il y soit ajouté un texte de M. Rivière (U.D.R.) sous le titre « *Opinion de la minorité* ». « *Il paraît inconcevable*, écrit le député français, *que l'assemblée de l'U.E.O. reçoive de sa commission de défense un exposé de motifs qui n'a en vue que de fonder, au nom de la sécurité, l'avenir de l'Europe et sa dépendance intégrale et définitive à l'égard des Etats-Unis.* »

M. Sauvagnargues : l'élection du Parlement européen au suffrage universel est d'ordre politique

Au cours de la séance consacrée aux questions au gouvernement, mercredi 3 décembre, à l'Assemblée nationale, M. Michel Debré, député U.D.R. de la Réunion, a estimé nécessaire une révision de la Constitution « *préalablement à la rectification du projet relatif à l'élection de l'Assemblée européenne au suffrage universel* ». L'ancien premier ministre a, en effet, indiqué que, selon lui, « *il n'est guère d'exemple qu'une assemblée élue au suffrage universel se contente de pouvoirs restreints* ».

M. Jean Sauvagnargues, ministre des affaires étrangères, a rappelé que « *le traité de Rome ayant été régulièrement ratifié par l'Assemblée, fait partie de l'ordre interne français* » conformément à la Constitution française. En ce qui concerne le problème juridique qu'avait posé M. Debré, à savoir s'il y a ou non incompatibilité entre l'article 138 de ce traité et la Constitution, M. Sauvagnargues a souligné que cette question aurait pu être soulevée depuis 1958 par un président de la République, un premier ministre ou un président de l'une des deux Assemblées — comme le prévoit la Constitution — et que cela n'a pas été le cas. Si le ministre des affaires étrangères a estimé que cette question méritait attention, il a toutefois affirmé qu'elle est « *non pas d'ordre constitutionnel mais d'ordre politique* ».

[Le troisième paragraphe de l'article 138 du traité instituant la Communauté économique européenne stipule que l'Assemblée élaborera des projets en vue de permettre l'élection au suffrage universel direct selon une procédure uniforme dans tous les Etats membres. Le Conseil, statuant à l'unanimité, arrêtera les dispositions, dont il reconnaîtra l'adoption par les Etats membres, conformément à leurs règles constitutionnelles respectives.]

● RECTIFICATIF. — Dans la correspondance sur le Quai d'Orsay (*le Monde* du 4 décembre), il fallait lire : « *M. Daziano, secrétaire général du bureau des secrétaires adjoints des affaires étrangères, nous fait remarquer que la* « catégorie A' » (et non la catégorie A) *n'existe pas dans le statut de la fonction publique. Mais le* « cadre A' » (et non le cadre A) (...), *n'en est pas moins l'appellation en usage pour désigner les secrétaires adjoints des affaires étrangères.* »

Le séjour de M. Ford en Chine

AUCUN COMMUNIQUÉ COMMUN NE SERA PUBLIÉ A L'ISSUE DE LA VISITE

(De notre correspondant.)

Pékin. — Le porte-parole de la Maison Blanche, M. Nessen, a fait savoir, mercredi 3 décembre, qu'aucun communiqué commun ne serait publié à l'issue, vendredi, de la visite du président Ford en Chine. Il a aussitôt ajouté que ce serait « *une terrible erreur* » d'en conclure que les entretiens ne se sont pas déroulés de manière satisfaisante.

Cette rencontre, a encore dit en substance M. Nessen, n'était pas destinée à aboutir à la publication d'un communiqué ou à un accord quelconque.

Ces assurances ne sont qu'à moitié convaincantes, et la plupart des observateurs dans la capitale chinoise voient en fait dans l'absence de document commun la confirmation de l'impression défavorable éprouvée depuis les premiers entretiens de mardi. Il est difficile de considérer comme un succès ce second voyage en Chine d'un président américain, puisqu'il n'aboutit à aucun résultat qui puisse être consigné dans un texte commun.

A. J.

● *Des membres de la commission de la Chambre des représentants* sur les personnes disparues dans le Sud-Est asiatique rencontreront, samedi 6 décembre à Paris, des diplomates sud et nord-vietnamiens, a annoncé le président de cette commission, M. Montgomery.

M. Vo Van Sung, ambassadeur du Vietnam du Nord en France, assistera à cette réunion que M. Montgomery a déclaré aborder dans un esprit « *de coopération et de respect mutuel* ». Il s'agira de la première rencontre entre parlementaires américains et représentants vietnamiens depuis la chute de Saigon, en avril. — *(A.F.P.)*

M. KANAPA : l'indépendance du pays est démantelée

M. Jean Kanapa, membre du bureau politique du P.C.F., a déclaré, mercredi 3 décembre, à propos de la coopération européenne en matière d'armements : « *Giscard d'Estaing poursuit à marche forcée le processus qui conduit la France à une réintégration de fait dans l'OTAN.* »

Il a ajouté : « *Giscard d'Estaing se vante d'avoir fait décider l'élection du Parlement européen au suffrage universel en 1978. Il s'agit-là d'un alibi démocratique, ou, plus exactement, démagogique, à un abandon du principe même de la souveraineté nationale. Sous couvert d'* « *union politique de la petite Europe* », *cela signifie concrètement que soixante et onze députés allemands pourront, avec d'autres étrangers, imposer leurs vues et leurs décrets à soixante-six députés français. C'est un monstrueux projet contre la souveraineté française ! C'est un nouveau coup contre la représentation nationale, contre le Parlement français, déjà dessaisi par Giscard d'Estaing de ses plus élémentaires prérogatives.*

» *Ainsi, depuis dix-huit mois, Giscard d'Estaing s'emploie à démanteler, pan après pan, l'indépendance de notre pays.* »

● *Un porte-parole du département d'Etat américain* a déclaré mercredi 3 décembre à Washington qu'il n'existait aucune preuve que l'Union soviétique ait violé les accords de 1972 sur la limitation des armements stratégiques (SALT 1). Les négociations SALT 2, interrompues depuis deux semaines, ont repris mercredi à Genève. — *(A.F.P.)*

EUROPE

L'ANCIEN S.S. JOHANN GOGL EST ACQUITTÉ POUR LA SECONDE FOIS

(De notre correspondante.)

Vienne. — Pour la seconde fois, l'ancien SS Johann Vinzenz Gogl a bénéficié, mardi 2 décembre, au tribunal de Vienne, d'un non-lieu pour les sévices et les assassinats qu'il était accusé d'avoir commis aux camps de concentration de Mauthausen et d'Ebensee. Le procès durait depuis deux semaines (« le Monde » du 19 novembre).

L'ancien SS, aujourd'hui âgé de cinquante-deux ans et horloger dans un village de Haute-Autriche, avait été jugé une première fois à Linz, en 1972, pour les mêmes chefs d'accusation, et avait déjà profité de l'indulgence du jury, indulgence qui avait soulevé une vive émotion à l'époque. A la suite d'un appel interjeté par l'accusation, le procès avait été rouvert.

L'assistance a entendu sans broncher les résultats de la délibération des huit jurés. A la question de savoir si, en vertu de l'ancien code pénal, l'accusé avait commis des meurtres « par perversité, cruauté ou pour tout autre motif répréhensible », ils ont répondu « non » à l'unanimité.

Par trois voix seulement contre cinq, les jurés ont reconnu que Gogl avait commis des meurtres « au sens habituel du terme et selon le nouveau code pénal » lors de la liquidation d'un groupe de prisonniers parachutistes hollandais. A propos du massacre du groupe Welse, qui comprenait des militants communistes et antifascistes, il a été admis par quatre voix contre quatre que l'ancien SS avait piétiné et frappé à mort un certain nombre de détenus et les avait poussés à franchir les barbelés, où ils furent abattus par les sentinelles.

De tous les autres chefs d'accusation, notamment l'assassinat du Français Jean Saliemonas, qu'il était accusé d'avoir torturé et pendu avec l'aide d'autres SS, Gogl a été déclaré non coupable à la majorité des voix.

Très malade, il s'est mis à pleurer en apprenant le verdict. — A. R.

Autriche

APRÈS DEUX MOIS DE POLÉMIQUES

Le chancelier Kreisky et M. Simon Wiesenthal renoncent à leur querelle judiciaire

De notre correspondante

Vienne. — Le procès Kreisky-Wiesenthal n'aura pas lieu. M. Simon Wiesenthal, responsable du centre de documentation juif à Vienne, et connu pour les recherches qu'il mène contre les anciens nazis, a retiré, mercredi 3 décembre, les deux plaintes qu'il avait déposées contre le chancelier Bruno Kreisky. Ce dernier a pris acte de cette décision : « *Dans ces conditions,* a-t-il dit, *l'affaire pour moi est close.* » Ainsi s'achève une affaire qui a occupé le devant de la scène politique autrichienne pendant près de deux mois.

L'« affaire » avait commencé en octobre dernier au lendemain des élections législatives, lorsque M. Wiesenthal avait révélé que le chef du parti libéral (F.P.Oe), M. Friedrich Peter, avait servi de 1941 à 1942 dans la première brigade d'infanterie SS et jusqu'en 1945 dans la deuxième panzerdivision Das Reich. La première brigade d'infanterie SS avait pour mission de « *liquider* à l'arrière du front russe « *les juifs, les partisans et les tziganes* ».

L'emportement du chancelier

Devant ces révélations, qui a vrai dire n'en étaient pas — on savait depuis longtemps que M. Peter avait appartenu aux SS, et M. Wiesenthal avait reconnu qu'il n'avait pas encore la preuve définitive que le chef du F.P.Oe ait participé lui-même à des exécutions, — le chancelier Kreisky s'emporta. Les méthodes de M. Wiesenthal étaient, selon lui, « *infâmes* », dignes de la Mafia. Puis le chancelier refusa à M. Wiesenthal « *tout droit à se poser en autorité morale* », et souligna que le chef du centre de documentation juif avait vécu durant la guerre « *dans la proximité des nazis sans être persécuté* ».

Le chef du gouvernement alla même jusqu'à dire que M. Wiesenthal était un « *agent* », sans toutefois préciser au service de qui. « *Il faut enfin que quelqu'un ait le courage de se bagarrer avec le bonhomme Wiesenthal,* ajouta-t-il. *Comme je suis moi-même juif, je ne peux pas encourir l'accusation d'antisémitisme. J'ai donc décidé de le faire. J'espère qu'il y aura un grand procès.* »

Pour que M. Kreisky puisse participer à ce procès, il fallait que fut levée son immunité parlementaire. Là, l'affaire se compliqua. On commença à murmurer, à s'indigner, à s'étonner de la violence avec lesquelles le chancelier s'engageait personnellement dans la querelle. Au sein même de son parti, son attitude se heurta à des résistances : on n'était pas disposé à lui accorder sa levée d'immunité. Finalement, M. Kreisky tira ses amis socialistes d'embarras en proposant qu'une commission parlementaire soit chargée d'enquêter sur l'affaire et les méthodes de M. Wiesenthal. « *Cette commission pourra aller beaucoup plus loin qu'un tribunal* », précisait-il.

Pourquoi cet acharnement ? M. Kreisky est-il un « *traître à la cause juive* », comme certains l'écrivent ? C'est avec un large sourire qu'il rétorque : « *C'est parfaitement baroque et je n'ai pas honte de mon ascendance juive.* »

Cette affaire a surtout été pour lui l'occasion de s'expliquer publiquement sur cette question délicate et notamment sur son refus de reconnaître l'existence d'un « *peuple juif* » : selon lui, il existe « *une communauté de religion juive qui est devenue une communauté de destin en raison du destin qu'elle a subi* ».

Socialiste, non sioniste, M. Kreisky est « *naturellement* » autrichien, a-t-il affirmé un jour en citant son arbre généalogique. Qui plus est, il se considère aujourd'hui comme un homme « *areligieux, agnostique* ». Il n'a donc aucune relation avec la religion, quelle qu'elle soit. Mais cette position ne rend-elle pas service aux ennemis d'Israël ? Nullement, affirme-t-il. Car il s'agit surtout pour lui de faire respecter l'Etat d'Israël et son peuple, « *de reconnaître son droit a l'existence, d'être là où il est* ». Et de rappeler que lors de ses conversations avec les dirigeants arabes, il a davantage fait pour ceux-là « *qu'en défendant des points de vue intransigeants* ».

Mais le conflit Kreisky-Wiesenthal recouvre sans doute d'autres antagonismes. Dans l'opposition épidermique entre ces deux hommes, tous deux d'origine juive, mais finalement d'horizons très différents, on retrouve les traces d'une ancienne incompatibilité entre la grande bourgeoisie juive assimilée d'Europe centrale et les membres des communautés misérables de Galicie, les « *juifs du ghetto* ».

Le procès Kreisky-Wiesenthal n'aura donc pas lieu. Le chancelier n'a jamais dit que son adversaire était un « *agent de la Gestapo* ». Il a trouvé dans un dictionnaire une définition tout à fait convenable du mot « Mafia ». Les Autrichiens poussent un soupir de soulagement. M. Wiesenthal aussi : on ne sait jamais ce qu'aurait découvert une enquête parlementaire approfondie. Un homme est resté très silencieux dans cette affaire : l'ancien SS Friedrich Peter, aujourd'hui chef d'un parti qualifié de libéral. Comme le dit le chancelier Kreisky : « *Après trente ans, il faut tirer un trait sur le passé.* »

ANITA RIND.

● LES PRINCIPAUX DIRIGEANTS SOCIALISTES EUROPEENS se retrouveront à Elseneur les 18 et 19 janvier prochain à l'invitation de M. Anker Joergensen. Seuls les partis de Grèce et de Turquie ne participeront pas à la réunion. Le premier ministre danois a pris cette initiative après l'annulation de la rencontre qui devait avoir lieu en novembre. Les membres de l'Internationale socialiste étudieront surtout la situation en Espagne et au Portugal et les problèmes économiques. — *(Corresp.)*

Turquie

SEIZE PEINES DE MORT SONT REQUISES CONTRE DES MILITANTS D'EXTRÊME GAUCHE

Istanbul (A.F.P.). — Plus d'une centaine de personnes sont gardées à vue à la suite de heurts qui se sont produits, mercredi 3 décembre, à Istanbul, entre étudiants et policiers à l'occasion des obsèques d'un étudiant assassiné lundi dernier en plein centre de la ville, a annoncé le gouverneur d'Istanbul, M. Namik Kemal Senturk.

Vingt-trois personnes au moins ont été blessées au cours de ces affrontements, dont un policier et un journaliste.

D'autre part, le procureur du tribunal de l'état de siège d'Istanbul a requis, mardi 2 décembre, la peine de mort contre seize des inculpés du procès ouvert en septembre 1973 contre l'organisation clandestine d'extrême gauche Armée de libération des ouvriers et des paysans turcs.

Dans un réquisitoire de 165 pages, le procureur militaire a affirmé que l'organisation marxiste-léniniste à laquelle les inculpés sont accusés d'appartenir s'est livrée, à Istanbul et dans plusieurs provinces du sud-est de l'Anatolie, à des « opérations armées en vue de renverser l'ordre constitutionnel en vigueur dans le pays ». Le procureur a demandé, en outre, des peines de huit à quinze ans de prison contre trente-huit autres accusés.

Union soviétique

LE DÉFICIT DES CÉRÉALES

(Suite de la première page.)

Parlant des très mauvaises conditions météorologiques, M. Vatchenko a en effet déclaré dans son discours qu'« *elle n'empêcheraient pas la moyenne annuelle de la récolte de céréales pour le quinquennat en cours de dépasser de 8 % la moyenne du quinquennat précédent* ». M. Vatchenko avait trop parlé et venait de poser une équation facile à résoudre, puisque à une seule inconnue.

La production moyenne pour le huitième quinquennat est connue : elle est de 167 millions de tonnes. Si on augmente ce chiffre de 8 %, nous obtenons la moyenne annuelle du quinquennat actuel : 180 millions de tonnes environ. La production totale du quinquennat qui s'achève est donc de 180 multiplié par 5, donc environ 900 millions de tonnes. Pour avoir la récolte de cette année, il suffit d'extraire de ce total la production des quatre années précédentes.

Le plan pour 1975 prévoyait, rappelons-le, une production de 215 millions de tonnes. Le déficit s'établit donc aux environs de 60 millions de tonnes, ce qui est énorme. En 1972, année qui avait enregistré des difficultés agricoles considérables, la récolte de céréales avait été tout de même de 168,2 millions de tonnes. Jamais au cours des dix dernières années la production n'est tombée à un niveau aussi bas qu'aujourd'hui.

Le plan pour 1976 prévoit une production de 205 millions de tonnes environ.

JACQUES AMALRIC.

LA SITUATION EN ESPAGNE

Sous la pression des ultras

Le souverain maintient provisoirement M. Arias Navarro à la tête du gouvernement

De notre envoyé spécial

Madrid. — M. Carlos Arias Navarro présidera, le vendredi 5 décembre, le conseil des ministres. Cette information, qui confirme le maintien, au moins provisoire, de l'actuel chef du gouvernement à son poste, a désorienté une classe politique qui s'interrogeait déjà sur le nom du successeur de M. Arias Navarro. Celui-ci, qui avait offert sa démission au roi vendredi dernier et avait fait connaître à ses collaborateurs son désir de se retirer, a donc renoncé à partir en vacances comme il en avait l'intention. Il donne, ces jours-ci, l'impression d'un bouchon malheureux flottant entre des courants contraires.

Ce rebondissement est diversement interprété. Dans les milieux proches du Mouvement, chez les phalangistes bon teint, on croit savoir que « *M. Arias Navarro sera probablement confirmé à son poste* ». Chez les franquistes libéraux, on affirme simplement qu'« *il n'y a pas lieu de se précipiter pour trouver un successeur au chef du gouvernement* ». Cette nuance trahit évidemment des espoirs radicalement différents. Juan Carlos, on le remarque déjà, aura au moins appris de Franco que le secret bien utilisé est une arme de chef d'Etat.

Dans les milieux informés, on affirme cependant que le changement du mercredi 3 décembre s'explique d'abord par la très vive résistance opposée par la droite franquiste aux projets libéraux prêtés au jeune souverain. Au cours de la tumultueuse et très longue réunion du conseil du royaume, lundi dernier, il n'a pas été seulement question de la rédaction d'une liste de trois noms, la *terna*, devant permettre à Juan Carlos de nommer le candidat de son choix, M. Torcuato Fernandez-Miranda, au poste-clé de président des Cortès.

La démission de M. Arias Navarro a été aussi longuement discutée. C'est d'ailleurs le rôle du conseil du royaume d'examiner et de donner son avis sur le retrait du chef du gouvernement. Le conseil s'est résigné à nommer comme troisième homme de la *terna* M. Fernandez-Miranda, ancien professeur du prince, que tous donnaient comme favori. Pourtant en 1973, après la mort de l'amiral Carrero Blanco, le conseil du royaume, composé des mêmes personnalités, avait à l'unanimité refusé de placer sur la *terna* ce même Torcuato Fernandez-Miranda, pourtant président du gouvernement par intérim mais coupable de s'être opposé aux mesures radicales préconisées par les ultras au lendemain de l'attentat. Franco avait alors surpris tout le monde en « suggérant » aux conseillers du royaume, qui n'y avaient pas pensé, de lui « proposer » M. Arias Navarro comme successeur de l'amiral.

M. Fernandez-Miranda, éloigné du pouvoir pendant deux ans, est aujourd'hui « *l'homme du roi* ». Mais après tout, il appartient au régime et ne craint pas de crier « *Arriba España* », comme il l'a fait mercredi lors de sa prestation de serment. En outre, le conseil du royaume, qui se découvre des pouvoirs qu'il n'a jamais exercés pendant le règne de Franco, pouvait difficilement, d'entrée de jeu, engager une épreuve de force avec le roi sur la première question politique qui lui est posée. Mais tout indique que le conseil du royaume a fait savoir, le mardi 2 décembre, par écrit à Juan Carlos (et non pas seulement oralement, ainsi que le prévoit la loi) qu'il était fermement opposé au retrait de M. Arias Navarro.

L'irritation de la police

Face à cette résistance, prévisible, Juan Carlos aurait jugé plus politique de demander un peu de patience à ceux qui, dans les rangs franquistes « modérés », lui demandent, avec insistance, d'agir vite et de nommer, dès que possible, un gouvernement nouveau avec des hommes « nouveaux ». Ces derniers, anciens ministres ou anciens hiérarques, pour la plupart, piaffent dans la coulisse, prêts à assurer la relève.

Les conseillers de Juan Carlos ont avancé une autre raison : certains services de police prennent assez mal les libérations, plus nombreuses que prévu, de prisonniers politiques, en particulier celles, décidées mardi, de sept personnalités, membres connus du parti communiste. Enfin, l'affaire du Sahara, qui fait grincer les dents de plus d'un dirigeant, impose que le gouvernement, même virtuellement démissionnaire, ne se limite pas à la simple expédition des affaires courantes. La presse espagnole, en effet, critique fermement l'occupation militaire du Sahara par les Marocains et accorde beaucoup de place à la dénonciation, par le Front Polisario, des « *massacres de civils par les forces armées marocaines* ».

Cela dit, les conseillers de Juan Carlos estiment que « *la nervosité de la classe politique n'est pas justifiée* ». Ils font valoir que M. Fernandez-Miranda, dont « *la loyauté au roi est totale* », doit d'abord prendre ses fonctions aux Cortès avant, sans doute, d'engager des consultations. Président du conseil du royaume, il sera désormais à même, dit-on, de convaincre les conseillers les plus réticents. Dès mardi soir, en effet, M. Fernandez-Miranda recevait chez lui M. José-Antonio Giron, chef de file des ultras. Dans les milieux proches de la Zarzuela, on indique que la *terna*, pour la succession de M. Arias Navarro, sera examinée « *en temps voulu* ».

« Les idées et les actions viendront plus tard »

Sec et même tranchant, contrôlant ses émotions, capable d'improviser une allocution, ce qui n'a pas toujours été le cas de tous les ministres de Franco, insistant avant tout sur sa « *loyauté totale à l'égard du roi* », M. Fernandez-Miranda a justifié son personnage mercredi aux Cortès, lors de sa prise de fonctions.

« *Les idées et les actions viendront plus tard* », a-t-il dit aux membres du gouvernement et aux notables qui l'entouraient. Il a rendu hommage à son prédécesseur, M. Rodriguez de Valcarcel, à Franco, à l'amiral Carrero Blanco et au chef du gouvernement, M. Arias Navarro. « *Je ne renie pas mon passé, mais je ne suis pas lié par lui* » : cette phrase-clé, répétée à deux reprises dans le discours du nouveau président des Cortès, a été écoutée en silence, ainsi d'ailleurs que sa fervente profession de foi monarchiste. La référence au Caudillo a été, en revanche, acclamée. M. Fernandez-Miranda n'est pas déjà plus, de toute évidence, à l'image des « *ministres de Franco* ». Il tranchait, mercredi, par son autorité, sur la rondeur bonhomme de M. de Valcarcel et la simplicité contrite de M. Arias Navarro.

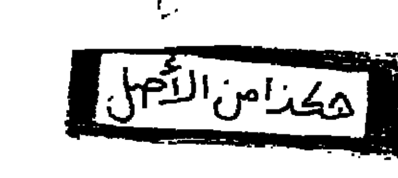
Premier nuage pour les héritiers en dispute de Franco : les étudiants madrilènes s'agitent. Avec la reprise des cours, ils ont retrouvé le goût des affiches et des assemblées générales interdites. Mercredi, de vifs affrontements ont opposé policiers et étudiants à l'université Complutense de la capitale. La veille, des commandos d'extrême droite avaient tenté de mettre eux-mêmes de l'ordre sur les murs. Une nouveauté pourtant : la police jusqu'alors pourchassait exclusivement les étudiants de gauche ; mercredi, elle s'en est pris aussi aux groupes d'extrême droite.

MARCEL NIEDERGANG.

● *Un membre de l'organisation autonomiste basque ETA,* M. Luis Javier Lopez de Guerrero, dix-huit ans, a été tué par la garde civile, le mercredi 3 décembre, à Beasain, près de Bilbao. Surveillés depuis plusieurs jours par la garde civile, M. Lopez et deux de ses compagnons ont été surpris dans une maison. Ils ont refusé de se rendre et une fusillade a éclaté, précise-t-on de source proche de la police. Les deux autres hommes ont pris la fuite. L'ETA a déclaré, dans un communiqué publié à Bayonne que « *le jeune Basque Luis Javier Lopez de Guerrero est la première victime des forces répressives qui opèrent aujourd'hui sous le mandat de Juan Carlos. C'est une preuve que rien n'a changé* ». — (A.F.P., Reuter.)

● *Mgr Pedro Cantero Cuadrado,* archevêque de Saragosse, membre du Conseil de régence et du Conseil du royaume, a été victime, mercredi 3 décembre, d'un infarctus du myocarde. Il avait été hospitalisé mardi à la suite d'un malaise cardiaque, après une discussion de plus de six heures au Conseil du royaume. En cas d'indisponibilité permanente, le prélat, qui est dans « *un état grave* », sera remplacé au sein du Conseil du royaume et du Conseil de régence, par Mgr Guerrera Campos, évêque de Cuenca, considéré comme le porte-parole de l'épiscopat conservateur. — *(A.F.P.)*

● *Une erreur de transmission* nous a fait mal orthographier le nom du ministre de la justice suisse qui assistait, le 27 novembre, aux cérémonies d'intronisation du roi Juan Carlos Ier. Il s'agissait de M. Kurt Furgler et non Furtagoell.



APRÈS LES PREMIÈRES DÉCISIONS DU ROI JUAN CARLOS Iᵉʳ

POINT DE VUE

DEUX PRINTEMPS

par ALFRED FABRE-LUCE

CE sera bientôt le temps des souhaits et des jours qui commencent à s'allonger. Du cœur de l'hiver, les pensées vont se tourner vers le printemps. Où s'épanouiront, l'an prochain, les « cent fleurs » dont parlait jadis Mao Tse-toung ? Dans quel pays verrons-nous *moins* de censure et moins d'arbitraire ? Il y a tout juste vingt ans, nous aurions répondu : en Chine. Il y a huit ans : en Tchécoslovaquie. Mais les « cent fleurs » de Pékin n'ont été qu'une manœuvre, et le printemps de Prague a été suivi d'un été d'invasion. Cette année, les regards se tournent vers Madrid.

Un historien, trop riche de souvenirs, croit voir reparaître, au-delà des Pyrénées, la monarchie absolue. C'est bien plutôt le contraire : une monarchie absolue s'en va. Juan Carlos ne possède pas, ne souhaite même pas posséder le pouvoir législatif que s'était adjugé Franco. Dans son discours d'intronisation, il s'est défini lui-même comme un « modérateur » plus soucieux de ses devoirs que de ses droits.

« *Fort bien,* dira-t-on. *Mais pourquoi fallait-il que ce modérateur fût un roi, et ce roi un Bourbon ?* » Tout simplement parce que nul ne serait capable d'en citer un autre. Tôt ou tard, le peuple espagnol tranchera. Mais qui pourrait, aujourd'hui, l'interroger valablement ? Des hommes qui se seraient désignés eux-mêmes, ou qui auraient été désignés à travers des procédures obscures ? Des formations où prédominent des partis que les sondages révèlent faiblement minoritaires ? Des hommes qui récusent le roi Juan Carlos alors que ces mêmes sondages lui attribuent une majorité populaire ?

J'évoquais, tout à l'heure, les événements de 1968 en Tchécoslovaquie. Il existe, en effet, une analogie entre ces événements et ceux qui s'annoncent en Espagne. Dans un cas comme dans l'autre il s'agit de savoir si un régime totalitaire peut se libéraliser. A l'Est, la tentative a échoué.

Les totalitaires de gauche vont donc se donner beaucoup de mal pour qu'une démonstration inverse ne puisse être apportée au-delà des Pyrénées. Les communistes auraient bonne mine si du fascisme espagnol pouvait naître, à travers la transition *d'une monarchie, plus de démocratie* qu'on n'en a jamais vu depuis trente ans au-delà de l'Elbe ! Pour eux, le danger n'est pas de voir régner un roi autoritaire, *mais* de voir réussir un roi libéral.

Nous pouvons donc nous attendre à des *provocations*, appelant des répressions, et à des surenchères, propres à justifier des stabilisations. Nous verrons sans doute aussi des répliques maladroites du pouvoir : on *ne* change pas en un jour une administration. A travers ces vicissitudes, gardons les yeux fixés sur cette petite flamme tremblante de liberté qui vient de s'allumer auprès de nous. Ne faisons rien qui puisse contribuer à l'étouffer.

En 1968, c'était un communiste, Dubcek, qui s'efforçait d'établir chez notre ancienne alliée, la Tchécoslovaquie, un régime plus humain. Même sceptique, nous lui faisions crédit, nous ne songions pas à lui demander de se renier. Nous aurions été heureux de saluer son succès. La gauche devrait avoir aujourd'hui la même attitude envers l'homme qui, élevé par le franquisme, va tenter de s'en émanciper.

Si le printemps politique qui paraît s'annoncer à Madrid se révélait aussi éphémère que le printemps de Prague (à plus forte raison si on l'empêchait de naître), l'avenir serait peut-être sombre pour une Europe libre située entre deux rigidités, alors que s'esquisse une menace de congolisation portugaise.

CORRESPONDANCE

La situation aux îles Canaries

Un lecteur originaire de Santa-Cruz-de-Ténériffe, aux îles Canaries, et qui a dû quitter récemment le territoire pour des raisons politiques, nous adresse le témoignage ci-dessous sur la répression qui, selon lui, frapperait actuellement l'opposition antifranquiste aux Canaries.

Les conditions géographiques spécifiques à l'archipel rendent la situation particulièrement grave : d'un côté, l'éloignement, qui accentue la non-circulation des informations ; de l'autre, l'insularité, qui permet aux forces répressives un travail plus facile, plus silencieux, plus inique.

Au mois d'octobre, la répression s'est concrétisée par l'arrestation et la torture de militants d'extrême gauche (Ligue communiste révolutionnaire, Opposition de gauche, Organisation révolutionnaire des travailleurs, parti communiste espagnol) en vertu du décret anti-terroriste.

Une dame de cinquante-deux ans, arrêtée pendant une manifestation franquiste à Las Palmas (première semaine d'octobre) pour avoir dit à haute voix : « *Et ça, ce n'est pas un vrai trouble à l'ordre public ?* », risque douze ans de prison pour « apologie du terrorisme ».

Mme Lira Bencomo, pharmacienne à La Laguna (Ténériffe), attend en prison son jugement, pour avoir prêté sa voiture à des distributeurs de tracts. Elle risque six ans de prison.

Les journalistes Gilberto Aleman et Julian Ayala, de Ténériffe, ont reçu des menaces de mort écrites et téléphonées venant du PENS (parti espagnol national socialiste) et des commandos Adolf-Hitler.

Les avocats des travailleurs sont de plus en plus en danger ; le décret anti-terroriste diminue leurs droits en tant que représentants de leurs clients, et ils sont l'objet de menaces (par exemple, Mᵉ Sagaseta, à Las Palmas) ou sont même arrêtés (Mᵉˢ Juan Carlos Dominguez, Alfredo Horas, à Santa-Cruz-de-Ténériffe).

A la fin du mois d'octobre, cette vague de répression a provoqué la mort d'un militant du P.C.E. : Antonio Gonzalez-Ramos, arrêté et accusé d'édition et de stockage de propagande. Il a été éjecté du véhicule de la police en pleine vitesse, sur l'autoroute de Los Rodeos à Ténériffe. Le nombre de détenus politiques aux Canaries s'élève à une quarantaine de personnes.

Les forces répressives, pour l'ensemble des îles Canaries, sont les suivantes : deux mille membres pour la garde civile, sept mille hommes pour la D.G.S. (direction générale de la sécurité) et mille cinq cents pour la police armée (les « grises »). L'armée joue un rôle stratégique prépondérant aux Canaries, car c'est à la capitainerie générale de Ténériffe que se trouve le commandement des forces qui opèrent au Sahara. Ainsi soldats, armes, munitions, chars de combat, etc., ont transité tout l'été par les Canaries en direction du Sahara.

A Las Palmas (Grande-Canarie) se trouvent la plus importante base opérationnelle navale et une partie de la flotte, et à l'aéroport militaire de Gando (Grande-Canarie) une énorme représentation de l'aviation militaire, comprenant une escadrille des plus modernes (Phantom, Mirage, Saeta-II), ainsi que les transports de troupes Hercules, etc.

La position du P. C. espagnol

M. Enrique Lister, secrétaire général du parti communiste ouvrier espagnol, dénonce le silence que, selon lui, on s'efforce d'entretenir autour de son parti. Après les obsèques du général Franco et l'intronisation de Juan Carlos Iᵉʳ, il nous écrit notamment :

Le général Franco a été inhumé, mais le régime politique qu'il a instauré après une guerre civile sanglante, lui, n'est pas enterré. Ce régime n'a pas apporté la paix au pays ni la réconciliation des Espagnols, mais la paix des cimetières et la réconciliation des morts. Toute l'opposition s'accorde à dire que l'avenir de l'Espagne est incertain. L'héritage laissé par Franco ressemble à un baril de poudre qui peut exploser dans un laps de temps plus ou moins long et entraîner le pays dans une nouvelle catastrophe.

La monarchie juan-carliste, œuvre personnelle de Franco, ne pourra éviter cette nouvelle catastrophe étant donnés, d'une part les compromis dans lesquels Juan Carlos s'est engagé, et d'autre part les bases sur lesquelles cette monarchie repose. Seul un rétablissement total des libertés et l'instauration d'un régime démocratique authentique (à notre avis, celui-ci, dans le monde actuel, ne peut être autre que la République) peuvent assurer une cohabitation entre les Espagnols et un développement pacifique du pays au sein des autres pays européens. Mais ce changement démocratique ne peut pas être le résultat d'arrangements entre différents clans des classes dominantes ; il ne peut naître que de la lutte des forces ouvrières et démocratiques, unies étroitement.

[Le parti communiste ouvrier espagnol, appelé aussi « fraction Lister », est né d'une scission provoquée au sein du P.C. espagnol par l'intervention des troupes soviétiques en Tchécoslovaquie en 1968. Plusieurs dirigeants du P.C., exclus, ont formé un nouveau parti nettement pro-soviétique qui publie son propre journal, lequel porte néanmoins le même titre que l'organe du P.C. « Mondo Obrero ». Affaibli par de nouvelles divisions le parti communiste ouvrier espagnol est considéré par les amis de M. Santiago Carrillo comme « sans véritable représentativité ».]

« Vive la monarchie ! »

M. Pierre Derveaux nous écrit à propos de la Libre opinion de Claude Manceron intitulée « Le scandale » (le Monde du 28 novembre) :

L'auteur pense que la restauration de la monarchie en Espagne doit scandaliser « *tout homme nourri sur les genoux de la République française avec des idées de liberté, d'égalité, de fraternité* ».

Ce qui me scandalise, pour ma part, c'est que les Français, qui se réclament de ces nobles idéaux, vivent depuis trois générations dans une République où la fraternité se dissout dans des querelles partisanes, où l'égalité n'existe que dans les codes, où la liberté est confisquée par une minorité de possédants.

Le droit des urnes ne serait-il pas un mensonge plus habile (et plus efficace) que le droit divin ?

Quant au droit des armes, c'est hélas ! une réalité dont nul régime n'est exempt, pas plus la Convention de 1792 que le régime de Franco.

Faut-il souhaiter que la bourgeoisie française, qui n'a pu mettre l'Etat au service de ses intérêts qu'en écartant la monarchie absolue, soit plus discrète dans ses proclamations de foi républicaines ?

Si l'Espagne trouve avec un roi héréditaire, comme l'ont déjà trouvé des pays comme la Suède, les Pays-Bas, la Grande-Bretagne, un progrès réel vers plus de justice et de liberté, eh bien ! vive la monarchie !

Et que les Français de bonne foi s'interrogent donc sur les raisons pour lesquelles la justice et la liberté ont si piètre figure dans leur propre pays.



EUROPE

Allemagne fédérale

NOUVELLE « CHASSE AUX SORCIÈRES »

Les mesures d'interdiction d'accès à la fonction publique se multiplient à l'encontre des « extrémistes »

Le Bundestag a refusé, dans la semaine du 23 au 30 novembre, le projet de loi visant à réglementer l'emploi des « extrémistes » dans la fonction publique qui avait été voté par le Bundesrat. Les Länder gouvernés par les chrétiens démocrates s'opposent au projet du gouvernement soutenu par les libéraux et les sociaux-démocrates, qui souhaitent que chaque cas soit examiné séparément. La C.D.U.-C.S.U. voudrait au contraire que les membres des partis « hostiles à la Constitution » soient systématiquement exclus de la fonction publique.

Les positions de départ étant très éloignées, il est peu probable que le Bundestag et de Bundesrat se mettent d'accord sur un compromis. Le projet de loi est donc voué à l'échec. Les pratiques actuelles se poursuivront bien qu'elles conduisent à des abus de plus en plus fréquents. Quelques partisans de l'exclusion des « extrémistes » de la fonction publique commencent à s'inquiéter de procédés ressemblant fort à une « chasse aux sorcières ».

De notre correspondant

Bonn. — Peter O., quarante-sept ans, aurait bien aimé devenir contrôleur au laboratoire de recherches sur les techniques de soudage de l'université de Hambourg. Il était auparavant maçon dans l'administration des postes, mais, depuis quatre ans, il a suivi, à la formation professionnelle des adultes, des cours d'électricien. Il est aujourd'hui contremaître. Pourtant, il ne pourra pas être employé à l'université de Hambourg. Le Sénat de la ville, autorité de tutelle, s'y oppose. La raison est simple : Peter est membre du parti communiste allemand (D.K.P.).

Son cas n'est pas isolé. Depuis deux ans et demi, plus de quatre cent soixante candidats à un poste dans la fonction publique, en grande majorité des enseignants, mais aussi des juges ou des techniciens, ont été refusés parce que les autorités nourrissaient des doutes sur leur « fidélité à la Constitution ». Le 28 janvier 1972, M. Willy Brandt, alors chancelier, et les ministres-présidents des Laender, pour montrer qu'ils ne restaient pas inactifs devant le « danger terroriste », décidaient que les personnes suspectes de *« ne pas s'engager à chaque instant pour l'ordre démocratique et libéral »* ne pouvaient être admises dans la fonction publique. Cette décision, connue sous le nom de « décret sur les extrémistes », avait pour but d'unifier les pratiques existant déjà dans les différents laender. Depuis, les autorités se sont aperçues qu'elle n'était pas interprétée de la même manière d'un Land à l'autre. Surtout, elle a donné lieu à des abus, dont les Laender gouvernés par la démocratie chrétienne n'ont pas l'exclusivité, comme le montre l'exemple de Hambourg, place-forte des sociaux-démocrates.

A l'origine, il s'agissait d'éloigner de la fonction publique les « extrémistes ». Le concept est fort vague. La Loi fondamentale de la République fédérale garantit l'existence des partis politiques et reconnaît à chacun le droit d'exercer la profession de son choix. Pourtant, les autorités politiques et judiciaires font une subtile distinction entre les partis inconstitutionnels (interdits par le tribunal constitutionnel de Karlsruhe, comme le parti communiste d'Allemagne K.P.D. (1)) et les partis hostiles à la Constitution, qui ne sont pas interdits, mais qui n'en poursuivent pas moins *« des buts contraires à la Loi fondamentale »*.

Suffit-il d'appartenir à un parti hostile à la Constitution, bien qu'autorisé, pour être exclu de la fonction publique ? A cette question, le tribunal constitutionnel a apporté une réponse ambiguë. Pour l'opposition chrétienne-démocrate, un membre d'un tel parti, candidat à la fonction publique, devrait être exclu automatiquement. Pour la coalition libérale-socialiste, l'appartenance à un parti « hostile à la Constitution » n'est qu'un élément d'appréciation parmi d'autres. En pratique, le résultat est le même. En Hesse, Etat qui, l'année dernière, comptait encore parmi les Laender les plus libéraux, les communistes se trouvent maintenant au nombre des victimes.

Le tribunal administratif fédéral a pourtant jugé qu' *« avant l'interdiction d'un parti personne ne pouvait se réclamer du caractère inconstitutionnel de ce parti au préjudice d'un membre du service public »*. Il est vrai que cet arrêt concernait le parti néo-nazi N.P.D. Dans le cas des communistes, le même tribunal administratif en a jugé autrement. Car la chasse aux « extrémistes » dans la fonction publique fait des victimes presque uniquement à gauche. Depuis la décision du chancelier et des ministres-présidents, les procédures se multiplient, les candidats à la fonction publique, et même les fonctionnaires concernés, sont de plus en plus nombreux, les motifs d'exclusion de plus en plus spécieux. Un professeur de droit note que *« se fait remarquer déjà celui qui se réclame toujours des droits fondamentaux, pose des revendications sociales exagérées et parle souvent de démocratisation »*.

Les « auditions »

Tout candidat à la fonction publique fait aujourd'hui l'objet d'une enquête. Depuis deux ans et demi, quatre cent soixante mille dossiers ont été examinés, cinq mille sept cents personnes étaient fichées à l'Office de protection de la Constitution (renseignements généraux), quatre cent soixante-sept enquêtes ont abouti à des exclusions. M. Wolfgang Roth, membre du comité directeur du parti social-démocrate, constate que ces contrôles massifs provoquent eux-mêmes la multiplication des enquêtes, car les renseignements généraux, largement mis à contribution, redoublent d'efforts « pour trouver quelque chose ». On surveille les universités pour savoir qui distribue des tracts, qui participe à des manifestations, qui intervient, et comment, pendant les cours.

Lorsque le candidat est fiché, il est convoqué pour « audition » soit par le président de l'université soit par un fonctionnaire du ministère de l'intérieur. Cette « audition » n'a que peu de rapport avec le traditionnel entretien précédant l'embauche. Les questions posées sont généralement les suivantes : *« Avez-vous été, au cours de vos études, membre d'une organisation politique ? Avez-vous appelé à une manifestation contre le « génocide du peuple vietnamien » ? Avez-vous appliqué le concept d'« impérialisme » à la République fédérale ? Avez- vous été membre des « faucons » (jeunes sociaux-démocrates) ? Etes-vous membre du syndicat de l'enseignement ? Quelle est votre position par rapport au marxisme ? A la propriété privée ? A la R.D.A. ? A la dictature du prolétariat ? Comment peut-il nous venir à l'idée de de critiquer le gouvernement libéral socialiste ? Etes-vous membre du D.K.P. ou du K.P.D.* (maoïste) ?

Certains candidats ont refusé de répondre à cette question en s'abritant derrière la liberté reconnue par la Constitution. Ce manque d'empressement est lui-même considéré comme suspect. Le sous-préfet de Darmstadt explique, dans une lettre à une candidate refusée : *« On doit vous donner raison quand vous affirmez que l'employeur n'a en principe pas le droit d'interroger sur l'appartenance à un parti. Cela n'est cependant valable que lorsqu'il s'agit d'un parti se plaçant sur le terrain de la Constitution. »*

Des cas de discrimination

Les interrogatoires portent sur les opinions et les engagements politiques, mais aussi sur la vie privée.

Le ministre bavarois de la culture écrit à l'avocat d'un candidat que ce serait un bon point pour son client si celui-ci pouvait prouver qu'il a demandé le divorce parce que sa femme était membre du D.K.P.

Un avocat de Hanovre, qui a assisté plusieurs membres du Syndicat de l'éducation lors d'interrogatoires, rapporte quelques motifs d'exclusion : participation à l'occupation d'une maison vide en 1971 ; participation à un comité favorable à la légalisation de l'ancien K.P.D. ; voyages en R.D.A. ; candidature pour un parlement étudiant sur une liste de l'organisation marxiste Spartacus ; participation à la création d'un groupe local d'objecteurs de conscience. Tout cela en Basse-Saxe, dans un Land gouverné par les sociaux-démocrates et les libéraux. Le ministre de la culture de Hanovre (social-démocrate) a même refusé un poste à un « camarade » de son parti, M. Narr, professeur de sciences politiques, qui a collaboré à la rédaction du programme à long terme du S.P.D., parce que, pendant les années 60, il a participé aux « marches de Pâques » en faveur du désarmement et s'est opposé en 1968 à la législation d'exception.

A Berlin, une institutrice attend son engagement. Les autorités n'ont rien à lui reprocher, mais son mari a été élu dans un conseil universitaire sur une liste de gauche. Et elle-même n'a-t-elle pas habité, en 1970-1971, dans une communauté où il y avait des gens soupçonnés d'être en contact avec des anarchistes ?

Un employé du gaz de Cologne a été révoqué du jour au lendemain parce qu'il était l'ami de la sœur de Gudrun Ensslin (2), contre laquelle les autorités ne pouvaient rien retenir, si ce n'est qu'elle a été condamnée à 400 DM (environ 680 F) d'amende pour avoir traversé la rue alors que le feu était rouge.

A Nuremberg, un conducteur de locomotive est menacé de licenciement parce qu'il est membre du D.K.P. et qu'il a été plusieurs fois candidat aux élections régionales et municipales.

Mme Sylvia Gingold a été refusée comme institutrice parce qu'elle est membre du D.K.P. Son père, né en Pologne, a été chassé d'Allemagne par les nazis. Réfugié en France, il a participé à la Résistance et il est compagnon de la Libération. En 1971, la nationalité allemande lui a été refusée parce qu'il était communiste. Le tribunal administratif de Francfort a cependant cassé la décision du ministre de l'intérieur, mais sa fille est victime de la même discrimination.

Mme Charlotte Niess, membre du S.P.D., n'a pas été admise comme juge stagiaire en Bavière, parce qu'elle appartient à l'Association des juristes démocrates, où adhèrent aussi des communistes.

Un « slogan communiste »

A Brême, un physicien très connu en Allemagne, le professeur Jens Scheer, est menacé d'être exclu de l'université parce qu'il est membre du K.P.D. (maoïste), mais aussi parce qu'en tant que savant atomiste, il a critiqué le programme énergétique du gouvernement fédéral. Un autre membre du K.P.D. (maoïste) a été renvoyé de l'université de Hambourg parce qu'il avait fondé un « comité de soutien au cinéma de la République démocratique du Vietnam ».

On pourrait multiplier les exemples. Le service public, qui représente cinq millions d'emplois, soit 20 % du marché du travail, tend à être interdit à tous les jeunes qui critiquent le système économique et social de la République fédérale. Le tribunal constitutionnel a condamné le terme « interdiction professionnelle » (Berufsverbot) comme un « slogan communiste ». Mais quelle profession peuvent bien exercer les enseignants refusés dans la fonction publique ?

Plus d'une centaine de professeurs d'université ont protesté contre ce « système d'espionnage et de répression des opinions ». Certains sociaux-démocrates s'inquiètent. Faisant allusion au discours de M. Alfred Grosser lors de la remise du prix de la Paix des libraires, M. Brandt a déclaré récemment : *« Nous ne devons pas laisser à un professeur de Paris, bien intentionné à notre égard, le soin d'émettre ses graves réserves. »* M. Maihofer lui-même, ministre fédéral de l'intérieur, craint que *« l'on ne dépasse bientôt les limites de la Constitution »*.

Même si l'on admettait avec le ministre de l'intérieur du Bade-Wurtemberg que, *« pour sauvegarder la Liberté (avec une majuscule), il faille réduire les libertés »*, on pourrait se demander en quoi un conducteur de locomotive communiste menace l'ordre démocratique et libéral. Est-ce que ce ne sont pas plutôt certaines méthodes inquisitoriales qui mettent en danger cette société ? De même est-il pour le moins regrettable qu'au tribunal administratif fédéral chargé de statuer sur les recours contre les exclusions siège un juge, M. Edmund de Chapeaurouge, qui, sous le régime national-socialiste, a appliqué avec zèle les lois racistes. Comme le remarquait récemment le magazine *Der Spiegel*, il s'agit de mettre en cause, au-delà de la continuité personnelle, la continuité fonctionnelle : *« Une justice qui justement a été capable de poursuivre « l'affront racial » (3) et de le condamner doit se secouer et doit prendre garde quand on lui présente à nouveau une minorité et qu'on affirme que ce groupe de personnes met en danger l'« ordre démocratique et libéral », comme de 1933 à 1945 on affirmait que les juifs menaçaient le sang allemand. »*

Suffit-il de dénoncer ces abus les plus criants alors que leur cause se trouve dans le principe lui-même selon lequel un « extrémiste » ne doit pas appartenir à la fonction publique ? En R.F.A., ce principe est maintenant largement admis dans les milieux politiques comme dans les milieux judiciaires, si bien que les divers comités opposés à l'« interdiction professionnelle » ont politiquement et judiciairement peu de chances de succès. La mesure a en outre sur les étudiants et les professeurs un effet dissuasif qui contribue à pousser à droite les universités allemandes. Les adversaires déclarés de l'« interdiction professionnelle » sont à leur tour bien souvent inquiétés. Pour M. Wolfgang Roth, à côté de la justification officielle, il existe une autre motivation : la soif de vengeance des milieux conservateurs contre le mouvement étudiant des années 1967-68.

Même s'ils éprouvent quelques scrupules, les sociaux-démocrates marchent dans la même direction pour ne pas paraître en reste sur la démocratie chrétienne. C'est ce qu'ils ont fait avec le décret sur les extrémistes et la réforme du code pénal. C'est ce qu'ils s'apprêtent à faire en interdisant tous les écrits présentant la violence comme « souhaitable, nécessaire ou inévitable ». Dans un roman consacré à l'« interdiction professionnelle », l'écrivain berlinois Peter Schneider note : *« Dans aucun pays comparable, il y a à la fois si peu de communistes et autant de mesures législatives dirigées contre eux. »*

DANIEL VERNET.

(1) Il existe en R.F.A. plusieurs partis communistes : l'ancien K.P.D. interdit en 1956, proche de Moscou, le D.K.P., qui a pris sa suite en 1968, est au contraire autorisé — les maoïste ont également fondé un parti qui a pris le nom de K.P.D.

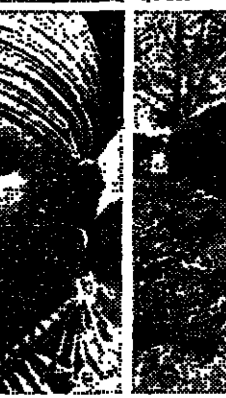
(2) Mme Gudrun Ensslin est une des quatre accusés du procès de Stuttgart contre le « noyau dur » du groupe Baader-Meinhof.

(3) En août 1939, M. de Chapeaurouge était juge assesseur au tribunal de Hambourg qui condamna à deux ans de prison un juif accusé d'avoir fréquenté un salon de massage tenu par une Allemande.

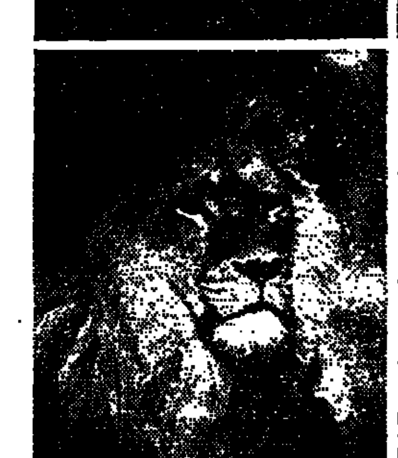




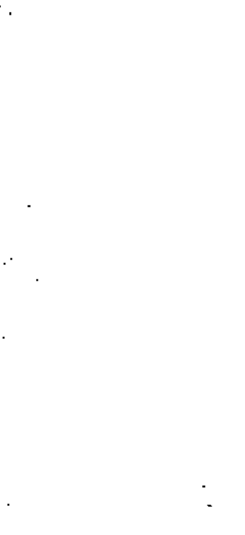


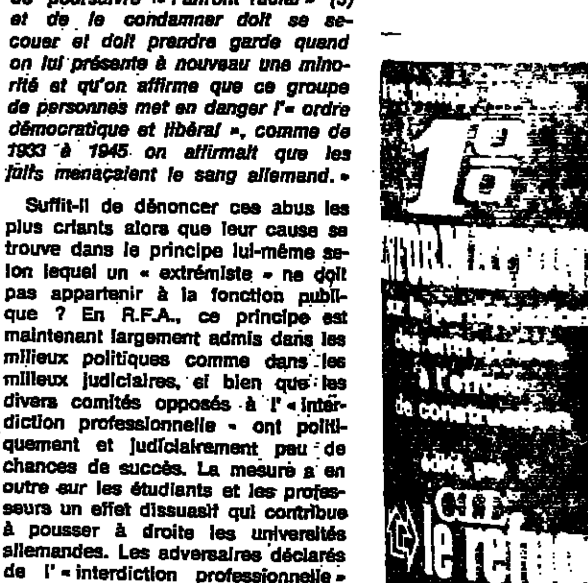














PROCHE-ORIENT

L'O.L.P. pourrait participer aux débats du Conseil de sécurité sur les raids israéliens au Liban

La réunion du Conseil de sécurité sur la plainte égypto-libanaise contre les bombardements israéliens au Liban, prévue pour mercredi soir 3 décembre, a été reportée à jeudi soir.

Ce retard est dû aux difficultés concernant l'envoi d'une invitation à l'O.L.P. pour qu'elle participe aux débats, comme l'a demandé officiellement l'Egypte.

Plusieurs procédures sont possibles : le représentant de l'O.L.P. pourrait être invité en vertu de l'article 39 du règlement de procédure qui stipule que le Conseil *« peut inviter (...) toute personne qu'il considère qualifiée à cet égard à lui fournir des informations ou à lui donner son assistance dans l'examen des questions relevant de sa compétence »*.

Une invitation dans ces termes recueillerait sans doute les neuf voix nécessaires, le veto ne jouant pas dans cette question dite de procédure.

Mais l'O.L.P. a le statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale, et les pays arabes, notamment, désirent la faire inviter au Conseil à ce titre, ce qui consacrerait la participation de l'O.L.P. aux débats du Conseil de sécurité sur le Proche-Orient.

Plusieurs délégations, notamment celles de pays occidentaux, qui ne seraient pas opposées à ce que l'O.L.P. soit invitée au titre de l'article 39, ne sont pas disposées en revanche à suivre une procédure qui mettrait le Conseil devant ce qu'ils considèrent être *« un fait accompli »*.

L'Irak, seul pays arabe membre du Conseil, a présenté dans la nuit un projet de résolution laissant à chaque membre le soin d'évaluer à quel titre l'O.L.P. participerait aux débats.

Les Etats-Unis, qui mercredi ont *« déploré le cycle de violences au Proche-Orient »*, ont fait part de leur opposition totale à la participation de l'O.L.P. à la réunion du Conseil. A ce propos, M. Trattner, porte-parole du département d'Etat, a laissé entendre que l'Egypte était entrée en contact avec les Etats-Unis après les déclarations faites mardi par M. Ismaïl Fahmi, chef de la diplomatie égyptienne, qualifiant les raids israéliens sur le Liban de *« violations »* de l'accord intérimaire israélo-égyptien.

PAUL VI : un acte de violence inadmissible

● *A la cité du Vatican*, Paul VI a condamné, mercredi, *« cet acte de violence inadmissible qui exaspère une tension déjà si vive dans cette région et dans tout le pays »*.

● *A Paris*, M. Raymond Eddé, leader du Bloc national libanais, s'est élevé contre les *« bombardements criminels et non provoqués »* de l'aviation israélienne. *« Israël, qui en veut à la Syrie pour le succès qu'elle a obtenu devant le Conseil de sécurité, s'en prend au Liban*, a déclaré M. Eddé, *et je me demande s'il ne s'agit pas là de l'exécution du plan de partition du Liban, en cherchant à réanimer la tension entre Palestiniens et Libanais, après qu'une certaine accalmie se soit installée entre eux. »*

Il a jouté que *« les Israéliens, craignant, d'autre part, que cette accalmie soit mise à profit par les Palestiniens, qui pourraient de nouveau s'occuper d'Israël, veulent que ces derniers continuent à consacrer leur énergie et leur attention à la lutte à l'intérieur du Liban »*.

M. Eddé a estimé qu'il existe actuellement, au Liban, *« une partition de fait : une occupation de fait syro-palestinienne à l'est de la route de Damas, l'autorité libanaise étant limitée à l'ouest de cette route »*. *« Je voudrais savoir*, a-t-il poursuivi, *si cette partition de fait est le prélude d'une partition de droit, ou bien s'il ne s'agit que d'une situation temporaire qui n'ira pas plus loin. »*

M. Eddé, qui est farouchement opposé à la *« partition »* du Liban, a expliqué qu'un *« petit Liban »* n'est pas économiquement viable, et que cette partition ne peut que se traduire par une émigration massive des chrétiens hors du Liban.

Il a expliqué qu'il était venu à Paris *« afin de voir clair et de comprendre ce qui se passe au Liban »*. *« A partir du Liban*, s-t-il ajouté, *je ne comprends rien à ce qui s'y passe, pas plus d'ailleurs que mon allié, M. Rachid Karamé, le président du conseil, car nous sommes dans le noir. »*

Le leader du Bloc national libanais, qui doit, ce jeudi, s'entretenir avec M. Georges Gorse, qui a accompagné M. Couve de Murville au Liban, se rendra à Londres à l'issue de sa visite en France. — *(A.F.P.)*

● *Le conseil de la Conférence des rabbins européens*, réuni à Paris, sous la présidence du grand rabbin Brodie, élève une solennelle protestation contre le vote de l'Assemblée générale de l'ONU assimilant le sionisme — et par conséquent le judaïsme dont il est partie intégrante — à une forme de racisme.

● *Les hommes d'affaires juifs de Grande-Bretagne* ont décidé de créer un *« comité de coordination contre le boycottage arabe »*. Le comité a pour mission non pas d'organiser un *« contre-boycottage »*, mais de venir en aide par tous les moyens possibles (conseils juridiques et autres expertises, assistance en matière de marketing, etc.) aux compagnies britanniques visées par le boycottage des pays arabes. — *(A.F.P.)*

LA PRESSE ISRAÉLIENNE EST PARTAGÉE SUR L'OPPORTUNITÉ DE L'OPÉRATION

(De notre correspondant.)

Jérusalem. — Le raid israélien du mardi 2 décembre au Liban suscite, avec un certain retard, de nombreux commentaires dans la presse de jeudi matin. Les opinions sont partagées. Certains journaux se demandent si Israël doit continuer à utiliser cette tactique, qui dresse contre lui l'opinion internationale. Tel n'est pas l'avis de « Hatsofe » (parti national religieux), pour qui « Israël ne peut se permettre de s'abstenir de lutter contre les organisations palestiniennes à cause de considération politiques comme la situation au Liban ». « Haaretz », journal indépendant, se demande, en revanche, « s'il était indispensable de lancer une opération aussi importante avec un si grand nombre d'avions, ce qui accroît le risque de faire des victimes civiles. Au demeurant, il n'est pas sûr, ajoute le journal, que le but de cette opération, celui de la dissuasion des fedayin, ait été atteint ». « Haaretz » estime qu'Israël doit admettre qu'il est impossible d'éliminer totalement les bases de fedayin au Liban. L'éditorialiste du journal conclut : « Les avantages sur le terrain de telles opérations sont moindres que les dommages apportés à l'image d'Israël. »

Le commentateur militaire de « Haaretz » atténue quelque peu ces critiques en écrivant dans un autre article : « Il a certainement dû se passer quelque chose d'exceptionnel pour qu'Israël lance cette opération. Il est clair aussi qu'il s'agit d'un avertissement à la Syrie, puisque c'est l'organisation Saïka qui était visée. » Mais le commentateur constate que, plusieurs heures après le raid, Israël n'avait pas encore fourni d'explication.

(INTERIM.)

L'IRAK ÉTUDIE L'ACHAT D'AVIONS DE COMBAT FRANÇAIS

Les forces armées irakiennes souhaitent diversifier leurs sources d'approvisionnement en matériels militaires, notamment dans le domaine aéronautique. Une mission irakienne était, récemment, en France, et elle a visité des usines aéronautiques avant d'avoir des entretiens avec des services officiels sur les conditions de livraison à l'armée de l'air irakienne de certains modèles d'avions.

Selon des informations obtenues à Paris, cette mission exploratoire s'est intéressée, notamment, à l'intercepteur Mirage F-1, équipé du réacteur Atar 9 K-50 ; au biréacteur d'appui tactique Jaguar, produit par Dassault-Breguet, en coopération avec les Britanniques, et à l'avion d'entraînement Alpha-Jet, conçu en collaboration avec la République fédérale d'Allemagne. A ce jour, les Irakiens n'ont pas exprimé les quantités d'avions dont ils pourraient avoir besoin. Au Proche-Orient, la Libye et le Koweït, déjà, sont des clients du Mirage F-1, et le sultanat d'Oman a récemment acheté douze Jaguar.

Les forces armées irakiennes sont équipées de matériels soviétiques, si l'on exclut le fait que l'armée de l'air irakienne possède des avions d'attaque et d'entraînement anciens Hunter, de fabrication britannique, et des hélicoptères français Alouette. Toutefois, les industriels français s'interrogent sur la réalité des intentions irakiennes de moins dépendre d'un fournisseur exclusif, l'Union soviétique, dont les conditions contractuelles restent sévères, et ils se demandent, en particulier, si les démarches irakiennes auprès d'autres pays producteurs d'armements ne sont pas autant d'avertissements lancés en direction de l'Union soviétique pour l'amener à composer.

AMÉRIQUES

Argentine

L'armée intervient directement à Buenos-Aires

Buenos-Aires *(A.F.P., A.P.)*. — Pour la première fois depuis la proclamation de l'état de siège, en novembre 1974, l'armée argentine a fait son apparition dans les rues de Buenos-Aires. Tous les soirs, depuis le lundi 1er décembre, les militaires — aidés par la police — procèdent à des perquisitions et des contrôles d'identité, quartier par quartier. L'armée avait lancé, le 16 novembre, une offensive généralisée contre les guérilleros de l'ERP (Armée révolutionnaire du peuple, marxiste-léniniste) et contre les Montoneros (péronistes d'extrême gauche).

Cependant, la situation devient de jour en jour plus tendue dans le nord du pays. Pour tenter d'écraser le foyer de guérilla de l'ERP qui s'est implanté depuis plus d'un an dans la province de Tucuman, à 1 400 kilomètres au nord-ouest de Buenos-Aires), les forces aériennes effectuent désormais deux missions quotidiennes de mitraillage et de bombardement dans les zones cernées par l'armée.

Le quotidien *Clarin* du 3 décembre a annoncé que la province de Tucuman allait être déclarée *« zone sous contrôle militaire »* en raison de l'activité des commandos d'extrême droite qui y ont tué onze personnes ces derniers jours. Selon un autre quotidien, *La Razon* (droite), les perquisitions effectuées dans les grandes villes par les militaires auraient convaincu les autorités que les Montoneros tenteraient de créer une *« armée populaire »* pour jeter à bas le système actuel et instaurer un gouvernement *« socialiste-marxiste »*.

Des guérilleros ont assassiné, le 3 décembre, un ancien chef de la police fédérale argentine, le général Juan Esteban Caceres Monie, et enlevé son épouse, à Villa-Urquiza, ville située à mi-chemin environ de Tucuman et de Buenos-Aires. Le général Caceres Monie avait dirigé la police argentine sous lap résidence du général Lanusse, jusqu'en mai 1973.

Enfin, les prêtres du diocèse de Formosa (situé à 1 400 kilomètres au nord de Buenos-Aires) ont « fait grève » le 30 novembre pour protester contre la détention d'un curé d'origine française, le Père Jacques Renevot, arrêté par l'armée pour être soupçonné d'activités subversives. Au moins trois mille personnes ont été arrêtées en Argentine ces derniers jours.

AFRIQUE

Sahara occidental

La mainmise des Marocains sur la plus grande partie du territoire crée un malaise dans l'opinion espagnole

De notre correspondant

Madrid. — Les Espagnols apprennent avec stupéfaction, par la presse, que le Maroc s'est *pratiquement* rendu maître, en deux semaines, de la plus grande partie du Sahara occidental, qui est encore, en droit international, un territoire espagnol. Cette situation de fait est la conséquence de l'accord signé le 14 novembre à Madrid par l'Espagne, le Maroc et la Mauritanie.

Les autorités de Rabat se hâtent d'occuper le pays avant que l'ONU ne rende un jugement définitif à ce sujet. A El-Aïoun, la capitale, le drapeau chérifien flotte à côté du drapeau espagnol, et une station émettrice de radio a été installée dans la ville, supplantant l'émetteur espagnol de Radio-Sahara.

Le 3 décembre, huit ministres marocains sont arrivés à El-Aïoun à bord d'un avion de Royal Air Maroc, inaugurant un vol régulier bihebdomadaire Rabat - Casablanca - Marrakech - Agadir - Tan-Tan - El-Aïoun. Ils ont été reçus par le gouverneur espagnol du territoire, le général Gomez de Salazar, et les gouverneurs adjoints marocain, M. Ahmed Bensouda, et mauritanien, M. Abdallahi Ould Cheikh, puis sont repartis pour Rabat en compagnie d'une commission espagnole invitée par le gouvernement marocain.

Les troupes espagnoles accélèrent le rythme de leur évacuation, et il est très possible qu'il ne reste pratiquement plus d'Espagnols dans le territoire à la fin du mois. A Bou-Craa, l'exploitation des phosphates cessera le 13 décembre, en principe pour un mois.

Dans la population sahraouie, dit-on à Madrid, les Marocains ne trouvent guère d'appui. La majorité des habitants autochtones de la capitale et des autres villes se seraient enfuis dans le *désert, où les plus jeunes* ont grossi les rangs du Front Polisario. Toutes ces nouvelles ont créé dans l'opinion espagnole un certain malaise, dont la presse se fait l'écho.

Pour sa part, l'Algérie pourrait en venir à menacer de cesser ses livraisons de gaz naturel à l'Espagne. La première « représaille » algérienne a été l'autorisation donnée au M.P.A.I.A.C. (Mouvement pour l'autonomie et l'indépendance de l'archipel canarien) d'utiliser un puissant poste émetteur qui, sous le nom de La voix des Canaries libres, fonctionne maintenant pendant une demie-heure par jour. Il est parfaitement audible aux Canaries.

Le président Boumediène a affirmé, dans une déclaration à l'hebdomadaire madrilène *Campio-16*, et qui a été censurée : *« L'Espagne officielle a procédé, au cours de ces dernières semaines, à un virage surprenant et stupéfiant en ce qui concerne la décolonisation du Sahara occidental. Le 14 novembre 1975, le gouvernement espagnol est entré dans un processus qui ne peut être qualifié autrement que de capitulation, en mettant en marche une procédure qui conduit à la cession pure et simple d'un territoire qui ne lui appartient pas. De quel droit ce gouvernement a-t-il réalisé un tel acte de commerce ? Non seulement il a renié ses engagements à l'égard de la communauté internationale et du peuple qu'il a colonisé, mais, en outre, il a ouvertement méprisé le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, d'une façon qu'aucune puissance coloniale n'avait jamais osé employer jusqu'à présent. Les autorités espagnoles ont cédé à la pression, mais, en politique, un minimum de moralité est nécessaire. »*

JOSÉ-ANTONIO NOVAIS.

Angola

Les États-Unis livreraient d'importantes quantités d'armes au F.N.L.A. et à l'UNITA

Selon le journal américain *Newsday*, dont l'article est repris par l'*International Herald Tribune* du 4 décembre, qui cite des sources militaires et d'autres proches des services de renseignement américains, les États-Unis seraient en train de mettre en place un important pont aérien pour ravitailler en armes les combattants du *F.N.L.A.* et de l'UNITA. Depuis la semaine dernière, des appareils de l'US Air Force C-141 Starlifters font la navette, par les Açores, entre les États-Unis et le Zaïre, où sont débarqués les chargements d'armes destinés à l'Angola.

L'opération porterait *sur* la livraison de fusils, mitrailleuses, mortiers, lance-roquettes, pièces d'artillerie légère et véhicules de campagne, le tout pour une valeur de 20 millions de dollars. Le *matériel serait* remis dans un premier temps à l'autorité militaire zaïroise, qui se chargerait de le faire parvenir aux troupes du F.N.L.A. et de l'UNITA.

Le pont aérien a été mis en place, ajoute *Newsday*, dès l'annonce qu'au moins deux mille Cubains étaient venus renforcer les rangs du M.P.L.A., et que l'Union soviétique avait, de son côté, effectué d'importantes livraisons à Luanda. Selon les renseignements américains, le M.P.L.A. aurait déjà reçu pour près de 10 millions de dollars d'armement directement acheminé d'Union soviétique.

Autre élément qui explique le pont aérien américain : la mise en veilleuse de l'assistance militaire chinoise au F.N.L.A. « *Depuis le printemps*, explique un fonctionnaire des renseignements américains, *nous avons apporté une aide minime aux mouvements anticommunistes, car nous nous contentions de laisser les Chinois faire le travail sur le terrain. Mais maintenant que les Soviétiques s'y mettent à fond, c'est autre chose.* » Et d'expliquer que les Soviétiques ont commencé à livrer tout un matériel moderne, comprenant des chars amphibies PT-76, *des canons anti-aériens*, des lance-roquettes de 130 mm., des missiles sol-air et, enfin, vingt Mig-21, actuellement basés au Congo. D'autre part, du matériel militaire (600 tonnes) attendrait dans le port de Dar-Es-Salaam (Tanzanie) pour être acheminé *sur Luanda*.

Le pont aérien américain, mis en œuvre par la CIA, aurait reçu l'accord tacite du président Mobutu en échange d'un doublement *de l'assistance américaine* au Zaïre, qui se monte actuellement à 30 millions de dollars par an.

LA VISITE

Le chef de l'État mauritanien est reçu par M. Giscard d'Estaing

Le président de la République islamique de Mauritanie et Mme Moktar Ould Daddah, arrivés mercredi en fin d'après-midi à Paris, devaient être, jeudi 4 décembre, les hôtes à déjeuner du président de la République et de Mme Giscard d'Estaing. Dans la soirée, M. et Mme Ould Daddah devaient assister à un spectacle de ballets à l'Opéra.

A l'issue du dîner offert, mercredi soir au Quai d'Orsay, en l'honneur du président mauritanien, par M. Jacques Chirac, le premier ministre a souligné, dans une brève allocution, que la politique française de coopération était en cours d'adaptation aux nouveaux rapports institués entre États. « *Cette politique nouvelle*, a dit M. Chirac, *est fondée sur la concertation permanente, sur la prise en considération des systèmes de développement souverainement choisis par les États, et sur le respect de toutes les politiques culturelles. Elle se développera, j'en suis sûr, pour le plus grand bien des deux pays, dans la dignité et l'amitié réciproques. Elle pourra même, et j'en forme le vœu, s'élargir à des formes plus élaborées de coopération faisant intervenir trois, quatre ou cinq partenaires, et le concours de financements internationaux ou étrangers.* »

Dans sa réponse, M. Ould Daddah, après avoir évoqué les *« quelques incompréhensions »* qui avaient temporairement marqué les relations franco-mauritaniennes, a dit notamment : *« La Mauritanie sait garder ses amitiés »*, ajoutant : *« Vous n'avez plus l'esprit du colonisateur, et nous n'avons plus le complexe du décolonisé. Une page est tournée dans les rapports franco-mauritaniens, auxquels nous désirons donner plus de chaleur et plus de solidarité. »*

Le président de la République islamique de Mauritanie, qui donnera, vendredi en fin de matinée, une conférence de presse, quittera Paris samedi pour Nouakchott. Il est accompagné d'une délégation de vingt-six personnes, comprenant MM. Sall Abdoul Aziz, président de l'Assemblée nationale, Sidi Ould Cheikh Abdallahi, ministre d'État chargé de l'économie nationale, Ba Ibrahima, ministre de la planification, et Mohammed Ali Cherif, secrétaire général à la présidence de la République.

Après l'arrestation de deux ingénieurs français à Annaba

« Nous faisons confiance à la justice algérienne »

déclare M. Jean Sauvagnargues à l'Assemblée nationale

A l'Assemblée nationale, mercredi 3 décembre, au cours de la séance consacrée aux questions au gouvernement, M. Jean Sauvagnargues, en *réponse* à M. Pierre-Bernard Cousté, député apparenté U.D.R. du Rhône, qui *s'inquiétait* de la situation de deux cadres d'une société stéphanoise de construction mécanique, MM. Pelloie et Chauchard, arrêtés, le 23 novembre, à Annaba (Algérie) par la sécurité militaire algérienne (*le Monde* du 29 novembre), a indiqué que le gouvernement était *« vivement »* préoccupé par cette affaire. Après avoir précisé que, sur le rapport des trois ingénieurs français qui, arrêtés eux aussi, avaient été libérés, il s'était vu confirmer la détention des deux autres ingénieurs, le 27 novembre, par le préfet d'Annaba, qui a également donné des assurances sur les conditions de ces détentions, M. Sauvagnargues a déclaré que l'ambassadeur de France en Algérie avait demandé les motifs de cette arrestation et qu' *« il lui a été répondu que des documents confidentiels saisis dans les bagages des Français faisaient planer sur eux une suspicion d'espionnage économique »*. Le ministre des affaires étrangères, qui a rappelé que les deux ingénieurs devaient comparaître le jour même devant le tribunal militaire après avoir reçu la visite du consul général français, a affirmé : *« Nous faisons assurément confiance à la justice algérienne et nous ne préjugeons aucunement les résultats de l'enquête ; toutefois il nous apparaît peu vraisemblable que des ingénieurs en mission de coopération se soient livrés à une forme d'espionnage économique. »* En conclusion, il a déclaré qu'il s'en entretiendra avec l'ambassadeur d'Algérie en France, le jeudi 4 décembre.

● LE DROIT DE GRÈVE a été suspendu jusqu'à nouvel ordre au Tchad. Aux termes du décret, *« les contrevenants seront considérés comme agissant contre le bon ordre et traités comme tels »*. (A.F.P.)

هكذا من الأصل

AFRIQUE

EN FRANCE DU PRÉSIDENT OULD DADDAH

QUINZE ANS APRÈS SON ACCESSION A L'INDÉPENDANCE

La Mauritanie a renforcé son unité nationale et repris le contrôle de son économie

De notre envoyé spécial

Nouakchott. — C'est à une difficile entreprise qu'au matin du 28 novembre 1960, M. Moktar Ould Daddah conviait ses compatriotes à s'associer, en leur disant simplement : « *Construisons ensemble une Mauritanie.* »

En ce premier jour de l'indépendance, proclamée dans une capitale qui restait encore à construire, et où quelques tentes tenaient lieu de bâtiments officiels, l'avenir du jeune Etat paraissait rien moins qu'assuré. Son unité nationale était menacée, son existence même contestée, et ses principales ressources économiques étaient accaparées par des sociétés étrangères.

La Mauritanie était revendiquée par le Maroc de Mohammed V, que soutenaient activement *l'Afrique progressiste* d'alors, le bloc socialiste, et la plupart des pays arabes. Sensibles à la propagande de cette redoutable coalition, de larges secteurs de l'opinion internationale ne voyaient guère dans cette nation qu'une création artificielle du colonialisme français, soucieux de conserver le contrôle d'importantes richesses minières. Pour une bonne partie de la jeunesse scolarisée de son pays, le nouveau chef de l'Etat n'était qu'un « *fantoche* » manipulé par Paris.

Le régime qui s'était installé à Nouakchott dans des conditions aussi peu favorables était condamné à s'appuyer sur des forces avec lesquelles il aurait souhaité prendre rapidement ses distances : A l'intérieur, sur une chefferie traditionnelle encore puissante et peu désireuse de se soumettre à l'autorité d'un pouvoir central moderne ; à l'extérieur, sur l'ancienne métropole, dont la présence administrative, militaire, économique, culturelle, continuait d'apparaître envahissante aux détracteurs du jeune régime.

L'hostilité du monde arabe avait enfin pour effet de maintenir trop étroitement lié à l'Afrique noire francophone un pays qui, pour trouver son équilibre interne, avait intérêt à se rapprocher du Maghreb, dont l'administration coloniale l'avait coupé pour l'intégrer à une fédération de l'Afrique occidentale française (A.O.F.), allant même jusqu'à installer sa capitale hors de ses frontières, à Saint-Louis, qui, jusqu'en 1957, était aussi et d'abord la capitale du Sénégal.

Si on ajoute à cela qu'à la fin des années 1950 la Mauritanie, que l'on appelait alors « *la Cendrillon de l'A.O.F.* », était la colonie française d'Afrique la moins équipée et la moins mise en valeur on conviendra que peu de pays du tiers-monde ont accédé à l'indépendance dans d'aussi mauvaises conditions, mis à part ceux qui durent recouvrer leur liberté les armes à la main.

Quinze ans plus tard, on n'en mesure que mieux le chemin parcouru sous la direction du même chef d'Etat, alors qu'ont trébuché depuis longtemps tant d'autres que l'on avait jugés cependant « *mieux partis* ».

Considérée naguère comme le prototype du pays néocolonisé, la Mauritanie est aujourd'hui une des nations les plus réellement indépendantes d'Afrique. Depuis sa sortie de la zone franc et la création de sa monnaie nationale, l'Ouguiya, le 1er juillet 1973, l'essentiel de son économie est passé sous le contrôle de l'Etat. Les mines de fer et de cuivre, ses deux principales richesses, ont été nationalisées. L'Etat a pris également en main les assurances, il détient la majorité dans les trois principales banques de développement du pays, créées avec des capitaux arabes, et il surveille de très près les activités des deux banques de dépôt françaises encore existantes. Le commerce d'importation des produits de base relève du monopole d'une société d'économie mixte, la *Sonimex*, à participation publique majoritaire, et celui de l'exportation du bétail, première ressource rurale, de celui d'une société d'Etat, la Covima.

Enfin, les principaux projets d'investissement actuels (deux entreprises sidérurgiques, une raffinerie de cuivre et une autre de pétrole, une cimenterie) émanent de la Société nationale industrielle et minière (S.N.I.M.), société d'Etat qui assure déjà l'exploitation du fer et du cuivre depuis la nationalisation de la Miferma et de la Somina.

Quant aux dernières entreprises privées, commerciales ou de services (notamment le transit), et à la petite industrie, elles sont devenues pour la plupart la propriété d'hommes d'affaires mauritaniens.

Dans le domaine culturel, l'effort de « *repersonnalisation de l'homme mauritanien* », après la parenthèse coloniale, n'a pas été moindre. La réintroduction progressive, mais obligatoire, de l'arabe dans l'enseignement et dans l'administration joue, depuis plusieurs années, un rôle capital, de même que la campagne lancée, plus récemment, par le parti gouvernemental en faveur d'un retour aux sources de l'islam, d'un islam débarrassé de ses superstitions et largement ouvert au progrès.

En ce qui concerne, enfin, les relations avec la France, la dénonciation unilatérale, en décembre 1972, des accords conclus douze ans plus tôt, à une époque où les tout nouveaux dirigeants de Nouakchott n'étaient guère en mesure de résister à certaines pressions de l'ancienne métropole, a permis à la Mauritanie de nouer depuis lors avec celle-ci des rapports d'un type nouveau, fondés sur le strict respect de sa souveraineté et sur l'intérêt réciproque des deux partenaires.

Des ralliements

A l'intérieur, on a assisté depuis dix ans au ralliement progressif au parti unique, le parti du peuple mauritanien, de nombreux jeunes intellectuels contestataires qui suscitèrent dans les années 60, et même plus récemment, des difficultés au pouvoir, et qui furent par la suite promus à des postes de responsabilité. C'est ainsi que le dernier congrès du P.P.M., réuni cet été, a vu le ralliement d'éléments de l'opposition clandestine, que rassemblait jusque-là le petit parti des travailleurs mauritaniens, d'inspiration marxiste-léniniste. Seules restent encore en marge une poignée de personnalités écartées du pouvoir ces dernières années, et plus ou moins regroupées au sein du parti de la Justice, dont l'activité est pratiquement nulle.

A l'extérieur, non seulement le Maroc a renoncé définitivement, depuis 1969, à ses prétentions d'antan, au point de s'entendre aujourd'hui avec les dirigeants du territoire qu'il avait longtemps revendiqué pour s'en partager un autre avec eux — le Sahara espagnol, — mais la Mauritanie a su profiter de sa position géographique privilégiée entre l'Afrique noire et l'Afrique blanche pour jouer, dans les relations arabo-africaines, un rôle non négligeable.

La Mauritanie a mené d'autre part une politique ambitieuse de réinsertion dans le Maghreb, dont le couronnement fut, en novembre 1973, son admission dans la Ligue arabe, huit ans après sa démission de l'OCAM (Organisation africaine et malgache), et un an après son départ de l'Union monétaire ouest-africaine, qu'impliquait sa sortie de la zone franc.

Il serait faux cependant de conclure à un retournement d'alliances aux dépens des amis de la première heure. Tout au long de ces années de rapprochement avec le monde arabe, les dirigeants mauritaniens, n'oubliant pas qu'un tiers de leur population environ est de race noire, ont participé activement aux travaux de l'Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal (O.M.V.S.), comme à la mise en place de la Communauté économique de l'Afrique de l'Ouest (C.E.A.O.). Le président Moktar Ould Daddah et ses ministres ont continué à visiter régulièrement les capitales de l'Afrique noire francophone, tout autant que celles du Maghreb ou de la péninsule Arabique, en plaidant partout pour une meilleure compréhension entre « Arabo-berbères » et « négro-africains ».

PIERRE BIARNÈS.

La coopération entre Paris et Nouakchott va être relancée

L'aide française à la Mauritanie a baissé en valeur absolue, en 1973 et 1974, par rapport à 1972, malgré la hausse du coup de l'assistance technique. Les subventions du Fonds de coopération ont, en particulier, diminué de moitié. L'importante aide alimentaire consentie en 1973 et 1974 n'a pas suffi à compenser cette diminution.

La nationalisation de la société privée française MIFERMA, qui exploitait le fer mauritanien (18 millions de tonnes, 30 % des recettes de l'Etat), a, d'autre part, soulevé des problèmes importants. Ceux-ci seraient cependant en voie de règlement. La Banque internationale pour la Mauritanie (BIMA), filiale de la BIAO, avait été accusée par les autorités de Nouakchott de ne pas avoir fait rentrer quelque 12 millions de dollars dus par des clients de la MIFERMA, qui avaient acheté du fer avant la nationalisation de la firme. Mais la plainte déposée contre la BIMA par la Mauritanie a été levée à l'occasion de la visite de M. Pierre Abelin à Nouakchott, début novembre. Par ailleurs, les actionnaires de la MIFERMA auraient accepté de modérer leurs exigences, et l'accord d'indemnisation pourrait, pense-t-on à Paris, être conclu dans les prochains mois.

La visite du président Ould Daddah sera l'occasion de relancer la coopération franco-mauritanienne. Pour l'instant, l'aide française concerne essentiellement l'enseignement. Sur les trois cent vingt assistants techniques français actuellement en poste en Mauritanie, plus de la moitié sont des enseignants. La France finance la construction du lycée technique de Nouakchott et d'un centre de formation des postes et télécommunications.

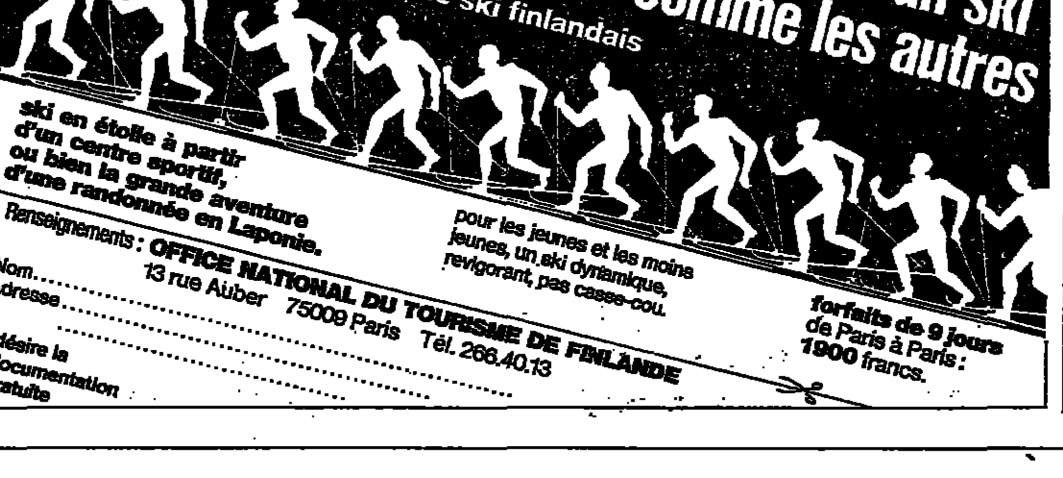
La France apporte également sa contribution au service de santé (quarante coopérants, aide financière et technique), au développement rural (quarante-sept coopérants, dont la moitié dans l'hydraulique) et à divers services administratifs.

L'aide française devrait être appelée à se développer dans le secteur agricole, avec l'aménagement de l'Aftout-El-Sahel, dépression située entre le delta du Sénégal et la capitale. Les études réalisées permettent d'envisager de rendre cultivables 14 000 hectares, tandis que 25 000 autres pourront être transformés en pâturages. La France va aussi participer à la création d'un centre de recherches agronomiques à Kaédi, sur le cours moyen du Sénégal. Ces projets s'inscrivent dans le cadre du grand plan multinational d'aménagement du bassin du Sénégal, auquel la France participe activement (barrage du delta).

La Caisse centrale de coopération économique a consenti un prêt pour la construction du port en eau profonde de Nouadhibou, dans le nord du pays, dont les travaux devraient commencer prochainement. La réalisation de ce grand ensemble a été confiée à une société française.

M. Abelin vient de promettre l'aide de la France pour la construction en cours de la « route du désert » Nouakchott-Néma. Paris a également donné son accord pour aider la Mauritanie à se raccorder au câble de télécommunications qui reliera Casablanca à Dakar. Le Commissariat à l'énergie atomique, enfin, mène des travaux pour la prospection de l'uranium.

O. P.-V.

POLITIQUE

L'information selon M. Giscard d'Estaing ou les limites du libéralisme

(Suite de la première page.)

La « surprise », dont il a fait, pendant la première année de son mandat, l'arme principale de son action, s'est révélée particulièrement apte à capter l'attention de l'opinion, par le canal de la télévision, de la radio ou de la presse écrite : aux traditionnelles conférences de presse, dont il ne s'estime pas satisfait, et aux relations suivies avec les journalistes, que Georges Pompidou ne dédaignait pas, il a préféré, non sans réussite, l'occupation personnelle du terrain par une succession de gestes spectaculaires.

Le résultat n'est pas encore tout à fait à la mesure de ses ambitions, puisqu'il vient de charger un spécialiste, M. Bernard Rideau, d'examiner les moyens de mieux connaître l'état de l'opinion et qu'il envisage, d'autre part, à la faveur du prochain remaniement ministériel, une réorganisation du secteur de l'information. Les milieux gouvernementaux considèrent, en effet, à tort ou à raison, que le flottement politique constaté dès que le chef de l'Etat cesse de se tenir en première ligne est imputable, pour une large part, aux insuffisances de la communication, M. Xavier Gouyou-Beauchamps, chef du service de presse de l'Elysée (et non pas, fait-on observer, porte-parole de la présidence), n'ayant pas l'autorité nécessaire pour se substituer au président de la République et M. André Rossi, secrétaire d'Etat auprès du premier ministre, ayant reçu le titre de porte-parole du gouvernement sans en exercer effectivement la fonction, sauf une fois par semaine, à l'issue du conseil des ministres. Tirant les conséquences de l'évolution présidentielle du régime en même temps que de la faillite de la délégation générale à l'information, dernière tentative en date, pour résoudre cette difficulté, M. Giscard d'Estaing pourrait transférer à un service de presse renforcé, placé sous son contrôle direct, l'essentiel des missions d'information.

Dès lors, la présence du chef de l'Etat sur les écrans de la télévision ou à la « une » des journaux serait mieux assurée encore qu'elle ne l'a été depuis dix-huit mois. Elle l'a été cependant assez largement pour que M. Giscard d'Estaing n'ait pas à se plaindre de la presse, à quelques exceptions près, et pour que celle-ci puisse être accusée par la gauche, avec quelque apparence de raison, d'entrer dans un jeu qui, en définitive, sert moins l'information que le pouvoir. Il n'en faut pas davantage pour conclure que celui-ci exerce sur les moyens d'information un contrôle politique contraire aux professions de foi de libéralisme prononcées à maintes reprises par le chef de l'Etat.

Une mainmise « tous azimuts » ?

Plusieurs événements sont venus conforter l'hypothèse d'une action coordonnée du gouvernement en vue d'une mainmise « tous azimuts » sur la presse. La réforme de l'O.R.T.F., sous couvert d'amélioration de la gestion, a rendu les diverses sociétés de radio et de télévision plus vulnérables à l'influence du pouvoir. L'élimination de M. Maurice Siegel de la direction d'Europe 1 a paru significative d'une remise au pas d'une station « persifleuse ». L'affaire du *Parisien libéré*, la vente du *Figaro*, la réorganisation de *France-Soir*, enfin des initiatives gouvernementales en matière d'aide fiscale, ont semblé s'inscrire, à leur tour, dans une stratégie globale de reprise en main. Au palais de l'Elysée comme à l'hôtel Matignon, on se défend d'une telle intention. L'O.R.T.F. ? Il s'agissait au contraire de rendre les responsables de chaînes plus libres. Europe 1 ? S'il y a eu des maladresses — blâmées par M. Giscard d'Estaing — l'opération n'avait aucun caractère politique. *Le Figaro*? Le président de la République a demandé à ses conseillers comme à ses ministres d'observer la plus stricte neutralité. *Le Parisien libéré* ? C'est une affaire entre M. Amaury et le Syndicat du Livre. L'aide à la presse ? Elle a pour objet de contribuer au maintien du pluralisme.

Il faut pourtant y regarder de plus près. L'information télévisée, cela est vrai, s'est améliorée. La gauche, qui se plaint de n'être pas suffisamment entendue, se bat sur un mauvais terrain : MM. Georges Marchais et François Mitterrand bénéficient, les chiffres le montrent, d'un temps de parole équitable, et leurs initiatives sont rapportées comme elles le sont dans les autres organes de presse ; à cet égard, la télévision est en quelque sorte entrée dans le droit commun, en mettant fin aux criantes injustices du passé. Quant aux interventions du pouvoir, qui étaient naguère monnaie courante, elles sont devenues, semble-t-il, nettement moins fréquentes, et surtout elles ont changé de caractère : aux « instructions » ont succédé les « avis ». L'Elysée n'a formulé que deux ou trois demandes explicites en s'opposant — sans succès — à la diffusion d'un reportage sur Mme Claustre et — avec un succès provisoire — à celle d'un film suivi d'un débat avec l'écrivain André Siniavski. Les pouvoirs publics reconnaissent aussi avoir exprimé leur « *agacement* » à l'égard du projet d'émission historique confiée puis retirée à M. Jean-Paul Sartre : il est probable que cet « *agacement* » a pesé lourd dans la décision de M. Jullian. Pour le reste, l'Elysée ou l'hôtel Matignon se contentent de faire connaître leur interprétation des événements. Aux journalistes d'en tenir compte ou non.

Les hommes qui occupent les postes de direction ont été choisis par le pouvoir. Cela n'autorise pas à dire qu'ils lui sont tous soumis et que leurs idées ou leurs commentaires leur sont imposés. Toutefois, même s'ils ne sont plus considérés en haut lieu comme « *la voix de la France* », ils se sentent tenus, pour le moins, à une certaine obligation de réserve. Le gouvernement a établi des liens d'étroite entente avec la première chaîne. Avec la seconde, le système de relations est plus fragile. Dans les deux cas, un mécanisme de contrôle subsiste : la possible révocation des présidents. Tant que la situation politique n'est pas troublée, l'arme ne sert pas. Mais elle pèse, à la façon d'une menace, et l'U.D.R., comme au temps où M. Pierre Desgraupes, soutenu par M. Chaban-Delmas, dirigeait l'information sur la première chaîne, est déjà tentée d'en user contre M. Jullian.

Un certain droit de regard

A l'égard des postes périphériques, un certain droit de regard a été pareillement acquis par l'Etat. Le développement de Radio-Monte-Carlo où l'Etat détient plus de 80 % des actions, est à l'évidence encouragé. A Europe 1, où la SOFIRAD, cette fois, gère plus de 37 % des parts, même si l'éviction de M. Siegel n'a pas eu que des raisons politiques, elle a montré que le gouvernement pourrait, dans les moments graves, resserrer son emprise. A R.T.L., c'est M. Giscard d'Estaing, alors ministre de l'économie et des finances, qui a joué, dit-on le rôle moteur dans le changement de majorité en janvier 1974, par l'entremise de l'agence Havas. Ces deux derniers exemples posent évidemment la question des liens entre le pouvoir et les groupes privés auxquels il est associé.

Ce problème est aussi au centre des « affaires » qui ont affecté la presse écrite au cours des derniers mois. Il ne fait guère de doute que le pouvoir est intervenu, d'une manière ou d'une autre, dans la transaction concernant *le Figaro* : au commencement, c'est M. Edgar Faure, président de l'Assemblée nationale, qui a mis en rapport, au cours d'un déjeuner le 25 avril, M. Robert Hersant et M. Marcel Gabilly, membre du « groupe des cinq » (héritiers spirituels de Pierre Brisson) : à la fin, le président de la République et le premier ministre ont personnellement demandé à M. Jean d'Ormesson de conserver la direction du journal ; entre-temps, beaucoup a été fait pour favoriser l'opération de M. Hersant et, en particulier, pour écarter un candidat de dernière heure, M. Simon Nora.

« *Oui au libéralisme, à condition qu'il ne soit pas utilisé contre nous* », dit-on volontiers dans certains milieux gouvernementaux, où l'on estime, d'autre part, qu'il y a encore trop de journaux à Paris. On n'entend pas de tels propos à l'Elysée, il est vrai, mais dans toutes les sphères du pouvoir prévaut l'idée que la presse n'a droit à aucun avantage par rapport aux autres branches industrielles — qu'il s'agisse des privilèges du syndicat du Livre C.G.T., contre lequel la guerre est aujourd'hui engagée, ou de l'exonération de la T.V.A., remise en question par le ministère de l'économie et des finances. Comme l'a montré Jacques Sauvageot (*le Monde* du 30 octobre), l'application d'un tel principe risque d'avoir pour effet, à terme, une concentration des titres qui, dans les conditions de la société française, va dans le sens des intérêts du pouvoir politique.

Une presse « à l'américaine »

L'image d'une presse « à l'américaine » inspire, en vérité, toute l'action de M. Giscard d'Estaing. C'est peut-être, en définitive, la diffusion de ce modèle qui, au-delà des tentatives de contrôle politique ou de pression économique, assure la connivence la plus solide entre le pouvoir et les moyens d'information. La réforme de l'O.R.T.F., par exemple, est née d'une idée du président de la République : la nécessaire concurrence des journaux télévisés, qui ne pouvait se concevoir sans la concurrence des chaînes. Comme aux Etats-Unis. Les radios périphériques avaient montré à leur manière le chemin de cette « américanisation », qui ne favorise pas l'approfondissement de l'information. La presse quotidienne, si l'on en croit les projets prêtés aux nouveaux dirigeants du *Figaro* et de *France-Soir*, est à son tour tentée de s'engager dans cette voie, comme l'a fait une partie de la presse hebdomadaire.

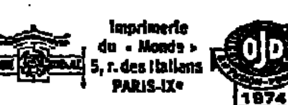
Les communistes font souvent observer que s'ils s'expriment aujourd'hui plus largement à la télévision, leurs déclarations perdent tout relief dans l'émiettement des nouvelles (auquel échappe, seul, le chef de l'Etat). Ils regrettent la disparition de ces *A armes égales* dont les milieux gouvernementaux estiment au contraire que, opposant des adversaires irréductibles, ils lassaient rapidement l'opinion. Le nouveau style de l'information, quel qu'en soit le support, tend à simplifier les problèmes à l'extrême. La discussion n'est encouragée qu'autant qu'elle favorise ce « consensus » cher à M. Giscard d'Estaing. Dès lors, l'essentiel ne sera pas remis en cause et, en particulier, sur le plan politique, le caractère exemplaire de la démocratie occidentale. Ceux qui le contestent apparaissent comme des trublions.

Telle est la conception giscardienne du libre débat. Or, cette idéologie, peut-être adaptée à la situation américaine, ne peut pas rendre compte des forces qui animent la société française ; elle tend à les dissimuler plutôt qu'à les révéler. Que viennent à s'imposer, malgré ce masque, certaines réalités, alors l'intervention proprement politique est jugée nécessaire au nom même d'un libéralisme dont on prétend combattre les excès.

En tout état de cause, malgré les propres affirmations de M. Giscard d'Estaing ou de son porte-parole, le pouvoir actuel accepte toujours difficilement que la presse constitue cet « *anti-pouvoir* » qu'elle est encore, si l'on en juge par l'affaire du Watergate, aux Etats-Unis. Le modèle américain n'est qu'une illusion, sincère ou non. La réalité, c'est bien l'exercice d'un contrôle multiforme sur les moyens d'information les plus puissants.

THOMAS FERENCZI.

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*.
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication,
Jacques Sauvageot.


Imprimerie du « Monde » 5, r. des Italiens PARIS-IX°

Les ingénieurs de SCOTT disent qu'ils possèdent la meilleure technologie du monde, mais peuvent-ils être juge et partie ?



Écoutez la musique que vous aimez sur une chaîne Haute-fidélité SCOTT et faites confiance à votre oreille.

**Marque américaine plébiscitée par les experts du monde entier, Scott a, depuis 20 ans, démontré sa technologie dans les faits.
1947 : lancement du premier ampli Haute-Fidélité.
1975 : lancement du tuner digital le plus précis du monde.
Entre temps, près de 150 brevets ont sanctionné les principales innovations en matière de Haute-Fidélité ! Qui peut en dire autant ?
C'est pourquoi Scott peut, aujourd'hui, se permettre de vous dire : faites confiance à votre oreille, elle saura faire la différence.**

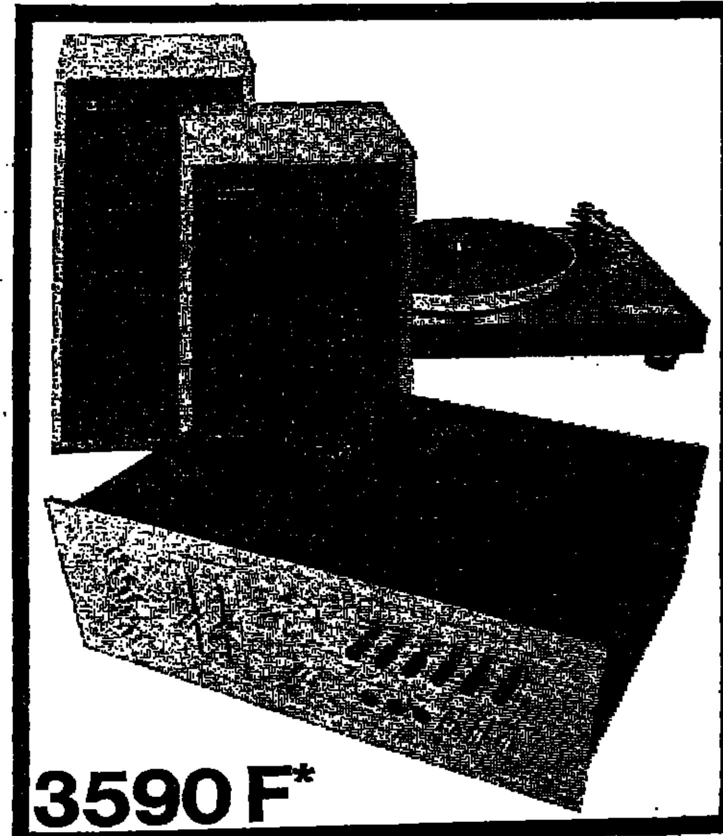
L'AVIS DES EXPERTS :

Electronics Illustrated (New York)
« Vous devez entendre le son de ce tuner : la distortion est si faible, et par conséquent le son si clair que vous avez la sensation d'écouter comme à travers une porte ouverte de la musique jouée par un orchestre dans une salle de concert. »

Audio (Philadelphie)
« Nous n'avons jamais essayé un appareil SCOTT qui ne réponde pas aux caractéristiques annoncées. »

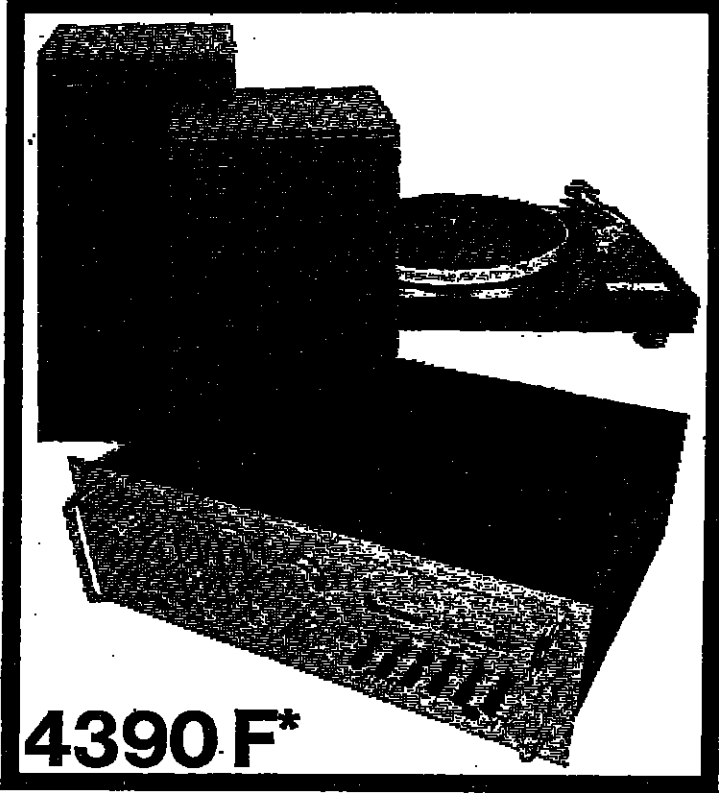
Hifi Stéréo (France)
« Les caractéristiques mesurées ont toujours dépassé les spécifications du constructeur et, pour l'écoute, nos lecteurs jugeront : c'est un conseil... »

The Gramophone (Londres)
« SCOTT, véritablement en tête des modèles américains, s'est vu recommandé par les associations de consommateurs et s'est bâti une réputation mondiale pour les meilleures raisons : c'est un produit de première qualité. »





4390F* cette chaîne Hifi satisfera les mélomanes passionnés de musique.
- Ampli 436 SCOTT « Top Quality », offrant toutes les possibilités, 2 x 42 watts efficaces. Nouveau Best Seller SCOTT en Europe et aux USA.
- 2 enceintes acoustiques S 15 SCOTT - 3 voies 50 watts, plébiscitées dans le banc d'essai de la Revue du Son (nº 222).
- 1 platine tourne-disques PS 111, à entraînement par courroie, moteur 4 pôles synchrone, plateau 30 cm, antiskating réglable, équipée d'une cellule magnétique, capot amovible.



5490F* Offre promotionnelle sans précédent limitée à 125 chaînes d'un rapport Performances/Prix exceptionnel.
- Ampli tuner R 74 S « Professional Line » SCOTT - Garantie 10 ans pièces et main-d'œuvre - 2 x 40 watts efficaces - AM/FM - Sensibilité FM 1,8 V.
- 2 enceintes acoustiques S 52 SCOTT - 2 voies 60 watts, tweeter-medium à dôme hémisphérique.
- 1 platine tourne-disques PS 111, à entraînement par courroie, moteur 4 pôles synchrone, plateau 30 cm, antiskating réglable, équipée d'une cellule magnétique; capot amovible.

3590F* une chaîne Hifi digne de ce nom pour moins de 3 600 F, c'est une performance SCOTT. Jugez-en par vous-même :
- Ampli 426 SCOTT 2 x 28 watts efficaces, voir banc d'essai élogieux paru dans Hifi Stéréo (nº 9).
- 2 enceintes S 42 SCOTT - 2 voies 40 watts, tweeter à dôme hémisphérique, plébiscitées dans un banc d'essai (Son magazine - Nov. 75).
- 1 platine tourne-disques PS 111 à entraînement par courroie, moteur 4 pôles synchrone, plateau 30 cm, antiskating réglable, équipée d'une cellule magnétique, capot amovible.

* offres spéciales ou promotionnelles valables jusqu'au 31-12-75.

SCOTT
AMERICAN HIFI
Scott Lectronic France - 28 bis, rue Sorbier, 75020 Paris

DEMONSTRATION ET DOCUMENTATION SUR DEMANDE CHEZ LES MEILLEURS SPECIALISTES HIFI :

PARIS 2e EUROP CONFORT 87, Bd Sebastopol	PARIS 6e 3 R AUDITORIUM 22, Bd St-Michel	PARIS 8e SCALP MUSIC 54, Rue de Rome	94100 NOGENT SCALP MUSIC 2, Av. de Joinville Nogent S/ Marne	PARIS 8e EUROP HIFI TELE 51, Rue de Miromesnil	PARIS 12e STEREO-CLUB CIBOT 136, Bd Diderot
PARIS 12e FIDELIO 24 bis, Place de la Nation	PARIS 15e HIFI MADISON 4, Rue du Gal Etienne	PARIS 16e PANTHER'S 162, Av. de Versailles	PARIS 17e HIFI 2000 78, Av. des Ternes	95880 ENGHIEN CENTRAL OPTIQUE 11, Rue de la Mora	PARIS 10e IFI SCOPE 90 Rue La Fayette

POLITIQUE

Le communiqué officiel du conseil des ministres

A l'issue du conseil des ministres présidé mercredi 3 décembre par M. Giscard d'Estaing, M. André Rossi, porte-parole du gouvernement, a donné lecture du communiqué officiel suivant :

● **LE COMMERCE DU BLÉ ET L'AIDE ALIMENTAIRE.**

Le conseil des ministres a adopté un projet de loi autorisant l'adhésion de la France aux protocoles portant prorogation pour un an des conventions sur le commerce du blé et sur l'aide alimentaire constituant l'accord international sur le blé de 1971. Le protocole sur le commerce, qui prévoit le maintien d'échanges réguliers d'informations entre les principaux importateurs et exportateurs de blé, n'introduit aucune modification par rapport à la convention de 1971. Le protocole relatif à l'aide alimentaire la complète par l'indication des contributions des membres de la Communauté économique européenne.

● **LA CONDITION MILITAIRE DES RESSORTISSANTS FRANCO-ITALIENS.**

Le conseil des ministres a approuvé un projet de loi autorisant la ratification de la convention entre la France et l'Italie relative au service militaire des doubles nationaux. Signée à Paris le 10 septembre 1974, cette convention s'inspire des principes énoncés par la convention du Conseil de l'Europe du 6 mai 1963 sur les obligations militaires en cas de pluralité de nationalités. Alors que dans la convention en vigueur les doubles nationaux choisissent celui des deux Etats dans lequel ils désirent faire leur service militaire, ils le feront désormais dans l'Etat de leur résidence habituelle, à moins qu'ils ne déclarent expressément vouloir l'accomplir dans l'autre pays.

La convention précise qu'en cas de mobilisation dans l'un ou l'autre Etat chacun de ceux-ci ne pourra plus rappeler que les doubles nationaux qui ont leur résidence habituelle sur son territoire et ceux qui, résidant dans un pays tiers, ont satisfait à leurs obligations de service actif selon sa législation. La situation d'un certain nombre de doubles nationaux, qui ont omis ou négligé d'effectuer en temps voulu l'option prescrite par la convention antérieure, pourra être régularisée.

● **LA RÉGLEMENTATION DES ASSURANCES.**

Un projet de loi relatif aux pénalités sanctionnant diverses infractions à la réglementation des assurances a été adopté. En application des directives de la Communauté européenne relatives à la coordination des conditions d'exercice des assurances-dommages et à la liberté d'établissement dans la Communauté pour ces activités, le gouvernement a entrepris la codification de la réglementation. Il est apparu à cette occasion que les infractions à certains textes réglementaires étaient punies de peines correctionnelles qui sont de nature législative. Pour que cette codification soit conforme aux dispositions constitutionnelles, le texte ne conserve de pénalités correctionnelles que pour les infractions à des dispositions purement législatives, tandis qu'un décret en préparation sanctionnera par des peines contraventionnelles les infractions au règlement.

● **LE SORT DES SALAIRES EN CAS DE LIQUIDATION JUDICIAIRE.**

Le conseil des ministres a approuvé un projet de loi modifiant la loi du 27 décembre 1973 tendant à assurer en cas de règlement judiciaire ou de liquidation des biens le paiement des créances résultant du contrat de travail. Cette loi a créé un régime d'assurance dont la gestion a été confiée à l'Association pour le patron du régime d'assurance des créances des salariés (A.F.S.). Pour améliorer les conditions de cette gestion et éviter certains abus, le projet limite la garantie des créances à un ou à des montants qui seront fixés par décret. Ces décrets tiendront notamment compte de la durée des services des salariés dans l'entreprise.

● **L'EXPLOITATION DES RESSOURCES SOUS-MARINES.**

Un projet de loi modifiant la loi du 30 décembre 1968 relative à l'exploration du plateau continental et à l'exploration de ses ressources naturelles a été adopté. Il met en harmonie les dispositions de la loi de 1968 avec les dispositions du traité de Rome sur la liberté d'établissement, pour l'exploration des ressources végétales et des ressources animales. Il étend à la zone du plateau continental certaines dispositions prises par des conventions internationales et par des mesures législatives internes pour lutter contre la pollution de la mer par les hydrocarbures. En particulier les règles relatives à l'interdiction du rejet en mer des hydrocarbures sont rendues plus strictes et les sanctions sont aggravées. Enfin, la recherche et l'exploration des substances minérales ou fossiles contenues dans le plateau continental sont soumises au régime des mines, ce qui permettra de leur appliquer, quand elles auront été fixées, les nouvelles dispositions du code minier en cours d'examen devant le Parlement.

● **LA RÉPRESSION DES FRAUDES.**

Le conseil des ministres a adopté un projet de décret fixant la liste et la composition des circonscriptions divisionnaires d'inspection du service de la répression des fraudes et du contrôle de la qualité afin de permettre la création de la vingt-cinquième circonscription qui aura comme ressort territorial les départements de la Corse du Sud et de la Haute-Corse.

● **LE MARCHÉ DU VIN.**

Le ministre de l'agriculture a tenu le conseil informé des difficultés actuelles du marché du vin. Conformément au désir exprimé par le président de la République lors du conseil des ministres du 5 novembre dernier, M. Christian Bonnet a par ailleurs rendu compte au conseil de l'Etat d'avancement des travaux du commissaire à la rénovation du vignoble languedocien relatifs à l'organisation et à la restructuration de la viticulture méridionale.

● **L'ENSEIGNEMENT DES LANGUES LOCALES.**

Sur la proposition du ministre de l'éducation, le conseil a examiné les moyens de donner une plus grande place dans l'enseignement aux patrimoines culturels et linguistiques. L'enseignement des langues locales, qui restera facultatif ainsi que l'avait prévu la loi du 11 janvier 1951 relative à l'enseignement des langues et dialectes locaux, sera développé par la formation de maîtres volontaires, par l'extension des heures consacrées à cet enseignement, par la généralisation de l'épreuve facultative de langue locale à l'ensemble des baccalauréats. L'enseignement devra faire une plus grande place à l'étude des faits linguistiques historiques, artistiques et sociaux qui forment le patrimoine culturel local.

● **LA LÉGISLATION DE L'ADOPTION.**

Le ministre de la santé a fait une communication sur les problèmes de l'adoption. Depuis la réforme de la législation opérée en 1966, qui a établi un meilleur équilibre entre les droits de l'enfant, ceux de ses parents naturels et ceux des parents adoptifs, les problèmes de sécurité juridique de l'adoption ont pratiquement disparu. Les difficultés proviennent d'une pratique trop extensive des contre-indications à l'adoption, de la lenteur excessive des procédures, de l'usage trop rare de la facilité ouverte par l'article 350 du code civil permettant de déclarer un enfant adoptable en cas de désintérêt manifeste de ses parents pendant plus d'un an.

Le gouvernement déposera un projet de loi prévoyant une nouvelle rédaction de l'article 350 plus favorable aux intérêts de l'enfant, l'assouplissement des conditions d'adoption en présence d'enfants légitimes, ainsi que la réduction de la différence d'âge imposée entre adoptants et adoptés. Des instructions seront données aux directions départementales pour qu'elles améliorent leurs pratiques administratives.

Le Conseil supérieur de l'adoption se réunira avant la fin de l'année afin de donner son avis sur les projets du gouvernement dans ce domaine. (Voir page 32.)

● **LA MISSION DE M. COUVE DE MURVILLE.**

Le conseil des ministres a entendu un compte rendu du ministre des affaires étrangères sur les travaux du conseil européen qui vient de se domaine. Le président de la République a déclaré à ce sujet :

« Toute autre instance que le Conseil européen eût été incapable d'aboutir à la représentation unique de la Communauté au dialogue Nord-Sud, face à la revendication d'une représentation séparée.

» Le Conseil européen a démontré son utilité dans le cheminement qu'il faut poursuivre avec obstination et détermination vers l'union de l'Europe. »

Le ministre des affaires étrangères a rappelé les raisons qui ont conduit le président de la République à confier une mission d'amitié et d'information au Liban à M. Maurice Couve de Murville, qui s'est rendu à Beyrouth en compagnie de M. Georges Gorse. Les efforts déployés par M. Couve de Murville ont contribué à créer dans ce pays un climat propice à la réconciliation nationale et à l'apaisement.

● *Le prochain conseil des ministres* se tiendra au palais de l'Elysée, mardi 9 décembre, dans la matinée, au lieu de mercredi, en raison du départ du président de la République pour l'Egypte.

● *Une délégation du parti communiste français* se rendra le 15 décembre à La Havane pour assister au congrès du parti communiste cubain. Cette délégation sera dirigée par M. Georges Marchais, secrétaire général, et composé de MM. Jean Kanapa, membre du bureau politique, Georges Fournial, membre de la section de politique extérieure du comité central, et José Fort, envoyé permanent de *l'Humanité* à La Havane.

● *Au cours de sa réunion* du mercredi 3 décembre, la commission sénatoriale des lois a entendu le rapport de M. Nuninger (Un. centr.) sur les trois mille cent quarante-six pétitions tendant à l'élection directe du Parlement européen au suffrage universel direct, et conformément à la proposition de son rapporteur, elle a décidé, à l'unanimité, de transmettre ces pétitions au Sénat.

DANS « FRANCE MODERNE »

Il n'y aura pas de pause dans les réformes
écrit M. Dominati

Dans le dernier numéro de France moderne, *le mensuel des républicains indépendants, M. Jacques Dominati évoque la thèse selon laquelle il faut s'attendre à une pause dans la politique des réformes. Le secrétaire général des giscardiens combat évidemment cette thèse et s'en prend au* « groupe des impatients » *qui l'a lancée. Mais son propos vise aussi* « ceux qui pensent qu'on en fait toujours trop (...) et qui expliquent que l'économie a besoin de reprendre son souffle ». *Si l'on se souvient des récentes déclarations de M. Jacques Chirac sur la nécessité de* « faire des choix » *et l'impossibilité* de « tout faire à la fois » (le Monde *des 25 et 27 novembre), on peut supposer que M. Dominati prend aussi pour cible le premier ministre. Son insistance à rappeler que c'est au palais de l'Elysée (et non à l'hôtel Matignon) que se définissent les grandes options de la politique nationale contribue à renforcer cette impression.*

M. Jacques Dominati, secrétaire général des républicains indépendants, écrit :

« La justice sociale est pressante, exigeante : elle ne tolère ni ralentissement ni pause. »

Après avoir rappelé que c'est le président *« qui définit les grandes options de la politique nationale »*, le secrétaire général ajoute : *« Jusqu'ici, jamais le chef de l'Etat n'a dit ou laissé entendre que sa politique de réformes allait marquer une pause. Au contraire.*

» Pourtant, force est de constater qu'en ce moment une offensive d'envergure se développe. Pour une pause dans les réformes. Cette offensive, paradoxalement, a été lancée par le groupe des impatients, ceux qui, quoi qu'il advienne, estiment qu'on n'en fait jamais assez. Sans doute, pour conjurer le sort. Aussitôt, le clan adverse, ceux qui pensent, en revanche, qu'on en fait toujours trop, ont repris la balle au bond. Il nous a été expliqué que l'économie avait besoin de reprendre souffle, après la tempête de ces derniers mois, et qu'il fallait avant tout ne pas mécontenter les milieux dirigeants.

» Il est bien naturel que certains essaient de freiner. Les habitudes égoïstes sont bien ancrées, elles sont solides. Aussi, actuellement, entend-on crier au loup, avec l'espoir que le loup viendra. On parle de pause, pour forcer la main à nos dirigeants. Calcul simple, sans doute. Mais, surtout, calcul simpliste. Car il n'y aura pas de pause. »

Création de six nouveaux cantons en Seine-et-Marne

Six cantons supplémentaires sont créés dans le département de la Seine-et-Marne par un décret paru au « Journal officiel » du 9 novembre. Cette mesure, rendue nécessaire par la forte poussée d'urbanisation dans l'ouest de ce département, porte le nombre des cantons de trente à trente-six.

Les cantons de Melun-Nord et de Melun-Sud se subdivisent en quatre cantons ; ceux de Chelles, Lagny-sur-Marne, Meaux et Tournan-en-Brie se dédoublent :

● CANTON DE MELUN-NORD : il comprend les communes de Maincy, de Montereau-sur-le-Jard, de Rubelles, de Saint-Germain-Laxis, de Vaux-le-Pénil, de Voisenon et de la partie nord de la ville de Melun.

● CANTON DE MELUN-SUD : il comprend les communes de La Rochette, de Livry-sur-Seine et de la partie sud de la ville de Melun.

● CANTON DE PERTHES-EN-GATINAIS : il comprend les communes d'Arbonne-la-Forêt, de Barbizon, de Boissise-le-Roi, de Cely-en-Bière, de Chailly-en-Bière, de Dammarie-les-Lys, de Fleury-en-Bière, de Perthes-en-Gâtinais, de Pringy, de Saint-Fargeau-Ponthierry, de Saint-Germain-sur-Ecole, de Saint-Martin-en-Bière, de Saint-Sauveur-sur-Ecole et de Villiers-en-Bière.

● CANTON DE SAVIGNY-LE-TEMPLE : il comprend les communes de Boissettes, de Boissise-la-Bertrand, de Cesson, de Le Mée-sur-Seine, de Nandy, de Savigny-le-Temple, de Seine-Port et de Vert-Saint-Denis.

● CANTON DE CHELLES : il comprend la partie ouest de la ville de Chelles.

● CANTON DE VAIRES-SUR-MARNE : il comprend les communes de Brou-sur-Chantereine et de Vaires-sur-Marne, ainsi que la partie est de la ville de Chelles.

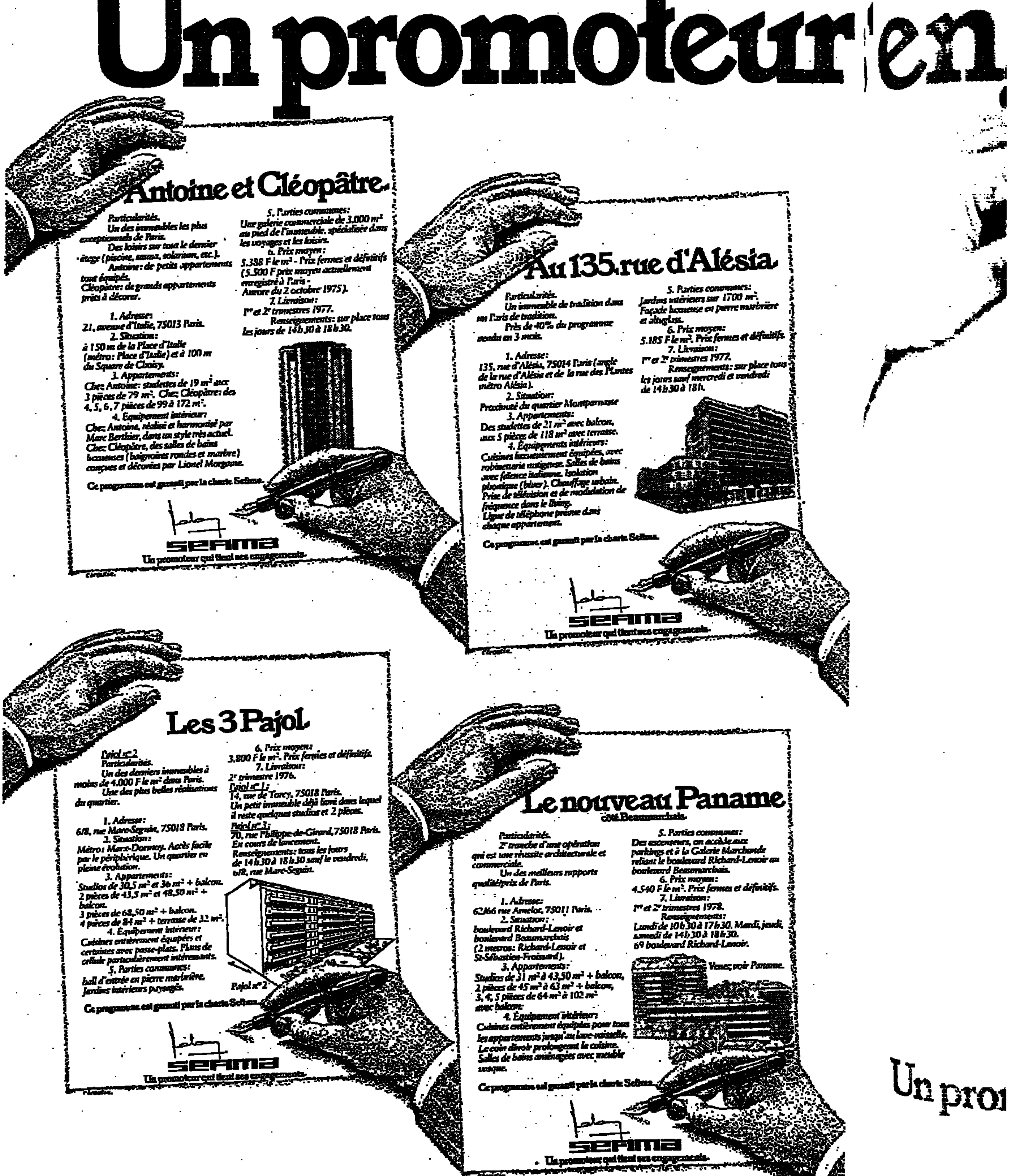
● CANTON DE LAGNY-SUR-MARNE : il comprend les communes de Carnetin, de Chalifert, de Chanteloup, de Chessy, de Conches, de Coupvray, de Dampmart, de Gouvernes, de Guermantes, de Jablines, de Jossigny, de Lagny-sur-Marne, de Lesches de Montevrain, de Pomponne, de Saint-Thibault-des-Vignes et de Thorigny.

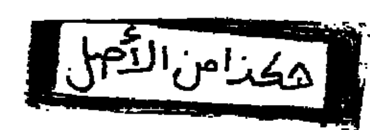
● CANTON DE TORCY : il comprend les communes de Bussy-Saint-Georges, de Bussy-Saint-Martin, de Champs-sur-Marne, de Collégien, de Croissy-Beaubourg, d'Emerainville, de Ferrières-en-Brie, de Lognes, de Noisiel et de Torcy.

● CANTON DE MEAUX-NORD : il comprend les communes de Barcy, de Chambry, de Chauconin-Neufmontiers, de Crégy-les-Meaux, de Germigny-l'Evêque, de Penchard, de Poincy, de Varreddes et de la partie nord de la ville de Meaux.

● CANTON DE MEAUX-SUD : il comprend les communes de Fublaines, d'Isles-lès-Villenoy, de Mareuil-lès-Meaux, de Monceaux, de Nanteuil-les-Meaux, de Trilbardou, de Trilport, de Vignely, de Villenoy et de la partie sud de la ville de Meaux.

● CANTON DE TOURNAN-EN-BRIE : il comprend les communes de Chatres, de Chaumes-en-Brie, de Favières, de Gretz-Armainvilliers, de Liverdy-en-Brie, d'Ozouer-le-Voulgis...





Le Sénat réduit les crédits du secrétariat d'État à la culture et vote le budget de la justice

Le Sénat a voté, mercredi 3 décembre, le budget de la culture après l'avoir amputé de quelques crédits pour protester, notamment, contre la politique gouvernementale à l'égard de la profession d'architecte. Il a ensuite adopté le budget du ministère de la justice, donnant à M. Lecanuet l'occasion de défendre les jeunes magistrats.

M. MAURICE SCHUMANN (app. U.D.R.) rapporteur du budget de la culture, porte à l'actif du ministre les efforts déployés pour stimuler la création artistique en province, « *pour inscrire sur la carte de France des pôles de création* », pour développer l'action en faveur de la musique et pour assurer la conservation du patrimoine artistique et historique. En revanche, il critique la disparition du Centre national des lettres et interroge le gouvernement au sujet de sa politique du livre. « *La protection sociale des écrivains comme de tous les artistes créateurs sera-t-elle vraiment assurée avant la fin de la session ?* », demande aussi M. Schumann. Enfin, le rapporteur estime excessive l'importance du montant de la subvention de fonctionnement accordée au Centre national d'art et de culture Georges-Pompidou. Il demande que l'on affecte à d'autres dotations (bourses d'enseignement, musées, etc.) une partie de cette subvention.

M. MIROUDOT (ind.), rapporteur de la commission des affaires culturelles, regrette que ce budget ne représente que 0,5 % du budget général. Il attache une importance particulière au problème de l'enseignement de l'architecture et de la musique ainsi qu'à la politique du livre.

M. LAMOUSSE (P.S.) rapporte les crédits du théâtre et du cinéma. Il estime que la Réunion des théâtres lyriques nationaux est sacrifiée. Il approuve la taxation des films de violence et pornographiques, mais reproche à l'Etat de ne pas s'engager assez hardiment dans une politique du cinéma.

M. MICHEL GUY, secrétaire d'Etat à la culture, aborde dans son intervention le problème de l'architecture et déclare notamment à ce sujet : « *Le statut et les missions des architectes en chef des monuments historiques seront transformés dès 1976. Le* numerus clausus *actuel de quarante sera supprimé, et leur nombre sera porté dès que possible à soixante-dix. Les architectes des monuments historiques, toujours recrutés par concours, seront inscrits sur une liste d'aptitude qui garantira leur titre. La territorialité, telle qu'elle est conçue actuellement, sera supprimée. (...) Le corps des architectes en chef des bâtiments civils et palais nationaux sera transformé en corps d'extinction, et il sera mis au régime particulier des bâtiments civils le 1er janvier 1977.* »

Au sujet de l' « architecture de création », M. Guy indique : « *Un train spécial de mesures aura pour objet d'organiser les relations entre les Français et leurs architectes, dialogue ouvert, concertation où le client apporte ses aspirations, et l'architecte son savoir et son imagination.*

» *Ce sera le rôle des conseils architecturaux. Il existe déjà des expériences de ce type dans un certain nombre de départements. (...) Ces conseils, composés de jeunes architectes recrutés sur contrats pour une durée limitée à trois ans, auront une triple mission : informer le public et le sensibiliser à l'architecture ; former et perfectionner les maîtres d'ouvrage et les professionnels intervenant dans le domaine de la construction ; fournir aux personnes qui désirent construire, avant le dépôt de la demande du permis de construire, les informations et les conseils propres à assurer une bonne insertion des constructions dans leur site, urbain ou rural.* »

Le secrétaire d'Etat annonce enfin qu'une réforme de la profession d'architecte sera mise en place par la voie législative « dans les mois prochains ».

A propos du cinéma, il déclare : « *Je remercie votre assemblée d'avoir clairement perçu le problème en faisant affecter au Fonds de soutien une partie des recettes dégagées du film pornographique. Mais il faut aller plus loin, et j'espère que très prochainement le gouvernement sera à même de prendre les mesures convenables. Mais le gouvernement n'ignore pas qu'il faudra aller plus loin et prendre des mesures de nature économique qui sont actuellement à l'étude.* »

M. HUBERT MARTIN (ind.) critique la procédure qui préside au choix des artistes appelés à décorer les bâtiments publics. M. PALMERO (Un. centr.) regrette notamment que la loi sur la profession d'architecte, qui a été votée par le Sénat, soit « *tombée dans les oubliettes* ». Il réclame pour le cinéma l'instauration d'un grand débat parlementaire. M. MINOT (U.D.R.) plaide en faveur de la sauvegarde de Paris, qui est avant tout, dit-il, une ville du dix-neuvième siècle. Mme LAGATU (P.C.) estime que le cinéma souffre avant tout d'être exploité par des puissances financières, et Mme EDELINE (P.C.) dénonce la pauvreté des moyens destinés à promouvoir les diverses formes de culture. M. FREVILLE (Un. centr.) exprime sa désillusion au sujet de la politique suivie pour les maisons de la culture, et M. GARGAR (P.C.) dénonce l'absence de politique dans les DOM.

M. MICHEL GUY, répondant aux orateurs, apporte notamment les précisions suivantes :

« ● Les orchestre de province de l'ex-O.R.T.F. ne disparaîtront pas. Les trois orchestres de région seront constitués le 1er janvier 1976. Le remploi des musiciens sera assuré dans le cadre d'une substitution d'employeur. (...)

● Le Centre Beaubourg regroupera tout l'art moderne depuis 1905, c'était le vœu de Georges Pompidou et c'est une nécessité, car ces œuvres sont celles qui ont formé la sensibilité moderne. De plus, les œuvres seront miuex présentées et en plus grand nombre. Nous ne trahirons pas pour autant la volonté des donateurs qui pourront toujours stipuler que les œuvres léguées resteront au palais de Tokyo. (...)

● Après la construction de la Maison de la culture de Tahiti et l'institution des centres d'action culturelle de la Martinique et de la Réunion, le projet du centre d'art populaire à Pointe-à-Pitre est à l'étude. »

LE SECRETAIRE D'ETAT dit son accord avec M. EDOUARD BONNEFOUS qui s'est déclaré surpris par l'insuffisance des moyens de gardiennage du château de Versailles : « *Les monuments nationaux et tout naturellement Versailles*, annonce-t-il, *seront partie prenante pour moitié de l'emprunt qui sera lancé prochainement.* » M. LOUIS GROS (ind.) intervient contre l'usage abusif de la reprographie.

Les crédits sont ensuite adoptés, non sans avoir été au préalable amputés d'une partie de leur montant. Quatre amendements présentés par M. MAURICE SCHUMANN, au nom de la commission des finances, sont, en effet, votés successivement, en dépit des explications de M. Michel Guy. Trois d'entre eux concernent l'organisation de l'architecture, le Sénat reprochant au gouvernement de n'avoir pas tenu les promesses qui avaient été faites ; le quatrième amendement concerne la subvention de fonctionnement du Centre Georges-Pompidou. Il tend à réduire ces crédits de 10 millions de francs et à transférer cette somme à des chapitres mal dotés.

M. LECANUET : la situation serait grave si les jeunes magistrats se cantonnaient dans la routine

Les sénateurs votent ensuite les budgets annexes de la Légion d'honneur et de l'ordre de la Libération, dont le rapporteur est M. PROST (non-inscr.), puis abordent l'examen des crédits du ministère de la justice, qu'ils termineront dans la nuit.

M. LOMBARD (Union centr.), rapporteur de la commission des finances, critique la situation faite dans le budget à l'éducation surveillée, mais souligne le « *remarquable effort* » de réorganisation qui a été accompli par les services pénitentiaires pour humaniser, améliorer et diversifier les conditions de détention. Les dotations pour 1976 devraient permettre, estime-t-il, de franchir une nouvelle étape dans la recherche d'une justice de qualité, « *rapide, moderne, efficace et humaine* ».

M. MIGNOT (ind.), qui exprime l'avis de la commission des lois, considère que les crédits prévus sont beaucoup trop faibles et déplore l'augmentation des frais de justice. Le nombre des détentions provisoires lui paraît inquiétant : pour quinze mille neuf cent soixante-sept condamnés, on compte treize mille quatre-vingt-six prévenus, détenus provisoires. « *Cela donne à penser*, déclare le rapporteur, *que les juges n'appliquent pas les règles du code de procédure.* » Au sujet de l'aide judiciaire, dont « *le nombre des bénéficiaires croît exagérément* », M. Mignot réclame une révision des barèmes qu'on devrait peut-être, dit-il, indexer sur le SMIC.

Après avoir présenté les principales dispositions de son projet de budget, M. JEAN LECANUET, garde des sceaux, répond plus directement aux questions posées par les rapporteurs : les plafonds de l'aide judiciaire seront relevés par décret, le régime de l'éducation surveillée sera revu l'an prochain, la justice sera intégrée au VIIe Plan. Puis il aborde la plus chaude actualité.

« *Il apparaît*, déclare M. Lecanuet, *que le pays se préoccupe de l'efficacité de ses juges, voire de leur indépendance. Il semble aussi que l'initiative de quelques juges traduise une mise en question des traditions, des lois et des valeurs de notre société. (...)*

» *L'appareil judiciaire est confronté à des problèmes d'une ampleur et d'une nature nouvelles. La justice met en lumière les crises qui agitent notre société ; elle les constate, elle les arbitre du mieux qu'elle peut, elle s'efforce d'en déraciner les causes profondes. Elle ne les crée pas. Nous avons connu un temps où les maux de notre société, la violence en particulier, apparaissaient comme accidentels. Ils étaient surtout moins en vue. A cette époque, le corps social réagissait de façon cohérente en face de ces problèmes, parce qu'il était uni dans une adhésion aux mêmes valeurs et avait une confiance dans le progrès. La confiance a fléchi en même temps que l'adhésion.* »

Parlant de l'attitude des magistrats, le ministre déclare notamment : « *Sans doute, l'attitude et le style diffèrent-ils sensiblement selon qu'il s'agit de magistrats confirmés ou de plus jeunes recrues. Sans doute aussi, les initiatives de certains de ces derniers peuvent-elles surprendre, voire scandaliser.*

» *Il convient, ici, de faire la part d'une évolution générale, qui fait que, dans la magistrature comme ailleurs, les nouvelles générations sont profondément différentes des anciennes. N'est-ce pas la loi de la vie ?*

» *Il convient aussi, et surtout, me semble-t-il, de voir que ces jeunes magistrats sont placés en quelque sorte aux avant-postes et que les difficultés dont je viens de parler les atteignent de plein fouet, tandis que leurs aînés, en particulier ceux des juridictions d'appel, bénéficient d'un certain recul par rapport à l'événement. Il n'est pas surprenant, et je dirai même qu'il est bon que des magistrats explorent résolument les secteurs nouveaux de la délinquance ou du contentieux des affaires, qu'ils élaborent des tactiques différentes, voire même qu'ils s'interrogent et qu'ils nous interrogent sur des lois, des principes ou des pratiques sujets à révision. Je n'oublie pas, ici, l'obligation de réserve, et je veille à ce qu'elle soit respectée, tout en souhaitant que ses modalités d'application fassent l'objet d'une réflexion renouvelée, en vue d'une définition plus précise et mieux adaptée à notre temps. La situation ne serait-elle pas infiniment plus grave, si, au lieu de faire preuve d'un certain zèle, ces mêmes magistrats se décourageaient devant l'ampleur de la tâche et se cantonnaient dans la routine ?* »

M. Lecanuet dénonce certains « errements » de magistrats, mais, dit-il, on ne doit pas confondre « *l'exception avec la pratique générale* ». Puis il conclut, évoquant le problème des accidents du travail :

« *La préoccupation de sécurité nous conduit nécessairement, dans certains cas, à une rigueur accrue, parce que la société est alors en état de légitime défense.*

J'ai dit que la rigueur était nécessaire. Ceux qui feignent de s'en alarmer en parlant de politique répressive font un amalgame confus entre les libertés publiques et la sécurité des personnes, alors qu'il s'agit de questions que la bonne foi distingue aisément. »

Mme DORLHAC, secrétaire d'Etat à la condition pénitentiaire, souligne que « *la personnalisation* » est le caractère des nouveaux régimes de détention. Elle annonce le dépôt de nouveaux textes en faveur des familles des détenus, notamment l'un qui instituera l'allocation vieillesse des détenus ayant travaillé en prison. Il faut aussi, dit-elle, continuer l'effort de construction de prisons modernes et créer des centres d'hébergement pour les détenus libérés. Enfin, pour la médecine pénitentiaire, une réforme interviendra prochainement, qui harmonisera l'exercice de cette médecine avec celui de la médecine libre.

M. EBERHARD (P.C.) souligne que la justice envoie toujours en prison « *un petit voleur* » plutôt qu'un patron indélicat.

M. TAILHADES (P.S.) estime que l'on fait trop souvent d'injustes procès aux magistrats.

M. MARCILHACY (non inscr.) dénonce ceux qui veulent retirer aux magistrats le droit de se syndiquer. « *A quel titre*, déclare-t-il, *refuser à l'autorité judiciaire un droit constitutionnellement garanti ?* »

M. SAUVAGE (Un. centr.) affirme que la lenteur de l'instruction des affaires est « *une des tares de notre justice* ».

M. AUBURTIN (U.D.R.) s'élève contre la fixation du plafond de l'aide judiciaire par voie de décret.

M. CICCOLINI (P.S.) estime que le ministre de l'intérieur, lui aussi, devrait avoir un « *devoir de réserve* ».

M. CAROUS proclame son indignation devant les propos d'un magistrat qui a « *osé dire que le banditisme est moins grave que la fraude fiscale* ».

M. DE BOURGOING (ind.) se félicite de l'augmentation de 20 % des crédits de la justice.

Après une dernière intervention du ministre, ces crédits sont adoptés à main levée. — A. G.

UN SÉJOUR EN PRISON EST OFFERT A M. PONIATOWSKI

Au cours de la discussion du budget de son ministère par le Sénat, M. Jean Lecanuet a estimé qu'avant de s'interroger sur la justice il faut s'interroger sur les sources de la délinquance, et il a ajouté : « *Il faut se demander pourquoi la délinquance croît au même rythme que l'urbanisation avant de plaisanter sur le confort des prisons.* »

Par ces derniers mots, le garde des sceaux visait M. Poniatowski, qui, au cours d'une conférence de presse tenue mardi 2 décembre, avait émis l'espoir que Jean-Charles Willoquet « *ne bénéficierait pas d'une détention trois étoiles comme Jacques Mesrine* ».

A deux autres reprises — dans les couloirs du Palais-Bourbon, puis à Antenne 2, M. Jean Lecanuet a convié ceux qui dénoncent le confort des prisons à « *aller y faire un séjour* ».

LA RÉFORME DU STATUT DE PARIS A L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Les députés proposent d'augmenter le nombre des conseillers de la capitale

Mercredi 3 décembre, l'Assemblée nationale poursuit la discussion des articles du projet de loi réformant le régime administratif de la Ville de Paris qui s'était engagée la veille.

M. PONIATOWSKI, ministre d'Etat, ministre de l'intérieur, ayant demandé la réserve de l'article 6 qui fixe le nombre des conseillers de Paris, M. FANTON (U.D.R.), rapporteur, visiblement mécontent, demande une suspension de séance de vingt minutes.

A la reprise des travaux, l'Assemblée décide, sur proposition de la commission, de supprimer les articles 7, 8, 9, 10 et 11 (relatifs aux sessions du Conseil de Paris, à sa convocation, au régime des sessions extraordinaires, à l'élection du maire et des adjoints et à la réunion du Conseil en comité secret) afin que s'appliquent pleinement les dispositions de droit commun. Le texte du gouvernement prévoyait que le Conseil tiendrait chaque année deux sessions ordinaires seulement. Mardi, le ministre de l'intérieur avait annoncé que le gouvernement était prêt à se rallier à la position de la commission.

A l'article 10, M. de LA MALENE (U.D.R., Paris) propose, sans succès, que l'élection du maire et de ses douze adjoints se fasse au scrutin de liste bloqué. Sur proposition de la commission, l'Assemblée supprime l'artcile 12 qui prévoyait la publication des délibérations du Conseil dans un délai de deux mois, afin de laisser ce dernier préparer, en ce domaine, les mesures qu'il jugera opportunes.

Puis les députés examinent et adoptent un amendement socialiste, accepté par la commission et le gouvernement, qui prévoit que pour la dissolution du Conseil, les articles 35 et 36 de la loi de 1871 concernant la dissolution des conseils régionaux devront être appliqués.

Les articles 15 à 21, relatifs à la commission permanente, sont ensuite supprimés, le maire ayant désormais la possibilité de convoquer, lorsqu'il le désire, le Conseil.

M. Poniatowski ayant demandé la réserve de l'article 22 (durée du mandat du maire et nombre des adjoints), M. Fanton s'étonne de cette procédure. Le ministre de l'intérieur souligne que *« le gouvernement a poussé la concertation aussi loin qu'elle pouvait l'être »*, mais relève l'existence d'un problème en ce qui concerne le nombre des conseillers. Le rapporteur estime *« indispensable »* d'augmenter le nombre des adjoints, *« afin que le maire puisse vraiment remplir sa fonction »*. Opinion partagée par M. PERETTI (U.D.R., Hauts-de-Seine) qui ne comprend pas pourquoi *« le gouvernement se bat pour des choses secondaires »*. M. Fanton demande alors que les articles 23 et 24 soient également réservés.

L'Assemblée examine ensuite le chapitre consacré au préfet de police, la commission précisant que celui-ci est chargé, dans le domaine de sa compétence, de l'exécution des délibérations du Conseil de Paris. Pour M. VILLA (P.C., Paris), le gouvernement veut faire du préfet de police le *« second maire de Paris »*. M. FISZBIN (P.C., Paris) voudrait donc voir conférer au maire un certain nombre de pouvoirs de police municipale qui sont actuellement ceux des maires des communes des départements périphériques. L'Assemblée refuse. M. MESMIN (réf. Paris) propose de son côté, également sans succès, que soient dévolues au maire les attributions relatives à l'hygiène et à la salubrité publique, à la circulation d'intérêt local, au stationnement et à la réglementation des voitures publiques.

Les articles 25, 26 et 27 étant réservés, l'Assemblée examine le titre relatif au département de Paris. Elle adopte un amendement de la commission, précisant que le Conseil de Paris, présidé par le maire, exerce pour le département de Paris les attributions dévolues aux conseils généraux dans les conditions du droit commun. En conséquence, les articles 30 et 31 sont supprimés.

Après l'article 31, l'Assemblée adopte un article additionnel qui indique que le préfet de Paris et le préfet de police sont les représentants de l'Etat sur le territoire de Paris.

M. Fanton défend ensuite un amendement qui précise que les fonctions de préfet de Paris seront exercées par le préfet de la région Ile-de-France. Il entend ainsi renforcer l'autorité du préfet de Paris *« face à un maire dont le rôle sera important »*. M. PALEWSKI (U.D.R.), président du conseil général des Yvelines, s'oppose à cette formule : elle nuirait, à son avis, à la fonction d'arbitrage entre les départements, qui doit être celle du préfet de région. M. Poniatowski estime que le préfet de Paris aura de nombreux pouvoirs dans le seul ressort de son département et souligne l'*« énormité des tâches qui incombent au préfet de région »*. Opinion partagée par MM. BOSCHER (U.D.R., Essonne), BAS (U.D.R., Paris), CHASSAGNE (non-inscrit, Indre-et-Loire) et HAMEL (R.I., Rhône).

Après l'adoption des articles 32 à 36, l'Assemblée examine l'article 37, qui prévoit le maintien du régime de contrôle financier. L'opposition le combat car il consacre, à son avis, la *« mainmise du pouvoir central sur la gestion de la Ville de Paris »*. M. Poniatowski relève le régime très favorable dont bénéficie Paris en matière de budget d'investissement et note que le contrôle financier en est pour ainsi dire la contrepartie. La commission propose un amendement qui limite le contrôle financier au budget d'investissement. M. Poniatowski s'en remet à la sagesse de l'Assemblée, qui adopte finalement cet amendement.

Sur proposition de la commission, l'Assemblée décide de supprimer l'article 38, qui instituait une commission consultative appelée à donner son avis avant la passation des marchés.

En séance de nuit, l'Assemblée aborde l'examen des dispositions relatives au personnel. M. Fiszbin (P.C.) indique que le personnel réclame le maintien du statut unique et du statut particulier résultant du décret de 1960. M. Fanton dénonce les *« opérations politiques »* du groupe communiste, qui tente, selon lui, de monopoliser la défense des personnels alors qu'en fait *« il prend le train en marche »*. Le député communiste affirme qu'il n'en est rien et renvoie aux amendements de son groupe. Ce dernier propose notamment que le personnel soit soumis à un statut unique, ainsi que le personnel de l'Assistance publique. Au scrutin public, l'Assemblée repousse l'amendement par 294 voix contre 182.

A l'article 42 qui prévoit l'intégration « en surnombre » dans les corps de l'Etat, des administrateurs civils, des agents supérieurs et des attachés d'administration, la commission demande et obtient leur intégration effective, à un niveau égal, et compte tenu de leurs préférences. Elle ajoute également une disposition qui prévoit le maintien, pour les personnels, des droits acquis et des avantages de tous ordres dont ils peuvent actuellement bénéficier. M. Poniatowski exprime des réserves sur ce dernier point. M. VILLA (P.C.) voit dans cette attitude la confirmation des craintes exprimées par son groupe. M. Fanton insiste sur un vote global. L'Assemblée adopte finalement à l'unanimité l'amendement de la commission.

Après l'article 43, l'Assemblée évoque la situation du personnel de l'Assistance publique à Paris. Un amendement de la commission, accepté par le gouvernement, indique que la réforme n'aura pas d'incidences sur le personnel de cet établissement. Un sous-amendement communiste, précisant que ce personnel reste soumis au décret de 1960 est rejeté au scrutin public par 298 voix contre 182 voix. L'amendement de la commission est adoptée par 300 voix contre 0 voix, l'opposition ne prenant pas part au vote.

Après une suspension demandée par le groupe U.D.R., l'Assemblée revient aux articles réservés, à l'article 6 (qui propose de porter l'effectif du Conseil de Paris de quatre-vingt-dix à cent membres) les députés examinent des amendements de MM. Bas (U.D.R.) et Fiszbin (P.C.), adoptés par la commission, et qui proposent le chiffre de cent cinquante.

Le gouvernement y est défavorable. L'Assemblée les repousse, puis M. Poniatowski propose le chiffre de cent neuf. Le ministre de l'intérieur déclare à ce sujet : *« La population de Paris était de 2 580 000 en 1968 ; elle a, depuis, diminué de près de 300 000 habitants. Or, en 1968, il y avait 90 conseillers, soit un pour 28 676 habitants. Avec 100 conseillers, il y en aurait un pour 22 920, et avec 109 un pour 21 000. Le conseil municipal doit être composé de membres en nombre suffisant pour gérer la ville, mais pas trop élevé afin de rester efficace et de ne pas se trouver, face aux deux assemblées du Parlement, dans une situation politique qui pourrait causer des problèmes. »*

M. CLAUDIUS-PETIT (Réf. Paris), propose pour sa part le chiffre de 124 *« afin d'assurer le succès d'une réforme importante »*.

M. CHINAUD, président du groupe Républicains indépendants, indique alors qu'un autre accord a été conclu et demande en conséquence à la majorité de repousser la proposition de M. Claudius-Petit. Cette dernière est rejetée au scrutin public par 243 voix contre 206. L'Assemblée repousse ensuite, au scrutin public, par 248 voix contre 199, un amendement socialiste proposant le chiffre de 120. Elle adopte finalement l'aménagement du gouvernement (109 conseillers) par 286 voix contre 184.

A l'article 22 (durée du mandat du maire), l'Assemblée adopte un amendement de la commission qui applique à Paris les règles du droit commun et supprime toute limitation. Le gouvernement s'en était remis à la sagesse de l'Assemblée. Puis les députés adoptent des amendements de M. Bas, acceptés par la commission, et fixant à dix-huit au lieu de douze le nombre des adjoints réglementaires, et à neuf au lieu de six le nombre des adjoints supplémentaires. Après avoir proposé de fixer ces chiffres à quatorze et à sept, le gouvernement s'en était remis à la sagesse de l'Assemblée.

Les députés examinent ensuite les articles 24, 25 et 26 qui précisent l'organisation administrative des arrondissements. Il décide notamment que le nombre des officiers municipaux (qualifiés de « magistrats » sur proposition de M. Frédéric-Dupont) nommés par le maire, sera pour un arrondissement, ou un groupe d'arrondissements donné, le même que celui des conseillers de Paris élus dans ce secteur. Il est également décidé de laisser au futur maire et au futur Conseil de Paris la liberté de choisir les officirs municipaux comme ils l'entendent.

A la demande de M. Poniatowski, la séance est levée jeudi à 1 h. 55, la suite de la discussion et le vote final devant intervenir dans l'après-midi.

LES SCRUTINS SUR L'EFFECTIF DU CONSEIL DE PARIS

Sur l'amendement de M. Claudius-Petit, repoussé par 243 voix contre 206, et fixant à cent vingt-quatre, conformément à l'accord précédemment conclu entre les trois groupes de la majorité, l'effectif du Conseil de Paris, la gauche a voté pour, ainsi que 20 U.D.R. (MM. Bas, de Bénouville, Bourgeois, Couve de Murville, Dassault, Fanton, Graziani, Mme de Hauteclocque, MM. Kaspereit, Krieg, Le Tac, de la Malène, Marcus, Messmer, Mme Missoffe, MM. Plantier, de Préaumont, Schvartz, Terrenoire, Turco) ; 5 réformateurs (MM. Bouvard, Briane, Claudius-Petit, Dugoujon, Ginoux). Se sont abstenus volontairement : 8 U.D.R. (MM. Becam, Braun, Chalandon, Chaumont, Gissinger, Julia, Marette, Rickert) et 3 réformateurs (MM. Montagne, Ollivro, Partrat).

N'ont pas pris part au vote : 7 U.D.R. (MM. Bignon, Debré, Falala, Nungesser, Palewski, Tibéri, Vivien) ; 3 rép. ind. (MM. Fouchier, Frédéric-Dupont, Gabriel) ; 3 réformateurs (MM. Martin, Pidjot, Sanford).

Sur l'amendement du gouvernement, adopté par 286 voix contre 184, et proposant de fixer à cent neuf l'effectif du Conseil de Paris, les 107 socialistes et radicaux de gauche, les 74 communistes, 1 U.D.R. (M. Le Tac), 1 réformateur (M. Montagne), 1 non-inscrit (M. Chauvel) ont voté contre. Se sont abstenus volontairement : 4 U.D.R. (MM. Chalandon, Gissinger, Graziani, Schvartz) et 3 réformateurs (MM. Briane, Dugoujon, Ginoux). N'ont pas pris part au vote : 1 U.D.R. (Mme Missoffe); 2 rép. ind. (MM. Fouchier, Gabriel) ; 3 réformateurs (MM. Claudius-Petit, Pidjot, Sanford).

DANS LES COULOIRS

Une bataille chiffrée

Les vendeurs — les députés parisiens réunis — ne voulaient pas descendre au-dessous de cent vingt-quatre. Les acheteurs — deux clients de première importance, MM. Jacques Chirac et Michel Poniatowski — n'entendaient pas aller au-delà de cent : ils avaient, disaient-ils, des instructions précises de leur patron, M. Valéry Giscard d'Estaing.

Mais cette bataille de chiffres était aussi une bataille chiffrée. Cent vingt-quatre conseillers de Paris, cela ne signifiait pas seulement, comme l'affirmaient les parlementaires de la majorité dans un bel élan d'unité, une plus grande efficacité technique et une plus juste représentation politique ; cela permettait surtout, le moment venu, une meilleure répartition des sièges entre les trois formations de la majorité. M. Jacques Marette, député U.D.R. de Paris, devait l'expliquer tout crûment, en début d'après-midi, devant les trois groupes réunis en présence du premier ministre et du ministre de l'intérieur, ajoutant que des conseillers sortants évincés risquaient, en se présentant contre des candidats investis par la majorité, de faire gagner la gauche. Argument électoral que M. Claudius-Petit, député réformateur de Paris, trouva cynique quant à la forme, mais juste quant au fond. M. Max Lejeune observait, dans les couloirs, que les réformateurs auraient plus de chances de glaner quelques sièges si leur nombre était accru. L'U.D.R. et les républicains indépendants tenaient, chaque parti pour son propre compte, le même raisonnement.

Cent conseillers, répondait M. Chirac, c'est bien suffisant. *« On ne fait pas une réforme pour des raisons électorales,* lançait fièrement le premier ministre, *mais dans le seul intérêt du pays. »* L'intérêt du pays, ou au moins de sa capitale, exigeait que la future assemblée ne fût pas pléthorique. Pour qu'elle ne soit pas trop puissante, commentaient en sourdine plusieurs députés.

La réunion des trois groupes n'ayant pas tranché le litige, M. Poniatowski demanda la « réserve » de l'article controversé, dont la discussion était ainsi renvoyée à la fin du débat. L'avertissement était clair, estimait l'U.D.R. : le ministre de l'intérieur envisageait de recourir à un vote bloqué. Aussitôt, suspension de séance, à la demande du groupe U.D.R., qui, au terme d'une brève réunion, annonçait qu'il voterait contre l'ensemble du projet s'il y avait vote bloqué.

« Le débat s'est déplacé », soulignait M. Labbé, président du groupe, qui s'étonnait que, sur un problème mineur, qui avait fait l'objet, après une concertation sérieuse, d'un accord entre les trois groupes, le gouvernement se montrât aussi intraitable. *« Peut-être veut-il, sur un détail sans importance, manifester son pouvoir »*, suggérait M. Claudius-Petit. M. Jacques Dominati, député (rép. ind.) de Paris, affirmait : *« Notre position est claire, nous sommes contre le vote bloqué. »*

Avant le dîner, les présidents des trois groupes s'entretenaient discrètement avec M. Chirac. Le groupe U.D.R. se réunissait à nouveau dans la soirée, et malgré les éclats des « parisiens », après un dur marchandage, le chiffre de cent neuf était accepté. Quelqu'un avançait le chiffre de cent dix. *« Non »*, coupait M. Labbé. *« Cent neuf et demi »*, lançait un député... M. Kaspereit s'indignait : *« Si l'on remet en cause un accord sur une question aussi peu importante, que se passera-t-il quand se posera un problème grave ? »* M. de La Malène tempêtait : *« Cent neuf, c'est grotesque ; ce gouvernement est grotesque. » « Tout le monde se couche »*, constatait, mélancolique, M. Claudius-Petit.

« Nous, les provinciaux, on a du mal à suivre », concluait M. Neuwirth, député U.D.R. de la Loire. — T. F.

L'incantation et l'action

(Suite de la première page.)

Tantôt et parfois en même temps, il convient de maintenir une certaine tension afin qu'on ne croie pas la partie gagnée, qu'on ne relâche pas l'effort, qu'on ne secoue pas trop vite le carcan des « sacrifices ». D'où un manque évident de cohérence entre tels propos lénitifs sur le thème : « La France, c'est ce qu'il y a de meilleur » et les sombres évocations d'un monde dangereux, d'une crise profonde et durable.

Jusqu'à présent, M. Giscard d'Estaing a eu de la chance. Les Cassandre fixaient avec assurance les taux de chômage et d'inflation qui seraient intolérables et ne pourraient être tolérés sans grands risques d'agitation violente, de conflits sociaux, et bientôt nationaux, graves. Avec un million de chômeurs, avec 12 ou 14 % de hausse des prix, entendait-t-on prédire, les Français, habitués au plein emploi et à une amélioration constante de leur niveau de vie, se révolteraient. Les deux barres sont franchies et non seulement le calme règne, ou à peu près, mais on ne sent pas les lames de fond qui précèdent la tempête.

Quant aux phénomènes endémiques, la décomposition de l'Université, l'éternel malaise de l'armée, la menace de faillite de la Sécurité sociale, l'inadéquation à leurs missions de la police et de la justice, l'irritation des agriculteurs, des commerçants, des patrons, les revendications corses ou bretonnes, et bien d'autres, ils ont connu tour à tour les poussées de fièvre et les accalmies classiques sans dégénérer ni faire réellement problème.

Bref, rien qui tranche, malgré les soucis et les inquiétudes, avec la grisaille de la vie quotidienne. Un pouvoir ni meilleur ni pire qu'un autre, après tout, ni meilleur ni pire qu'avant, ne suscite pas, la curiosité retombée, une indignation particulière et n'entraîne pas davantage une adhésion chaleureuse de la part de l'écrasante majorité de l'opinion.

Le changement

Du côté du changement, l'arme trop brandie peut-être pendant la campagne présidentielle et dans les mois qui ont suivi se révèle désormais à double tranchant. A trop annoncer qu'on allait tout tranformer, tout changer, tout réformer, on avait incontestablement créé une attente. Or cette attente ne pouvait, de toute façon qu'être déçue tant est étroite la marge où peut s'inscrire une politique réellement nouvelle, surtout faite avec les mêmes hommes et les mêmes groupes qui se partageaient ou participaient déjà au gouvernement depuis de longues années.

La déception, prévisible, est d'autant plus cruellement ressentie qu'après avoir enregistré, parfois non sans audace, en lois et décrets l'évolution des mœurs, des coutumes et de la morale publique, après avoir distribué quelques milliards ici et là, parfois un peu au hasard, pour atténuer certaines injustices flagrantes ou clore provisoirement le bec à quelques exigeants, les grandes réformes de structure annoncées à son de trompe, lancées avec fracas, ont présentement été ajournées ou carrément abandonnées, n'en déplaise à M. Dominati, qui exorcise la « pause ».

On en vient ainsi à se demander si l'invocation réformatrice s'est brisée sur l'écueil des réalités et des résistances pourtant prévisibles, ou si l'échec n'a pas été soigneusement médité et calculé. On sait que deux thèses s'opposent dans la majorité, dans le gouvernement et jusqu'au sein de l'état-major présidentiel, deux thèses que l'on peut schématiser ainsi : pour les uns, l'heure des réformes ne pourra sonner qu'après la restauration de la situation économique, une fois la reprise acquise ; pour les autres, rien n'empêche, au contraire, et même tout incline à engager sans plus attendre des transformations qui faciliteront la relance et consolideront les premiers résultats. Le dilemme n'est pas tranché. M. Giscard d'Estaing se tait ou plutôt, ce qui revient au même, fait alterner les démonstrations de détermination avec les manifestations temporisatrices.

La dialectique

On peut toutefois se poser une autre question. Les Français, c'est bien connu, parlent sans cesse des réformes, en réclament volontiers et très haut, mais au fond les redoutent parce qu'elles dérangent. Les réformes idéales sont celles qui mettent de l'ordre chez le voisin mais ne vous atteignent pas. Ainsi M. Giscard d'Estaing parle-t-il sans cesse du changement, désignant des commissions et des commissaires, des délégués et des experts, pour étudier, préparer les transformations nécessaires, engageant ses ministres à se montrer dynamiques et ne refusant pas que de grands et vifs débats s'instaurent autour de tous ses projets. On en discute si fort, on polémique avec tant d'ardeur, que les controverses — sur l'entreprise, le régime foncier, la fiscalité, la régionalisation — occupent pendant quelques semaines toute la scène. Puis elles lassent et retombent.

Après quoi, une bonne partie de l'opinion est convaincue que les fameuses réformes sont faites, puisqu'elles ont été si largement débattues, si âprement contestées. C'est la solution idéale de la quadrature du cercle : faire croire que tout est changé ou que tout va changer sans que le moindre changement ait été engagé ; ou, si l'on préfère, porter à l'actif, comme si elles étaient acquises, des réformes si indolores que personne n'en a été atteint, puisque, en réalité, elles n'ont même pas été décidées. C'est le triomphe de l'incantation sur l'action.

En apparence tout change, en fait rien n'a bougé. Conservateurs à l'accoutumée et libertaires par brusques et brefs accès, les Français ne peuvent qu'être satisfaits de cette habileté qui permet de faire l'économie du changement tout en assurant bien haut qu'il est en marche, qu'il est déjà presque réalité. Toutefois, cette substitution de la dialectique à la décision n'a qu'un temps. Un beau matin, les conservateurs que sont les Français, tous peu ou prou, se réveillent pour constater avec stupeur que le retard s'est accumulé, qu'il est urgent d'agir, que demain peut-être il sera trop tard. Et alors la tentation est grande de donner un bon coup de pied dans la fourmilière pour provoquer, à défaut de réformes, une petite révolution — oh ! non sanglante : nous sommes un peuple très civilisé.

A propos, cela fait plus de seize ans que nous n'avons changé ni la Constitution ni le numéro de la République ?

PIERRE VIANSSON-PONTÉ.

Un conseil de cent neuf membres

« Le gouvernement a poussé très loin son souci de concertation », a déclaré, le mercredi 3 décembre, à l'Assemblée nationale, M. Michel Poniatowski, ministre d'Etat, ministre de l'intérieur, au cours du débat sur la réforme du statut de Paris. Mais de la concertation on est bien vite passé, entre le gouvernement et sa majorité, au compromis. Car les députés, en suivant le rapporteur du projet de loi, M. André Fanton (U.D.R.), ont pratiquement récrit le texte gouvernemental. Ils ont poussé jusqu'au bout la logique : puisque Paris aura un maire, le statut de la ville doit coller le plus possible au droit commun qui régit les communes de France.

Les principales dispositions adoptées par les députés sont les suivantes :

● CONSEIL DE PARIS : l'assemblée municipale aura cent neuf membres. La commission des lois proposait cent cinquante membres. Le projet de loi, que défend avec opiniâtreté M. Michel Poniatowski, envisageait cent conseillers de Paris.

● VILLE DE PARIS : le maire pourra convoquer l'assemblée municipale quand il le désire. La limitation du nombre des sessions du Conseil de Paris résultant de la création d'une commission permanente réglant les affaires de la ville entre ces sessions, prévues dans le projet gouvernemental, est supprimé.

Le nombre de mandats (de six ans) que le maire peut briguer n'est plus limité. Le projet de loi présenté par le gouvernement précisait qu'un maire ne peut exercer consécutivement plus de deux mandats.

● DEPARTEMENTS : le préfet de Paris est maintenu. M. André Fanton avait souhaité que le préfet de région soit le préfet de Paris. Il n'a pas été suivi par l'Assemblée.

● BUDGET : il est institué pour la Ville et le département de Paris, ainsi que pour les services et établissements qui leur sont rattachés, un contrôle du ministère des finances.

Le débat à l'Assemblée nationale devait s'achever, ce jeudi après-midi, par la discussion du statut du futur arrondissement. Le gouvernement propose une commission consultative d'arrondissements, composée des élus municipaux. L'opposition envisage de créer des municipalités d'arrondissements élues. Ce qui conduit, pour M. Michel Poniatowski, « à une balkanisation de Paris, à un retour au Moyen Age ».

Le projet de la commission des lois auquel s'est rallié finalement le ministre de l'intérieur souhaite que ces commissions consultatives soient composées des élus, des officiers municipaux désignés par le maire, et des personnalités « représentatives de l'arrondissement » nommées par le Conseil de Paris. Ce projet, violemment combattu par l'opposition, permettrait notamment à une majorité du Conseil de Paris, quelle qu'elle soit, de nommer des personnalités « représentatives » qui lui sont favorables dans les arrondissements où l'opposition l'aurait emporté aux élections.

J. P.

ÉQUIPEMENT ET RÉGIONS

POINT DE VUE

Régionalisation et solidarité nationale

par PIERRE LEFRANC (*)

LA question de la régionalisation ne quitte pas l'actualité, mais il faut s'efforcer d'éviter que le combat ne dégénère en querelle partisane. Combattre toute décentralisation est aussi excessif que de prétendre qu'une régionalisation à outrance réglerait tous les problèmes.

Il ne faut pas oublier que, si l'unité nationale s'est édifiée sous la pression d'impératifs politiques, cette unité présente pour tous ceux qu'elle rassemble de grands avantages économiques, dont le premier et le plus déterminant est la mise en commun de toutes les ressources en vue d'une redistribution équitable. Le fruit des impôts est, en effet, réparti suivant le principe de l'égalité entre les parties prenantes. En d'autres termes, ceci veut dire que les moyens fournis par les régions riches assurent le développement des régions pauvres.

L'indépendance régionale, qui ne manquerait pas d'être réclamée par toute assemblée régionale élue, s'accompagnerait, dans de brefs délais, d'une demande d'autonomie financière. Les grosses recettes fiscales de la région parisienne, du Nord, de l'Est resteraient dans ces régions, et les départements sans ressources se trouveraient réduits à leurs propres revenus.

Dès lors, la solidarité nationale ne jouerait plus, on pratiquerait le « chacun pour soi » ; les prospères prospéreraient et les pauvres s'appauvriraient. Que les régions se souviennent ! Chacune, à un moment, a bénéficié de l'aide des autres, soit en période de crise, soit à l'occasion d'une calamité. Laquelle pourrait envisager, aujourd'hui, de renoncer aux avantages de cette entraide ?

***

La Corse ? Objectivement, ce département est, sans doute, celui qui, depuis des décennies, a reçu le plus d'aide de la communauté nationale. Qu'elle prenne le large et qui donc interviendra pour diminuer le prix des produits venus du continent ? Veut-elle troquer un lien familial contre un autre ? En notre temps, c'est folie d'imaginer survivre indépendamment de toute attache. Ceci est à un tel point vrai que les grands Etats, eux-mêmes, s'efforcent de coordonner leurs activités et de créer entre eux des intérêts communs.

Le projet d'instaurer en France des assemblées régionales élues présente donc le danger mortel d'une disparition, par étapes, de la notion de solidarité nationale, disparition à laquelle les régions, et notre pays lui-même en tant qu'ensemble, ne survivraient pas...

Une chose est de porter atteinte à l'unité, une autre est d'aménager, avec le souci de l'efficacité, la vie économique et administrative des régions.

La réforme régionale et départementale de 1963 constituait déjà un sérieux progrès, et la mise en place des CODER permettait aux préoccupations locales de s'exprimer.

La réforme de 1973 me paraît incomplète. Elle crée, en effet, des instances, cadres de fermentation et de surenchère, dont la capacité n'atteint pas au niveau des décisions. En matière de développement et d'équipement — à moins d'en arriver à la désagrégation dont il est question plus haut et tant que les ressources resteront gérées en commun, — ce niveau se situe indiscutablement à la hauteur du budget national. C'est lui qui décide de l'urgence et de l'affectation des investissements de l'Etat. De la sorte, tant que les instances régionales, quelles qu'elles soient, ne participeront ni à sa discussion ni à son vote, leurs interventions demeureront purement académiques.

***

C'est pourquoi la réforme proposée en avril 1969 par le général de Gaulle prévoyait une refonte du Sénat et l'entrée dans la Haute Assemblée des représentants des régions.

Les fanatiques de la régionalisation ont, à l'époque, poussé des clameurs de réprobation, et les voilà qui se retrouvent aujourd'hui avec un système moins satisfaisant, et de beaucoup. C'était déjà de la passion. Mais vouloir donner une personnalité politique et une autonomie financière aux régions par l'élection d'une assemblée, supprimant ainsi la notion de solidarité et appauvrissant notre ensemble en un temps de sauvage concurrence, c'est pousser la passion jusqu'à l'aveuglement.

Pour ouvrir des horizons aux instances régionales et leur donner raison d'être, il suffirait de compléter heureusement les structures en place : les comités économiques et sociaux et les conseils régionaux accéderaient, par des représentants, à un Sénat économique et social ayant à connaître du budget. Ce Sénat, compétent pour l'examen des problèmes et aspirations des régions, constituerait le sommet d'une pyramide qui, trouvant son assise dans les communes, les cantons, les départements et les régions, atteindrait au plan des véritables choix et des grandes responsabilités.

Le chef de l'Etat est constitutionnellement responsable de l'intégrité nationale, il porte la charge morale de la juste répartition des ressources entre les collectivités ; étant l'élu de tous, il se trouve investi du droit de parler au nom de tous : alors, nous souhaitons qu'il f[illegible] personnellement comprendre aux passionnés du démantèlement qu'en poursuivant dans cette voie, mise à part leur publicité, ils ne servent ni rien ni personne.

(*) Président de l'Association nationale d'action pour la fidélité au général de Gaulle.

« Sans breton, pas de Bretagne ? »

(Suite de la première page.)

Aujourd'hui, Kendalc'h est une organisation puissante : membre du CELIB, qui connut jadis des heures de gloire, elle a joué un rôle non négligeable dans le débat régionaliste qui agite le pays depuis quelques années. Forte de ses six mille adhérents, elle a financé en partie un centre culturel qui, dans les environs de Redon, organise des rencontres et des stages de formation. « *Nous voulons faire prendre conscience à nos membres de la personnalité bretonne sans orientation politique.* »

A l'autre bout de la Bretagne, du côté de Spézet (Finistère), dans un vieil édifice, voici une autre maison culturelle : c'est Menes Kamm, qui s'est constituée sur d'autres bases. Là, l'engagement politique est avoué, la revendication à gauche, les structures « informelles ». On a laissé de côté les aspects traditionnels, on s'intéresse davantage à l'art vivant, aux créations spontanées et populaires ; surtout à la langue bretonne.

« *Il faut d'abord les faire chanter et danser pour que les Bretonnants retrouvent leur langue* », pensait Loïs Ropars, membre de Kendalc'h. Or pour beaucoup de Bretons du combat culturel la première étape est aujourd'hui franchie. « *Il faut à présent*, disent les plus engagés, *faire parler les Bretons en breton pour qu'ils prennent conscience des réalités politiques.* »

Punitions et brimades

La langue bretonne est encore vivante et devient le symbole d'une différence au nom de quoi on veut se libérer de l'emprise de l'« *Etat centralisateur* ». On cite l'exemple de ce vieillard en pleurs qui appelait sur le quai de la gare Montparnasse « *ma mer'ch vihan pelc'h amaout ?* (« *ma petite fille où es-tu ?* »). Personne ne le comprenait, il ne savait que sa langue. Sont-ils encore nombreux dans son cas ? Quelques milliers de vieilles gens de la Bretagne profonde sur lesquels les « bienfaits » de la civilisation française ont glissé comme vent sur seigle. L'Etat attend patiemment que cette pâture pour ethnologues s'éteigne pour que se résolve d'elle-même une question qu'il hésite à aborder.

Pas une seule statistique, pas un chiffre. C'est l'indifférence. Personne ne sait au juste combien d'Armoricains parlent encore le breton. Vingt-mille, estime un rapport de la préfecture de Rennes. C'est évidemment sous-estimé ; cinq cent mille, indiquent les mouvements culturels, dont les moyens d'estimation sont limités. Preuve, en tout cas, que la « francisation » n'est pas pleinement achevée.

On a pourtant bien fait les choses. Dès le début du siècle, à une époque où les méthodes pédagogiques n'étaient pas d'un raffinement extrême, punitions, brimades, se sont abattues sur les bretonnants qui s'oubliaient à prononcer quelques mots du terroir pendant les récréations. La Grande Guerre est venue là-dessus. Il a bien fallu parler français, au risque parfois d'y laisser sa peau. On cite ce François Laurent, cultivateur à Meillionnec, passé en conseil de guerre et exécuté sans doute sans avoir jamais su exactement pourquoi : il ne comprenait pas un mot de la langue de « la patrie ». Exemple extrême. Mais les rescapés, heureux de se sentir vivants l'étaient aussi de se sentir français. Ne serait-ce que pour ne pas avoir souffert pour rien. L'école et la guerre : le breton n'aurait pas dû résister.

Il aurait peut-être aujourd'hui disparu sans le long retard économique, les mauvaises communications, l'isolement de la péninsule. Ce coup du sort a sans doute renforcé le sentiment d'un destin collectif et créé cette sorte d'attachement que seuls connaissent ceux qui n'ont que le choix de partir. Parler breton, exalter les mœurs et les coutumes de la Bretagne devint alors la compensation inévitable de l'exil forcé.

Le breton n'est toujours enseigné que dans les classes du second cycle et les cours sont facultatifs, les horaires malcommodes. En vingt-cinq années, les mouvements culturels n'ont pratiquement rien obtenu de l'Etat. Il y a cent deux ans exactement qu'ils revendiquent. La loi Deixonne, en 1951, a autorisé l'enseignement facultatif des langues « locales », mais depuis les décisions ministérielles arrachées de haute lutte n'ont jamais eu d'effet notable. L'administration, sur place, a toujours freiné. Ce ne sont pas les propositions de loi qui manquent — il y en a eu dix-huit depuis le début de la V[e] République. Le parti socialiste, le parti communiste, les groupes de la majorité ont chacun présenté la leur.

Les publications en breton sont aujourd'hui multiples et variées. Elles offrent un éventail qu'on voudrait aussi largement ouvert que celui des publications françaises. Il y a l'équivalent de *Hara-Kiri*, *Yod Kerck* (la bouillie d'avoine), *Pobl Breizh*, l'organe de l'U.D.B. (l'Union démocratique bretonne), *Wanig ha Wenig*, un illustré pour les enfants, *Evid ar brezhoneg* pour l'apprentissage de la lecture en breton.

Les celtisants des facultés de Rennes et de Brest jouent aussi leur rôle, qui n'est pas négligeable. Tantôt reconnus par les mouvements culturels, tantôt rejetés parce que trop au-dessus de la mêlée, ils inventent des méthodes audiovisuelles et des réformes orthographiques qui, parfois, soulèvent des tempêtes.

Ronan Huon, directeur de la revue littéraire *Al Liamm*, édite six à sept livres en breton par an. Des poètes surgissent çà et là, et Angela Duval, une vieille paysanne de soixante-quinze ans, qui s'est vu décerner le prix de poésie des Bretons de Paris, est devenue une curiosité qu'on visite. « *A quoi me sert-il d'apprendre et de parler breton ? A faire honte aux Bretons qui ne le parlent pas* », écrit en breton Bakoto Moguti, étudiant japonais.

La maladie d'arrachement

Dans les champs détrempés, les jeunes citadins viennent échanger le travail pénible des betteraves contre quelques mots de breton en compagnie de fermiers dont les fils n'ont pas été fâchés de quitter la terre. Un zèle de néophyte anime les nouveaux bretonnants, et les grand-mères se sentent soudain rajeunies par leurs petits-enfants qui se mettent à leur parler une langue qu'elles avaient oubliée... avec tant de mal.

La course est à présent engagée entre les nouveaux bretonnants et les bretonnants d'origine qui parlent encore couramment breton entre eux mais qui, dans l'ensemble, n'en font pas si grand cas. Rares sont aujourd'hui les enfants qui ne savent que le breton en entrant en classe. Les parents n'osent plus prendre cette responsabilité. Il y a quinze ans, c'était fréquent.

Dans sa ferme à la porte toujours ouverte comme autrefois, non loin de Lannion, Angela Duval, de plus en plus seule, tient bon. Elle parle en poétesse de l'injure qu'on a faite à sa langue, des hêtres qu'elle a vendus à un fabricant de sabots pour les petits écoliers — de bons sabots bretons, — des machines horribles et froides, ces tracteurs qui ne font pas de petits. « *Seulement, voilà, elle est seule*, répliquent les fermiers alentour, *elle n'a pas d'enfants, elle peut bien ne pas s'intéresser au remembrement.* » Mais avec ses racines profondes, si profondes qu'elle n'a jamais pu quitter le pays, elle rassure tous ceux qui souffrent actuellement d'arrachement. « *J'ai essayé de perdre mon identité, de devenir totalement française, mais je me suis aperçue que j'appartenais à une culture différente, que ma vraie langue devait être le breton. J'ai mal supporté, pendant toute mon enfance, d'entendre mes parents parler breton entre eux quand ils avaient quelque chose à me cacher.* »

Cette frustration se retrouve chez de nombreux militants actifs des mouvements culturels. « *Mes parents faisaient un effort pour me parler en français, je sentais que ce n'était pas naturel. Il y a des choses qu'ils ne pouvaient pas dire dans cette langue qu'ils maîtrisaient mal.* » Les méthodes répressives de l'école n'ont rien arrangé. Peut-être même ont-elles été la cause de la vigueur actuelle de la revendication culturelle...

De nos jours la pédagogie a changé, le français arrive en douceur par les médias, l'affrontement est moins violent. « *Cependant*, constate un instituteur de Trégrom (Côtes-du-Nord), *les enfants de parents bretonnants sont handicapés et rien n'est fait pour corriger ce handicap. C'est grave dans un système éducatif qui sélectionne de plus en plus tôt.* »

Les mouvements culturels parviendront peut-être à faire qu'un jour toute la Basse-Bretagne redevienne bilingue. En attendant, l'Etat ne peut ignorer plus longtemps le problème d'éducation que pose l'existence d'une minorité dont le français n'est pas encore de nos jours la langue maternelle. Sans quoi les partis et mouvements de gauche trouveront aisément sur le terrain de la simple pédagogie la justification d'une action politique plus générale.

CHRISTIAN COLOMBANI.

Prochain article :

UN COMBAT AMBIGU

Les principaux mouvements

LES MOUVEMENTS CULTURELS

● **EMGLEO BREIZ** : fédération regroupant plusieurs mouvements importants ; **AR FALZ** (la Faucille) : mouvement des enseignants laïques ; **BLEUN BRUG** : mouvement d'origine catholique fondé en 1905 par l'abbé Perrot. Il se situe nettement à gauche actuellement.

● **KUZUL AR BREZHONEG** (le conseil de la langue bretonne) : fédération d'une quinzaine d'associations à vocation littéraire et pédagogique. Kuzul ar brezhoneg édite plusieurs revues et des cours par correspondance dont Skol ober (l'action de l'école).

● **SKOL AN EMSAV** (l'école de jeunes militants culturels bretons très proches de la gauche et des partis bretons. **SONERIEN** — (groupement des sonneurs) : fédération de groupes de « sonneurs ».

● **KENDDALEH** : fédérations de groupes folkloriques, cercles celtiques. Environ six mille adhérents.

● **VARLEUR** : fédérations de groupes de danses folkloriques.

LES MOUVEMENTS POLITIQUES

● **L'U.D.B.** (l'Union démocratique bretonne) issue d'une scission du MOB (le mouvement pour l'organisation de la Bretagne). Il compte actuellement un millier d'adhérents. C'est le mouvement politique breton le mieux organisé. Longtemps proche du P.C.F., il a pris ses distances par rapport à un parti jugé trop jacobin.

● **Le F.A.S.A.B.** (front autonomiste et socialiste autogestionnaire breton) regroupant trois mouvements politiques : Strolad ar vro, Stourm breizh et les comités d'action bretons. Anciennement F.S.A.B. le front a ajouté, en septembre dernier, à son sigle l'indication du mot « autogestionnaire ».

● **LE PARTI COMMUNISTE BRETON** : il regroupe quelques adhérents qui voient dans le P.C.F. un parti trop centralisateur.

● **JEUNE BRETAGNE** : parti d'extrême droite mais dont les membres ne se sont pas signalés depuis quelques temps.

LES ORGANISATIONS CLANDESTINES

● **LE F.L.B.** (front de libération de Bretagne), qui se signale par une série d'attentats depuis 1966 s'est scindé ensuite en plusieurs organisations et a diversifié son action. Son A.R.B. (armée républicaine bretonne) est devenue armée révolutionnaire bretonne puis il s'est transformé en F.L.B. - L.N.S. (pour la libération nationale et le socialisme) lequel s'est, à son tour, transformé en F.L.B.-L.N.S. (armée de libération de la Bretagne). Ces diverses métamorphoses font, aujourd'hui, douter d'un mouvement structuré.

M. LAUDRIN (U.D.R.) S'INQUIÈTE DES DÉMARCHES GALLOISES EN FAVEUR DE M. YANN FOUÉRÉ

M. Hervé Laudrin, député U.D.R. du Morbihan, s'est inquiété, mercredi 3 décembre, au cours de la séance de l'Assemblée nationale consacrée aux questions du gouvernement, des démarches des députés nationalistes gallois en faveur de M. Yan Fouéré (*le Monde* du 4 décembre), arrêté en octobre dernier au cours d'opérations de police lancées contre les milieux autonomistes bretons. Après avoir rappelé dans quelles circonstances M. Fouéré a été condamné aux travaux forcés à perpétuité à la libération (1), M. Laudrin a demandé au garde des Sceaux s'il est exact qu' « *un dirigeant séparatiste gallois, accompagné de deux parlementaires français* », a été reçu au ministère de la justice.

M. Jean Lecanuet a indiqué dans sa réponse : « *Il est exact qu'un député gallois a sollicité une audience auprès de la direction de l'administration pénitentiaire (...) et a présenté une pétition en faveur des Bretons inculpés. Il a également demandé l'autorisation de rencontrer Yann Fouéré ; il lui a alors été répondu que seul le juge d'instruction est compétent en la matière. Les motifs de l'inculpation de Yann Fouéré sont la détention d'explosifs et la reconstitution de ligue dissoute.* » En ce qui concerne la présence éventuelle de deux députés français aux côtés de leur collègue gallois, M. Lecanuet a assuré « *ne disposer d'aucune information* ».

(1) Sous-préfet de Morlaix en 1940, M. Fouéré avait notamment dirigé pendant l'occupation le quotidien régionaliste *la Bretagne*. Condamné par contumace en mars 1946, il s'était réfugié en Irlande dès la libération et y avait vécu jusqu'à son retour en France, en 1957, date à laquelle il avait été acquitté par le tribunal militaire de Paris.

● *Des élus bretons de la majorité*, au nombre d'une dizaine, ont reçu depuis quelques jours des lettres de menaces signées du F.L.B.-L.N.S. (Front de libération de la Bretagne-Pour la libération nationale et le socialisme), dissous le 30 janvier 1974. Dans ces lettres dactylographiées, postées à Pléneuf-Val-André (Côtes-du-Nord), on lit notamment : « *Au nom du peuple breton, en raison de la légitimité du combat de libération nationale, le Front vous informe qu'il mènera contre vous, en temps opportun, des actions répressives.* »

L'OCCITAN, QU'ES AQUO ?

Décidément « Assimil » digère tout. La fameuse méthode ne se contente plus d'enseigner par le livre et le disque les langues étrangères classiques. Elle se lance sur le marché des langues indigènes.

Sa collection « Langues régionales », qui permettait déjà d'apprendre le corse et le breton « sans peine », vient de s'enrichir d'un troisième ensemble conçu par Alain Nouvel, chargé de conférences à l'université de Montpellier : « L'occitan sans peine ». La formule est un peu optimiste si l'on songe que la langue d'Oc compte 160 000 mots

En soixante-dix-sept leçons, par le livre et la cassette (et pour 223 F tout compris, les courageux pourront enfin sans faire rigoler tout le Midi prononcer correctement : « Volem viure al païs ».

ÉQUIPEMENT ET RÉGIONS

A PROPOS DE...

UNE PROPOSITION DE M. JARROT

NOËL SANS VOITURE ?

« Je vous propose de lancer un appel aux habitants de votre commune et de prendre toutes les mesures d'incitation que vous jugerez utile pour organiser plusieurs journées sans voiture dans le centre de votre localité. »

Telle est la suggestion-cadeau que M. André Jarrot, ministre de la qualité de la vie, offre pour les fêtes de fin d'années à tous les maires de France.

Au cours d'un dîner de l'Association des journalistes de l'environnement (le Monde du *14 novembre), le ministre avait déjà lancé l'idée d'une journée mensuelle sans voiture. Ce ballon d'essai a suscité des réactions très favorables. Nombre d'édiles ont écrit au ministère pour en savoir davantage. Aussi M. Jarrot — qui est le premier magistrat de Monticeau-les-Mines — a-t-il pris la plume pour leur parler* « de maire à maire ».

« La politique de la qualité de la vie, *dit-il notamment,* ne saurait se limiter aux seules actions que j'ai la tâche de conduire au niveau national et international. Elle repose tout autant sur les initiatives très concrètes que vous prenez en faveur de l'environnement. »

Selon le ministre, elle exige aussi la mise en place d'une « nouvelle croissance », *le recours* « à l'imagination et même à l'utopie, car pour mieux vivre il nous faut bousculer un certain nombre de routines ».

Place à l'utopie donc pour les fêtes de fin d'année. Pourquoi continuer à gaspiller de l'essence dans les embouteillages et à asphyxier les piétons au cœur des villes ? Dans chaque cité, dans chaque bourg, le ministre propose de ménager pendant une semaine un havre pour les piétons. Il suggère aux maires de « développer des actions d'animation » *et de mettre en valeur les parcs et les monuments de la commune. Lui-même donnera l'exemple à Montceau-les-Mines, dont les rues commerçantes, ornées de guirlandes lumineuses, mettront les familles et les fêtards à l'abri des périls automobiles.*
2-fruescêa

Mais M. Jarrot sent bien que son idée, si elle est suivie, ne fera pas que des heureux. Il n'espère point en un tour de main désintoxiquer les Français de la voiture. « Le surcroît de qualité de la vie qui en résultera pour les principaux lieux de rencontre, *plaide-t-il auprès de ses correspondants,* dédommagera amplement vos administrés de ce petit sacrifice. »

Trente-huit mille maires sont donc invités à faire marcher les mordus du volant. Tous les préfets devront faire ensuite un rapport sur les « retombées » de cette opération. Cependant, quelques esprits chagrins ne manquent pas de s'étonner. M. Fourcade a annoncé récemment, qu'en 1976, du fait de la reprise de la circulation, les achats d'hydrocarbures coûteront à la France quelques milliards en devises. Ses collègues, membres du gouvernement, ne paraissent pourtant ni décidés à faire appliquer réellement les limitation de vitesse, ni prêts à décréter un jour par mois sans voiture. Dans le combat pour l'anti-gaspillage et la qualité de la vie ce sont donc les maires qu'on fait sortir, ce coup-ci, de la tranchée.

MARC AMBROISE-RENDU.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

LA LIAISON RHIN-RHONE METTRA EN CAUSE L'INTÉRÊT NATIONAL estiment les communistes lorrains

Les fédérations de Lorraine du parti communiste français, réunies le mercredi 3 décembre à Nancy, ont indiqué, au cours d'une conférence de presse, que le choix du président de la République à Dijon en faveur de la branche alsacienne de la liaison fluviale Rhin-Rhône « *mettait en cause l'intérêt national* ».

Leurs représentants estiment qu'elle ne fera qu'accentuer et aggraver la pénétration des intérêts et capitaux allemands servant de tête de pont pour l'implantation d'industries dans le Centre-Est et le Midi.

« *L'abandon du tracé lorrain, c'est l'abandon de la voie d'intérêt national pour une liaison dite européenne destinée pour l'essentiel à offrir le débouché de la région lyonnaise et l'accès de la Méditerranée aux monopoles de la Ruhr, au détriment de la Lorraine. Cette décision est un nouveau coup très grave porté à la sidérurgie lorraine. Elle ferait de Metz et de Nancy des sous-préfectures de Sarrebruck (...), réservoirs de main-d'œuvre. Nous refusons que la Lorraine devienne un vassal de l'Allemagne fédérale.* »

Afin de moderniser le réseau navigable français, les communistes proposent de porter au garabit européen la liaison Nord-région parisienne, Seine-Est et Moselle-Saône-Rhône.

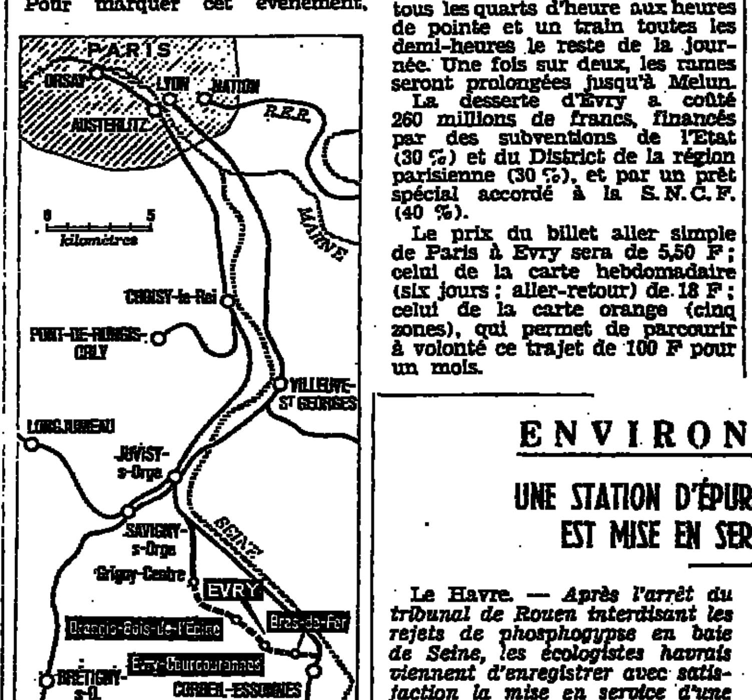
● VOITURES ELECTRIQUES POUR LES P.T.T. — Deux voitures électriques sont expérimentées par les P.T.T. à Clermont-Ferrand pour le ramassage du courrier. Ces véhicules, munis de trois rames mesurent 2,18 mètres de long sur 1,4 mètre de large. Ils sont équipés de huit batteries de douze volts chacune rechargeables sur une simple prise de courant. Celles-ci leur permettent de rouler à 50 kilomètres-heure pendant 70 kilomètres. En ville, leur autonomie n'excède pas deux heures et demie.

Région parisienne

PARIS-ÉVRY : une demi-heure par le train

M. Marcel Cavaillé, secrétaire d'Etat aux transports, devait inaugurer ce jeudi 4 décembre la ligne ferroviaire qui desservira la ville nouvelle d'Evry, dans l'Essonne.

Le handicap des villes nouvelles résidait dans l'absence de relations commodes entre elles et Paris. Elles ont dû attendre 1975 pour bénéficier de transports en commun programmés pourtant dès leur naissance. En septembre dernier, le centre de la ville de Saint-Quentin-en-Yvelines a été relié à Paris-Montparnasse. Le samedi 6 décembre, les voyageurs pourront se rendre en un peu plus de trente minutes de Paris-gare de Lyon au cœur de la ville d'Evry. Pour marquer cet événement, l'accès des trains sera gratuit toute la journée de samedi entre Paris et Corbeil-Essonnes pour les voyageurs à destination ou en provenance de l'une des quatre gares desservant la ville nouvelle : Grigny-Centre (inaugurée le 16 février 1974), Orangis-Bois-de-l'Epine, Evry-Courcouronnes et le Bras-de-Fer.



La nouvelle ligne forme une courbe de 10,7 kilomètres qui part de la vallée de la Seine à Viry-Châtillon, traverse le plateau d'Evry et redescend vers la ligne S.N.C.F. actuelle à Corbeil-Essonnes. Elle sera parcourue quotidiennement par une cinquantaine de trains circulant dans les deux sens entre Paris et Corbeil à la cadence d'un train tous les quarts d'heure aux heures de pointe et un train toutes les demi-heures le reste de la journée. Une fois sur deux, les rames seront prolongées jusqu'à Melun.

La desserte d'Evry a coûté 260 millions de francs, financés par des subventions de l'Etat (30 %) et du District de la région parisienne (30 %), et par un prêt spécial accordé à la S.N.C.F. (40 %).

Le prix du billet aller simple de Paris à Evry sera de 5,50 F ; celui de la carte hebdomadaire (six jours ; aller-retour) de 18 F ; celui de la carte orange (cinq zones), qui permet de parcourir à volonté ce trajet de 100 F pour un mois.

● GRATUITE POUR LES ANCIENS DU HAVRE. — La municipalité du Havre vient de décider que, à partir du 1er janvier 1976, tous les habitants de la ville âgés de plus de soixante-dix ans pourront circuler gratuitement sur toutes les lignes du réseau urbain d'autobus.

PÊCHE

UN PLAN DE MODERNISATION DE LA FLOTTE EUROPÉENNE

Bruxelles (A.F.P.). — La Commission de la C.E.E. vient de proposer un programme de modernisation de la flotte de pêche côtière de la C.E.E., qui intéresse cent mille pêcheurs en France, en Grande-Bretagne, aux Pays-Bas, en Belgique, en Italie, au Danemark, et Allemagne fédérale et en Irlande.

Par ce programme on se propose de changer progressivement, dans les dix prochaines années, les conditions de vie des pêcheurs côtiers, dont les revenus ont baissé en moyenne de 30 à 40 % en 1974. Pour cela, la Commission européenne envisage d'affecter, dans les cinq prochaines années, 118 millions d'unités de compte (649 millions de francs) prélevés sur le Fonds agricole européen (F.E.O.G.A.) afin de moderniser à la fois la flotte de pêche côtière et favoriser le départ de six mille pêcheurs de la profession en leur offrant des possibilités de reconversion.

On estime que 60 % des embarcations de la flotte de pêche côtière auront plus de quinze ans au cours des cinq prochaines années. Le F.E.O.G.A. financerait un quart du coût des investissements programmés. Cela permettrait, selon les calculs des experts de la Commission de la C.E.E., de construire pour 40 000 tonnes de jauge brute de nouveaux bateaux.

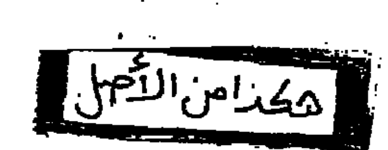
ENVIRONNEMENT

UNE STATION D'ÉPURATION INDUSTRIELLE EST MISE EN SERVICE AU HAVRE

Le Havre. — *Après l'arrêt du tribunal de Rouen interdisant les rejets de phosphogypse en baie de Seine, les écologistes havrais viennent d'enregistrer avec satisfaction la mise en service d'une station d'épuration à l'usine Good Year, sur la zone industrielle de Sandouville (Seine-Maritime).*

L'usine, qui emploie trois cents personnes, produit des résines pour peinture, du caoutchouc synthétique, ainsi que du latex et des antioxydants. L'épurateur qu'elle étudiait depuis deux ans comporte deux dispositifs. Le premier éliminera chaque année, par traitement biologique, 4 tonnes de phénol. Le second, qui reçoit toutes les eaux résiduaires de l'usine, retiendra 800 tonnes par an de matières en suspension. Ces boues serontp ultérieurement compactées et brûlées dans le futur incinérateur industriel du Havre-Gravenchon.

La construction de la station a coûté environ 5 millions de francs, financée en partie par l'agence de bassin Seine-Normandie, sous forme de prêts à long terme. Son entretien et son fonctionnement, qui nécessitent un responsable et cinq opérateurs vingt-quatre heures sur vingt-quatre, coûteront à l'entreprise 600 000 F par an.



JEUNESSE

A MARSEILLE — La grande fête bleue

De notre correspondant

Marseille. — Météorologiquement, la fête aurait dû être noyée sous les cataractes célestes. Elle le fut sous l'affluence.

La grande fête bleue qui, le dimanche 30 novembre (de 11 heures à 17 heures au palais Longchamp de Marseille), clôturait un mois d'animation et d'activités organisées pour les enfants par le Comité de coordination du théâtre pour jeunes spectateurs sous l'égide de l'UFOLEA (Union française des œuvres laïques d'éducation artistique) des Bouches-du-Rhône, à l'initiative du nouveau Théâtre national de Marseille (compagnie Marcel Maréchal), avec la collaboration de Maurice Vinçon et Françoise Pillet (Théâtre de la Pomme verte), aura finalement été victime de l'enthousiasme populaire qu'elle a soulevé auprès des Marseillais.

Durant tous le mois de novembre 1975, douze mille enfants des écoles de Marseille et des Bouches-du-Rhône ont été directement concernés par des opérations d'animation montées sur place dans les écoles : théâtre, ateliers, troupes de mimes, de musiciens, de conteurs, ont essayé de redonner le goût de la fête et du spectacle aux enfants repus de la société de consommation.

La grande fête bleue devait en être l'apothéose.

Incontestablement le déclic a joué. Le succès populaire obtenu en est le signe : un quartier envahi, un palais pris d'assaut, des milliers et des milliers d'enfants, de parents, piétinant, peignant, se bousculant, sautant, dansant, fabriquant marionnettes et masques, lâchant des ballons et des cerfs-volants, cela, c'est du concret. Sur une idée de Françoise Pillet, qui raconte volontiers son « histoire en bleu », avait été imaginée une grande fête gratuite et populaire : chacun était invité à se vêtir de bleu, un stand de maquillage monochrome permettait aux enfants de se mêler « incognito » aux clowns, et le programme se prêtait à une symphonie en bleu majeur, faite d'ateliers de peinture, de marionnettes, de masques, d'auditions d'histoire (le petit Chaperon... bleu, entre autres), de danses. Chacun pouvait peindre d'azur sa feuille morte avant de l'accrocher à l'arbre bleu, pivot de la fête : pour les gourmands, on avait même prévu de la barbe à papa bleue.

L'idée a fait mouche. D'autant plus que, pour ne pas être en reste, sur un coup de cymbales d'un metteur en scène de génie, les nuées se déchiraient quelques minutes avant les trois coups : le mistral jaillissait, mettant brusquement le ciel à l'unisson de la fête.

Colères bleues

Alors ce fut la ruée...

On attendait deux mille personnes, il en vint peut-être huit mille. Huit mille qui se bousculèrent devant les stands et transformèrent, très vite, les escaliers monumentaux en autant de couloirs de métro aux heures de pointe. Il n'y eut bientôt plus assez de peinture bleue pour peindre toutes les feuilles, plus assez de pinceaux pour achever les fresques, plus assez de clowns pour faire fuser tous les rires, plus assez de fanfares pour faire battre les mains. Plus assez de ballons pour les bras tendus, plus assez de francs camarades pour organiser des jeux. Seuls ceux qui avaient pu arriver le matin ont profité des ateliers. Et l'après-midi la bonne volonté ne suffisait plus pour animer efficacement les vagues déferlantes. Et l'on vit même, en cette fête de la liberté, des gardiens municipaux interdire l'accès de certaines salles en fermant des grilles (par bonheur leurs uniformes sont bleus...

Des milliers de curieux piétinaient devant une fête à laquelle on les avait conviés, mais qu'ils ne voyaient pas. « *Je n'y ai vu que du bleu* », blaguait un loustic pour cacher son dépit.

Ce sera le grand regret que laissera cette folle et belle idée. Trop belle sans doute pour les moyens dont disposaient ceux qui l'ont eue. Dommage. Il y avait là des milliers de bonnes volontés qui n'auraient demandé qu'à s'employer.

Dans la vie

Il reste que huit mille Marseillais ont répondu présents pour être de la fête. Tout espoir n'est pas perdu.

« *Nous avons démontré aujourd'hui, malgré des bavures certaines, combien la fête, le spectacle, sont des besoins ressentis par un très grand nombre de gens, adultes comme enfants*, commentaient les organisateurs. *Il faudra désormais en tenir compte. La fête, le spectacle, le théâtre ne doivent pas être des activités occasionnelles, mais faire partie de la vie. Et il nous faudra l'appui des pouvoirs publics, des parents et des enseignants. L'expérience devrait être suivie d'autres, non plus au niveau de la mobilisation générale mais à celui des animations de quartier, afin que l'ensemble des habitants se sentent concernés. L'école pourrait d'ailleurs devenir le lieu privilégié de ces animations, le lieu propice à l'expression artistique, à condition que l'on nous en donne les moyens.* »

Au terme de cette expérience, un peu maladroite, mais qui valait d'être tentée, se précise le projet de Marcel Maréchal et Maurice Vinçon, qui animent le comité de coordination du Théâtre pour jeunes spectateurs. Ce projet tend à créer une « unité-enfants » à Marseille, qui regrouperait toutes les activités artistiques concernant les jeunes spectateurs. Le creuset de ces activités pourrait être le futur théâtre de la criée aux poissons que la ville veut transformer en complexe culturel. Ses futurs animateurs pourront s'appuyer sur l'expérience vécue au palais Longchamp lors des folies en bleu. En cela, sans doute, la grande fête n'aura pas été inutile.

JEAN CONTRUCCI.

« ANTIROUILLE » un nouveau mensuel pour les 15-20 ans

Un nouveau mensuel, créé par des jeunes pour des jeunes (quinze-vingt ans), vient de paraître : *Antirouille*. Fondé par les trois animateurs du journal de la Fédération des éclaireurs unionistes de France, *Equipe nouvelle*, *Antirouille* sera complètement autonome par rapport à la fédération.

Dans l'éditorial du numéro un, l'équipe présente *Antirouille* comme « *un journal pour ceux qui sont encore à l'école ou qui commencent à bosser ; pour ceux qui ne vont pas tarder à partir à l'armée ; pour ceux qui ne savent pas encore très bien par quelle porte ils vont entrer dans la société, qui ne savent pas très bien s'ils ont envie d'y entrer* ».

La rédaction déclare ne pas avoir de « message » à transmettre, mais veut développer l'esprit critique de ses lecteurs. « *Nous ne disons pas que nous sommes apolitiques mais que nous sommes non dogmatiques...* »

On trouve dans ce premier numéro un dossier sur « Les gurus qui manipulent les jeunes », un article sur Bruno, le jeune condamné à mort de dix-sept ans, une interview du chanteur occitan Juan Pau Verdier... Des poèmes, des conseils pratiques sur la fabrication d'un tam-tam, un bloc-notes, alternent avec plusieurs bandes dessinées.

★ Antirouille, 15, rue Kloch, 92110 Clichy, tél. 270-20-83 ou 270-81-84.

Un flash Rollei est une bonne idée de cadeau. Mais lequel choisir?

121 BC à computer: même votre fils saura s'en servir!
- Grâce au computer vous pouvez faire, en automatique, des photos jusqu'à 4 m avec un diaphragme 5,6.
- Réflecteur corrigé pour la couleur.
- Nombre guide 21 pour film 21 DIN - 100 ASA. Nombre guide 15 pour film 18 DIN - 50 ASA.
- Alimenté par 2 piles Mignon de 1,5 volts type Mallory Duracell MN 1500 - 75 à 200 éclairs selon le type de piles - Fréquence d'éclairs de 8 à 14 secondes.

Prix mm*: 209 F.

128 BC à computer: pour ceux qui ne voyagent pas sans leur appareil de photo.
- Grâce au computer, vous pouvez faire, en automatique, des photos jusqu'à 4 m avec un diaphragme de 8.
- Réflecteur corrigé pour la couleur.
- Nombre guide 28 pour film 21 DIN - 100 ASA. Nombre guide 20 pour film 18 DIN - 50 ASA.
- Alimenté par 4 piles Mignon de 1,5 volts type Mallory Duracell MN 1500 ou 4 accus NC rechargeables de 1,2 volts - 75 à 200 éclairs selon le type de piles - 80 éclairs par charge d'accus - Fréquence d'éclairs de 6 à 14 secondes selon le type de piles - 4 secondes avec accus NC.

Prix mm*: 308 F.

134 REB à variocomputer: quand la photo devient une passion.
- Le dosage rationnel d'énergie par variocomputer procure une autonomie d'éclairs très importante. Fonctionnement automatique du variocomputer sur 2 valeurs de diaphragme avec contrôle de portée par voyant lumineux.
- 1,2 à 6 mètres: diaphragme 5,6
- 0,6 à 3 mètres: diaphragme 11.
- Pour la couleur, réflecteur orientable pour éclairage indirect corrigé.
- Nombre guide 34 pour film de 21 DIN - 100 ASA. Nombre guide 24 pour film de 18 DIN - 50 ASA.
- Alimentation par 4 piles Mignon de 1,5 volts type Mallory Duracell MN 1500 ou 4 accus NC rechargeables de 1,2 volts - Nombre d'éclairs variable selon distance et diaphragme - De 120 à 1700 avec jeu de piles - De 800 à 1300 avec jeu d'accus - Illimité sur réseau - Fréquence d'éclairs de 0,3 à 10 secondes avec piles de 0,3 à 6 secondes avec accus.

Prix mm*: 599 F.

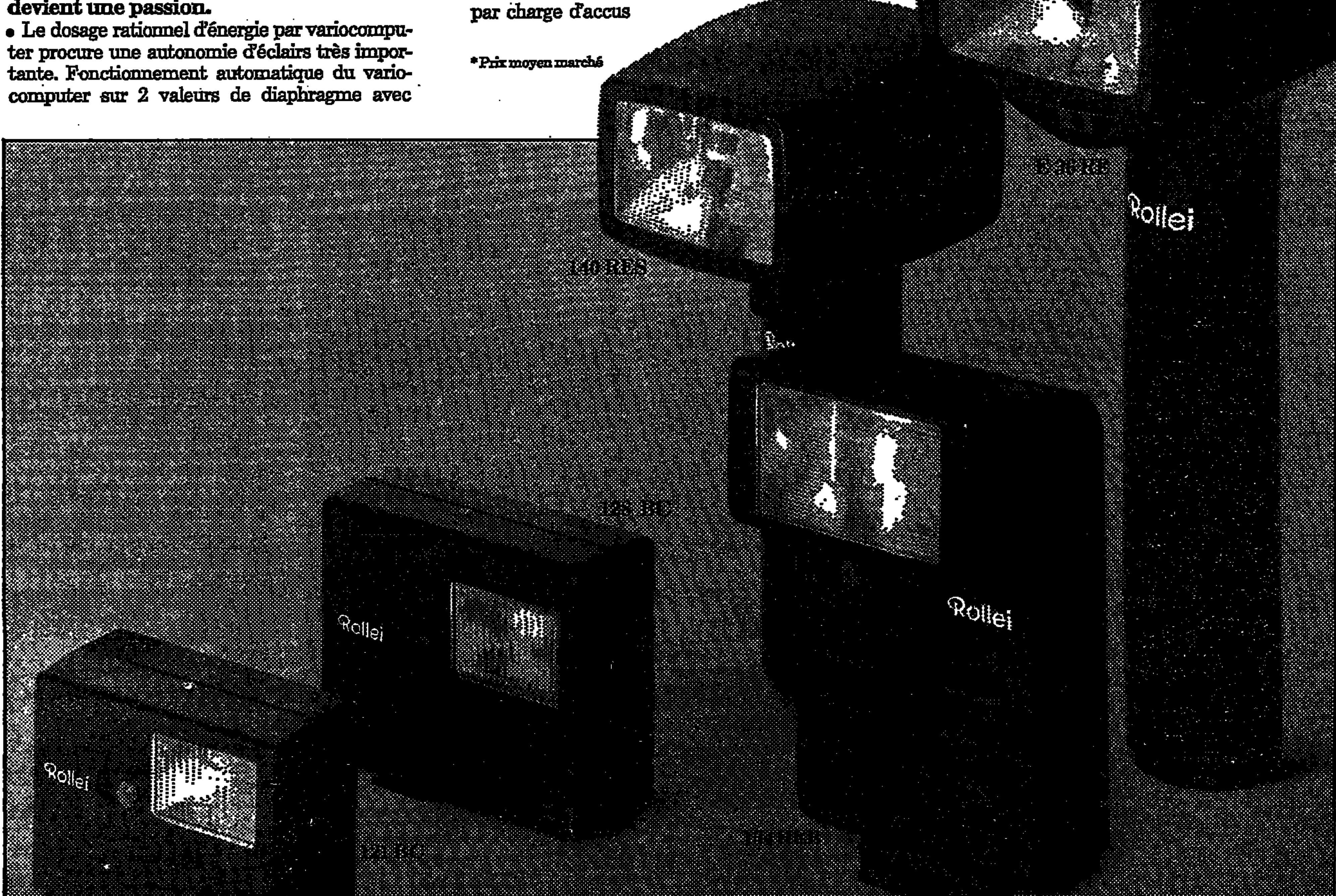
140 RES à variocomputer: pour les fanatiques de la technique.
- Dosage rationnel d'énergie par variocomputer. Fonctionnement automatique du variocomputer sur 3 valeurs de diaphragme avec contrôle de portée par voyant lumineux.
- 1 à 10 mètres: diaphragme 4
- 0,7 à 5,5 mètres: diaphragme 8
- 0,3 à 2,7 mètres: diaphragme 16 (macro photo).
- Pour la couleur, réflecteur-diffuseur orientable pour éclairage indirect corrigé.
- Nombre guide 40 pour film de 21 DIN - 100 ASA. Nombre guide 28 pour film de 18 DIN - 50 ASA.
- Alimenté par accus NC incorporés à éléments frittés - De 40 à 100 éclairs par charge d'accus selon distance et diaphragme - Fréquence d'éclairs de 0,3 à 6 secondes.

Prix mm*: 799 F.

E 36 RE à variocomputer avec récupération d'énergie: le flash des grands reporters.
- Fonctionnement automatique du variocomputer sur 3 valeurs de diaphragme avec contrôle de portée par voyant lumineux.
- 1,5 à 18 mètres: diaphragme 4
- 0,8 à 6,5 mètres: diaphragme 8
- 0,4 à 3,3 mètres: diaphragme 16.
- Sensor incorporé. Deuxième sensor amovible permettant des effets de lumière indirecte.
- Nombre guide 50 pour film de 21 DIN - 100 ASA. Nombre guide 36 pour film de 18 DIN - 50 ASA.
- Alimenté par accus NC interchangeables et rechargeables - De 80 à 100 éclairs par charge d'accus selon distance et diaphragme - Fréquence d'éclairs de 0,3 à 4 secondes.

Prix mm*: 1 489 F.

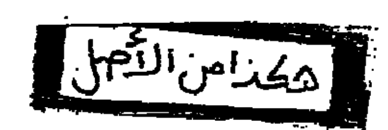
*Prix moyen marché



De 99 à 1500 F. Une gamme de flashes électroniques garantis 2 ans.

Rollei

Pour toute documentation complémentaire, renseignez-vous auprès de votre spécialiste Rollei.
Ou écrivez à Rollei-France 75-81 rue de la Grosse-Pierre, 94533 Rungis Centre Silic - Tél. 687 23 41.



Le Monde DES LIVRES

Racontée par son médecin

L'AGONIE DE FREUD

★ LA MORT DANS LA VIE DE FREUD, de Max Schur. Trad. de l'anglais par Brigitte Bost. Collection « Connaissance de l'inconscient ». Ed. Gallimard, 790 p., 98 F.

EN décembre 1938, au moment où il se rendait compte que l'heure de sa mort approchait, Freud fut profondément impressionné par le roman de Rachel Berdach : *l'Empereur, les Sages et la Mort*, qui s'achève sur une note étrangement inquiétante : dernier habitant d'un monde vidé de toute créature vivante, le héros meurt par une nuit glacée, abandonné.

Quelque mois plus tard, son « *cher vieux cancer* » de la mâchoire a encore progressé. La nécrose s'étend, une odeur fétide, intolérable, s'en dégage ; une moustiquaire protège Freud ; son chow-chow qu'il aime tant ne supporte plus son odeur et refuse de l'approcher, se blotissant dans le coin le plus reculé du bureau. Comprenant ce que cela signifie, Freud le regarde « *avec une tristesse tragique* ».

La phase ultime, raconte Max Schur, arriva quand Freud ne fut plus en mesure de lire. Freud ne lisait pas au hasard, mais choisissait soigneusement les livres dans sa bibliothèque. Le dernier qu'il lut fut *la Peau de chagrin*, de Balzac. Quand il l'eut terminé, il fit à Schur cette remarque : « *Ce livre était pour moi ; il a quelque chose à voir avec le rétrécissement et l'inanition...* » Le jour suivant, le 21 septembre, alors que Schur était assis au bord de son lit, Freud lui prit la main et lui dit : « *Mon cher Schur, vous vous souvenez certainement de notre première conversation. Vous m'avez alors promis de ne pas m'abandonner quand mon temps serait venu. Maintenant, tout n'est plus que torture et n'a plus de sens.* »

« *Je lui dis*, continue Schur, *que je n'avais pas oublié ma promesse. Il poussa un soupir de soulagement, me retint la main et dit : « Je vous remercie. »* Puis, après un moment d'hésitation, il pria Schur d'avertir sa fille, Anna. Nulle trace de sensiblerie ou d'apitoiement sur soi, observe encore Schur, qui, lorsque les atroces douleurs de l'agonie reprirent, fit une injection hypodermique de 2 centigrammes de morphine. « *Freud fut bientôt soulagé et entra dans un sommeil paisible. L'expression de douleur et de souffrance disparut. Je répétai cette dose environ douze heures plus tard ; Freud était manifestement si près de l'épuisement de ses ressources qu'il sombra dans le coma pour ne plus se réveiller.* »

Max Schur fut, de 1928 à 1939, le médecin personnel de Freud ; à dix-huit ans, il avait suivi les cours du maître à l'université de Vienne, et, dès 1924, il avait commencé une analyse personnelle. C'est Marie Bonaparte, qu'il avait soignée lors d'un séjour de celle-ci à Vienne, qui insista auprès de Freud pour qu'il le prît comme médecin privé.

Une anecdote tirée de son livre montre bien le pouvoir de fascination et d'intimidation proche de l'idolâtrie qu'exerçait Freud sur lui, comme sur ses autres disciples. « *Quand je commençai ma carrière de médecin de Freud*, raconte Schur, *il avait toujours l'habitude de m'offrir — à moi, non-fumeur invétéré — un cigare. Trop timide pour refuser, je tirais dessus bravement en soufflant la fumée bien loin. Freud dut bientôt le remarquer. Il me regarda un jour attentivement et me demanda d'un air amusé : « Dites-moi, Schur, êtes-vous un fumeur de cigare ? » Quand j'admis que non, il me demanda : « Et vous fumiez mes précieux cigares ? »*

Le très grand intérêt de cet ouvrage de Max Schur, décédé aux Etats-Unis en 1969, tient à ce qu'il envisage l'histoire du « cas médical » de Freud dans sa totalité, sans jamais séparer la vie et les travaux.

ROLAND JACCARD.

(Lire la suite page 29.)

LE TEMPS DES REDÉCOUVERTES

Knut Hamsun : un vagabond qui revient en sourdine

★ MYSTERES, de Knut Hamsun, traduit du norvégien par Ingunn Gullhon, préface de Henry Miller, Calmann-Lévy, 270 pages, 83 F.

CET écrivain norvégien né en 1859, mort en 1952, est surtout connu en France par son premier roman à caractère fortement autobiographique : « la Faim, dont Jean-Louis Barrault s'inspira pour un spectacle. L'homme était curieux. Fils de paysans pauvres, élevé par un oncle ministre protestant dans une île de l'océan Arctique, au-delà du cercle polaire, il eut une enfance, une adolescence difficiles d'autodidacte. Apprenti cordonnier, charbonnier, cantonnier, maître d'école, secrétaire de police, il émigre une première fois en Amérique où, à l'image des grands romanciers naturalistes de l'avant-première guerre, il exerce une vingtaine de métiers : garçon laitier, cultivateur, répétiteur de français et, enfin, receveur de tramway. La chronique veut que, dépourvu de tout sens de l'orientation, il ait appris par cœur la liste des arrêts. Si le véhicule en brûlait un, il était incapable d'énoncer correctement la suite. Revenu une seconde fois en Amérique en 1886, il tâta du journalisme, mais dut rapidement renouer avec une profession manuelle avant de réintégrer la Norvège et de tirer de son aventure un livre qui fit quelque bruit : « la Vie intellectuelle de l'Amérique moderne » où, en avance sur son temps, il fait déjà le procès de la société industrielle.

Un semeur de doute

« La Faim », qui date de 1888, marque une réaction contre l'école qui domine alors la littérature scandinave avec Ibsen, Björnson et Strindberg. C'est un roman psychologique qui néglige les données matérialistes de la faim au profit de ses aspects oniriques ou subconscients.

« Mystères », qui suivra, en 1892, ouvre la série de rééditions qu'entreprend Calmann-Lévy. Il est accompagné d'une préface que Henry Miller écrivit en 1971 lors de la sortie d'une nouvelle traduction américaine. Il confirme la tendance de « la Faim ».

Le héros, Johan Nagel, débarque, un matin d'été, dans une petite ville de la côte norvégienne. On ne sait d'où il vient. On ne sait ce qu'il veut (on ne le saura d'ailleurs toujours pas à la fin du livre). Pendant toute la durée de son court et énigmatique séjour, il va se livrer à toutes sortes de démarches à la fois logiques et folles. Il vient en aide à un infirme nommé Minute qu'il couvre de cadeaux. Il fait des déclarations d'amour passionné à la belle Dagny Kielland, la fille du pasteur fiancée à un officier de marine. Puis, il demande en mariage Martha Gade qui a des cheveux blancs et des yeux noirs et à qui il offre 200 couronnes pour une vieille chaise cassée. Il raconte ses rêves à tout venant. Il bat en brèche les idées reçues et les opinions qui ont cours. Bref, pour un observateur superficiel, Nagel est un peu fou.

Mais en vérité, il agit à la surface de cette petite ville tranquille comme une boule de phosphore qu'on jette dans l'eau. Il l'anime, il l'embrase, il l'oblige à se découvrir. Par son comportement, Nagel est le révélateur des vérités secrètes, des passions obscures, des choses qui sont derrière les choses. Nagel est un semeur de doute, un perturbateur.

Ainsi, Minute n'est peut-être pas la victime juste et pure qu'il voudrait paraître, mais un être maléfique, fourbe et rusé. Dagny Kielland n'est peut-être pas la chaste fiancée que chacun s'accorde à louanger. Mais une coquette qui s'ingénie à briser le cœur des hommes (Nagel mourra d'ailleurs, de ses assauts impossibles contre cette citadelle transparente). Mais Nagel lui-même est-il réellement amoureux, naturellement charitable ? N'est-il pas une de ces âmes torturées, déchirées, orgueilleuses, perpétuellement insatisfaites, que l'exigence de pureté pousse à débusquer l'impur même où il n'est pas ? N'est-il pas un inquisiteur, un mystique ?

On comprend à lire ce livre — et ceux qui suivront ne feront qu'accentuer cette orientation — l'attirance de l'auteur pour l'esprit germanique, durant la première guerre,



★ Dessin d'ORLIC.

pour le nazisme, durant la seconde. Célébration de la nature, en particulier de la forêt nocturne, onirique et mystérieuse, condamnation du mode de vie industriel et, partant, des sociétés anglo-américaines, mépris, mitigé de tendresse, pour l'humanité petite-bourgeoise, sa mollesse, son matérialisme, son humanisme bêlant, exaltation des forces instinctives obscures, psychiques de la vie sur ses manifestations rationalistes et policées (la nature opposée à la culture), culte et en même temps déchirement de l'homme trop lucide qui souffre à la fois de sa solitude et de la multitude.

Ce n'est pas un hasard si l'on retrouve quelques-uns de ces traits — parfois tous — chez les écrivains qui ont peu ou prou cédé aux ensorcellements du nazisme (Giono et son lyrisme virgilien, Céline et son mépris douloureux des masses banlieusardes, Ezra Pound et son ambition (son impuissance) d'embrasser le genre humain dans sa totalité, même Montherlant et sa volonté de grandeur, sa condamnation de la médiocrité).

PAUL MORELLE.

(Lire la suite page 22.)

LES PRIX 1975

Sous le signe de l'exigence

Par Bertrand Poirot-Delpech

IL faut être gribouille ou démagogue pour s'en prendre aux prix. Il n'y aura bientôt plus qu'eux pour attirer l'attention sur la littérature face au vedettariat extra-littéraire dont la télévision est le pivot. Soit, les jurés sont liés à l'édition, étant écrivains, et ils ont loupé des coches fameux ; mais leurs choix de connaisseurs restent encore ce qu'il y a de moins truqué dans le book-business, et l'aveuglement qu'on leur reproche après coup est celui de toute leur époque. S'il se révèle qu'un nouveau Céline leur a échappé cette année, lecteurs et critiques mériteront d'en partager la faute, car ces trois parties prenantes du jugement public ont fait preuve d'une rare unanimité.

Non que les jurys aient couru après le succès. Tout s'est passé au contraire comme s'ils avaient pénalisé les titres qui avaient commencé une carrière sans les attendre, comme l'*Indésirable* de Régis Debray, *la Baie des Anges*, de Max Gallo, *Villa triste* de Patrick Modiano, *les Mots pour le dire*, de Marie Cardinal, et *les Canards de Ca Mao* d'Olivier Todd. A moins que ces beaux livres sans recherche formelle ne leur aient pas semblé assez aventureux. Dans une production que l'Académie française a été sévère de trouver indigne de son prix du roman, les récompenses sont en effet allées au plus difficile, et se placent en 1975 sous le signe de l'exigence.

A commencer par le Goncourt. *Gros Câlin* n'avait pas été un triomphe. Malgré une presse passionnée, dont l'article de Jacqueline Piatier, *la Vie devant soi* a tardé à démarrer. L'allergie d'Ajar aux simagrées de la notoriété lui a nui, et lui nuira encore, quoi qu'en disent les coquins. Si enfin l'aventure et la langue du narrateur parlent à toutes les catégories de lecteurs, c'est par les voies sophistiquées de la littérature — on commence déjà à le lui reprocher — et non, comme il semble d'abord, par celles du réalisme.

Certes, Momo ne se situe pas hors de la vie : il touche et titille la conscience par son cousinage avec la famille des poulbots paumés, de Gavroche au Kid de Chaplin, des *Allumettes suédoises* de Sabatier au *Sac de billes* de Joffo ; fils de pute, arabe, unique soutien d'une juive mourante, il cumule les calamités et les bravoures. Mais il n'est pas nécessaire de croire à ces records de désolation, ni à l'inculture du héros, encore moins plausible, pour épouser ses émotions et ses raisonnements en tire-bouchons.

En un temps où l'invention littéraire exclut le plus souvent la clarté et le plaisir, la réussite d'Ajar est de rendre les cœurs simples et les esprits savants complices d'un même effet de l'art. Les révoltes du héros contre les malfaçons de la vie, de la mort, et bien d'autres scandales, nous sont transmises par l'artifice d'un langage, qui joue de ses manques, mais ouvertement, comme la pute « se défend » et comme l'épouvantail tire parti de ses oripeaux. Par le pataquès contrôlé, par toute une logique qui patine sur ses axes et déglingue nos certitudes, Momo a imposé une façon désormais reconnaissable de penser et de causer « contre », implacablement.

C'est par cette preuve que le maniement des mots est à soi seul porteur de mondes et de liberté, que l'apparition d'Ajar fait sensation et événement, justifiant les allusions à Céline, mais plutôt au Michaux de *Plume*, au Queneau de *Zazie* et au Salinger de *l'Attrape-Cœur*. Un fameux écrivain est né. Le reste n'a aucune importance.

LE Renaudot va également à un livre dont la lecture et le sens posent quelques problèmes. *L'Homme de sable* de Jean Joubert raconte comment la population rurale d'un « Sud » qui, sans être nommé, ressemble au Languedoc, s'oppose à la construction d'une ville nouvelle. Le chantier est conduit par un bâtisseur dans l'âme, pour qui il devient une fin en soi, son pont de la rivière Kwaï. Mais l'hostilité locale et les sabotages trouvent un relais décisif dans la lassitude des banques du « Nord », et l'explosion d'une guerre aux frontières de l' « Est ».

Cet environnement géographique et historique de fantaisie donne au récit un climat étrange qui devrait en élargir les significations et qui finit par les restreindre. Ce sont des forces bien précises, et non des élans lyriques, qui, dans la réalité, suscitent ou condamnent ce type d'entreprises et d'hommes. Entre la dénonciation sans cible et le plaidoyer sans but, le livre se limite à une réflexion généreuse de poète sur la difficulté d'œuvrer, de nos jours, à échelle humaine.

A sa manière, *le Maître d'heure* pose un peu la même question, avec le même flou. L'ingénieur Hugo dont Claude Faraggi nous livre les états d'âme ne se reconnaît pas dans le tunnel qu'une lointaine société le charge de percer, en remplacement d'un technicien mort à la tâche. Retoucher un site et commander à d'autres hommes le rebute.

Mais les rapports avec les êtres ne sont pas au cœur de ses préoccupations. Seuls une femme presque muette et un peintre d'horloge traversent sa vie en lointain. Comme tous les personnages des six romans précédents de Faraggi, Hugo est doué d'une hypersensibilité aux signaux du monde minéral et végétal, qui l'isole de ses semblables, tout en le maintenant en état de dialogue permanent avec le cosmos. Un rayon de soleil au faîte d'un sapin, l'éclat d'une pierre ou le bouillonnement d'une source sont pour lui autant d'événements, par rapport auxquels il ne cesse de se situer physiquement, et qu'il rêve de déchiffrer, comme si le sifflement de l'air ou le silex d'une caverne allaient lui dévoiler le langage secret de l'univers.

A cause de cette familiarité avec le tellurique, la déambulation d'un ingénieur romantique se change en méditation de tous les instants sur la moindre concrétion de matière, et sur les mots capables de la faire parler. Faraggi avance dans sa prose minutieuse comme un chercheur de diamants que le travail du tamis fascinerait autant que les trouvailles.

En couronnant une aventure aussi peu complaisante et qui requiert une collaboration aussi active du lecteur, le jury Femina s'est montré particulièrement rigoureux par rapport aux autres, et à ses choix antérieurs.

MEME refus de la facilité chez les juges du Médicis, dont c'est la vocation, mais qui l'ont poussé, avec *le Voyage à Naucratis*, jusqu'au risque de décourager le public, presque autant qu'il y a deux ans en distinguant *Paysage de fantaisie*.

Jacques Almira partage avec son prédécesseur Tony Duvert un mépris cordial pour ce qu'on appelait naguère les bonnes mœurs et la bonne compagnie. Il ne nous laisse rien ignorer de ses émois sexuels, de ses fantasmes ou de son transit intestinal. Entre Gide, pour qui l'écriture était façon de « cacher sa pensée », et Hamlet qui ne voyait d'autres remèdes aux « maux désespérés » que ceux du « désespoir », Almira choisit Hamlet : le mal d'écrire, ce sera tout dire ou rien. Et ses sensations intimes ne sont qu'une partie de la cargaison avec laquelle l'auteur tente d'atteindre la légendaire Naucratis, où le dieu égyptien Teuth aurait, selon Socrate, imaginé l'écriture.

A l'inventaire du bord figure une charge autrement encombrante, au point de compromettre l'expédition : le patrimoine littéraire d'Europe, qui change nos inconscients en bibliothèques, et oppose à nos velléités de navigations inédites ses « tout est dit », ses « à quoi bon ! » Dans un monde sur-exprimé où nos propres souvenirs semblent sortir de Proust et de Joyce, comment innover assez pour se sentir soi-même ? La tentation est grande de brûler ses vaisseaux, de nager la nage du chien dans les débris de la culture et du moi à l'occidentale. Mais on ne fait naufrage qu'une fois, et l'orgie verbale qu'on espère tirer du désastre n'est pas forcément capiteuse et mémorable...

Tel est le voyage dont Almira court et mesure les dangers. Les lecteurs que ne taraude pas l'angoisse d'écrire « encore » en 1975 manqueront peut-être de motifs à le suivre dans sa quête affolée. Mais il fallait donner à cet aventurier de vingt-cinq ans la chance de construire, avec les restes de cette croisière-suicide, le radeau où sauver son authentique passion.

SEULS les journalistes de l'Interallié sont restés plus que fidèles à leur souci connu de ne pas effaroucher le grand public. Aux témoins graves dont on parlait pour leur prix et qui l'auraient honoré — Debray, Gallo, Todd, Astruc, — ils ont préféré, avec Lestienne, un aimable conteur déjà remarqué pour ses pastiches de Dumas — *Furioso, Fracasso* — et dont le principal mérite est de garder la fraîcheur de regard d'un débutant tout en évitant, en vieux routier, les pièges de l'invraisemblance et de la mièvrerie.

Le narrateur lycéen de *l'Amant de poche* ne découvre, en effet, qu'à la dernière page ce dont les lecteurs de son âge s'apercevront dès la première : que la « vieille de vingt-cinq ans » dont il est amoureux lui cache son métier de « call-girl ». Sa candeur devant les mœurs du Tout-Paris noctambule frise la nigauderie, mais sans y tomber, grâce à des clins d'œil continuels qui rappellent l'humour de Sagan et des éducations sentimentales de poche des années 60. Double occasion de rajeunir.

Dans cette saison tournée vers l'austérité, le risque et l'universel, l'Interallié 1975 figurera le sourire, le familier, le parisien.

GONCOURT : la Vie devant soi, d'Emile Ajar, Mercure de France.
RENAUDOT : l'Homme de sable, de Jean Joubert, Grasset.
FEMINA : le Maître d'heure, de Claude Faraggi, Mercure de France.
MEDICIS : le Voyage à Naucratis, de Jacques Almira, Gallimard.
INTERALLIE : l'Amant de poche, de Voldemar Lestienne, Grasset.

Littérature

MICHEL DEL CASTILLO

Un étrange huis clos

Comme nous l'avons annoncé dans le Monde *du 2 décembre, Michel del Castillo a obtenu pour son ouvrage* le Silence des pierres *(Julliard, 286 p., 40 F), le prix Chateaubriand, décerné pour la première fois.*

DANS une grande bâtisse délabrée du Pays basque, une famille observe sa propre décomposition. Etrange huis clos, où pénètrent parfois un médecin ivrogne et un curé hargneux. Chacun s'est réfugié dans un délire particulier : Isabelle, perdue dans un mutisme minéral ; le père, Etienne Etcheveyen, un ancien médecin, prétend écrire ses Mémoires, tandis que la tante Mathilde pleurniche et s'invente un passé mondain ; enfin un étonnant travesti, l'oncle Bernard, vêtu et fardé comme une geisha. Entre eux le silence règne, plein de cris étouffés, de ruses et de pièges.

Patricia, la fille aînée, veille sur tout ce petit monde. Peu à peu on comprend les motifs qui l'attachent à ce « château » loqueteux, *« comme un cabot à sa laisse »*. La déchéance de la famille date de l'arrestation, en 1945, du père qui, avant la guerre, rédigeait des articles de propagande nazie. *« C'étaient des mots »*, dit-il lors du procès. Seule Patricia se rappelle le visage d'une ancienne déportée venue alors témoigner. Et si elle maintient dans le « château » l'ordre dément et misérable qui y règne, c'est pour empêcher les siens d'oublier tout à fait.

Les douze romans de Michel del Castillo nous montrent un univers hanté par le mal, des personnages souvent déchirés par des passions politiques : ce sont les terribles affrontements des parents de *Tanguy*, c'est *Tara* dénonçant son mari aux franquistes.

Ici, Patricia espère dépasser la haine en opposant aux dangereuses « élucubrations » des hommes les humbles besognes ménagères. Pour elle, assumer son « destin » c'est *« faire là où on est avec ce que l'on a »*. Emmanuel, un jeune paysan, lui offre le goût des arbres et des bêtes. Elle préfère la « sombre joie » de se faner parmi le silence et les pierres. Ce personnage austère et dévoré fait passer dans cette chronique bourgeoise, bien conventionnelle par certains aspects, un souffle de tendresse et de pitié.

MARION RENARD.

Knut Hamsun, le vagabond

(Suite de la page 21.)

Il y a, chez Nagel, le héros de Hamsun, du surhomme de Nietzsche, un surhomme qui aurait eu en même temps pitié et amour des hommes. Hamsun s'est rallié au nazisme par ambition démesurée pour l'homme, et moins par inclination que par dégoût de ses contemporains.

Un maître enchanteur

Par la suite, il va succomber aux vertiges de l'escalade, devenir propagandiste de Hitler, homme-lige de Kisling, sombrer dans un antidémocratisme atrabilaire. La justice norvégienne, cependant, saura, après la guerre, tenir la balance égale entre le mérite et l'erreur et ne le condamnera qu'à la confiscation de ses biens.

C'est cette mesure qu'il convient d'adopter aujourd'hui pour un écrivain qui demeure un de nos maîtres enchanteurs. A travers des œuvres comme « Pan », « Sous les étoiles d'automne », « Un vagabond joue en sourdine », « Rêveries », que devait couronner le Nobel en 1920, se dessine un créateur inventif, original, dont chaque page étonne, surprend, mais en même temps convainc, capable de faire rire, comme Dostoïevski, au cœur du drame, un homme, selon le mot d'Henry Miller, qui donne souvent l'impression de vouloir s'extraire de sa propre peau, parce qu'il y est mal, un de ces trop rares écrivains qui apportent quelque chose de neuf sur l'homme, parce que, dans leur effort désespéré pour s'y accorder ou le comprendre, ils l'ont passionnément regardé, passionnément aimé.

PAUL MORELLE.

Vient de paraître

Sciences humaines

RAYMOND RUYER : *les Nourritures psychiques.* — Un plaidoyer en faveur d'une politique du bonheur. Par l'auteur de *l'Eloge de la société de consommation.* (Calmann-Lévy, 270 p., 35 F.)

ERIC FROMM : *la Passion de détruire.* Anomalie de la destructivité humaine. L'auteur, psychanalyste, philosophe, écrivain, fait partie de l'Institut psychanalytique de Berlin. Trad. de l'américain par Théo Carlier. (Robert Laffont, « Réponses », 530 p., 74 F.)

Religion

ROBERT SOLE : *les Nouveaux Chrétiens.* — De la vie privée à la vie publique, c'est-à-dire au rôle et à l'image des chrétiens dans la société. Par le correspondant du *Monde* à Rome. (Le Seuil, 160 p., 21 F.)

Histoire

FRANÇOIS LEBRUN : *les Hommes et la Mort en Anjou aux dix-septième et dix-huitième siècles.* — L'Anjou, à cette époque, fait partie du vaste ensemble Normandie-Poitou-Bretagne qui, dans un siècle de progrès, connaît la stagnation. (Flammarion, «Science», 382 p., 19 F.)

GILETTE ZIEGLER : *le Pape de l'an Mil.* — L'histoire de Gerbert d'Aurillac qui devint pape en 999 sous le nom de Sylvestre II. (Retz, 287 p., 37 F.)

ANDRE BRISSAUD : *Mussolini : le révolutionnaire.* — Premier volume d'une biographie du fondateur du fascisme dont le second volet s'intitulera *le Dictateur.* (Librairie académique Perrin, 526 p., 60 F.)

DANIEL COSTELLE : *les Prisonniers.* — Une enquête sur la façon dont furent traités et se comportèrent les trois cent quatre-vingt mille prisonniers de guerre allemands internés aux Etats-Unis. (Flammarion, 251 p., 36 F.)

Ecrits intimes

SIMENON : *Des traces de pas.* — Le « journal » du père de Maigret du 20 septembre 1973 au 30 mars 1974. (Presses de la Cité, 250 p., 45 F.)

TOPOR : *Mémoires d'un vieux con.* — Le célèbre dessinateur humoriste livre ici ses souvenirs. (Balland, 190 p., 35 F.)

Essais

REGIS DEBRAY : *les Rendez-vous manqués.* — En parlant de et pour Pierre Goldman, Régis Debray parle de et pour la révolution. Un complément aux *Souvenirs obscurs d'un Juif polonais né en France.* (Seuil, coll. « Combats », 156 p., 18 F.)

PIERRE CHAUNU : *la Mémoire de l'éternité* — L'auteur du *Temps des réformes* traite du bonheur, de l'enfance, de la politique au long de vingt chapitres qui mêlent l'expérience professionnelle aux réflexions de l'historien et aux méditations du croyant. (Robert Laffont, « La vie selon... », 304 p., 34 F.)

FRANÇOISE GILOT : *le Regard et son masque.* — A partir de souvenirs de jeunesse, de rêves et de jeux, l'auteur met à jour les motifs conscients ou inconscients qui conduisent à l'œuvre d'art. (Calmann-Lévy, 288 p., plus douze pages de reproduction de tableaux, 45 F.)

Critique littéraire

HENRI COULET : *Marivaux romancier.* — Essai sur l'esprit et le cœur dans les romans de Marivaux. (Armand Colin, 535 p., 110 F.)

PHILIPPE LEJEUNE : *Lire Leiris.* (Autobiographie et langage). — Une analyse des trois premiers chapitres de *l'Age d'homme* et une présentation synthétique de l'écriture de *Biffures.* (Klincksieck, 192 p., 54 F.)

Poésie

JACQUES DUPIN : *Dehors.* — Troisième recueil de poèmes de l'auteur de *Gravir* et de *l'Embrasure.* (Gallimard, 160 p., 44 F.)

Histoire littéraire

GENEVIEVE BOLLEME : *la Bible bleue.* — Anthologie d'une littérature « populaire ». L'auteur, spécialiste de Flaubert, avait déjà présenté *les Almanachs populaires aux dix-septième et dix-huitième siècles et la littérature populaire en France du dix-septième au dix-neuvième siècle.* Appendice et index établis par Nora Scott. (Flammarion, 490 p., 68 F.)

Souvenirs

JACQUES BAEYENS : *Au bout du quai.* — Ce que l'on peut dire et écrire de la « carrière » avec l'irrespect qu'autorise la retraite et quarante années de pratique. Préfacé par Michel Déon. (Fayard, 343 p., 44 F.)

HENRI FRENAY : *Volontaires de la nuit.* — L'histoire de six résistants de « Combat » racontée par le fondateur de ce mouvement de résistance. Un complément à *La nuit finira* publiée en 1973. (Laffont, coll. « Vécu », 458 p., 49 F.)

BRASSAI : *Henry Miller, grandeur nature.* — Le photographe et l'écrivain, deux amis dans le Paris des années 30. Avec seize photographies de l'auteur. (Gallimard, 264 p., 44 F.)

Documents

JACQUES BINOCHE : *l'Allemagne et le général de Gaulle.* — Par le fils du général François Binoche, ancien gouverneur militaire de Berlin, mis à la retraite après certains propos gaulliens sur l'Allemagne. (Plon, coll. « L'appel », 220 p., 25 F.)

Littérature étrangère

J. R. R. TOLKIEN : *les Aventures de Tom Bombadil.* — Après *le Seigneur des anneaux,* la trilogie qui révéla, ici, à la veille de sa mort, un linguiste, oxonien pas comme les autres, des chansons-poèmes dans la même veine... Traduit de l'anglais par Dashiell Hedayat. (Christian Bourgois, 159 p., 38,45 F.)

ÉCHOS ET NOUVELLES

Ventes-expositions

— **LE FESTIVAL DU LIVRE DE PARIS, organisé par le C.D.L.P., se déroulera les 13 et 14 décembre prochains, de 14 à 20 heures, au pavillon Renan du Parc des expositions de la porte de Versailles. Près de deux cents écrivains participeront à cette manifestation pour la promotion du roman et de la poésie qui s'inscrit dans l'actuel mouvement revendicatif en faveur du livre et intéresse également les bibliothécaires et les animateurs culturels.**

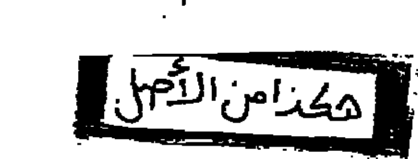
LE GRAND PRIX DES ÉCRIVAINS DE L'OUEST A JOSANE DURANTEAU

A Rennes, l'Association des écrivains de l'Ouest, présidée par M. Michel Velmans, vient d'attribuer ses trois prix annuels. Son Grand Prix a été décerné à notre collaboratrice Josane Duranteau, de Poitiers, pour son roman « la Belle Indienne », publié aux éditions Stock, et dont François Bott a rendu compte dans « le Monde » du 17 janvier 1975. Le Prix régional des écrivains de l'Ouest, qui récompense une œuvre consacrée à un sujet régional, a été attribué à Mme Blanche-Marie de Pincé, de Rennes, pour son livre « Au carillon de l'Ouest », éditions Amitiés par le livre. Le prix Korrigan revient à M. Jean Ollivier, originaire de Paimpol, pour son livre « le Chaudron d'or », aux Presses de la Cité, dans la collection « Les héros et les dieux ».

— **LA LIGUE COMMUNISTE REVOLUTIONNAIRE ET LA TAUPE ROUGE EDITION organisent un forum, mercredi 10 décembre, à 20 h. 30, au 44, rue de Rennes (métro Saint-Germain-des-Prés), avec la participation de Christian Bourgois (« 10-18 »), des Editions des femmes, EDI (Edition et diffusion internationales), André Gouillou (FNAC), Editions Solin, Editions de la Taupe rouge. Ce débat portera sur les trois thèmes suivants : 1° La crise de l'édition capitaliste ; 2° Les travailleurs de l'édition face à la crise ; 3° Quelle édition différente aujourd'hui ? Quelle édition dans une société socialiste ?**

— **UN FESTIVAL DU LIVRE ET DU DISQUE va se tenir à Nogent-sur-Marne les 6 et 7 décembre avec la participation de quarante auteurs et chanteurs qui dédicaceront livres et disques. Des débats sur la liberté de la presse, le sport et l'argent, la justice, l'Espagne, la crise du livre auront lieu durant ces deux jours, au Nogentel du port de plaisance.**

— **LA XXVIIe VENTE DU PEN CLUB français aura lieu le 6 décembre à la chambre de commerce et d'industrie de Paris, 27, av. de Friedland, avec la participation de nombreuses personnalités du port de plaisance. monde politique, écrivains et artistes, qui dédicaceront leurs œuvres.**



et critique

Un bruit de source

★ LA CHAMBRE INTÉRIEURE, d'Irène Schavelzon, Éditions des femmes, 1975, 112 p., 29 F.

UN bref récit, *les Mères*, publié en 1960 (Gallimard), puis deux textes dans *le Nouveau Commerce*, c'est tout jusqu'à la parution de ce livre-ci. On peut penser et trouver que c'est peu. Et pourtant l'écriture de cette jeune femme est aujourd'hui un phénomène tout à fait bouleversant et, par cela même, rassurant.

Hors de tout environnement littéraire, à l'opposé de quelque modèle ou de quelque morale que ce soit, ce talent, à la fois mesuré par sa discrétion et démesuré par les fins qu'il se propose, également audacieux et naïf, aurait très bien pu être encouragé par Baudelaire, par exemple, ou par Nerval. Ils auraient distingué, comme je souhaite qu'on puisse le faire, un germe à peu près pur, celui d'un écrivain attentif à user d'autre chose que des ressources de la sempiternelle course à la mode du jour, en poésie comme ailleurs. *La Chambre intérieure* est une mise à nu par le verbe, un parcours à la périphérie de soi, un hymne à la nuit, la vraie, celle qui amplifie l'existence au lieu de l'éteindre :

« Nous allions dans la maison froide. Les choses familières y surgissaient comme des souvenirs. La comptine retentissait aiguë, prolongée à la manière d'un chant liturgique. La dernière strophe se terminait d'une façon soudaine, tout aussitôt suivie d'une plainte infiniment triste. Nous entrions dans la chambre de Conrad Maria. Couché depuis trente ans dans un lit à baldaquin, il attendait que la vie se termine aussi inexplicablement qu'elle avait commencé. »

Ce sera à partir de cette maison aussi imaginaire et fantastique que le sont *les Prisons*, de Piranese, que se découvrira la chambre intérieure, où l'on ne pénètre que par effraction, d'où l'on est exclu par « la force des choses » pour ne plus jamais la revoir. Ici, de l'intérieur de ce lieu devenu réel par le désir qu'on en a, de cette cave ou de ce grenier, à travers l'obscur ou l'étincelant, le monde extérieur est maintenant perçu comme s'il était clos, inhabitable, ou plutôt irrespirable. Sa froideur fait disparaître jusqu'à l'inquiétude. Celui ou celle qui a pu pénétrer dans la chambre intérieure est désormais protégé, immunisé contre le désastre et l'outrage que fait à chacun subir le temps, jusqu'à sa propre disparition dans le monde des adultes.

Ajoutez à cela qu'Irène Schavelzon n'est pas un mercenaire des mots. Elle mène le jeu verbal à découvert, elle impose sa détermination contre tous les tabous du sens et son audace fait aussi son originalité. Enfin, elle ne dit ni « je » ni « il ». Elle parle d'un *nous* qui lui est cher et peut-être indispensable, celui de l'adolescence et de l'inconscient qui l'accompagne, un *nous* en tout cas qui fait dans tout le livre un bruit de source pareil à un souffle profondément humain.

ANDRÉ DALMAS.

Une ville, une femme

★ LA VILLE JACQUELINE, de Franck Mallet. Éditions Le Cercle d'Or, coll. « Place Royale », 88 p., 72, rue Napoléon, B.P. 110, 85102 Les Sables-d'Olonne.

UNE ville à la fois imaginaire et bien réelle : jamais nommée, son nom est en filigrane. Une femme, très réelle aussi, et non moins imaginaire. Son nom, à elle, tisse le texte jusqu'à l'obsédante litanie finale ; mais sans doute en recouvre-t-il un autre, caché dans l'état civil (à Nantes, peut-être). La femme et la ville sont une même chose, un même corps, un même passé, un même temps indéfini : sans cesse, elles naissent l'une de l'autre, dans une superposition ou une transparence de chair et de pierre.

Sans le cinéma, l'écriture n'aurait pas été la même, avec ses surimpressions, ses fondus, son perpétuel travelling, ses gros plans : une main sur une haute corniche, un sein dans une corbeille corinthienne, une jambe-colonne. Car il y a aussi une transparence de la ville elle-même : à travers la cité moderne, c'est la ville romaine qui surgit, efface l'autre. C'est elle qui épouse le mieux Jacqueline, c'est elle que Jacqueline devient. Jacqueline est par prédilection un temple. Elle entraîne à un voyage dans le temps, mais qui n'est pas seulement retour linéaire ; qui est allées et venues, simultanéité, soudain renversement : « Le déroulement chronologique de notre histoire n'a pas de sens. » *Il faut entendre « sens » dans ses deux sens.*

Histoire d'un amour, mais qui semble commencer avec la rupture, s'enfonce dans le futur, puis remonte jusqu'aux prétendants et aux amants de Jacqueline qui vivaient dans ces beaux hôtels dix-huitième, alors tout neufs. La Jacqueline du présent n'est pas moins multiple : « A côté d'une aventure lisible, j'ai de la peine à démêler l'écheveau de plusieurs histoires à demi vécues, possibles ou désirées. »

Le lecteur se laisse capter par cet écheveau et par la longue phrase sinueuse, qui n'en finit pas plus que l'errance onirique dans le lacis des rues. Le livre entier n'est qu'une phrase unique. A laquelle, il est vrai, le point-virgule donne ses repos, mais qui demeure à jamais suspendue.

Seul, sans doute, un « petit éditeur » *pouvait s'intéresser à ce texte inclassable : très bref roman, nouvelle, récit, poème, rêverie ? Exploration du temps, fouilles inachevées pour une archéologie amoureuse.* — Y. F.

Entretien avec Robert Mallet

VINGT MILLE PAGES SOUS UN HOMME

« Le Journal, c'est une façon de respirer, comme la poésie »

ON se demande comment il a le temps de tout faire : il est recteur de l'académie de Paris depuis mai 1969, et du même coup Chancelier des Universités, ce qui ne saurait passer pour une sinécure ; il publie des recueils de poèmes : *la Rose en ses ramous* (1971), *Quand le miroir s'étonne* (1974), pour ne citer que les derniers, d'aphorismes (*Apostilles*, 1972). Et il vient de figurer dans le numéro spécial de la N.R.F. sur le *Journal intime* parce qu'il conserve dans deux cantines militaires cadenassées plus de vingt mille pages écrites jour après jour. Cet énorme Journal ne doit être publié en principe que cinquante ans après sa mort.

Oui, comment a-t-il le temps de tout faire, quand le moindre remous à Censier, la moindre grève dans un lycée parisien, les colloques en Sorbonne, la préparation des réformes, requiert son attention, sa présence, des décisions ? Quant à travers les quelques pages du fameux manuscrit que publie la N.R.F. — malgré le pacte du silence — on le voit à Sofia, Pékin, Calcutta, Port-au-Prince, Kuneitra, avec des haltes agrestes dans sa maison de Bray, en Picardie, où il hume l'odeur de la terre et celle des forêts ?

« J'écris tous les jours, le soir avant de me coucher ou le matin dès mon lever, si je ne l'ai pas fait la veille. Une habitude prise voilà trente ans et dont je ne peux plus me passer. J'ai commencé sous l'occupation. Mais comme je faisais partie d'un réseau de résistance je ne pouvais pas noter ce qui était le plus important. Je notais quand même... Un tel besoin de raconter...

● *De raconter quoi ?*

— Tout ce que j'ai envie de dire sur un sujet. Quel qu'il soit : la vie de mes sentiments, ma vie professionnelle, un commentaire de l'actualité, une réflexion de moraliste, des instants d'émotion...

● *Et qu'est-ce que vous attendez de cette relation ?*

— Préserver de l'oubli les faits vécus... Me défendre contre la désagrégation. Petit à petit je me suis aperçu que je mettais de l'ordre et de la clarté dans ma vie en faisant le point tous les jours. Je ne me suis interrompu que pendant les cinq années que j'ai passées à Madagascar (1). Là-bas j'ai pris des milliers de photographies, paysages et personnages. Et ces photographies ont dû me tenir lieu de Journal. J'enregistrais les choses d'une autre manière.

● *Et vous n'envisagez aucune publication avant votre mort ?*

— Oh ! depuis que je proclame que je ne publierai pas ce Journal, j'ai tout de même reçu en 1957 le prix du Journal intime pour les pages que j'en ai extraites quand sont morts des écrivains célèbres que j'avais bien connus : Gide, Claudel, Valery Larbaud, Martin du Gard, Léon-Paul Fargue, Léautaud (2), etc. On me demandait un hommage. J'avais mieux à fournir : un témoignage.

» Les pages que j'ai données récemment à la N.R.F. n'apportent donc pas une révélation. Mais elles me procurent la sensation agréable de sortir de la clandestinité. Et je suis content de prouver qu'à l'âge où l'activité physique diminue, l'agilité cérébrale demeure. Mais elles n'ont pas été faciles à choisir, ces pages. Ou bien parce que mes notes sont trop personnelles, ou bien parce qu'elles mettent en scène trop de personnalités.

● *Vous êtes si dur pour les autres ?*

— Je me suis fait une règle de ne jamais me laisser aller à une médisance. Mais j'enregistre ce que j'entends et je cite mes sources, je donne les noms. A l'inverse de Léautaud, qui dissimulait l'origine de ses renseignements et transformait aisément un ragot réel en un fait véritable. Depuis trente ans, si j'avais mis X ou Y sur les paroles rapportées, je ne saurais plus de qui il s'agit. Mais les noms inscrits me contraignent à un long silence.

● *Cinquante ans après votre mort, ce que vous notez gardera-t-il encore son intérêt ?*

— Ce qui est actuel risque de perdre de sa saveur, mais j'espère — c'est peut-être prétentieux de ma part — que le fait d'avoir été mêlé par mes fonctions successives à la vie littéraire et politique de mon temps, d'avoir rencontré les personnalités les plus marquantes de mon pays, gardera à ce Journal quelque intérêt, non par rapport à moi, mais par rapport à elles.

» Et puis j'espère aussi que mes propos personnels éclaireront la recherche d'un homme parmi d'autres.

● *Ces pages quotidiennes auxquelles vous vous astreignez ne vous empêchent-elles pas d'écrire autre chose, car enfin vous avez produit des pièces de théâtre, des œuvres critiques, vous avez édité de grandes correspondances d'écrivains, celles de Claudel et de Gide, de Valéry et de Gide...*

— Oui et non. D'abord mon journal est un réservoir. Des recueils en sont sortis. Par exemple, *les Apostilles*. J'ai rassemblé les pensées, les maximes que j'avais jetées là au jour le jour.

» Et puis des poèmes en naissent ou plutôt s'y insèrent. En fait poèmes et journal procèdent d'un même mouvement, puisque la poésie, enfin *ma* poésie, est toujours liée à ce que je vois et éprouve. Les poèmes sont les moments privilégiés de mon Journal. Des moments plus cristallins, plus aigus, où la qualité de l'émotion fait jaillir un chant. Ces moments se retrouvent inscrits sous une autre forme dans le Journal, qui devient ainsi un commentaire des poèmes et me fournit l'épigraphe qui les accompagne.

» Tenez, cette impression que j'ai eue à Moscou en voyant les glaçons flotter sur la Moskova. J'avais écrit dans le Journal : « *Les glaçons que charrie le fleuve me donnent une leçon de savoir-vivre.* » Puis le poème s'est formé :

Plus léger d'être un autre au som-
[met de moi-même
plus solide par l'eau qui de soi
[se défie
et pense mieux durer par la froi-
[deur sereine
en couvrant de cristal les fièvres
[qu'elle entraîne
beau gel, tu me permets de flotter
[sur ma vie.

» Ce « *Plus léger d'être un autre* » inaugurera le prochain recueil que je publierai.

» Vous avez remarqué, dans la livraison à la N.R.F., ma visite à Kuneitra, en Syrie. Je m'étais promené dans des champs que la pluie avait couverts de fleurs et que la guerre avait aussi couverts d'éclats d'obus. J'ai été saisi par ce contraste. D'où :

Accolés dans la même terre
une fleur, un fragment d'obus
Je cueillis la sève et le fer
Le lendemain entre mes doigts
l'éclat de la fleur n'était plus
que le cadavre d'une joie
l'éclat d'obus faisait bon poids.

» Somme toute, si mon Journal m'empêche d'écrire, c'est tout ce qui n'est pas de la poésie. Pour perdre moins de temps j'ai essayé pendant quatre mois de tenir un journal oral devant magnétophone. L'échec a été total. Je ne trouvais pas mes mots et pourtant je parle facilement. Il m'était impossible de me dénuder par la parole en étant seul. Alors j'ai repris la plume.

● *Tenez-vous le* Journal intime *pour une œuvre littéraire ?*

— J'écris le mien sans cette ambition, mais je ne serais pas fâché qu'on lui trouve un intérêt littéraire. Après tout, dans un Journal l'écrivain se livre au plus vrai, au plus profond de lui-même. Mais je ne crois pas que ce soit un genre littéraire. C'est une façon de respirer, comme la poésie. »

JACQUELINE PIATIER.

(1) Robert Mallet a été doyen de la faculté des lettres de Tananarive de 1959 à 1964.

(2) Notamment *la Mort ambiguë* (Gallimard, 1955), qui reçut le Grand Prix de la Critique.

La double inscription

Journal, 21 février, Port-au-Prince.

La vue de sépultures disséminées dans des villages de la périphérie de Port-au-Prince et situées tout près de la porte d'entrée des habitations m'a frappé, puis celle d'un tableau naïf qui représentait un enterrement. Quatre hommes portaient le cercueil sur une route, en courant. On m'a expliqué que le cercueil est ainsi soumis à une course rapide, avec des porteurs qui se relaient et empruntent un chemin, puis une traverse, puis un autre chemin, puis reviennent sur leurs pas, changent de nouveau de direction, bref, *brouillent l'itinéraire* pour que le mort ne retrouve pas la maison qu'il vient de quitter et ne trouble pas sa famille. Mais on l'installe finalement tout à côté : pour ne pas le perdre de vue, et le saluer quand on le veut, mais pas quand il le veut.

Ainsi fait-on, pourrait-on dire, de certains souvenirs auxquels nous tenons, que nous désirons pouvoir évoquer à notre guise, mais que nous refusons de subir comme une hantise. On les préserve, mais on veut en être préservé. *(Publié dans N.R.F., octobre 1975.)*

LE JOURNAL

LE POÈME

On emporte le mort très loin de sa maison
par un chemin et par un autre, à gauche, à droite
on court, on s'arrête, on repart, on tourne en rond
Puis file en flèche le cortège avec la boîte
vers le tombeau béant aux flancs de la maison

Et l'on y scelle l'éperdu qui ne doit plus
hanter le toit et le sommeil de ses parents
mais que l'on doit fleurir, pleurer commodément

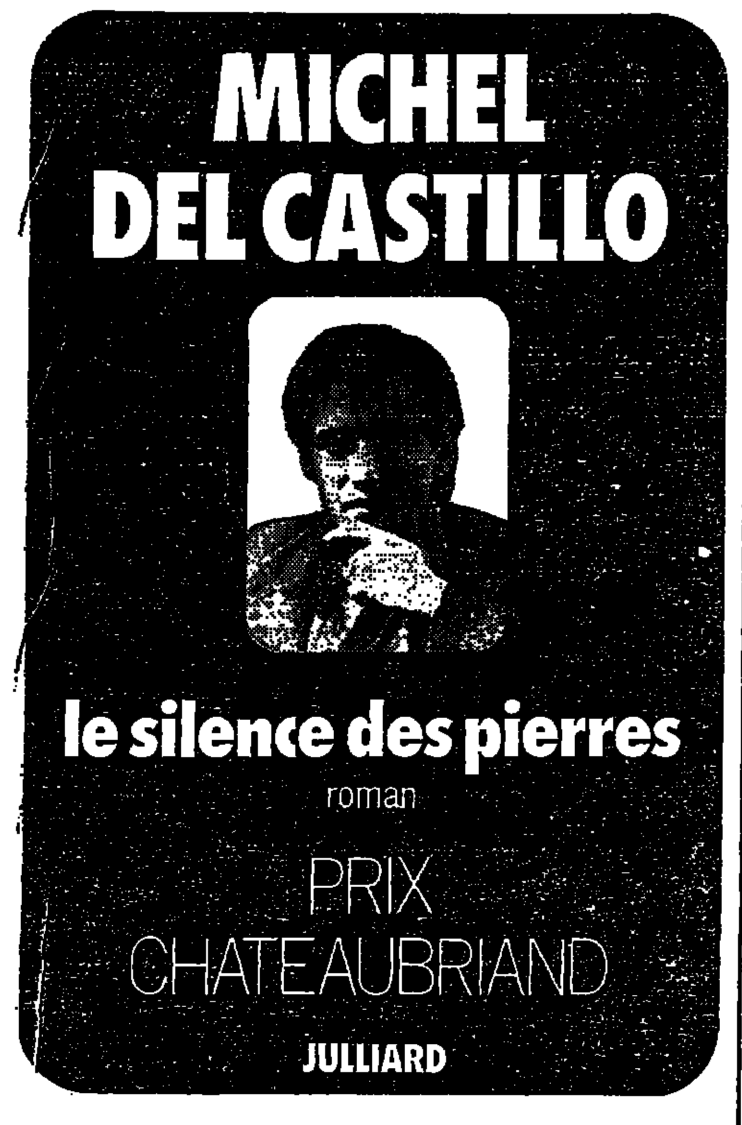
Souvenirs douloureux des douceurs révolues
formes glacées que de beaux bois cirés enchâssent
malodorants relents des chères odeurs mortes
que nous égarons et ramenons à nos portes

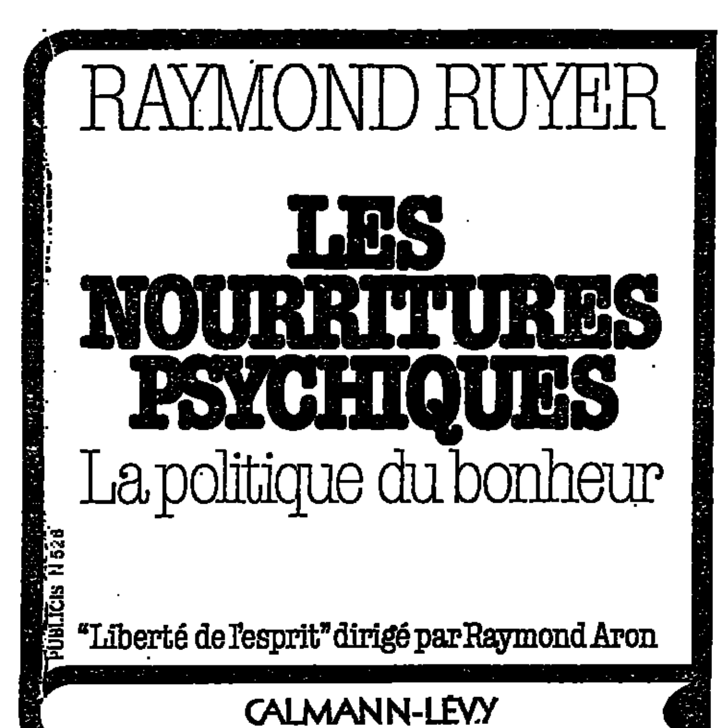
pour que vous perdiez notre trace
et que nous vous gardions en nous.













CENTENAIRE

Rilke

L'errance et la rose

« *Si le temps passe et que tu t'aperçoives que ton nom circule parmi les hommes, n'en fais pas plus de cas que de tout ce que tu trouves dans leur bouche. Pense qu'il est devenu mauvais et rejette-le. Prends-en un autre, n'importe lequel, pour que Dieu puisse t'appeler en pleine nuit. Et tiens-le secret à tous.* » C'est finalement à la recherche de ce nom secret que nous sommes tous engagés, aujourd'hui encore, exégètes ou lecteurs, ceux qu'il passionne, et ceux qu'il a pu rebuter. L'ambiguïté de Rilke, comme la lumineuse séduction qui émanait de cet homme laid, ne tient pas au « flou poétique » de ses débuts, dont il s'est libéré, mais à la grande précision d'une mathématique intérieure dont de nombreuses applications continuent sans doute à nous échapper.

Débuts incroyables

Rainer Maria Rilke est né à Prague, le 4 décembre 1875, dans la colonie allemande minoritaire et dominante qui vivait alors en Bohême. Sa mère, on le sait, était une décevante petite bourgeoise aux prétentions aristocratiques. On n'ignore pas non plus que le passage de Rilke à *l'Ecole des cadets de Sankt-Pölten* sera une expérience affreuse au point d'être indicible, rarement énoncée dans son œuvre. Mais le jeune Rilke de 1896, amoureux de Valérie von David-Rhonfeld, auteur d'une extravagante quantité de pages à peu près illisibles, on le connaît déjà moins bien.

Des témoins le décrivent comme un personnage précieux à l'allure préraphaélique, doué d'une dangereuse facilité. Les recueils lyriques se succèdent, les œuvres théâtrales également, des drames bourgeois et naturalistes, *Maintenant et à l'heure de notre mort*, *Gelée blanche*. On a cherché des causes à ces débuts incroyables : mauvaise éducation intellectuelle, comparée à celle que reçurent Hofmannsthal et George, retard provincial de Prague. Peut-être s'agissait-il simplement d'une sensibilité incoercible, qui le mettait en faux rapport avec le monde.

En 1896, Rilke part pour Munich, où il rencontre Lou Andréas-Salomé. Elle a trente-six ans, et lui, vingt et un. Cette puissante et intelligente jeune femme, fille d'un général russe, demandée par Nietzsche en mariage, devait plus tard nouer des liens d'amitié avec Sigmund Freud. A Rilke, elle révèle tout, y compris l'amour — y compris le meilleur de lui-même. Il découvre avec elle l'Italie, la Russie, qu'il intègre aussitôt à son « *espace intérieur du monde* », qu'il reconnaît comme sa « Heimat », ce « pays natal » hors duquel il demeurait un écrivain artificiel. Tout s'enchaîne alors. Entre deux séjours en Russie, dans la colonie d'artistes de Worpswede, près de Brême, Rilke rencontre Clara Westhoff, et l'épouse. Leur mariage, dont naît une fille, Ruth, est un échec. Mais Clara Westhoff est sculpteur, elle a été l'élève de Rodin, elle place Rilke sous l'influence des arts plastiques et lui donne ainsi une orientation définitive. Rilke écrit, entre 1899 et 1902, le *Chant de l'amour et de la mort du Cornette Christoph Rilke* et le *Livre d'heures*.

Avec le *Livre d'images*, (1902), l'œuvre de Rilke, brusquement, change. Comme le démontre Paul de Man dans son excellente préface au volume de poésie édité par le Seuil, l'excès de substance, le débordement de sensibilité, vont faire place à une nouvelle économie de la thématique, à une réduction de la « diversité des figures » qui trouvera, dans les *Elégies de Duino*, un aboutissement ontologique.

Ce renversement capital, commencé en 1902, s'opère avec la rédaction des *Cahiers de Malte Laurids Brigge*. Rilke, chargé d'écrire une monographie de Rodin, est venu à Paris, où il entreprend cette œuvre dure, beaucoup plus impersonnelle que le *Livre d'heures*, et qui a, paradoxalement, libéré chez le lecteur une marée de sensibilité diffuse où le « nom secret » de Rilke a bien manqué périr. Or, Paul de Man définit avec justesse l'aspect positif du salut rilkéen par l'écriture, affirmé devant tous les aspects négatifs de l'existence, indépendant du bonheur ou du malheur et de toutes les voluptés de se dire. L'œuvre ne sera jamais une consolation, ne fournira jamais le commencement d'une éthique, mais sera simplement une chose placée dans le vide de l'existence, qui jouera selon l'alternative du plein et du creux, sans extrapolation sentimentale.

Jakob Wassermann avait révélé à Rilke l'œuvre du poète danois Jacobsen, qui exercera sur lui une « *influence indescriptible* ». A Lou Andréas-Salomé, Rilke devait ses espaces intérieurs. Rodin le sculpte, l'arrache au flou et à la facilité de ses débuts, et fait de lui, techniquement, un créateur. Auprès de Rodin, Rilke apprend à voir et à travailler. Sa volonté prend une attitude d'attaque, dissout les « mondes apparents », assume la peur comme une contrainte de l'existence. La réalité extérieure n'écrase plus le poète, c'est elle qui est diffuse, et le poète en réalisant son œuvre crée une « chose d'art », arrachée au rapport de son environnement naturel.

L'ange et l'amante

Rilke mène alors de front son travail, une énorme correspondance, et ses voyages. L'errance est pour lui une habitude qui sera parfois chargée de masquer les « passages à vide » de la création. Jusqu'en 1910, les voyages de Rilke le mènent à Rome, en Suède, et toujours à Paris, où il loge rue de Varenne. Il fréquente alors Emile Verhaeren, Charles Vildrac, Romain Rolland. En décembre 1910, Rilke termine, avec une peine infinie, *les Cahiers de Malte Laurids Brigge*. L'ouvrage le laisse vide et épuisé, au bord d'une période de « sécheresse » à laquelle il arrachera, en 1912, ses premières *Elégies*. Entre-temps, il voyage d'une manière folle. Il part pour l'Afrique du Nord, apprend l'arabe, lit le Coran, il voit Carthage, Tunis, va jusqu'à Thèbes, revient à Paris, en 1911, en passant par Venise. Il est toujours sans inspiration, la crise dure, l'amitié de la princesse de Tour et Taxis le soutient. Il va alors habiter Duino.

Les Elégies de Duino, peut-on essayer de les décrire ? Ces dix grands poèmes difficiles, d'une beauté formelle presque effrayante, sont chargés de concepts purement rilkéens, véhiculés par toute une imagerie en même temps familière et méconnaissable : l'ange, le héros, l'amante. Les saltimbanques, l'enfant, la bête. L'arbre, la plainte. Tout tend à une manœuvre mystérieuse et précise, qui va rétablir au sein du monde l'être changeant et caduque, en un « rapport » nouveau qui lui assurera une sécurité et un sens. L'activité artistique offre la plus parfaite image de ce « rapport ».

Tout cela est dans les *Elégies*, certes, mais qu'y a-t-il d'autre dans cet univers encore inexploré ? Ce que Paul de Man nomme « *une philosophie existentielle de la figure* ? » Jusqu'à présent, l'exégèse rilkéenne apparaît plutôt comme une série de rencontres, — Heidegger, Bollnow, Angelloz, Guardini, Jaccottet, Blanchot — toutes intéressantes et parfois géniales, mais dont aucune n'a aboli les autres, *ni mis* fin au tournoiement des hypothèses.

La guerre de 1914 chasse Rilke de Paris, où ses biens seront vendus aux enchères, ses manuscrits sauvés par Gide. En 1919, il quitte l'Allemagne, qu'il ne reverra plus. Le château de Muzot en Suisse, la rencontre avec l'œuvre de Valéry, l'achèvement des *Elégies*, les *Sonnets à Orphée*, tels sont les derniers gestes du poète, et leur cadre. Rilke est gravement malade. La princesse de Tour et Taxis l'emmène à Bad-Ragaz, puis il revient à Muzot, part pour Valmont, où, le 29 décembre 1926, il meurt. On ne s'étonnera pas qu'il ait suscité un ultime flot de commentaires troublés en faisant graver sur sa tombe ces deux lignes : « *Rose, oh ! pure contradiction, joie de n'être le sommeil de personne sous tant de paupières.* »

NICOLE CASANOVA.

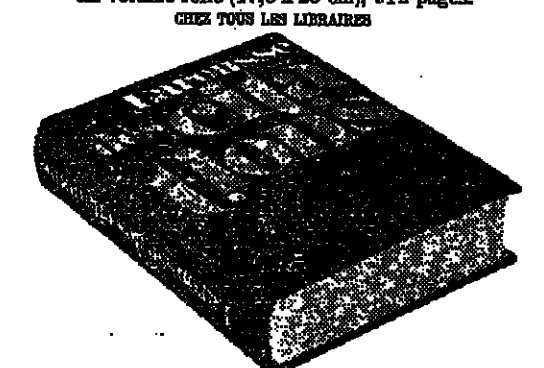

(Dessin de Julem.)

BIBLIOGRAPHIE

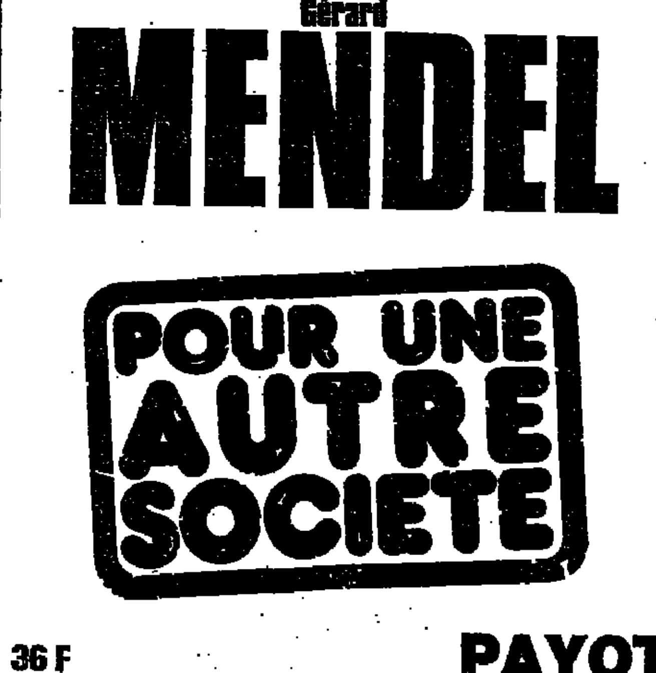
Pour le centenaire de Rilke, l'Insel Verlag, à Francfort, vient de publier une édition de ses œuvres en douze volumes. En France, les Editions du Seuil ont fait paraître en 1972, sous la direction de Paul de Man, un volume de « Poésie » faisant suite au volume de « Prose » paru en 1966. Un volume de « Correspondance » est attendu en 1976.

QUELQUES ETUDES CRITIQUES

- J.-F. ANGELLOZ : « Rainer Maria Rilke, l'évolution spirituelle du poète » (1936). Thèse allégée et publiée par le Mercure de France en 1952 sous le titre : « Rilke ».
- MAURICE BETZ : « Rilke à Paris » (1937), « Rilke en France » (1941).
- GENEVIEVE BIANQUIS : « La Poésie autrichienne de Hofmannsthal à Rilke », Paris, PUF, 1926.
- PHILIPPE JACCOTTET : « Rilke par lui-même ». Le Seuil. Coll. « Ecrivains de toujours », 1970.
- A signaler également un essai de Heidegger dans « Les chemins qui ne mènent nulle part » (Paris, 1962) et les considérations de Maurice Blanchot dans « l'Espace littéraire » (Paris, 1955).









ou le salut par la poésie

UN ELSENEUR DE L'ADRIATIQUE

Duino : on ne visite pas

DUINO, au fond de l'Adriatique, 20 kilomètres à l'ouest du port de Trieste, à l'entrée du golfe de Panzano. Proche, le château de Miramare : les enfants courent dans le parc où errent Charlotte et Maximilien, au-dessus de la petite jetée qui les vit s'embarquer pour le Mexique, la folie et le peloton d'exécution.

Duino, un mur en éperon, proue de la falaise où les plateaux du Karst sont battus par la mer. A son pied, une plage de familles triestines, sans originalité. Dans son dos, la route de Venise à Trieste, parcourue de poids lourds, de touristes qui passent sans savoir. C'est la Vénétie Julienne, la Lorraine de l'Italie. Depuis que les Lombards y ont supplanté les Romains, deux cultures, deux langues s'y sont fécondées. Le pays d'Ettore Schmitz, dit Italo Svevo, celui d'Edoardo Weiss ; James Joyce y vécut.

Comme Vienne, Trieste aujourd'hui a la tristesse du décor d'un destin avorté. Comme Trieste, Duino ne parle pas à qui ne sait pas. Le front italo-autrichien est passé par là pendant la guerre de 1915-1918. Le château a été détruit, le site ravagé.

Duino : on ne visite pas. C'est la propriété, reconstruite, de la famille Tour et Taxis. En remontant de la plage, quelques murs d'enceinte de pierre brune, un portail fortifié vaguement médiéval, des vantaux de bois. Rien qui sollicite la curiosité simplement vagabonde.

Pourtant, Duino, ce nom de Duino, sonne comme le rendez-vous avec Rilke, un de ces rendez-vous qui sûrement viendront, sans qu'on sache quand. Le nom d'une attente. Un jour, elle a trouvé sa chance. Alors, celui qui avait attendu peut visiter.

Des allées de graviers entre des haies, des lauriers-roses, une large terrasse occupée par une pièce d'eau, précèdent le château, haute masse quadrangulaire érigée au faîte du piton, face au sud. A l'est, un chemin de ronde conduisant vers des communs. A l'ouest plonge un escalier de pierre collé à la falaise : il va vers une roseraie, vers des jardins, des petits bois où se confondent les essences tropicales et celles d'Europe centrale. Un vrai bois laissé à sa verdeur, coupé de sentiers en lacets qui, sur le flanc de l'à-pic, aboutissent au pied de la falaise de craie. Là, un rocher pointu, des criques, une tour romaine. La transparence bleu vert de l'extrême nord de l'Adriatique.

Partout, des fleurs vives, des taches de couleur abstraites, et même, dans le sous-bois plus civilisé qui masque la ferme, un gazon soigné. L'automne s'annonce à peine. La torpeur de l'air éponge tout bruit. Au large, le chenal du port de Trieste se jalonne de flaques de pétrole sur la mer. Des abeilles.

Le château épouse l'angle du bastion, où s'étend une petite terrasse. On n'entre pas. Mais c'est là, de la grande chambre, que Rilke apercevait Trieste et l'Istrie, sur sa gauche, et, sur sa droite, l'embouchure de l'Isonzo, Aquileia, Grado, au-delà des lagunes, loin. Sur une musique de Mahler et des sous-titres de Chateaubriand, voici, dans l'hiver 1911-1912, la bora qui souffle, la mer frénétique entravée dans le golfe. Passent des ombres de jeunes femmes mortes : la Dame blanche de la tour romaine, et les deux tantes de la princesse, Polyxène et Raymondine. Rilke leur était attentif.

En quel point de l'allée descendant au petit bois a-t-il entendu, une fin d'après-midi de janvier 1912, les premiers vers de ses *Elégies* dictés par une voix dans la tempête :

« *Qui, si je criais, qui donc entendrait mon cri parmi les hiérarchies*
» *des Anges ?...* » (1)

Il s'arrête, note ces vers, puis d'autres. Le soir même, il termine la première *Elégie*. Quelques jours plus tard, la deuxième. Et, dans le cours de l'hiver, surgissent en lui les premiers vers des autres élégies, ceux de la dixième, dont il « *sait immédiatement* » qu'elle sera la dernière :

« *Vienne le jour enfin, sortant de la voyance encolérée,*
» *où je chante la gloire et la jubilation aux Anges qui l'agréent...* » (2)

Ensuite, dix ans de lente rédaction. Jusqu'en janvier 1922 : en trois jours — « *ouragan indicible, une tempête de l'esprit comme jadis à Duino* », — les dix *Elégies* sont achevées.

Quel olivier en ces lieux l'a vu en proie au sentiment fulgurant d'avoir « *franchi le seuil* », de « *se trouver dans une autre existence* », en un temps aboli, sans passé ni présent ? Cet olivier où jamais il n'osa revenir...

La paix du site, sa grandeur, ne disent rien des *Elégies* à qui s'en est un jour laissé capter.

Rien n'éclaire l'assertion de Rilke : « *Que serait un Dieu sans le nuage qui le protège et le recouvre ? Que serait un Dieu fané ? Duino est le nuage de mon être.* »

Fuite dans une sarabande sur le nom de Duino : les lettres s'entrecroisent, les phonèmes jouent. Le « *Du* » allemand lancé par Rilke recentre les échos d'un « *Noi* » italien ; le « *Tu* » de Rilke à l'Ange, le « *Nous* » étouffé des gibiers pris dans son texte avec lui-même.

On ne s'en dépêtre pas par un refus. *Duino : on ne visite pas.* Par quelle porte l'aborder ?

« Le tout vous appartient, Princesse,
Cela ne pouvait être qu'à vous...
Et elles s'appelleront les Elégies de Duino. »

Rilke à la princesse de Tour et Taxis, 11 février 1922.



Lou, toujours présente

L'ambiance, la fascination des lieux, sont, tout comme l'explication de textes, des semblants. Dieu sait qu'on a cherché ce que signifiaient les *Elégies de Duino*. Notoires, scrupuleux, parfois très subtils, en tout cas bien armés dans leurs disciplines — trop armés ! — les commentateurs ont invoqué la gnose, la philosophie, sans venir à bout de ce langage ni démanteler cet hymne à la mort et à la question des origines.

Quelle que soit la valeur d'une lecture messianique des *Elégies*, c'est à l'histoire qu'on est tenté de recourir pour rendre compte de ce que ce texte représenta dans la vie du poète.

Les *Elégies* sont moins à lire qu'à *écouter*. Et la correspondance de Rilke suggère qu'elles s'adressent, non pas nommément, mais en fait à quelqu'un qui, très précisément, très historiquement, s'est mis en posture d'*écoute* : Lou Andréas-Salomé. L'enchaînement des lettres et des *Elégies* ne dessine pas une banale continuité d'épisodes et d'états d'âme, mais une aventure tout à fait cohérente.

Autour de 1910, après avoir achevé les *Cahiers de Malte*, Rilke constate qu'il traverse une crise de stérilité littéraire. Il s'interroge sur l'opportunité d'entreprendre une psychanalyse. Le thème revient avec insistance dans les lettres qu'il échange avec Lou en 1911 (elles n'ont pas été traduites). Son appréhension d'en sortir « *évacué* » de lui-même est sur le point de céder en janvier 1912. Lou intervient énergiquement pour l'en dissuader : deux lettres et un télégramme entre le 20 et le 24 janvier. Les textes en ont été « perdus », mais elle dira plus tard comment elle a agi.

Rilke renonce. Mais, en ces journées mêmes, surgit l'hallucination auditive qui lui dicte le début des *Elégies*. « Coïncidence » ? Sans doute, au sens même de l'étymologie, c'est-à-dire de « symptôme ». Le terme lui-même et le fait attesté par les textes indiquent bien d'où jaillit le cri de Rilke : c'est proprement une « *mise en acte* » suscitée par le « non » de Lou.

Elle, depuis des années, s'interroge sur l'inconscient, et elle en sait long. Dix mois après son intervention sur Rilke, elle part pour Vienne, y reste dans l'entourage de Freud, puis exercera la psychanalyse. Le début des *Elégies*, c'est, à travers le fastueux déploiement du jeu des métaphores et des sons, quelque chose du vrai discours analytique, de la « parole pleine » qui passe.

Voici dix ans que la rencontre de Lou et de Rainer les y a conduits, depuis la lettre « *dernier appel vers toi* » qu'elle a envoyée à Rilke en février 1901 pour marquer la fin de leur liaison. La rencontre ne s'est pourtant jamais interrompue : à travers la correspondance se discerne sa qualité qui, malgré les apparences reçues, ne peut se nommer ni amour ni amitié, mais bel et bien *transfert*, difficile, mal assumé par Lou, sauf précisément après les *Elégies de Duino*. Depuis 1901, elle se comporte souvent en analyste de Rilke, et lui-même la pose comme telle.

Et le tiers toujours présent dans le couple singulier analysant-analyste, il se trouve là, bien vivant entre Rilke et Lou : Freud lui-même. Rilke le voit une fois, puis refuse de le rencontrer, mais Lou le prend pour référence de son savoir et de sa technique, pour contrôleur. Sa lettre entière du 20 mai 1927 à Freud (3) dit ces choses presque explicitement : « *depuis la mort de Rainer, je suis hantée par le besoin de vous en parler. Autrefois, j'ai çà et là tenté de faire de même, quand je vous écrivais à propos de quelque chose ou que je m'entretenais avec vous ; car, je ne sais comment, c'était toujours lié — comme c'est lié maintenant — à ce que vous m'avez appris à voir, reconnaître, expérimenter... C'est un peu l'immense contact que j'ai avec vous pour tous les temps.* »

Le fanal

Duino, le fanal de Duino, Freud l'a connu en un temps antérieur : le château de Duino, c'est fort probablement ce « *château au bord de la mer* » qui, au printemps 1898, fournira le point de départ de son « *rêve le plus beau et le plus vif des dernières années* ». Il le commentera en détail dans l' « *Interprétation des rêves* » (4).

Pour Rilke lui-même, comme pour Freud, Duino surgit en Elseneur de l'Adriatique. Les *Elégies* — cet « *être ou ne pas être* » — s'ouvrent sur la détresse même de la « demande d'analyse ». Et toute la documentation biographique accessible qui concerne Lou et Rilke conduit à en chercher l'interprétation dans le champ freudien.

Les remarques aiguës de Paul de Man (5) ouvrent la seule lecture possible dans cette direction, la lecture structuraliste d'une inscription où se déroulent à la fois — faces d'une même médaille — un processus analytique et son refus. Les seuls instruments de la « psychobiographie » sont-ils, ici, suffisants ? Car c'est d'une *écoute*, finalement, qu'il s'agit.

Un diagnostic clinique, quasi psychiatrique, sous couleur de psychanalyse, tel qu'on l'a porté récemment au cours d'un symposium Rilke à Vienne, serait d'un mince intérêt. L'enjeu est de tout autre ampleur : tendre à discerner, à travers les *Elégies* et le couple Lou-Rilke, les origines de la création littéraire, là où ses racines sont presque à nu. La pulsion d'écrire y bat à vif. Tout hermétisme choit.

Ce questionnement prend les *Elégies* à la lettre, comme un des appels les moins travestis que puisse lancer un poète aux prises avec le « *Que veux-tu ?* ».

JACQUES NOBÉCOURT.

(1) Traduction d'Armel Guerne, aux éditions du Seuil.

(2) Idem.

(3) *Correspondance avec Sigmund Freud*, Gallimard, 1970, pages 208-209.

(4) Cette identification qui n'a jamais été proposée, à notre connaissance, se déduit aisément de l'*Interprétation des rêves*, des *Lettres à Fliess*, et des données du paysage lui-même.

(5) Introduction au volume *Poésie*, des œuvres complètes de Rilke, aux éditions du Seuil.

LA CHINE A TRAVERS LES LIVRES

par Jacques Guillermaz

Han Suyin devant Mao

UN PORTRAIT OFFICIEL

★ LE PREMIER JOUR DU MONDE, de Mao Tse-toung, et LA REVOLUTION CHINOISE, 1949-1975, de Han Suyin. Stock, Paris, 1975, 466 p., 45 F.

« LE PREMIER JOUR DU MONDE », qui fait suite au « Déluge du matin », paru en 1972, est moins une histoire au sens classique du mot que le récit d'une colossale entreprise, celle de Mao Tse-toung forgeant une Chine nouvelle et chacun de ses huit cents ou neuf cents millions d'hommes à l'image de sa vision révolutionnaire. Mao Tse-toung, en effet, est au cœur de l'ouvrage. Mao Tse-toung plus que la Chine, Mao Tse-toung et ses grands adversaires, Liu Shao-chi, Lin Piao et, secondairement, Peng Teh-huai et Chen Po-ta. Malgré eux, malgré oppositions, désobéissances, trahisons, Mao imposera sa ligne au prix de longs et tortueux combats et triomphera du même coup d'une « droite », parfois faussement gauchiste, peuplée de cadres et de bureaucrates crypto-révisionnistes. La justesse et la force de sa pensée suffisent à expliquer ses victoires renouvelées car, tout au long des pages, Mao apparaît curieusement seul, peut-être « seul avec les masses », selon le mot que lui prête André Malraux. Même Chou En-lai, Chiang Ching et Teng Hsiao-ping, récemment pardonné, ne font guère que longer le décor.

Le « grand timonier »

D'un bout à l'autre de son livre, dont c'est bien la plus grande faiblesse, Han Suyin s'inspire des vérités officielles venues de Pékin, et d'abord des interprétations issues des tumultes et des passions de la révolution culturelle. Les travaux des analystes occidentaux, ceux des historiens et commentateurs chinois qui, jusqu'en 1966 tout au moins, faisaient autorité, sont oubliés ou, sauf de très rares exceptions, passés sous silence. Sous cet éclairage, l'histoire du régime devient trop souvent celle des quatre dernières « luttes idéologiques » ; l'on sait que Mao en compte dix depuis 1927.

Or, si des désaccords reflétant les sentiments d'une large partie des cadres et de la base se sont parfois révélés depuis 1949, ils n'ont jamais débouché sur une opposition organisée et structurée, ouverte ou clandestine. Même si les échecs des « cent fleurs », du « grand bond en avant », des communes populaires type 1958 et les perspectives d'une relance de la « lutte des classes » (en réalité de campagnes d'épuration) ont progressivement entamé le prestige et le crédit de Mao, la direction du parti l'a toujours suivi jusqu'au début de la révolution culturelle inclusivement. Accuser Liu Shao-chi d'avoir « multiplié les occasions de s'opposer à Mao » depuis 1945 (p. 34) ou Lin Piao d' « indocilité » depuis Yenan (p. 276) n'est sûrement pas conforme aux faits. Aussi bien nul texte de Mao Tse-toung antérieur à 1966 ne le confirme-t-il.

En vérité, Mao, en tant que « grand timonier », est le principal sinon l'unique responsable de l'évolution générale du régime depuis son commencement. Pas plus que ses réussites, ses insuccès ne sauraient manquer de figurer au bilan de la Chine d'aujourd'hui. Cependant, ses erreurs comme ses faiblesses, ses flottements, sa duplicité ou ses ignorances (celle des lois de l'économie notamment) semblent le grandir aux yeux de la biographie, qui ne les dissimule point. D'avance sont adoucies ou excusées, quand elles ne sont pas simplement rejetées sur d'autres, la répression qui suit les « cent fleurs », la persécution des intellectuels « littérocrates », la dislocation de l'économie au moment du « grand bond », la perte de dizaines ou de centaines de milliers de vies humaines au cours de la révolution culturelle (90 000 morts et blessés pour la seule province du Szechwan), la ruine des structures du parti et de l'Etat entraînant des incertitudes et des dangers qui persistent encore aujourd'hui.

L'incroyable aveuglement ou l'extrême perfidie qui, par deux fois, pousse Mao Tse-toung à choisir, pour successeurs ses adversaires réputés les plus constants, Liu Shao-chi, « renégat et agent du Kouomintang », et Lin Piao « partisan d'une dictature prétorienne (ou bonapartiste) fondée sur l'armée et « super-espion qui fait le jeu des Soviétiques »), embarrasse parfois Han Suyin sans la surprendre ou l'indigner. Le comble de la justification à tout prix est atteint quand elle écrit de Mao : « Cet aspect extérieur de décrépitude physique peut être pour le paysan madré qu'est Mao un leurre qui use des apparences pour engager ses ennemis plus avant dans le complot qu'ils préparent pour le renverser, lui et sa politique. » Mao ou Han Suyin auraient-ils entendu parler de l'élection du pape Jean XXII ou de Volpone ? Dans le même genre explicatif Han Suyin nous assure sans rire que si le « petit livre rouge » est devenu inutile, c'est qu'aujourd'hui « des villages entiers savent lire ».

Avec une fidélité désarmante pour le critique, l'auteur du « Premier Jour du monde » suit l'orthodoxie maoïste dans le traitement de la politique étrangère. Sauf en ce qui concerne les rapports sino-soviétiques, celle-ci tient relativement peu de place. Le Vietnam est abordé avec une prudence égale à celle que les Chinois ont montrée à son propos. Le tiers-monde ne mérite que quelques généralités. Les Etats-Unis, revenus à une politique asiatique plus sage, sont regardés sans haine, et même encouragés à normaliser rapidement leurs relations diplomatiques avec Pékin. Il n'est pas question du grand ensemble Europe-Méditerranée-Proche-Orient et bien peu du Japon. Il ne pouvait en aller ainsi avec l'U.R.S.S., responsable toute désignée du « sabotage » de l'industrie chinoise désorganisée par le « grand bond », danger militaire permanent et cible idéologique de choix. Krouchtchev y fait parfois figure de Liu Shao-chi soviétique et reçoit, lui aussi, sa part de commentaires injurieux.

Incontestablement la partie la plus acceptable de l'ouvrage se trouve dans l'exégèse de la pensée de Mao Tse-toung mise à la portée du plus grand nombre, dans le parallèle qu'il établit entre la personnalité de Mao et celle de Liu, si différentes, en effet, par l'esprit, le tempérament, les idées sur le gouvernement, et notamment sur les rôles respectifs du parti et des masses.

L'accent mis sur la gloire de Mao, sur les conflits d'idéologie et de ligne sur les luttes pour le pouvoir, n'exclut pas une certaine richesse d'information. Pourtant l'on relèvera aussi quelques omissions (camps de travail, par exemple), quelques présentations abusives (influence supposée des non-communistes et notamment des « petits partis »), quelques erreurs mineures (date du IXe Plénum qui est de janvier 1961 et non de janvier 1962, soi-disant refus des Américains de signer les accords de Genève sur le Laos). Enfin, une affirmation prématurée qui touche à la production agricole actuelle.

Une apologie

L'auteur assure que les normes du plan de douze ans (1956-1967) pour le développement de l'agriculture sont partout atteintes. Or, dans son rapport du 15 octobre dernier, présenté à l'importante Conférence nationale de Hsiyang, Hua Kuo-feng, l'un des vice-premiers ministres indique que 5 provinces (sur 29), 725 discricts (ils sont au nombre de 2 135), ont dépassé ces normes, 12 autres provinces s'en rapprochant sensiblement. L'on reste donc loin de compte et l'agriculture chinoise continue à plafonner autour de 250 millions de tonnes de céréales au lieu des 350 à 450 millions qu'aurait dû produire le plan dès 1967. C'est tout l'avenir de la Chine qui tient dans ce problème encore non résolu, mais Han Suyin, qui n'est guère plus économiste qu'historienne, est excusable de ne pas avoir mesuré son importance.

Dans un domaine plus pratique, l'absence de cartes, de tableaux et d'index, une romanisation personnelle quoique proche du système anglais Wade-Giles, ne faciliteront pas la lecture du texte. L'on regrettera aussi que l'auteur se soit, avec quelques explications désinvoltes, et contrairement au bon usage, dispensé d'indiquer ses sources et d'ajouter une bibliographie sélective à la fin de son volume. Nombre de lecteurs parmi ceux qu'intéressent ce genre d'ouvrages ne renoncent pas aux comparaisons et à la critique pour se contenter d'écrits apologétiques et d'actes de foi.

Finalement, « le Premier Jour du monde » n'enrichira guère ceux qui, par profession ou sympathie, connaissent déjà les thèses de Pékin. Aux autres il en offrira une vue d'ensemble moins aride, plus nuancée et plus accessible à l'esprit occidental. Il est bien dommage que Han Suyin, dont l'intelligence, la sensibilité et le talent sont attestés par l'œuvre littéraire, n'ait pas saisi l'occasion de ce livre pour y mettre toute son originalité, sans renoncer pour autant à nous aider à mieux comprendre les complexités infinies de la révolution chinoise et de l'homme qui la guide depuis tant d'années.

LE DERNIER EMPEREUR

★ J'ETAIS EMPEREUR DE CHINE, de Pu Yi. Traduit de l'allemand par Jeanne-Marie Gaillard-Paquet. Flammarion, 1975, 496 p., 65 F.

VOICI un livre dont l'intérêt égale l'éclat du titre. Il nous fait traverser la Chine impériale, celle des « Seigneurs de la Guerre », l'éphémère empire du Mandchoukuo et la Chine populaire où l'ex-empereur mourra d'un cancer en 1967, à l'âge de soixante et un ans, devenu jardinier du Jardin botanique de l'Académie des sciences, chercheur à l'Institut de littérature et d'histoire, milicien, électeur, membre de l'Assemblée consultative, heureux, dit-il, d'avoir accédé à une « vie nouvelle », et c'est sur ces deux derniers mots, dont le destin devait abréger le sens qu'il achève son autobiographie. Celle-ci représente, au moins pour certaines époques, une importante contribution à l'histoire politique de la Chine et de l'Asie.

En 1908, *Le crépuscule tombe sur la Cité interdite*, pour reprendre le beau titre de R. Johnston. L'enfant Pu-Yi, devenu l'empereur Hsüan T'ung, y régnera trois ans avant d'abdiquer en 1912 en gardant son titre et son palais dont le fruste « maréchal chrétien » Feng Yü-hsiang l'expulsera brutalement en 1924. Menacé, le jeune empereur gagne Tientsin où les Japonais le récupérèrent en 1931 pour en faire l'année suivante le régent et, un peu plus tard, l'empereur K'ang Teh du Mandchoukuo.

Ainsi revenu dans la terre de ses ancêtres. Installé dans sa nouvelle capitale de Hsinking (Changchun), K'ang Teh y servira jusqu'à la fin de la deuxième guerre mondiale de paravent à la domination japonaise. Les Russes s'en saisiront en 1945 et le rendront aux Chinois en 1950.

Après neuf ans d'emprisonnement et de rééducation, il sera amnistié, se remariera et s'établira à Pékin. C'est là qu'il écrira ses Mémoires basées sur nombre de confessions successives et appuyées sur des documents d'archives mis à sa disposition par l'Etat. Ils paraîtront en chinois (et partiellement en anglais et en allemand) à Pékin en 1964. C'est le texte chinois, un peu remanié dans sa présentation, qui a servi aux traducteurs allemands de 1973.

Sur la vie des dernières années de la cour des Ch'ing, encore toute pleine d'intrigues, de superstitions et de rites, où l'influence des eunuques le disputait encore à celle des impératrices et des princes, sur Pu-Yi lui-même, l'ouvrage apporte beaucoup de détails et prend la suite des ouvrages de J.O. Bland et E. Backhouse sur les derniers Mandchous et de celui de Reginald Johnston, qui fut précisément le précepteur du jeune empereur.

La tentative d'usurpation de Yuan Shih-kai, la très brève restauration de l'empire par le pittoresque général Chang Hsun, y tiennent une bonne place. Les coalitions et les démêlés des féodaux militaires y apparaissent dans leur incroyable complexité. L'action politique et la pénétration économique japonaise en Chine du Nord et en Mandchourie y sont dénoncées dans leurs fins et dans leurs méthodes, et pris sur le vif leurs principaux exécutants, les célèbres généraux Doihara et Itagaki, les membres de la Société du Dragon noir, et l'on peut penser que les communistes chinois n'ont imposé aucune censure sur un tel sujet. Réserve faite pour certaines interprétations et commentaires, l'ouvrage constitue dans l'ensemble un document de recherche crédible en ce qui concerne les faits, beaucoup plus douteux en ce qui concerne les véritables sentiments des personnages en cause.

La rééducation

Mais les Mémoires de Pu Yi sont aussi un extraordinaire document humain en rapport direct avec les méthodes de rééducation en usage dans les prisons chinoises. L'itinéraire spirituel d'un homme tombé du plus haut trône du monde dans un état d'auto-avilissement qui le conduit à détester sa propre incapacité, à s'humilier devant ses anciens parents, généraux et courtisans devenus d'irrespectueux compagnons de cellule, à tenir de petits rôles cocasses dans des saynètes de prisonniers, à chanter « l'Orient rouge », à pleurer au nom de Mao Tse-toung mérite que l'on s'interroge.

En faisant la part d'un cœur faible, et craignant pour sa vie, il n'en reste pas moins que les résultats obtenus, s'agissant d'un empereur comptable de sa dignité devant ses ancêtres, sa race et l'histoire, démontrent le redoutable pouvoir de persuasion des communistes chinois. Sous une forme moins dure mais tout aussi contraignante, l'on retrouve ici l'univers carcéral décrit par Pasqualini dans « *Prisonnier de Mao* » (1), un univers qui n'est après tout que la projection extrême d'une société tout entière fondée sur l'endoctrinement mutuel et permanent.

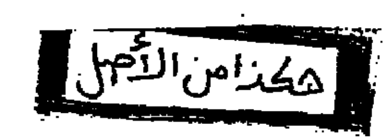
Ce phénomène, inimaginable pour un esprit libre, correspond à un concept séculaire (l'individu est d'abord un être social qui doit, pour l'harmonie générale, adhérer à un ordre politique et idéologique établi) et s'inscrit aussi dans la vision maoïste, les masses transcendant à la fois l'individu et le parti et devant nécessairement partager le même idéal révolutionnaire. Dans ce domaine qui est en pratique, celui des rapports entre gardiens et détenus et entre détenus eux-mêmes, le livre abonde en scènes, dialogues et attitudes révélatrices d'un monde dont les tensions n'abolissent pourtant pas l'humour propre à la race.

L'on ne manquera sans doute pas de se poser la question de la sincérité de Pu Yi et de son entourage. Elle n'a d'objet que pour nous dont la morale est essentiellement personnelle. L'important est que l'ex-empereur, officiellement redevenu un homme nouveau, entre dans le système et passe son message exemplaire au peuple. La Chine n'aurait sans doute pas décapité Louis XVI mais, après lui avoir donné une nouvelle conscience idéologique au cours d'un séjour au Temple, en aurait fait un ouvrier serrurier, puis un député aux Cinq-Cents, sans trop regarder au fond de son âme.

Lequel des deux procédés respecte le plus la dignité de la victime et la majesté de l'histoire ? Ajoutons pourtant que, dans le cas présent, les dirigeants chinois tenaient particulièrement à préserver la vie de Pu Yi, tant pour éviter une interprétation antimandchoue d'un châtiment suprême, que pour mieux intégrer la minorité mandchoue à la Chine multinationale à travers son représentant le plus insigne. La remarque vaut pour les cinquante-quatre races du territoire chinois.

Les qualités des Mémoires de Pu Yi (intérêt des notes et agrément du style compris) font davantage regretter les imperfections de sa présentation : absence des photographies annoncées dans le texte, absence d'index et même de table de matières, enfin usage d'une romanisation allemande beaucoup moins courante chez nous que la romanisation anglaise (Wade-Giles), française (EFEO) ou même chinoise (pinyin). Sur ce dernier point, il est souhaitable que les éditeurs puissent faire revoir leurs textes par des spécialistes qualifiés au bénéfice d'un public déjà dérouté par la multiplicité et les difficultés des transcriptions. Le nombre d'ouvrages qui paraissent sur la Chine, l'importance croissante de ce pays, justifient bien un tel effort.

(1) Gallimard, 1975.



ESSAIS

« Lénine, l'art et la révolution »

★ LENINE, L'ART ET LA REVOLUTION, de Jean-Michel Palmier. Payot, coll. « Bibl. historique », 550 p. 99 F.

CE n'est pas un livre sur l'U.R.S.S. comme les autres. Sa lecture nécessite une plongée profonde dans la masse des documents, pour la plupart inédits en France, qu'il produit sur *Lénine, l'art et la révolution* (documents sur le fonctionnement du commissariat à l'éducation et aux beaux-arts, le début d'un art des soviets, le rapport entre propagande et art révolutionnaire, la pratique artistique quotidienne des masses pendant « les *dix jours qui ébranlèrent le monde* »). Lénine est relu avec finesse — énorme galerie creusée dans les quarante-sept volumes de l'œuvre — à travers la moindre de ses allusions à la culture et à la *superstructure*. (1).


« Vive l'avant-garde de la révolution : *la Flotte rouge* ». (Auteur inconnu.)

A mon sens, l'idée centrale du livre réside dans la rigoureuse confirmation qu'un bouleversement tellurique comme octobre 1917 n'aurait pu avoir lieu sans l'immense travail intellectuel — ou révolution culturelle — qui le précéda et l'accompagna, qui illumina le monde de la lumière crue de l'avant-garde russe, avant-garde non de pays, de province, mais *internationale*, dont les carrefours étaient à Berlin, à Vienne, à Paris. Le cyclône intellectuel de cette avant-garde fit voler en éclats la vieille société. Palmier rejoint ainsi l'analyse de Gramsci sur le rôle capital des intellectuels : ceux-ci constituent le ciment de la nouvelle hégémonie, parce qu'ils opèrent la liaison entre infrastructure et superstructure dans le *nouveau bloc historique* qui fait éclater le vieux ; pour *devenir tel*, le nouveau pouvoir a produit ses propres intellectuels, à tous les niveaux, qui ont inventé l'art nouveau, qui n'a ni canons, ni règles strictes, ni pruderie, ni moralisme, terrorisant non seulement les bourgeois, mais aussi les petits-bourgeois et les hypocrites âmes candides.

A travers la galopade enivrante des années 20 (il est curieux que toutes les avant-gardes soient détruites en Europe par des régimes opposés), on s'aperçoit que les artistes russes sont pour une bonne partie les inventeurs de l'art contemporain. En cinq cent quarante pages, Palmier *fait* resurgir la splendeur fascinante de ces intellectuels « russes », qui avaient *tout* inventé (futurisme, *cubo-futurisme, constructivisme*), révolutionné la langue, créé le cinéma, découvert le gigantisme archilectonique (ou « art monumental ») et inauguré une architecture liée aux machines, à la lumière, à l'élan dynamique de la vitesse. (Tout comme Lénine voulait les soviets plus l'électricité). Mais n'y avait-il pas un terrible décalage entre l'exigence de l'avant-garde et les possibilités techniques, matérielles, d'une Russie sortant du Moyen Age ?

Ils étaient tous fiers d'être des hommes de la révolution, Maïakovski, Eisenstein, Essénine, Dziga Vertov, Khlebnikov, Block, Pasternack, Tatline, Chagall, Lissitzky, Jakobson. Unis et adversaires dans les bouillonnants cercles de culture, du proletkult aux Futuristes, au Front de gauche de l'art (L.E.F.). Quand on pense au déclin intellectuel de l'après-Lénine, on ne peut s'empêcher de conclure que cette génération « a gaspillé ses poètes » (Jakobson). Peu avant de se suicider, Maïakovski écrira : « *Le canot de l'amour s'est brisé contre le quotidien.* » Et Essénine : « *Je donnerai toute mon âme à Mai et à Octobre, mais ma lyre chérie, je ne peux la leu donner* » ; et la nuit de son suicide, il note avec son sang : « *Au revoir, ami, j'ai mal à l'âme. C'est si dur de me heurter aux gens.* »

Les ingénieurs de l'âme

On perçoit, outre l'image utopique, absolument parfaite, que les artistes ont de la révolution, la venue cauchemardesque d'une époque qui sera celle du « réalisme socialiste », du bureaucratisme, des intellectuels « ingénieurs de l'âme », de Staline. Staline, qui veut planifier l'art (avec l'aide sinistre de Jdanov) comme la production des betteraves. Brecht l'a écrit : « *Le parti marxiste-léniniste n'a pas à organiser la production des poèmes comme on organise un élevage de volailles ; sinon les poèmes se ressemblent justement comme un œuf ressemble à un autre œuf.* »

Ce qui est passionnant, politiquement, dans le livre de Palmier, c'est l'épopée artistique parallèle que vit tout un peuple, qui non seulement organise les écoles, dévore les livres, mais qui s'exprime artistiquement, en collaboration avec les grands artistes, à l'intérieur des usines, dans les villages, qui invente la « littérarisation » des rues, où les inscriptions pallient la pénurie de papier, l'absence de journaux. « *La classe qui s'empare du pouvoir inscrit à grands coups de pinceau ses opinions et ses mots d'ordre sur les édifices dont elle s'est emparée* » (Brecht). Jamais un pays aussi pauvre n'a consacré des sommes aussi colossales à l'instruction, à l'art, à la mise en ordre des musées, et à l'organisation du Narkompros (Commissariat à l'éducation et aux arts), dirigé par le subtil et cultivé Lounatcharski.

La « vache verte » de Chagall

Il est démontré que non seulement il n'y a pas de contradiction entre avant-garde et révolution culturelle d'un peuple, mais que l'épuisement des artistes révolutionnaires coïncide avec la ruine de l'art de masse. L'art, enlevé au peuple, devient l'affaire de privilégiés, de fonctionnaires, de laquais du pouvoir. Alors, les bureaucrates commencent à penser que la « vache verte » de Chagall est une honte pour le prolétariat. Et que l'ironie de Maïakovski contre les petits-bourgeois de la NEP (*Nepmen*) est une insulte intolérable. Tandis que, scandalisée par la multiplication des images de Lénine, la revue *LEF* s'écrie : « *Ne faites pas commerce de Lénine... Nous ne voulons pas d'icônes, pas de Lénine en série, ne reproduisez pas ses portraits sur les toiles cirées, les assiettes, les tasses, les porte-cigarettes, suivez la leçon de Lénine, ne le canonisez pas !* »

Mais quelle était la leçon de Lénine en matière d'art ? Une leçon difficile, et parfois ambiguë. Lénine, révolutionnaire de génie, avait la culture d'un Russe moyen de son époque ; on s'en rend compte en étudiant la liste d'écrivains qu'il dressa pour la bibliothèque qu'il voulait installer au Conseil des commissaires du peuple : il n'y a pas un seul auteur étranger. Dans l'article fameux paru dans l'*Iskra*, en 1905 (« L'organisation du parti et la littérature du parti »), il souhaite d'un côté que « *la littérature devienne une littérature de parti* », mais déclare d'un autre côté que « *chacun est libre d'écrire et de dire tout ce qu'il veut, sans la moindre restriction* ». Jdanov transformera la dialectique de Lénine en « art de parti ».

Ce qui paraît grandiose, chez Lénine, c'est sa générosité, son anti-dogmatisme absolu. Même s'il disait préférer Pouchkine à Maïakovski à vingt mille exemplaires *représentent la jeunesse passionnante et nécessaire de la révolution* » ; même s'il prétendait n'avoir pas le temps de s'occuper de questions artistiques, même s'il reprocha à Lounatcharski de publier Maïakowski à vingt mille exemplaires (« *Mais vous n'êtes pas un peu cinglé ?* »), il laissait cependant s'exprimer librement l'avant-garde, comme force innovatrice révolutionnaire.

Les limites de Lénine : il n'a pas compris que *l'avant-garde* a une dimension internationale (pas seulement russe), il n'a pas compris son rôle anticipateur. Mais il a parfaitement compris la fonction critique de l'art dans la lutte politique. Il était torturé par ces problèmes : comment faire de *l'artiste petit-bourgeois* (y compris Gorki) un révolutionnaire ? Comment faire de l'intellectuel un intellectuel organique ? (Gramsci).

Ces questions sont encore à l'ordre du jour. Le livre de J.-M. Palmier, qui arrive après Soljenitsyne, l'enfermement de Pliouchtch dans un asile psychiatrique, et la mainmise de la police tchèque sur les manuscrits philosophiques de Kosic, est d'une brûlante actualité.

MARIA-A. MACCHIOCCHI.

(1) *Anthologie* (trois volumes) regroupant les textes de Lénine : *Sur l'art et la littérature*. 10/18. Collection dirigée par Christian Bourgois.

CORRESPONDANCE

La traduction de Soljenitsyne

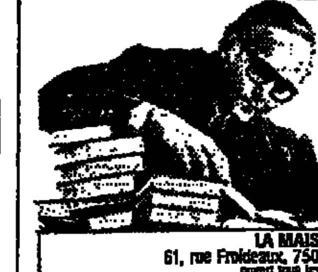
Dans l'article qu'il a consacré au Lénine à Zurich *de Soljenitsyne, Didier Simon reprochait au traducteur français de ce livre, J. P. Sémon, tout en reconnaissant son excellente connaissance du russe*, « une abondance d'expressions vulgaires qui ne correspondent ni au langage de Soljenitsyne ni à tout ce qu'on sait de Lénine ». *M. J. P. Sémon défend ainsi sa traduction* : « J'ai traduit une œuvre, une atmosphère, des personnages, je n'ai pas traduit des phrases mises bout à bout ; je nie la fidélité et, par conséquent, la légitimité du mot à mot poussif (...) Les expressions « vulgaires » sont assez nombreuses dans l'œuvre originale russe — et fort virulentes : koutclla, govna, govionnaïa doucha, der'mo... Je ne me suis pas senti en droit d'édulcorer la langue de Soljenitsyne; quand les exigences du français me contraignaient à supprimer quelque grossièreté, je la transportais ailleurs, dans un contexte qui la tolérait, mais je ne l'ai fait qu'avec modération ; le héros qualifiant ses alliés et ses collaborateurs intimes de « tas de merde » ou d' « étrons », je n'ai pas eu trop de scrupules à lui faire traiter de *cons* ses adversaires (...) Soljenitsyne a pris soin de ne jamais placer ces mots grossiers dans les discours directs de son personnage. Il se contente d'en ponctuer les moments de plus grande tension du monologue intérieur. Et puis, les *gros mots* ont-ils jamais terni la gloire d'un grand homme ?

[M. Sémon se reconnait le droit, quand il « supprime quelque grossièreté » de la « transporter ailleurs ». Il évite ainsi le « mot à mot poussif ». Mais il s'accorde de bien grandes facilités. A revendiquer celles-ci si hautement, il pose un problème de méthode qu'on ne peut discuter ici. Relisons plutôt la préface d'André Gide au Théâtre de Shakespeare (collection de la Pléiade) ou les commentaires de Péguy sur la traduction d' « Œdipe roi », de Leconte de Lisle. Le ton du débat en sera, je l'espère, apaisé. — D.S.]

A propos de « la Terreur sous Lénine »

Nous avons reçu cette lettre de M. Charles Urjewicz, un des auteurs de la Terreur sous Lénine *(Ed. du Sagittaire)* :

Ayant collaboré — par la présentation d'un texte consacré à la Géorgie — à l'ouvrage de Jacques Baynac, *la Terreur sous Lénine*, je tiens à préciser que je ne partage pas les opinions émises par l'auteur dans l'interview qu'il a accordée au « Monde des livres » du 13 novembre. Il est évident que, par rapport au livre lui-même, je ne me considère entièrement responsable que du texte que j'ai signé.





Sciences humaines

Un congrès tumultueux à Milan

Psychanalyse et contestation

Il y avait bien un lieu : Milan. Un thème : sexualité et politique. Un temps : du 25 au 28 novembre. Mais le congrès international qu'organisait le collectif « Sémiotique et Psychanalyse », dirigé par Armando Verdiglione, ne s'est pas plié aux règles classiques. Eclaté, dispersé, contesté, échappant pour une part au contrôle de ceux qui l'avaient suscité, il devint meeting et « psychodrame » — scène baroque et collective où Brecht et Goldoni auraient peut-être pu se rencontrer. Flot de paroles incessant où surnageaient, à la dérive, quelques communications scientifiques en quête d'auditeurs.

La demesure du projet n'y est pas pour rien : plus de quatre-vingts orateurs inscrits, de France et d'Italie en majorité, mais aussi d'Angleterre, d'Allemagne, d'Espagne, et même d'Amérique latine. Entre ces spécialistes issus de disciplines et d'écoles multiples, le dialogue aurait été de toute façon difficile, sinon impossible. Comment, en effet, réunir, sauf sur un malentendu, des partisans de l'antipsychiatrie (David Cooper, Robert Castel, Roger Gentis, Horace Torrubia, Morton Schatzman), des philosophes (Jean-Joseph Goux, Jean-Louis Schefer), des anthropologues (Maurice Godelier), des écrivains (Philippe Sollers), et, bien sûr, des psychanalystes de diverses tendances : lacaniens de l'Ecole freudienne de Paris (Pierre Legendre, Irène Roublef, Jean Oury), de la Société française de psychanalyse (Guy Rosolato), de l'Institut (René Major, Conrad Stein), sans compter les sociologues, les inclassables, et les militants ? Qu'aurait été, s'il avait pu suivre calmement son cours, ce grand « show » international ? Rien d'autre sans doute qu'un spectacle de plus.

Un parfum de Mai

En fait, la question ne s'est même pas posée. Dès le premier jour, face à un public très dense, composé en majorité d'étudiants, la représentation a été bouleversée. Des homosexuels, quelques travestis, sont venus protester contre le discours des techniciens de la sexualité. Mais, avant tout, l'intervention des *féministes* fut décisive. Déjà, à l'entrée du Museo della Scienza e della Tecnica, de grandes affiches manuscrites, signées « Contre-information féministe », dénonçait l'entreprise — et les méthodes de son « patron ».

L'anthropologue Maurice Godelier expliquait, à partir d'un très riche matériel emprunté aux Barouyas de Nouvelle-Guinée, comment, dans une société sans classes et sans Etat, la contradiction dominante peut être celle qui oppose les sexes : aux hommes les parures, le pouvoir, les sentiers réservés, le contrôle des principales tâches productives ; aux femmes la soumission, le consentement, les chemins en contrebas, les huttes précaires, la monotonie des travaux quotidiens. Véhémentes, des voix de femmes l'ont interrompu.

Qu'importent les tribus lointaines ! Ce dont les femmes veulent parler, c'est de leur situation, ici et maintenant. De leur corps, de leur sexualité transformée en corvée conjugale, garantie par contrat, comme la vaisselle et le ménage. La contraception, le divorce, la loi sur l'avortement (actuellement en discussion en Italie), le salaire du travail ménager — c'est là, disent-elles, que s'articulent « sexualité et politique ».

Elles ont occupé, pour en débattre, l'une des salles du congrès. Une fois cette brèche *ouverte*, tous les discours se sont mélangés. Un processus autonome s'était déclenché, qui n'a pas de nom : on parlait de tout partout. Vietnam, schizophrènes, prisonniers, Portugal, argent des psychanalystes, Espagne, absence de traduction simultanée, entrée payante, usines occupées, sexualité dans les casernes, manque de textes polycopiés, absence de Deleuze et de Guattari (dont les noms figuraient toujours sur les affiches), etc. On votait des motions dans le brouhaha et la fumée, on lisait des tracts. Et François Perrier, psychanalyste du « Quatrième groupe » (séparé de Lacan en 1969), disait à la tribune : « *Qu'est-ce que je fous ici ?* »

Parfois revenait, une heure ou deux, un peu de silence. Surtout quand une femme parlait des femmes. Quand Maria-Antonietta Macciocchi lut son texte sur « *La sexualité féminine dans l'idéologie fasciste* », quand Marie-Claire Eoons fit un exposé « à propos de la contradiction hommes-femmes ». Et le tumulte éclatait de nouveau pendant que, réfugiés dans de petites salles, ceux qui étaient venus à un « colloque scientifique » tentaient de lire leur communication, bien souvent interrompue.

Finalement, il y avait dans l'air comme un lointain parfum de Mai. A cette différence près que c'étaient les femmes, cette fois, qui menaient le mouvement et prenaient la parole. Ce fut encore plus évident le dernier jour, où intervint longuement Luce Irigaray, dont *Speculum, de l'autre femme* vient d'être traduit en italien. Le chaos fit place à l'attention, et l'agitation au débat. Il n'y avait plus « le congrès » et « les femmes » tentant de le perturber, ou de tenir, à côté, un « contre-congrès ». Elles dénonçaient, de l'intérieur de l'institution, le fait que « *toute institution exploite le corps des femmes* ». La discussion allait se prolonger jusqu'au soir, car l'exposé touchait à des questions fondamentales : l'organisation de l'ordre social où nous vivons. Sexualité et politique s'y trouvaient enfin vraiment reliées.

Les femmes : des marchandises

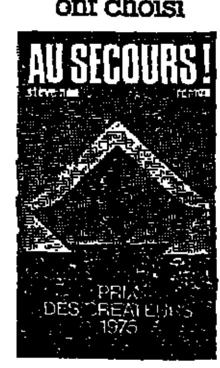
La sexualité *féminine*, a rappelé Luce Irigaray, est rendue impossible par la fonction économique, sociale et culturelle exigée des femmes. L'usage et l'échange des femmes par les hommes assure la reproduction de la société, mais ce « travail » n'est pas reconnu comme tel : il constitue une « infrastructure » méconnue de notre système, où rapports de production et d'échange sont toujours affaire d'hommes. L'analyse de la marchandise comme forme élémentaire de la richesse capitaliste pourrait, à l'insu de Marx, servir à l'interprétation du statut des femmes dans les régimes patriarcaux.

Cette nouvelle « critique de l'économie politique » ne pourrait plus se dissocier de celle de la culture, de son langage, de son imaginaire, de ses lois — bref, des déterminations historiques de la sexualité que la psychanalyse ignore trop.

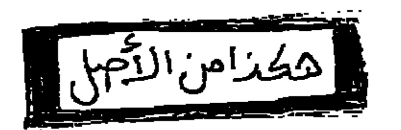
Entamée dans un théâtre (une grève des fonctionnaires avait fermé le musée), la réunion s'est terminée dans une usine désaffectée occupée par un comité populaire de quartier. Il n'y avait là, curieusement, plus beaucoup de psychanalystes... L'un d'eux ne se plaignait-il pas d'être si peu « protégé » au sein de cette foule parlante ?

Une des leçons de cet événement — outre son importance dans le contexte italien — est de confirmer qu'on ne peut *plus*, désormais, tenir sur la sexualité un discours à visée scientifique, voire simplement « théorique », sans être interpellé, interrompu, par les « objets » de ce discours — et d'abord les femmes. A moins évidemment de mettre des chaînes — signifiantes ou pas — à l'entrée de sa tour d'ivoire.

ROGER-POL DROIT.







Freud, quel homme était-ce ?

Raconté par son médecin

(Suite de la page 21.)

A ce titre, il complète admirablement et corrige parfois la monumentale biographie de Freud par E. Jones : quiconque s'intéresse à l'histoire de la psychanalyse et à la figure de son créateur ne pourra éviter de recourir à ce livre qui est beaucoup plus qu'un témoignage : la reconstruction psychanalytique du passé de Freud à travers ses troubles corporels, ses superstitions quant à la date de sa mort, sa relation à Wilhelm Fliess, son rapport au tabac et à la cocaïne, son cancer enfin, qui se manifeste dès 1923 et qui transforme ses seize dernières années en un véritable calvaire, dont Schur ne nous épargne aucun détail.

Toutefois, je ne suivrai pas Schur lorsqu'il avance l'hypothèse selon laquelle Freud serait parvenu à la notion d'une pulsion de mort non pas seulement en raison de son attitude fondamentalement dualiste, mais également parce que conceptualiser le désir de mourir en termes biologiques lui permettait de mieux composer avec sa propre angoisse de la mort. C'est s'en tirer un peu facilement avec un des plus riches et des plus complexes moments de la pensée freudienne.

La toxicomanie

A l'origine de son cancer, il y eut certainement le tabagisme de Freud ; il est juste à cet égard de parler d'une véritable intoxication à la nicotine ; Freud ne pouvait fournir aucun travail créateur sans fumer, et renoncer à ses cigares équivalait pour lui à renoncer à la vie. S'interrogeant sur la nature de cette toxicomanie assez étrange de la part d'un homme qui, ayant goûté à la cocaïne, ne devint cependant jamais cocaïnomane, Max Schur conclut que cette dernière favorise les processus primaires (inconscients), tandis que la nicotine agirait au contraire sur les processus secondaires (conscients). Il ajoute que Freud s'est peut-être réellement puni par son cancer d'un sentiment de culpabilité lié au « besoin primitif », au « péché originel », c'est-à-dire à la masturbation, dont le tabac était, selon lui, un besoin dérivé.

Une autre hypothèse, non moins judicieuse, est celle émise par Didier Anzieu dans son remarquable ouvrage sur *l'Auto-analyse de Freud* (1) : l'auto-analyse de Freud lui aurait révélé sa problématique œdipienne et ses fixations prégénitales, mais non les angoisses de morcellement et de persécution liées à la relation duelle à la mère, qui, elles, seront traitées par le tabac et non par l'analyse psychique.

Ces subtilités dans la compréhension psychologique du « héros » ne doivent pas nous faire oublier que *la Mort dans la vie de Freud* est également un très riche et très vivant portrait de Freud ; ainsi sur son humour, et on sait quelle place fondamentale Freud attribuait à l'humour comme signe de santé psychique, les témoignages de Max Schur ne manquent pas. Freud le renvoie, par exemple, alors qu'il est au plus mal, auprès de sa femme, qui a de la peine à accoucher, en lui disant : « *Ainsi vous quittez un vieillard qui ne veut pas mourir pour un enfant qui ne veut pas encore venir au monde.* » Ou encore, alors qu'on lui fait part qu'on brûle ses livres à Berlin et à Francfort en même temps que ceux d'Arthur Schnitzler, de Stefan Zweig et de Thomas Mann, il se félicite simplement « d'être en si bonne compagnie ». Enfin, à sa fille Anna qui, alors que les nazis ont pris le pouvoir à Vienne et que leur vie est directement menacée, lui demande : « *Ne serait-il pas mieux que nous nous suicidions ?* », Freud lui répond, avec son mélange particulier d'ironie et d'indignation : « *Pourquoi, parce que c'est ainsi qu'ils voudraient nous voir ?...* »

ROLAND JACCARD.

(1) PUF.

Par son fils

★ FREUD, MON PERE, de Martin Freud. Présentation par Marie Bonaparte. Préface de Jacques Trilling. Trad. de l'américain par Ph. Rousseau. Coll. « Freud et son temps ». Ed. Denoël, 270 pages, 46 F.

EVIDEMMENT, ce n'est pas facile d'être le fils d'un génie. Ce n'est pas déplaisant non plus : on jouit du reflet de sa gloire. On peut aussi écrire un livre. Ce qu'a fait, en 1958, Jean-Martin Freud, ainsi prénommé en l'honneur du « grand Charcot » qui fut à l'origine de la vocation psychiatrique de son père. Un père que nous saisissons ici au fil du quotidien. Ce qu'il aime : la ponctualité, les artichauts d'Italie, la cueillette des champignons, le bœuf bouilli à la viennoise. Ce qu'il exècre : le téléphone, la bicyclette (on ne saura jamais pourquoi, mais c'est une véritable phobie), le poulet rôti et les écarts de comportement.

Pour l'éducation sexuelle de ses six enfants, trois garçons, trois filles (Jean-Martin est l'aîné), Freud se montre aussi pusillanime que les autres pères de famille. « Nous avions parlé en famille des bêtes d'élevage, *écrit Jean-Martin Freud*, et père s'était rendu compte qu'aucun de ses enfants ne savait la différence entre un bœuf et un taureau. » « Il faut que l'on vous parle de ces choses », *s'était-il alors exclamé.* « Mais, suivant en cela la conduite de la majorité des pères, il n'en avait rien fait. »

Sur Freud, ce livre naïf et frais ne nous apprend pas grand-chose. En revanche, il constitue un étonnant document sur la vie d'une famille bourgeoise, donc aisée, et juive, à Vienne, à l'aube de ce siècle. A ce titre, tout comme le Journal psychanalytique d'une petite fille, *de* Grete Lainer *(1), ou les* Fragments d'une grande confession, *de Th. Reik (2), il exhale une sourde nostalgie : celle d'une époque et d'un pays qui croyaient au bonheur.* — R. J.

(1) Denoël.
(2) Denoël.

Par Erich Fromm

★ LA MISSION DE SIGMUND FREUD, de Erich Fromm. Trad. de l'américain par Paul Alexandre. Ed. Complexe. Diffusion : Presses universitaires de France. 110 pages. 26 F.

LES premiers élèves de Freud, quel genre d'hommes était-ce donc ? Comme leur maître, dans leur grande majorité, des intellectuels de la classe moyenne dépourvus de tout idéal ou de toute conviction religieuse, politique ou philosophique ; ni socialistes, ni sionistes, ni catholiques, ni juifs orthodoxes, ils adhèrent, selon Fromm, au mouvement psychanalytique comme à une mystique substitutive ; d'où le rôle considérable que jouent dans la psychanalyse orthodoxe le dogme, *le* rituel, *les* anathèmes *et le* culte idolâtre *de la personnalité de Freud.*

Erich Fromm scrute ici sans sympathie excessive la personnalité de Freud. D'où vient que cet homme qui fut, selon lui, un grand savant, ait cherché à fonder un mouvement à caractère « politico-religieux » ? Trop sceptique et trop sensible pour devenir un leader politique, Freud parvint, par le biais de la psychanalyse, à réaliser son vieux rêve, celui d'être le Moïse qui a montré à la race humaine la terre promise, c'est-à-dire la conquête du ça par le moi, *et le moyen de réussir cette conquête. Mais le drame de Freud, que tente également d'éclairer Fromm, fut de terminer ses jours au moment même où le rationalisme était vaincu* « par les forces les plus irrationnelles que le monde occidental eût connues depuis l'époque des procès de sorcières ». — *R. J.*

Par Théodor Reik

★ TRENTE ANS AVEC FREUD, de Théodor Reik. Traduit de l'américain par E. Szuyeer. Ed. Complexe. Diffusion : Presses universitaires de France. 129 pages. 28 F.

« J'AI rassemblé ici les souvenirs des trente années que j'ai passées près de Freud » ; ainsi débute ce bref mémorial de Théodor Reik, qui complète utilement son chef-d'œuvre : « Fragment d'une grande confession » (1), témoignage personnel de l'effet profond que l'œuvre de Freud, autant que sa personnalité, ont exercé sur ses années de formation.

Sur la mémoire extraordinaire de Freud (elle fonctionnait, nous dit Reik, comme un appareil photographique), sur ses qualités d'orateur, sur sa misanthropie (« les hommes sont une bande de loups, confie-t-il un jour à Reik, rien qu'une bande de loups. Ils traquent ceux qui leur feraient du bien »), sur sa galanterie un « peu vieux jeu » à l'égard des femmes, sur son humour souvent grinçant, le lecteur curieux de la personnalité de Freud apprendra au fil des pages et des anecdotes maintes choses. Le livre s'achève sur quelques essais de moindre intérêt et sur la publication des lettres adressées à Reik par Freud. — R. J.

(1) Ed. Denoël.



SOCIÉTÉ

LA FÉDÉRATION NATURISTE A VINGT-CINQ ANS

Nus, mais pas dévergondés

Des messieurs distingués, vêtus de stricts costumes, à la boutonnière parfois ornée d'une décoration. Quelques solides barbus à la poignée de main redoutable. Des dames souriantes dans leur robe à fleurs... Mardi 2 décembre, la Fédération française de naturisme a fêté, dans ses salons parisiens, son vingt-cinquième anniversaire. Non sans satisfaction : il y avait mille six cent trente naturistes en 1950 ; ils sont aujourd'hui plus de quatre-vingt mille.

Les raisons qui poussent ces honorables citoyens à se promener nus dans des endroits réservés ne choquent plus guère. Etonnent-elles encore à l'heure où de nombreux Français, surtout parmi les jeunes, pratiquent à l'occasion un naturisme « sauvage », là où il leur plaît, sans carte ni « licence » ? Les adhérents de la F.F.N. croient aux vertus de l'organisation. Les chiffres qu'ils citent sont éloquents : 200 sections et associations, 135 centres de loisirs, dont 35 de vacances, au total, 3 000 hectares de nature protégée, 22 plages, 65 piscines, 13 bases nautiques, 16 000 emplacements pour les tentes et les caravanes, 3 000 bungalows...

Qui confondrait avec des érotomanes ou des exhibitionnistes ces pères de famille (l'âge moyen des hommes est de trente-neuf ans, même si l'on note actuellement un net rajeunissement), dont le pouvoir d'achat n'a pas échappé à quelques hommes d'affaires avisés ? Le naturisme, *« manière de vivre en harmonie avec la nature, caractérisée par une pratique de la nudité en commun »*, possède, selon la F.F.N., *« un grand pouvoir de normalisation et d'équilibre, aussi bien face aux tabous sociaux qu'aux exacerbations sociales de la sensualité »*. Nus, sans doute, mais point dévergondés.

Pourtant, sous ces allures paisibles, la F.F.N. poursuit son petit bonhomme de combat. L'article 330 du code pénal, qui réprime l'*« outrage public à la pudeur »* et qui a inspiré Courteline, constitue, aux yeux de ses dirigeants, un anachronisme. *« Il faudrait éviter que des gens passent un après-midi au poste pour s'être baignés nus dans une crique isolée, que des gendarmes essoufflés ont eu toutes les peines du monde à atteindre... uniquement afin de les y surprendre »*, explique M. Jacques Dumont, le président de la F.F.N. Il a donc écrit à tous les parlementaires pour leur demander, sans abroger cet article, d'y adjoindre un paragraphe précisant que la pratique du naturisme, *« telle qu'elle est définie et contrôlée par les règlements en vigueur »*, ne tombe pas sous le coup de cet article. Vingt mille adhérents auraient déjà fait la même démarche auprès de leurs députés.

DOMINIQUE DHOMBRES.

Deux revues publiant des « annonces sexuelles » sont frappées d'interdiction

Par arrêté publié au « Journal officiel » du 29 novembre, le ministre de l'intérieur vient d'interdire à la vente aux mineurs et à l'affichage deux publications : l'une hebdomadaire, « le Petit Libertin » ; l'autre mensuelle, « Sexpol ». Bien qu'aucune justification ne soit nécessaire à ce genre de mesure — qui rend ordinairement impossible la distribution d'un journal, — on ne cache pas, au ministère de l'intérieur, que cette interdiction est liée à la publication de « petites annonces » spécialisées à base de recherches de partenaires sexuels.

« Le Petit Libertin », qui paraît sur huit pages, est une entreprise purement commerciale qui ne publie que des petites annonces spécialisées. « Sexpol », en revanche, créé en février 1975, paraît sur cinquante-deux pages et n'a qu'une page de petites annonces (gratuites) depuis son avant-dernier numéro (1). « Sexpol » est publié par une association sans but lucratif fondée sur les principes d'« économie sexuelle » de Wilhelm Reich. Son orientation politique d'extrême gauche distingue ce mensuel des publications uniquement pornographiques : il ne publie pratiquement pas de photos, même si les dessins ont un caractère érotique très souligné.

La mesure administrative qui frappe ces deux revues intervient peu de temps après la publication dans « Libération » d'un avis aux lecteurs les invitant à adresser plutôt leurs annonces à ces deux publications qu'au quotidien d'extrême gauche. Cet avis a-t-il « alerté » le ministère de l'intérieur ? Toujours est-il que d'autres revues publiant des annonces du même genre n'ont pas encore subi les foudres de la censure.

Les dirigeants de « Sexpol » ont décidé de créer un comité de soutien à leur revue et de réunir un meeting à Paris le mercredi 10 décembre.

(1) A titre indicatif, on relève cette annonce dans le dernier numéro : « Garçon, 26 ans, tendre, passionné, cherche jeunes garçons 12-17 ans pour relations libérées. »

OFFICIERS MINISTÉRIELS
et ventes par adjudications

Rectificatif à l'annonce du 27 nov. Vente 16 déc. - Tribunal CORBEIL
MAISON A VILLECRESNES
Lire 94 (Val-de-Marne) et non 91.
Me ELLUL, av. CORBEIL, t. 496-30-14.

Vte sur Saisie Immob. au Palais de Justice de CORBEIL-ESSONNES (91) le MARDI 9 DECEMBRE 1975 à 14 h.
UN PAVILLON
sis à
ÉPINAY-SUR-ORGE (91)
35, rue des Vignes
MISE A PRIX : 10.000 FRANCS.
Consignation pour enchérir.
Renseign. : Mes TRUXILLO-AKOUN, avoc. assoc. à CORBEIL-ESSONNES, 51, rue Champlouis. Tél. : 496-30-26 et 496-14-18.

Sté d'Avocats MANEYROL, ROY, GOUZES, dont le siège est à MARMANDE (47), 12, rue Lespinasse. Tél. 64-05-19 et 64-23-85. VENTE SUR SAISIE IMMOB. l'adj. aura lieu le vendredi 19 décembre 1975, à 14 heures, à l'audience des Sais. Immob. du Trib. de Gde Inst. de MARMANDE, Palais de Justice de ladite ville, place Clemenceau. EN UN SEUL LOT :
UN DOMAINE RURAL
dénommé « DOMAINE DE MAISONNEUVE DU CHATEAU LABROUSSE »
sis commune de LAVERGNE (47)
comprenant : CHATEAU DE STYLE MODERNE
bâtiments divers à usage de dépendances, parc, terres labourables et bois, le tout d'une contenance de 16 hectares environ.
MISE A PRIX : 280.000 FRANCS
Pour tous rens. s'adr. à la Sté d'Avocats MANEYROL, ROY, GOUZES, 12, rue Lespinasse à MARMANDE (47) poursuivant la vente.

VENTE SUR SAISIE IMMOBILIERE AU PALAIS DE JUSTICE A PARIS
LE LUNDI 15 DECEMBRE 1975 à 14 heures
en un seul lot
UN APPARTEMENT SIS A PARIS (17e)
de 8 pièces principales au 1er étage, deux caves, deux chambres de service et un débarras au 7e étage, dans un immeuble
5, rue Anatole-de-La-Forge
MISE A PRIX : 300.000 FRANCS
S'adresser à Me Guy-Gil BARBIER, avocat à la Cour, 3, boulevard de Courcelles à PARIS (8e). Tél. : 522-17-50, et à Me Jacques SCHMIDT, avocat à la Cour, 8, rue de l'Isly à PARIS (8e). Tél. : 292-01-85.

VENTE AU PALAIS DE JUSTICE - CHAMBERY (73)
LE JEUDI 13 JANVIER 1976 à 9 heures
En 3 lots
sis à AIX-LES-BAINS (Savoie)
1er lot : TERRAIN et CONSTRUCTIONS
comprenant : très grand ensemble hôtelier luxe avec plus de 150 chambres situés à côté de l'Etablissement Thermal.
Loyer actuel : 114.721 F.
MISE A PRIX : 970.000 FRANCS
2e lot : TERRAIN viabilisé de plus de 1 ha
Chemin de la Grimotière
MISE A PRIX : 165.000 FRANCS
3e lot : TERRAIN viabilisé de 82 ares
boulevard Lepic
MISE A PRIX : 85.000 FRANCS
S'adresser : Etude OLLIER, notaire, 17, rue du Temple, AIX-LES-BAINS ; Me VALDELIEVRE, 2, place Porte-Reine et Me GIRARD-MADOUX, 20, rue Jean-Pierre-Veyrat, avocats à CHAMBERY.

SOCIÉTÉ

Libres opinions

LA FIN ET LES MOYENS

par GILBERT CESBRON

VOUS venez d'acheter *le Monde*. Vous êtes debout dans le métro, ou assis dans votre voiture, et, jetant, à chaque feu rouge, un coup d'œil sur les titres, vous pensez Portugal, Espagne, Liban ; ou, encore, « chômage, inflation ». Mais, en ce moment même, il y a des enfants qu'on viole devant leurs parents, des hommes sur les parties sexuelles de qui l'on pose des électrodes, des femmes dans le vagin de qui l'on insémine un produit qui va attirer les souris. Il y a, en ce moment même, des classes *très* studieuses où des écoliers adultes apprennent, avec dessins au tableau noir, comment on torture. Il y a, dans plus de soixante-dix pays, des « étudiants » qui font des exercices pratiques de torture pour obtenir un certificat de spécialiste. Tout cela ce sont des faits, comme le Portugal, le Liban ou l' « inflation ». Certes, on ne peut pas y penser sans cesse. Mais voulez-vous, un instant, entre l'Espagne *et le* chômage, y penser avec moi ?

Tout ce qui nous rend soudain honteux d'être chrétien après *vingt siècles de chrétienté* ; tout ce qui, plus universellement, nous empêche d'être fier d'être un *homme* : *tout ce qui nous donne* la nausée du désespoir et nous souffle le terrible « A quoi bon ? A quoi bon me battre, à quoi bon vivre ? » — tout cela, c'est le mal. Pas un humain ne peut y contredire, pas *un*. Même *le* bourreau. *Même* le dictateur, qu'il soit, comme l'on dit, « de gauche » ou « de droite » ; mais *au-delà* d'un certain orgueil, d'un certain mépris, d'un certain chantage, d'une certaine *horreur*, il n'y a plus de différence, plus de place pour aucune référence à une quelconque idéologie. Il y a l'humain et l'inhumain, voilà tout.

C'est alors que surgit, du fond de l'ignoble sagesse des nations, pour anesthésier toutes les consciences, pour tranquilliser les coupables et réduire les témoins au silence, la phrase abjecte, abominable, celle qui, depuis les premiers *pas* de l'humanité jusqu'à ses derniers jours, excuse et exalte, excusera et exaltera tous les crimes : « La fin justifie les moyens. »

C'est ce que dit Machiavel, en toute mauvaise foi ; c'est ce que prétend Massu, en toute bonne foi, — et c'est la *plus* belle invention du démon. Il faut répondre bonnement : Eh bien ! non ! la fin ne justifie jamais les moyens lorsque ceux-ci sont, de soi, injustifiables.

Chez les intellectuels et les partisans, la mode est à l' « amalgame » : mettre tout *dans le même sac* ; nommer « répression » ce qui n'est que maintien de l'ordre (car la question est de savoir de quel ordre il s'agit, mais pas s'il est nécessaire ou non de le maintenir) : *dériver* insensiblement des moyens indispensables, même s'ils sont pénibles ou humiliants, aux *moyens* indéfendables. Mais, ici, l'enjeu est trop grave pour qu'on laisse quiconque brouiller les cartes. Essayons d'être *purs* et simples. Non, la fin ne justifie pas toujours les moyens ; et la frontière, c'est Gandhi qui l'a établie à jamais, ne laissant aucune échappatoire aux ambitieux, aux sadiques, aux tyrans, quand il énonce calmement que : « La fin est *dans* les moyens comme l'arbre est dans la semence. »

Autrement dit, si vous employez la terreur, la torture, le chantage, la fin que vous poursuivez par ces moyens-là est d'avance condamnée, d'avance entachée de torreur, de torture, de chantage. C'est bien pourquoi aucun chef d'aucune nation occidentale n'assistait aux obsèques de Franco, quelque prospérité, quelque paix que celui-ci ait, sans conteste, procurées à l'Espagne. La fin était honorable, les moyens trop souvent déshonorants. C'est aussi pourquoi le général Pinochet tombera, à son tour, au fond d'un océan de sang. Et, *pour* balayer humblement *devant* notre porte, c'est aussi notamment pourquoi *nous* avons « perdu l'Algérie » et, plus grave, une certaine idée de la France et de son armée.

***

Une association internationale, remarquablement informée, équitable, opiniâtre, lutte sur tous les fronts contre la torture. Comme elle est d'origine anglo-saxonne, elle se nomme Amnesty International ; mais elle existe en France et devrait y compter trente millions d'adhérents, autant que de Français adultes.

Les chrétiens de ce pays viennent, à l'ombre de ce grand arbre, de planter leur arbuste : l'Association des chrétiens pour l'amnistie et contre la torture (1). C'est qu'il y a dans tout cela, pour un chrétien, double indignation, double honte et double remords. Comment, dans un tel combat, ceux qui se réclament du Christ innocent, torturé, mis à mort, ne sont-ils pas en première ligne ? Comment leurs évêques, prêtres et pasteurs ne sont-ils les premiers informés et les premiers informateurs de l'inacceptable ? Mais surtout comment admettre que, dans tel pays où la torture est devenue un moyen de gouvernement, l'Eglise, la hiérarchie, les fidèles puissent se taire et se terrer au lieu de *prendre*, comme don Helder Camara, le risque de clamer leur indignation ? Notre action peut les y aider ; et, parce qu'elle est apolitique, courtoise, multiple, elle peut — la preuve en est faite — tempérer certains gouvernants et sauver des vies humaines. Telles sont les raisons qui ont suscité cette association et devraient lui rallier tous ceux qui veulent vraiment conformer leur vie à l'Evangile.

Aux bons apôtres qui prétendent — et c'est l'argument qu'on nous oppose de toutes parts — que « nous ne devons pas nous immiscer dans les affaires intérieures d'un autre *pays* », je répondrai qu'ils ont raison. Entièrement raison, à cela près (qui est essentiel et délimite incontestablement la frontière) que, certes, la fin appartient au pays en question, à lui seul, et que *nous* n'avons pas le droit de nous en mêler quand la majorité des citoyens de ce pays, dûment informés et interrogés, se sont exprimés dans ce sens ; mais que les moyens nous concernent tous. Car eux ne mettent pas en jeu un dessein *politique mais* bien la *responsabilité*, la santé, le destin de l'humanité tout entière. Si, employés à quelque fin que ce soit, ces moyens sont visiblement contraires à ce que, après tant de siècles, l'humanité a *unanimement défini comme appartenant* aux droits de l'*homme*, alors oui, tout homme est concerné.

On ne peut pas rendre sages, humains, prévoyants les dictateurs, affichés ou occultes, en uniforme ou en veston ; mais on doit éveiller à la vigilance les millions d'hommes qui, *seuls finalement*, peuvent s'opposer à *leur* terreur, à leur *oppression*, à leur sanglante impatience. Pour nous qui vivons, certes, dans l'injustice et le « désordre établi » mais, quoi que prétendent les partisans, dans autant de paix et de liberté qu'une société peut en assurer, pour nous, ce n'est pas une option libre mais un devoir absolu que de lutter, dans la mesure de nos moyens, contre la torture politique *et* policière. Au lieu de dépenser tant de véhémence et de violence à dénoncer telle ou telle fin, unissons-nous d'abord, sans *distinction* d'idéologie, pour lutter contre ces *moyens* qui font retomber l'humanité dans ses ténèbres et mourir, chaque jour, dans l'abjection, des centaines de nos semblables.

(1) ACAT, 8, villa du Parc-Montsouris, 75014 Paris.

SOCIÉTÉ

La réforme de l'adoption

Ajuster l'offre à la demande

Au cours de sa communication au conseil des ministres, Mme Simone Veil, ministre de la santé, a présenté plusieurs mesures — prises ou à prendre — destinées à améliorer l'application de la loi du 11 juillet 1966, qui a réformé le régime de l'adoption.

La nette amélioration des procédures, depuis 1966, n'est pas discutable, et la modification de l'article 350 du code civil, qui permet aux tribunaux de déclarer adoptables des enfants victimes, depuis un an, d'un « *désintérêt manifeste* » de la part de leurs parents de sang, a considérablement élargi l'offre potentielle. Il n'en demeure pas moins que cette offre reste trop limitée par rapport à ce qu'elle pourrait être et par rapport à une demande qui ne cesse de croître. L'administration et la justice ne peuvent toutefois pas espérer l'accroître de manière telle que toutes les demandes sérieuses soient suivies d'adoption. Elles doivent se borner à agir de façon à rendre juridiquement adoptables des enfants qui sont seulement « susceptibles » de l'être. Si, au 31 décembre 1972, on comptait 41 152 pupilles, 30 000 seulement avaient moins de quinze ans, et 6 551 moins de six ans. On sait que les demandes ne portent guère que sur les très jeunes bébés. L'effort ne peut donc porter que sur les enfants « recueillis temporaires » ou « en garde ». Ils sont respectivement 75 475 et 111 316. Encore ne sont-ils pas tous — et c'est heureux — victimes d'un désintérêt de la part de leurs parents. Il est apparu que, depuis la loi de 1966, les tribunaux et l'administration de l'action sociale ont trop peu utilisé à l'égard de ces enfants-là la possibilité, offerte par l'article 350, de les déclarer adoptables. Dès 1974 des circulaires à ce sujet avaient été publiées. Sans doute n'ont-elles pas été assez suivies puisque Mme Veil vient d'en établir une nouvelle.

C'est dans le même but que Mme Veil a évoqué devant le conseil des ministres deux textes modifiant la loi de 1966, et qui pourront être soumis au Parlement lors de sa session de printemps. D'une part, le texte de l'article 350 pourrait être modifié, afin de remplacer — dans le sens de la souplesse — la notion de « *désintérêt manifeste* » que des juges interprètent trop restrictivement, négligeant l'intérêt de l'enfant lui-même. D'autre part, la suppression de l'obligation de dispense du président de la République, nécessaire aux parents d'enfants légitimes désireux d'adopter un autre enfant, sera proposée. Il s'agit surtout de faciliter l'adoption d'enfants par les familles nourricières ou les gardiennes chez qui ils ont été placés par l'administration.

Créé au mois de juillet de cette année, le conseil supérieur de l'adoption, organisme consultatif auprès du garde des sceaux et du ministre de la santé, devrait en principe se réunir pour la première fois le jeudi 11 décembre.

BR. F.

AÉRONAUTIQUE

LE GÉNÉRAL JACQUES MITTERRAND EST APPELÉ A PRÉSIDER LA SNIAS

Pressenti par le conseil des ministres du 22 octobre dernier pour occuper le poste de président-directeur général de la Société nationale industrielle aérospatiale (SNIAS), M. Jacques Mayoux ne prendra pas finalement ses nouvelles fonctions. Le conseil des ministres est revenu, en effet, sur sa décision, et, mercredi 3 décembre, il a désigné à ce poste le général Jacques Mitterrand, cadre de réserve et frère du premier secrétaire du parti socialiste (nos dernières éditions datées 4 décembre).

Convoqués pour ce jeudi 4 décembre, les actionnaires de la SNIAS sont invités à fixer la date d'application des nouveaux statuts (*le Monde* du 23 octobre) et à nommer le nouveau conseil d'administration, composé de douze membres parmi lesquels figurera le nouveau président-directeur général.

Il y a plus d'un mois, M. Mayoux, ancien directeur général de la caisse de Crédit agricole, avait posé un certain nombre de conditions avant d'accepter définitivement la présidence de la SNIAS. En particulier, il avait souhaité que soient clairement précisées et délimitées les responsabilités de président-directeur général de la SNIAS qui devenait, dans son esprit, l'interlocuteur principal et privilégié de l'Etat, actionnaire quasi unique de la société. Cet accroissement des pouvoirs du responsable de la SNIAS, qui a été refusé, aurait eu pour conséquence de resituer à sa juste place l'influence, longtemps prépondérante, des cabinets ministériels ou des administrations de contrôle des sociétés nationales de l'aéronautique en France

M. Mayoux avait, d'autre part, lié son accord définitif à la constitution d'un conseil d'administration qui aurait eu son agrément complet et dont les membres représentent l'Etat, le personnel et les actionnaires. Plusieurs listes différentes des membres de ce conseil d'administration ont été établies (*le Monde* du 1er novembre) et, parmi les quelques noms avancés, ont parfois figuré ceux, notamment, du général d'armée aérienne (cadre de réserve) Jacques Mitterrand, frère du premier secrétaire du P.S., et de M. François Giscard d'Estaing, directeur général de la Banque française du commerce extérieur et cousin germain de l'actuel chef de l'Etat.

Enfin, M. Mayoux avait souhaité que soit réactualisée la rémunération du président de la SNIAS, en référence, par exemple, à celle des présidents des grandes banques nationalisées. Une telle suggestion est partagée, voire soutenue, par d'autres présidents du secteur nationalisé de l'aéronautique, en particulier par le président de la SNECMA. Sur ce point précis, le porte-parole du gouvernement a déclaré à l'issue du conseil des ministres du mercredi 3 décembre : « *La politique du gouvernement depuis plusieurs mois est de s'opposer aux inégalités excessives de revenus et, par conséquent, le ministre de tutelle de la Société nationale industrielle aérospatiale (SNIAS), le ministre de la défense, a été amené à ne pas accepter le niveau de rémunération demandé* » par M. Mayoux.

Pour toutes ces raisons, la nomination effective de M. Mayoux n'était pas encore parue au *Journal officiel* et, devant l'absence de règlement de ces différentes questions, plusieurs autres noms de personnalités pressenties ont été mis en avant. Il semble que le chef de l'Etat et le gouvernement aient, alors, voulu abréger la vacance du pouvoir à la tête de la SNIAS préjudiciable à la situation interne de la société et à son renom à l'exportation.

Le choix final du général Mitterrand revient, en effet, au chef de l'Etat, au premier ministre et au ministre de la défense, qui avaient laissé entendre, récemment, que la personnalité retenue « *surprendrait* » mais qu'elle avait une compétence aéronautique. On observera que le nom du frère du premier secrétaire du P.S. avait également été avancé pour occuper des responsabilités importantes de conseiller militaire auprès du gouvernement ou, si cette solution avait été écartée, de conseiller au cabinet du ministre de la défense.

[Né le 21 mai 1918 à Angoulême (Charente), le général d'armée aérienne Jacques Mitterrand est sorti de Saint-Cyr pour servir, dès 1940, dans un groupe de bombardement. Après divers postes d'état-major, il commande, en 1970, les forces aériennes stratégiques (bombardiers nucléaires Mirage IV et missiles du plateau d'Albion). Inspecteur général de l'armée de l'air, il quitte l'armée de l'air en mai 1975, pour le cadre de réserve.]

« LES ÉCHOS » : une nomination qui inquiète les milieux spécialisés.

Le quotidien *les Echos* du 4 décembre commente, comme suit, la décision du conseil des ministres de porter le général Jacques Mitterrand (cadre de réserve) à la tête de la SNIAS :

« *Quelles que soient les qualités de M. Jacques Mitterrand — et elles sont éminentes, — la nomination d'un militaire, grand commis de l'Etat, à la tête d'une entreprise qui a avant tout besoin d'industriels et de gestionnaires, ne peut qu'être reçue comme un recul par rapport aux intentions affirmées ces dernières années. M. Chirac avait laissé entendre récemment que la personnalité choisie « surprendrait ». Que le nouveau patron de la SNIAS soit le frère de M. François Mitterrand surprendra peut-être les non-initiés, mais qu'il ne soit pas un industriel inquiète les milieux spécialisés.* »

ÉDUCATION

● *Manifestation de directeurs d'école.* — Quelque trois cents directeurs et directrices d'écoles maternelles et élémentaires de la région parisienne (Seine-et-Marne, Yvelines, Hauts-de-Seine et Val-d'Oise) sont allés, le mercredi 3 décembre, au ministère de l'éducation nationale pour faire part de leurs revendications. Cette manifestation a été organisée à l'appel des sections départementales du Syndicat national des instituteurs, animées par des militants de la tendance « Unité et Action » (proche du parti communiste). Les directeurs d'écoles demandent un abaissement des effectifs d'élèves pris en compte pour être déchargés partiellement ou totalement de faire la classe.

● *Stage de formation pour les femmes désirant reprendre un travail.* — Un stage gratuit à leur intention est organisé du 2 au 26 février, avec interruption pendant les congés de février, par l'université Paris-VIII, le lundi et le mardi toute la journée et le jeudi après-midi.

★ Université Paris-VIII, service de la formation permanente, route de la Tourelle, 75571 Paris Cedex 12, tél. 808-92-26.

● *Le prix Jean Macé*, décerné par la Ligue française de l'enseignement et de l'éducation permanente, a été attribué cette année à Huguette Pérol, pour *Je rentrerai tard ce soir* (Hattier) et à Lucien Mathieu, pour *Terre, opération survie* (Editions de la Farandole). Ce prix, d'un montant de 300 francs, récompense chaque année depuis 1958 un ouvrage destiné à des adolescents.

MÉDECINE

LES PSYCHOLOGUES RÉCLAMENT DE MEILLEURES CONDITIONS D'EXERCICE

Depuis le 13 octobre dernier, les psychologues et les orthophonistes des hospices civils de Lyon sont en grève pour protester contre les nouveaux contrats que leur propose l'administration hospitalière. Ils estiment la rémunération largement insuffisante (environ 17 francs de l'heure), rejettent le calcul de l'ancienneté qu'on leur impose et surtout réclament des « *congés payés réels* », des indemnités complémentaires en cas de maladie ou de maternité et une réelle sécurité de l'emploi.

De son côté, le Syndicat national des cadres et techniciens de la santé (C.G.T.) a, lundi 1er décembre au cours d'une conférence de presse, également protesté contre les conditions de travail des psychologues ; 30 % des psychologues ont un statut datant de 1971, qui est, suivant le syndicat, « *unanimement condamné* » : d'après lui, il ignore le niveau de qualification que les textes par ailleurs exigent du psychologue, méconnaît les responsabilités qu'assument quotidiennement les psychologues, ainsi que le « *besoin massif de la population pour des interventions de ce niveau* ». Le syndicat demande notamment une hausse considérable des rémunérations (actuellement environ 2 300 F par mois à l'embauche, 4 700 avec vingt-cinq ans d'ancienneté, pour des personnes ayant fait six ans d'études après le baccalauréat) et la création de nouveaux postes.

Quant aux vacataires (70 % des psychologues), « *on exige d'eux*, estiment les responsables du syndicat, *la même chose que des statutaires sans leur assurer autre chose qu'un salaire minimum* » : ils n'ont aucune sécurité d'emploi, pas d'ancienneté, parfois des congés payés, pas de remboursement des frais de déplacement. Leur rémunération varie de 16 à 30 ou 50 F de l'heure.

● *L'Association nationale des journalistes honoraires* vient de créer le prix Gabriel Perreux, en souvenir de leur ancien confrère. D'une valeur de 2 000 F, ce prix qui récompensera un journaliste pour l'originalité de ses articles et son sens de l'humour, sera décerné pour la première fois en janvier 1976 par un jury présidé par M. André Guérin (secrétariat du prix : 10, rue Pierre-Chérost, 92200, Neuilly-sur-Seine).

SCIENCES

M. ROGER MITTINER DIRECTEUR DE LA MÉTÉOROLOGIE NATIONALE

Le conseil des ministres du 3 décembre a nommé M. Roger Mittiner, ingénieur général à la météorologie nationale, en remplacement de M. Jean Bessemoulin, qui occupait ce poste depuis 1964.

[M. Roger Mittener est né à Paris le 6 mai 1917. Licencié ès sciences, il est entrée à la Météorologie nationale en 1945. Successivement responsable des études techniques à la prévision, puis directeur adjoint du service météorologique métropolitain, il a été nommé en 1969 directeur de ce même service et ingénieur général. M. Mittener a représenté la France à de très nombreuses réunions internationales, notamment à celles de l'Organisation météorologique mondiale et de l'Organisation de l'aviation civile internationale. Il a participé aux travaux du groupe franco-britannique Concorde. Il a été membre du comité des recherches atmosphériques de la Délégation générale à la recherche scientifique et technique (D.G.R.S.T.).

M. Mittener est chevalier de la Légion d'honneur.]

LA FRANCE VA RÉALISER D'IMPORTANTS TRAVAUX CARTOGRAPHIQUES EN ÉGYPTE

Le gouvernement égyptien vient de conclure avec l'Institut géographie un accord portant sur la Société française de stéréotopographie, un accord portant sur la réalisation de la couverture cartographique du territoire égyptien. Selon cet accord, les travaux couvriront d'abord 200 000 kilomètres carrés au 1 : 25 000, 10 000 kilomètres carrés au 1 : 2 500 et 500 kilomètres carrés au 1 : 1 000. Les cartes au 1 : 2 500 et au 1 : 1 000 sont destinées à répondre respectivement à des besoins cadastraux et à la représentation des villes (rappelons que la superficie totale de l'Egypte est de 1 million de kilomètres carrés, superficie dont un trentième environ est habité).

Une première aide de 12 millions de francs sera apportée par le gouvernement français. Mais pour les deux partenaires français, la réalisation du programme prévu par l'accord est estimée à 120 millions de francs pour cinq ans.

L'accord franco-égyptien n'est pas le premier du genre : en août dernier l'I.G.N. et la Compagnie française d'études et de topographie ont conclu avec la Jordanie un important accord d'assistance mécanique portant sur la formation de spécialistes jordaniens et l'équipement géographique du royaume hachémite.

[L'I.G.N. a besoin, pour équilibrer son budget, de passer des contrats avec des organismes français ou étrangers (« le Monde » du 23 mai 1973). En 1975, son budget total a été de 180 millions de francs, dont 98 millions ont été fournis par la subvention de l'Etat, 23 millions par les travaux à l'étranger, 24 millions par les travaux en France et 20 millions par la vente de cartes.]

CARNET

Naissances

— M. Luc-Alexandre Menard et Mme, née Christiane Gonnet, Florence,
ont la joie d'annoncer la naissance d'Isabelle.
Paris, le 27 novembre 1975.

Fiançailles

— M. Albert Descours et Mme, née Chantal Julien-Laferrière,
M. Guy Wolff et Mme, née Michèle Marvillet,
sont heureux de faire part des fiançailles de leurs enfants

Laure
et
Jean-Marc.

8, rue Stanislas,
Paris.
12, place de la République,
Valenciennes.
12 ter, rue Carnot,
Rueil-Malmaison.

Mariages

— M. Philippe-Charles Ageon et Mme, née Claude Bergerot,
sont heureux de faire part de leur mariage.
Paris, 29 novembre.

Décès

— Mme veuve Belkhodja Hadj Mohamed,
Mme veuve Belkhodja Mustapha et ses enfants,
M. Belkhodja Ismet,
M. Kalfat Mohamed et ses enfants,
Les familles Belkhodja, Benkalfat, Bouabdallah, Sari-Ali, parents et alliés,
ont la douleur de faire part de la disparition de leur cher et regretté

docteur
BELKHODJA HADJ-MOHAMED,

ravi à l'affection des siens, à l'âge de soixante-cinq ans, à la suite d'une longue maladie, le lundi 24 novembre 1975, à Sidi-Bel-Abbès.

— On nous prie d'annoncer le décès de

Mme veuve André BLONDEL,
née Madeleine Buisson,

survenu le 2 décembre 1975.
Le service religieux sera célébré en l'église Saint-Germain-des-Prés, place Saint-Germain-des-Prés, Paris-6e, sa paroisse, le vendredi 5 décembre, à 10 h. 30.
De la part de :
M. Claude Blondel,
Docteur Yvette Bergerot-Blondel,
M. Alain Blondel,
Mlle Dominique Blondel,
M. François Blondel,
Docteur Jérôme Bergerot,
Mlles Céline et Charlotte Blondel,
Mlle Justine Bergerot,
Mlle Marie Vimard.
L'inhumation aura lieu au cimetière de Deville-les-Rouen (Seine-Maritime) dans le caveau de famille.

— Chantal, Gérard et Arnaud Martin-Garin,
M. et Mme Gaëtan Cannarella,
M. et Mme Emmanuel Cannarella,
M. Laurent Piombo,
Antoine, Brigitte, et Isabelle, Christian, Patricia et Michaël, Anne-Marie et Richard, Claude et Didier, Marie-France et Marie-Christine, Yves et Sylvie,
ses enfants et petits-enfants,
ont la douleur de faire part du rappel à Dieu de

Juliette CANNARELLA,
née Baresi,

décédée dans sa soixante-neuvième année le 2 décembre 1975.
L'office religieux sera célébré dans la plus stricte intimité en la chapelle du funerarium, rue Jules-Ferry (Longjumeau), le samedi 6 décembre.

— Nous apprenons le décès de
M. René-Jules GAIFIE,
ancien maire de Lille.

[Né en 1899, M. Gaifie, ingénieur de l'Institut catholique des arts et métiers de Lille, avait été élu maire de cette ville en 1947, à la tête d'une liste R.P.F., succédant à M. Denis Cordonnier, socialiste. En 1953, sa liste avait été réélue, mais elle avait perdu trois sièges au profit des socialistes. La même année, M. Gaifie avait été contraint de donner sa démission en raison d'une inculpation consécutive à une vente illicite de terrains. En 1965, les socialistes obtenaient la majorité au conseil municipal, et M. Augustin Laurent devenait maire de la ville.]

— Paris - Meyzieu.
Le docteur Pierre Barlet, Mme et leurs enfants,
M. et Mme Frédéric Bricka et leurs enfants,
Mlle Marie-Christine Cavigneaux,
Les familles Bricka, Deroche, Colas, Weih,
Parents et alliés,
Ses amies et anciennes élèves,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Léon HOMO,
née Lucienne Deroche,
agrégée de l'Université,
professeur honoraire
au lycée Victor-Duruy,

survenu le 1er décembre à Paris, à l'âge de soixante-dix-huit ans.
Elle a rejoint dans la paix du Seigneur son époux,

Léon HOMO,
historien.

La cérémonie religieuse sera célébrée le vendredi 5 décembre, en l'église Saint-François-Xavier, Paris (7e), à 8 h. 30 précises.
L'inhumation aura lieu le même jour dans l'intimité, à l'ancien cimetière de la Croix-Rousse, à Lyon.
16, avenue de la Libération,
69330 Meyzieu.
80, avenue de Breteuil,
75015 Paris.

— M. et Mme Jean de Saboulin-Bollena,
M. et Mme Marcel de Saboulin-Bollena,
M. et Mme Jacques Bocquentin et leurs enfants,
ont la douleur de faire part du rappel à Dieu de

Mme Joseph
DE SABOULIN - BOLLENA,
née Marguerite Cord,

leur mère, grand-mère et arrière-grand-mère,
survenu le 1er décembre 1975, dans sa quatre-vingt-treizième année.
La cérémonie religieuse sera célébrée le jeudi 4 décembre 1975, à 10 heures, en l'église du Saint-Esprit, à Aix-en-Provence (13).
Ni fleurs ni couronnes.
Cet avis tient lieu de faire-part.

— M. et Mme André VIAL
et leurs enfants
ont le très grand chagrin de faire part du décès tragique de
leur fils et frère
François-Simon,
interne
des hôpitaux de Paris.
Les obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité.

Remerciements

— Mme Désiré Roccia, née Jacquet Paule, ses enfants, toute sa famille et alliés, très touchés des marques de sympathie témoignées lors du décès de leur très regretté

M. Désiré ROCCIA,

prient de trouver ici l'expression de leurs sincères remerciements.

Bienfaisance

— Terre des hommes France édite, comme chaque année, des cartes de vœux au profit des enfants en détresse dans le monde.
En vente à la délégation parisienne, 21, boulevard de Grenelle, 75015 Paris, 8 francs la série de six.

Soutenances de thèses

— Samedi 6 décembre, à 14 heures, université de Paris-Sorbonne, amphithéâtre Descartes, M. André Compan : « Etude d'anthroponymie provençale : les noms de personne dans le comté de Nice aux XIIIe, XIVe et XVe siècles. »

— Samedi 6 décembre, à 14 heures, université de Paris-Sorbonne, amphithéâtre Guizot, Mme Michèle Gendreau : « Héritage et création : recherches sur l'humanisme de Quevedo. »

Communications diverses

— M. Michel Debré dédicacera ses livres : « Une certaine idée de la France » et « Ami ou ennemi du peuple ? » à la vente du PEN Club, le samedi 6 décembre, de 15 heures à 18 heures, 27, avenue avenue de Friedland, Paris-8e.

A L'HOTEL DROUOT

Vendredi

VENTES

S. 1. - Argenterie. Céramiq. Meubles. Me Boisgirard.

S. 5. - Bel ensemble de céramique. MM. Lacoste. Mes Ader, Picard, Tajan.

S. 7. - Timbres. M. Pasquet. Me Ribault-Menetière, Marlio.

S. 8. - Beaux livres anc. et mod. Manuscrits à enluminures du XVe s. Me Delorme.

S. 10. - Bronzes égyptiens. Très bx objets d'art nègre. Tapis d'Orient. MM. Roudillon, Beurdeley. S.C.P. Laurin, Guilloux, Buffetaud, Tailleur.

S. 14. - Tableux mod. Bijoux. Bon mob. Extr.-Orient. Me le Blanc.

VENTE

Palais Galliera à 14 h. 30
COLLECTION FELIX PANHARD
première vente
Très important ensemble de
MINIATURES
des XVIIe, XVIIIe et XIXe siècles
MM. B. et J.-P. Dillée.
Mes Ader, Picard, Tajan.

PALAIS GALLIERA
Vente 6 décembre à 15 h. et 21 h.
(exposition le 5 de 21 à 23 heures)
TABLEAUX MODERNES
Mes LOUDMER, POULAIN.
MM. Schoeller, Trigano.

VENTE A VERSAILLES

Mes P. & J. MARTIN - C.P. ass.
950-58-08
Dimanche 7 décembre
HOTEL DES CHEVAU-LEGERS
10 h. lithographies mod.
14 h. faïences anc.
GALERIE des CHEVAU-LEGERS
10 h. poupées anciennes
14 h. haute époque - sièges et meubl. XVIe, XVIIe et ép. Régence
Expo vendredi et samedi.

● « *La Fille à l'accroche-cœur* », l'un des plus beaux portraits peint par Toulouse-Lautrec, a réalisé un prix-record avec 23 000 livres (2 250 000 F). Peint en 1889, le tableau représente une danseuse du Moulin de la Galette. Il a été mis en vente par les héritiers d'un collectionneur suisse et a été acheté par un acquéreur anonyme.

Continental Edison des idées en Hi-Fi :

combiné stéréophonique/quadrosound

CT 9538 Ce modèle très élaboré groupe 4 éléments : une platine 3 vitesses, un préampli-amplificateur de 2×25 watts, un tuner AM-FM avec 7 stations préréglables, et un lecteur-enregistreur de cassette de haute qualité. (commutation automatique pour bandes chrome, compteur 3 chiffres, deux vu-mètres).
Il présente tous les avantages d'un "compact" : encombrement réduit, commandes groupées *sur un seul tableau*, suppression des branchements extérieurs et des fils qui "serpentent".
Sur ce combiné, l'écoute stéréo peut être enrichie par le branchement de deux enceintes supplémentaires.
C'est le quadrosound qui donne un nouveau volume sonore à l'écoute des disques, des cassettes et des émissions radio en stéréo.
Une véritable "régie-son" à domicile.



CT 9538 : 4075 F
Prix indicatif novembre 1975.

trente-huit modèles
> aux normes DIN 45 500

Depuis l'apparition, en 1947, du premier "ampli" aux Etats-Unis, la technologie du son a pris un essor spectaculaire.
Platines, préampli-amplis, tuners, magnétophones à bandes et à cassettes ont remplacé phonos et T.S.F.
Modulation de fréquence, stéréo, quadrosound, quadriphonie ont marqué, parallèlement, de nouvelles étapes dans l'évolution de la technique... et c'est ainsi qu'est née la haute fidélité, qui répond actuellement aux normes DIN 45 500.
Dans l'univers de la hi-fi, CONTINENTAL EDISON s'est fait remarquer d'emblée, par sa maîtrise des plus récentes techniques comme la tétraphonie, et par une gamme originale et variée.
Trente huit modèles, cette année, et beaucoup d'autres à l'étude. De quoi satisfaire les amateurs les plus fervents, tant par le choix que par les performances.

les prix
Le meilleur rapport prix/produit

En Hi-Fi, ne comparez pas les prix sans comparer sérieusement les appareils qui vous sont proposés : Conception, performances, fiabilité, esthétique, sont des éléments qui entrent tous en ligne de compte.
L'examen attentif d'un appareil CONTINENTAL EDISON vous prouvera, à coup sûr qu'à qualités égales, son prix est meilleur.
La variété des modèles Hi-Fi CONTINENTAL EDISON vous permettra toujours de trouver celui qui correspond le mieux à votre budget. Indépendamment du combiné présenté ci-dessus, il existe, par exemple, un ampli-tuner FM de 2 × 20 W, quadrosound à 1.727 F. Vous le trouverez chez tous les Hi-Fi consultants CONTINENTAL EDISON.

personnalisé : le conseil

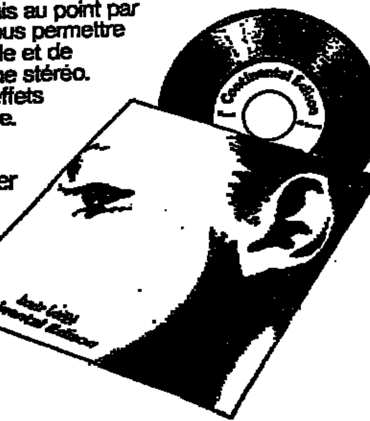
Poussez la porte d'un "Hi-Fi consultant" CONTINENTAL EDISON, et parlez-lui de vous. Dites-lui tout : les appareils que vous cherchez et ceux que vous avez déjà, l'espace dont vous disposez pour votre installation, votre budget limite, vos préférences esthétiques... et laissez-le vous conseiller :
il vous évitera peut-être quelques erreurs, il vous fera découvrir les dernières nouveautés de CONTINENTAL EDISON, et il vous indiquera, à coup sûr, les appareils qui répondent le mieux à vos problèmes.

l'esthétique
– une volonté, un style –

Un bel objet fonctionnel, c'est aussi une façon de concevoir une chaîne hi-fi : intégrée dans un cadre quotidien, elle doit contribuer à l'harmonie du décor, et CONTINENTAL EDISON ne l'oublie jamais.
Design ou classique, chaque élément hi-fi est "pensé" dans ses proportions, sa matière, son habillage, afin d'atteindre cet équilibre esthétique qui n'appartient qu'à CONTINENTAL EDISON.

gratuit
le disque test

Ce disque a été spécialement mis au point par CONTINENTAL EDISON pour vous permettre sur la face 1 de tester votre oreille et de régler avec précision votre chaine stéréo.
Et sur la face 2 d'apprécier les effets stéréo d'une belle plage musicale.
Les "Hi-Fi consultants" vous en feront cadeau gracieusement, il vous suffira de le leur demander



offre valable jusqu'au 1/1/76

30 "Hi-Fi consultants"

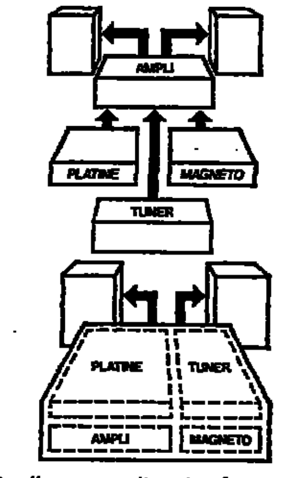
Sélectionnés parmi les nombreux points de vente où vous pouvez trouver la gamme CONTINENTAL EDISON, voici les adresses de 30 distributeurs de la région parisienne.
Leur accueil, leur compétence, leur service après-vente vous seront précieux. Un Hi-fi consultant dans votre quartier, c'est, aussi, une bonne idée CONTINENTAL EDISON.

PARIS 2e **DISLI** 9, place des Petits-Pères Tél. 260.96.50	PARIS 20e **TELE 27** 27, rue de Bagnolet Tél. 370.30.04	93-NOISY-LE-SEC **COILLE** 91, rue de Brémont Tél. 845.38.03
PARIS 4e **B.H.V.** 52 à 64, rue de Rivoli	77-COULOMMIERS **IVAIN** 125, avenue de Strasbourg Tél. 403.12.27	93-PANTIN **TELE MATCH** 38, avenue J.-Jaurès Tél. 845.19.35
PARIS 8e **RADIO COMMERCIAL** 27, rue de Rome	77-MORET-S/LOING **DESCANTES** 7 bis, Grande-Rue Tél. 422.56.33	93-VILLEMOMBLE **MIALET** 5, avenue de la République Tél. 738.07.47
PARIS 9e **FRANCE LUMEN** 39, rue du Fg-Poissonnière Tél. 770.83.47	78-LE CHESNAY **B.H.V.** Centre Commercial de PARLY II	94-ALFORTVILLE **MARCEL LAURENT** 153, rue P.-V.-Couturier Tél. 368.12.88
PARIS 9e **GALERIES LAFAYETTE** 40, bd Haussmann	78-VELIZY **PRINTEMPS** Centre Commercial	94-CRETEIL **A. LADNER** 3, av. du Mal-de-L.-de-Tassigny Tél. 207.12.31
PARIS 9e **PRINTEMPS** 64, bd Haussmann	78-VIROFLAY **RADIO PHOTO VIROFLAY** 10, avenue Renée Tél. 926.48.89	94-IVRY **S.A.I.D.A.M.** 8 et 10, rue G.-Péri Tél. 672.58.36
PARIS 11e **SICART ET FILLE** 17, rue Faidherbe Tél. 700.64.89	91-EVRY II **NOUVELLES GALERIES** Centre Commercial Evry II Tél. 077.93.10	95-ARGENTEUIL **ARCAVIA** 81, av. G.-Péri Tél. 961.35.89
PARIS 13e **TELE MATCH** 54, avenue d'Italie Tél. 580.76.46	91-MONTLHERY **B.H.V.** Route d'Orléans	95-ARGENTEUIL **VAL CONFORT** 10, esplanade M.-Thorez Tél. 982.97.25
PARIS 17e **RYTHMES BLUES** 26, av. de la Grande-Armée Tél. 754.72.75	92-CLAMART **TELE CONDORCET** 175, avenue J.-Jaurès Tél. 642.56.17	95-CERGY-PONTOISE **SAMARITAINE** Centre Commercial les Trois Fontaines
PARIS 20e **ELECTRO LINEL** 69, rue Pelleport Tél. 636.71.14	93-EPINAY **CONFORT IDEAL** 127, avenue Joffre	95-GROSLAY **TECHNICONFORT** 52, rue du Gal-Leclerc Tél. 964.42.93

Continental Edison

chaîne ou compact
– deux versions, un choix –

Les chaines en éléments séparés donnent à l'amateur la satisfaction de composer lui-même, maillon par maillon, un ensemble haute fidélité qu'il peut modifier et faire évoluer à son gré.
Les compacts, par contre, en regroupant tous les éléments d'une chaine, offrent une formule séduisante par leur conception très fonctionnelle : suppression des raccordements, simplification des réglages, encombrement réduit, esthétique harmonisée.
Ce sont deux "philosophies" différentes qui ont déterminé les grandes options de la gamme CONTINENTAL EDISON.
Côté chaines : les amplis, les tuners, les tables de lecture, les lecteurs-enregistreurs stéréo, les enceintes se combinent à volonté selon leurs performances et leur esthétique.
Côté compacts, CONTINENTAL EDISON propose cinq modèles qui réunissent platine, ampli, tuner. Deux d'entre eux comportent, en plus, un magnétophone à cassette.



Quelle que soit votre façon de voir – ou plutôt d'entendre – la hi-fi, CONTINENTAL EDISON a des arguments pour vous donner raison.

la garantie
"deux sécurités valent mieux qu'une"

Garantie du fabricant, garantie du dépositaire, c'est la double caution que vous donnent CONTINENTAL EDISON et ses "Hi-Fi consultants."
Pendant un an, toute intervention sera effectuée gratuitement, par des techniciens hautement qualifiés, et dans les délais les plus brefs.
C'est rassurant, une double garantie... même si vous n'avez jamais l'occasion d'y faire appel !

ARMÉE

APRÈS L'INCULPATION DE QUINZE SOLDATS DU CONTINGENT

Le secrétaire fédéral de la C.F.D.T. de la Gironde est présenté à la Cour de sûreté de l'État

Interpellé, mercredi 3 décembre à Bordeaux, par la police judiciaire, le secrétaire de l'union départementale de la C.F.D.T. de la Gironde, M. Michel Bourre, trente-huit ans, a été transféré ce jeudi 4 décembre à Paris, par avion, pour être présenté à la Cour de sûreté de l'Etat, dans le cadre de l'information ouverte pour entreprise de démoralisation de l'armée. C'est le premier civil qui est présenté à la Cour de sûreté après l'inculpation de quinze soldats, notamment, de Besançon et de Cazaux.

L'arrestation de M. Bourre et la perquisition dans les locaux de la C.F.D.T. à Bordeaux ont provoqué un vif émoi. La police a saisi des tracts, qui n'ont aucun caractère confidentiel, et le texte d'une pétition réclamant la libération de neuf soldats de la base aérienne de Cazaux (Gironde). Selon notre correspondant à Bordeaux, ces militaires, qui avaient constitué une section syndicale, avaient l'habitude de se réunir dans une ferme abandonnée, en dehors de la base. Des voisins, intrigués par leur manège, auraient averti la police qui a ainsi découvert leurs activités. Dans le journal des soldats de la base de Cazaux, « Soldats en lutte », qui porte l'inscription de l'imprimerie de la C.F.D.T. à Bordeaux, il est notamment écrit : « Nos fusils défendent les patrons et sont la garantie de ceux qui gèrent la crise et maintiennent le chômage... Quand l'heure sonnera, sachons les retourner contre ceux qui nous bernent, nous oppressent et nous humilient. »

D'autres perquisitions ont eu lieu, notamment à Besançon, où M. Gérard Jussiaux, secrétaire régional et local de la C.F.D.T., a été interpellé. Une manifestation de militants C.F.D.T. a eu lieu spontanément, mercredi en fin de journée, et une autre est prévue ce jeudi après-midi pour demander la libération du responsable syndical sur le sort duquel, selon notre correspondant à Besançon, la police se refuse à donner des informations.

A Chaumont (Haute-Marne), les policiers ont perquisitionné dans les locaux de la C.F.D.T. et interpellé M. Blondel, le secrétaire de l'union interprofessionnelle C.F.D.T. La police judiciaire a précisé qu'elle ne pourrait libérer le responsable syndical avant d'avoir reçu de Paris les instructions de M. Christian Gallut, magistrat instructeur à la Cour de sûreté. A Dijon, une perquisition a eu lieu dans une imprimerie qui aurait tiré un tract pour le compte du comité de soldats de Besançon, et à Strasbourg deux militants de la C.F.D.T. et du P.S.U. ont été interpellés — ils étaient encore interrogés ce jeudi en début de matinée — tandis qu'une perquisition était pratiquée à leur domicile par la police judiciaire.

A Paris, M. Edmond Maire, secrétaire général de la C.F.D.T., a lancé un appel pour une riposte de masse à ce qu'il a appelé une « provocation » du pouvoir, mais F.O. a fait savoir que, dans les circonstances présentes, elle demandait à des adhérents de ne pas se joindre à certaines actions, alors que la C.G.T. a manifesté le souhait de conduire des actions unitaires avec la C.F.D.T.

Le collectif des libertés (« le Monde » du 4 décembre) s'est réuni, mercredi à Paris, pour examiner la situation créée par l'inculpation des soldats, mais, selon la Ligue des droits de l'homme qui participe à ce collectif aux côtés de nombreuses associations de gauche, les membres du collectif des libertés ont procédé à un simple échange de vues, sans prendre de décision.

Tandis qu'à l'Assemblée nationale on a assisté à un échange de propos assez vifs entre le premier ministre et le président du groupe socialiste, M. Gaston Defferre, le bureau exécutif du P.S. s'est réuni pour examiner la situation. Un large assentiment s'est dégagé pour demander la libération des soldats emprisonnés t dénoncr le « double piège » tendu au P.S. Selon le bureau exécutif, le P.S. ne tombera pas dans le piège du pouvoir, qui pratique l'amalgame avec les gauchistes, et dans le piège des gauchistes, qui souhaiteraient que les socialistes se solidarisent avec leurs thèses, qualifiées d'antimilitaristes par le P.S. A cette occasion, M. François Mitterrand, premier secrétaire, a affirmé : « Il n'y aura pas de Charléty militaire », allusion à une réunion, durant les événements de mai 1968, au stade Charléty à Paris, au cours de laquelle des responsables gauchistes avaient siégé aux côtés de certains responsables de partis classiques de la gauche, dont, à l'époque, M. Pierre Mendès France, et un responsable d'une fédération Force ouvrière.

Le P.S. demande l'application des règlements sur l'instauration de commissions consultatives dans les unités

En laissant entendre qu'il prendrait la défense des militants socialistes, s'ils venaient à être déférés à la Cour de sûreté de l'Etat, le premier secrétaire du P.S., M. François Mitterrand, donne l'impression d'établir une nette distinction entre la manifestation de la gare de l'Est — qu'il soutient — et les autres formes d'agitation dans les casernes, notamment celles de Besançon, de Cazaux ou de Chaumont, pour lesquelles, il semble plus réservé.

Ainsi, le premier ministre obtient, directement, de M. Mitterrand la réponse à la question qu'il avait posée, la semaine dernière, aux responsables socialistes : la direction du P.S. approuve-t-elle l'intégralité du tract distribué, dimanche 23 novembre, à la gare de l'Est à Paris, et dans lequel les signataires — la Convention des appelés pour l'armée nouvelle, contrôlée par M. Charles Hernu, et la Fédération socialiste de Paris à majorité CERES (aile gauche du parti) — avaient préconisé d'organiser les soldats dans les casernes, en des comités représentatifs, agissant sur une base de masse ? La réponse de M. Mitterrand a été de faire observer, mercredi 3 décembre, au premier ministre qu'« on ne pouvait faire aucun reproche à ce tract du P.S. ». Mais M. Chirac ne l'a pas entendu de la même oreille, puisqu'il a répété à l'Assemblée nationale, face à M. Gaston Defferre, qu'il attendait une réponse officielle du P.S. à son interrogation.

Les dirigeants socialistes ont toujours estimé, avant l'intervention du premier secrétaire, que la thèse exprimée dans les tracts de la gare de l'Est reflétait la position de l'ensemble du parti. Du reste, on peut observer que travaillent, au sein de la commission de la défense du P.S., des partisans de la majorité et des adhérents du CERES. MM. Charles Hernu préside la Convention pour l'armée nouvelle, d'inspiration socialiste, et Jean-Pierre Chevènement en est le secrétaire général. Mais il est non moins vrai que le P.S., en tant que tel, ne s'est pas prononcé sur tous les problèmes de défense.

Sur l'aspect particulier des comités de soldats, les socialistes apparaissent, en règle générale, favorables à une représentation des appelés pour tout ce qui touche à la discipline, à leur situation matérielle et à leur style de vie. Ils demandent l'application des textes existants et des réformes proposées par le gouvernement, mais lentes à devenir des réalités de chaque jour dans les casernes. Les textes en cause sont le règlement de discipline générale (juillet 1975) et le règlement du service intérieur des corps de troupe (août 1975), que le P.S. interprète, toutefois, à sa façon, puisqu'il réclame jusqu'à l'élection dans les régiments de soldats représentatifs.

Nulle part, en effet, les textes officiels ne prévoient, comme le souhaitent les socialistes, la désignation démocratique de représentants de soldats. L'article 17 du règlement de discipline générale se contente d'instaurer des commissions de militaires désignés — selon leurs grades — pour participer aux mesures intéressant les divers aspects de la vie de la collectivité, en dehors des questions propres à l'accomplissement du service. L'article 72 du règlement du service intérieur dans les corps de troupe prescrit que des commissions consultatives sont constituées dans le but de recueillir l'avis des différentes catégories de personnels intéressés sur les mesures à prendre pour améliorer les conditions de fonctionnement et de vie du corps de troupe.

Au terme de ce règlement, encore, il est précisé que les commissions sont présidées de droit par le chef de corps ou son délégué. Leur composition varie selon leur objet et inclut, au minimum, le chef du service concerné, un ou plusieurs cadres et homme du rang jugés représentatifs des unités du corps dans le domaine considéré. Les délibérations font l'objet d'un procès-verbal qui doit être largement diffusé.

Il existe, en principe, des commissions permanentes dans chaque corps (pour l'ordinaire, le foyer du soldat ou les loisirs) et des commissions créées en fonction du besoin. Mais, comme pour toute institution réglementée par des textes officiels, la pratique demeure très différente, et des régiments ou des bases sont parfois dépourvus de telles commissions consultatives. Le P.S. considère que ces mesures partielles doivent être partout appliquées et complétées par une action collective des soldats, qui n'est pas une forme nouvelle de syndicalisme mais qu'il a baptisé du nom de « comités de soldats ».

L'ambiguïté, relevée par le gouvernement, provient du fait que les mouvements révolutionnaires d'extrême gauche, en France, ont, bien avant l'intervention militante de certains appelés spécialistes dans les casernes, institué des « comités de soldats » plus ou moins actifs et minoritaires selon les garnisons. Ces « comités de soldats » sont, au demeurant, très divisés et même rivaux entre eux, selon qu'ils se rattachent à tel ou tel autre mouvement révolutionnaire, comme la Ligue communiste révolutionnaire ou le comité antimilitariste, pour ne prendre que ces deux organisations les plus actives.

Mais l'offensive du gouvernement contre le P.S., voire la C.F.D.T., s'explique également par le fait que des militants de ce parti et de ce syndicat ont soutenu, localement, certaines actions des « comités de soldats » révolutionnaires et « emboîté » le pas au mouvement Information pour les droits du soldat (I.D.S.), qui est, notamment, à l'origine de l'affaire de Besançon, où un « comité de soldats » avait décidé de se transformer en section syndicale. Pour le gouvernement, il s'agit, indirectement, d'un double jeu des militants socialistes, qui condamnent, officiellement, le syndicalisme dans les armées et encouragent, localement, des actions en vue d'instaurer ce syndicalisme.

On reconnaît, à la direction du mouvement I.D.S., que des militants du P.S., des adhérents du CERES ou des militants de la C.F.D.T. sont présents, à titre personnel, à Information pour les droits du soldat, qui propose, à terme, la réunion d'états généraux du soldat, du marin et de l'aviateur.

En mai dernier, une circulaire du P.S., signée de MM. Pierre Mauroy, Charles Hernu et Jean-Pierre Chevènement, avait interdit aux militants la double adhésion au P.S. et à I.D.S. Les militants du P.S. mis en cause précisent cependant que, à leur connaissance, aucune mesure d'expulsion n'a été décidée à leur encontre. Il semble, toutefois, que le prochain comité directeur du parti socialiste, qui doit avoir lieu à la fin de la semaine, pourrait être saisi de cette affaire, sur laquelle se fondent les arguments du gouvernement. — J. I.

A L'ASSEMBLÉE NATIONALE

M. Defferre demande un débat sur les questions militaires

Au cours de la séance consacrée aux questions au gouvernement, mercredi 3 décembre, à l'Assemblée nationale, M. Gaston Defferre, président du groupe socialiste, a demandé qu'un débat s'engage, avant la fin de la session, sur le service militaire, l'organisation de la défense nationale et les missions des forces armées, « *qui*, a-t-il estimé, *depuis l'élection de M. Giscard d'Estaing, n'ont été définies ni par le gouvernement ni par le président de la République* ». Le président du groupe socialiste et des radicaux de gauche, constatant que « *la gauche française représente près de 50 % de la nation, donc de l'armée* », a jugé qu'« *en commettant une erreur, volontaire ou non, en choisissant mal sa cible, M. Chirac a porté atteinte à l'honneur d'une partie des forces armées* ». Au cas où le premier ministre poursuivrait « *cette querelle* », M. Defferre a averti : « *Nous rendrons coup pour coup, nous avons des armes et des munitions qui vous feront mal et auxquelles vous ne pensez pas.* »

M. Yvon Bourges, ministre de la défense, a rappelé que deux débats avaient eu lieu sur la politique de la défense, à l'Assemblée nationale, au cours des six derniers mois. Toutefois, a-t-il ajouté, « *le gouvernement ne se refuse pas, dans la mesure où le calendrier parlementaire le permettra* », à ce qu'un tel débat puisse être organisé.

M. Jacques Chirac, intervenant à son tour, a déclaré : « *M. Defferre a fait allusion à des arguments qui pourraient être des armes et des munitions, je m'en tiendrait aux arguments verbaux ; c'est plus démocratique.* » Après avoir noté que ce débat s'était ouvert à la suite de la diffusion par le P.S. d'un document « *qui prétendait que la campagne de création de comités de soldats au sein des unités militaires françaises devait être développée pour que ces comités soient reconnus comme seuls organismes représentatifs dans les unités* », le premier ministre a indiqué : « *ce qui m'intéresse c'est non pas l'idée que MM. Defferre ou Mitterrand se font de mon comportement ou de mon analyse mais ce que le parti socialiste pense réellement et officiellement de la création de comités de soldats comme seuls organismes représentatifs dans les unités militaires françaises ; sur ce point*, a-t-il poursuivi, *je n'ai encore entendu aucune réponse.* »

LE P.S. : le malaise de l'armée vient du fait que le gouvernement n'a pas défini sa mission.

Le bureau exécutif du parti socialiste a adopté, mercredi 3 décembre, une déclaration qui reprend pour l'essentiel un texte élaboré par la commission de la défense nationale du groupe socialiste et des radicaux de gauche de l'Assemblée nationale. Le P.S. note : « *Le nouveau règlement de discipline générale prévoit (article 17) la participation des soldats à la vie des collectivités militaires. Il n'est pas appliqué. C'est une preuve de plus des tergiversations gouvernementales.*

» *Le malaise de l'armée à tous les échelons, vient aussi du fait que ni le gouvernement ni le président de la République n'ont défini, depuis l'élection de M. Valéry Giscard d'Estaing, les missions des forces armées françaises. (...) Le pouvoir a choisi la répression par l'intermédiaire d'une juridiction d'exception — la Cour de sûreté — dont le parti socialiste a constamment demandé la suppression. A cet égard, le groupe élève une ferme protestation contre l'incarcération des quinze appelés.*

La C.F.D.T. appelle à « une riposte de masse »

A Paris, M. Edmond Maire, secrétaire général de la C.F.D.T., a dénoncé « *dans le calme et la sérénité* », mais sur un ton de gravité inaccoutumé, ce qu'il a appelé « *l'escalade de la provocation montée par le gouvernement* » et une « *campagne d'intoxication et de manipulation qui dépasse largement le seul problème de l'armée* ». Dénonçant les perquisitions de la police aux sièges locaux de la C.F.D.T., M. Maire a, d'autre part, appelé l'ensemble des autres organisations de gauche à préparer avec la C.F.D.T. « *une riposte de masse* ». Elle invite ses adhérents à manifester dès ce jeudi 4 et vendredi 5 décembre.

Rappelant que la C.F.D.T. s'est prononcée « *pour la reconnaissance du droit des appelés comme des militaires de carrière à exercer tous leurs droits constitutionnels de citoyens et notamment les libertés syndicales* », le secrétaire général de la C.F.D.T. ajoute que « *cette position responsable s'oppose à la conception du pouvoir de maintenir les militaires dans une situation de passivité et d'isolement. Elle est seule conforme aux nécessités d'une véritable défense nationale reposant sur une armée composée de citoyens responsables (...). Le pouvoir tente de faire croire à une vaste entreprise de subversion qui porterait atteinte à la sécurité des Français. Il cherche à réduire les libertés pour briser les résistances à sa politique néfaste. La C.F.D.T. fait appel aux travailleurs pour qu'ils manifestent leur volonté de s'y opposer.* »

Parlant des perquisitions de Besançon, Cazaux et Chaumont, M. Maire a déclaré : « *Sur ce point, nous n'avons pas fait d'enquête de police. Dans tous les cas, nos camarades m'ont assuré que les personnes avec lesquelles ils s'étaient trouvés en liaison n'affichaient pas des thèses différentes des nôtres. Nous pensons que, pour l'essentiel, ils n'ont pas été trompés. La manipulation réside surtout dans l'exploitation qui a été faite de cette affaire, choisie comme un prétexte.* »

Les socialistes et le moral de l'armée

par ROBERT PONTILLON (*)

Les hommes du pouvoir tentent d'assimiler la politique militaire du parti socialiste à l'action des groupes ultra-minoritaires qui veulent casser l'armée. Ils savent qu'en agissant ainsi, ils se livrent au plus fantaisiste des amalgames ; mais ils savent aussi qu'une fiction, aussi grossière soit-elle, peut faire effet si on la répète avec assez d'insistance et d'aplomb. Il convient, donc, sans craindre les redites, de répéter inlassablement quelques vérités élémentaires.

Les socialistes n'ont rien de commun avec ceux qui pensent que « *le renversement du capitalisme passe par le démantèlement de l'armée bourgeoise* ». Tout d'abord, parce qu'il est aujourd'hui abusif de parler de l'« *armée bourgeoise* ». S'il est vrai que l'armée a longtemps été confisquée par les privilégiés du désordre établi, il n'en est pas moins vrai que les choses ont beaucoup évolué ces dernières années. Certes, il arrive encore trop souvent que le pouvoir utilise l'armée à des fins de politique intérieure. Mais les militaires l'acceptent de plus en plus mal et ce sera un procédé de plus en plus difficile à employer.

La situation de l'armée justifie, plus que jamais, la phrase de Jaurès : « *L'Etat n'exprime plus une classe ; il exprime le rapport des classes, je veux dire le rapport de leurs forces.* »

Ce rapport de forces est tel aujourd'hui dans notre pays que le passage au socialisme devient une éventualité réalisable à échéance raisonnable. Une telle évolution exige que soit davantage encore préservée l'autodétermination du pays.

La France, que les socialistes sont prêts à défendre, ce n'est donc pas seulement la France de demain, socialiste ou en marche vers le socialisme, c'est aussi la France d'aujourd'hui avec le poids encore dominant du capitalisme, mais aussi avec toutes ses virtualités, avec toute la force et l'expérience acquise par les travailleurs, force et expérience qui, répétons-le, rendent possible un proche changement de société.

Cette conception n'est pas étroitement nationaliste. Elle implique, pour que la défense nationale soit effective, d'être intégrée à un système international de sécurité.

Elle suppose également le renforcement de l'entreprise d'unité européenne et son élargissement dès qu'elle sera dotée d'une autorité politique, contrôlée par une assemblée élue au suffrage universel, à certains domaines intéressant la défense. Sans oublier que l'espace européen est sans doute la seule « *dimension* » qui rendra possible le combat pour l'indépendance économique.

L'accession possible du socialisme au pouvoir par les voies démocratiques entraîne également une autre conséquence pour les socialistes : ils n'ont nullement besoin de faire « *basculer* » l'armée de leur côté. Une telle nécessité s'impose peut-être dans certains pays soumis à la dictature. Ce n'est pas le cas en France.

Si des militaires font, en tant que citoyens, un choix personnel socialiste, tant mieux. Mais nous refusons d'être des racoleurs et des sergents recruteurs.

* * *

Ne voulant ni casser, ni faire « *basculer* », ni confisquer l'armée, les socialistes veulent cependant la transformer profondément. Ce en quoi, ils rejoignent le vœu de très nombreux cadres militaires. Ce n'est pas le lieu, aujourd'hui, d'exposer notre conception d'une armée efficace pour le dernier quart du vingtième siècle, mais il faut cependant souligner que c'est cette volonté qui nous anime, quand nous proposons une discipline adaptée à notre temps.

Il ne s'agit nullement de réclamer que l'on transporte purement et simplement, en France des expériences réussies en d'autres pays ; nous savons que chaque nation a sa personnalité, ses traditions et que, dans chacune de ces nations, les réalités militaires elles-mêmes sont différentes. Mais il est de fait que, sous des formes diverses, une mise à jour des relations humaines dans l'armée a été entreprise par la plupart des pays démocratiques d'Europe, tandis que la France et l'Italie laissaient s'accumuler les retards.

Nous demandons que le gouvernement aille au bout des principes qu'il a été obligé d'inscrire dans les nouveaux règlements de discipline... Principes qui sont d'ailleurs mis en œuvre depuis des années dans un certain nombre d'unités, unités où la discipline ne s'en porte pas plus mal, bien au contraire.

Les textes officiels prévoient des commissions consultatives où siègent des hommes du rang « *jugés représentatifs* ». C'est ici qu'il faut rompre avec l'ambiguïté des textes et l'hypocrisie des arrière-pensées. Pour avoir des hommes représentatifs, y a-t-il un meilleur moyen que de procéder, selon la logique démocratique, à leur élection directe au scrutin secret ?

En dehors de ce mode de désignation, ne se condamne-t-on pas à n'avoir qu des « *beni-oui oui* » ou des activistes extrémistes ?

Dès lors, le débat sur le vocabulaire devient accessoire. Qu'on parle de comité ou de commission pour désigner ces structures n'est plus que de relative importance.

Il existe, d'autre part, un conseil supérieur de la fonction militaire (C.S.F.M.) désigné par tirage au sort. Que ses membres soient désignés demain par élection et que ses prérogatives soient étendues à la troupe, pour que celle-ci soit enfin *entendue et représentée*, voilà qui donnerait un contenu moderne au nouveau règlement de discipline militaire.

* * *

S'interrogeant sur les raisons de la récente foucade de MM. Chirac et Bourges, bien des commentateurs ont déjà souligné que l'on espérait ainsi faire échec à la montée du parti socialiste et à l'intérêt croissant qu'il suscite chez les militaires. Il n'est pas sûr que le désordre actuel de la majorité ne puisse aussi expliquer l'agression de M. Chirac. La défense n'est-elle pas devenue objet de discorde au sein de la coalition gouvernementale et principalement du côté de l'U.D.R. ?

Le récent débat parlementaire sur le budget 1976 des armées est, à cet égard, révélateur. Les conflits internes sont apparus aussi vifs que nombreux, qu'il s'agisse de la programmation, des hypothèses d'emploi des missiles Pluton... ou de la situation du contingent. Sur ce seul problème, un florilège serait possible. C'est, par exemple, M. Cressard, rapporteur U.D.R., qui déclare ceci :

« *Un matériel ancien qu'il est difficile d'entretenir, une instruction des personnels remise en question : voilà des motifs qui peuvent troubler le moral de notre armée, d'autant que celle-ci vit le plus souvent dans des casernements qui manquent encore du confort élémentaire.* »

Et M. Noal, autre rapporteur U.D.R., d'enchaîner : « *En quinze ans, en vingt ans, voire en trente ans, on parviendra vraisemblablement à améliorer l'état des casernements. Mais les réactions du contingent ne se feront pas attendre si longtemps.* »

On peut alors se poser la question : qui porte atteinte au moral de l'armée ? Le pouvoir qui fait durer une situation intenable ? Les députés de la majorité qui dénoncent cette situation, mais finissent par « *bien* » voter ? Ou l'opposition qui propose des solutions ?

* * *

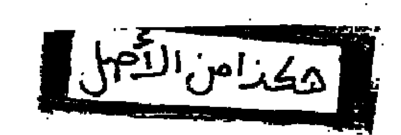
Face à la crise qui mine sa majorité, Jacques Chirac avait besoin d'une fuite en avant. Il a tenté de rameuter ses troupes en faisant jouer un certain nombre de réflexes conditionnés et en réveillant un certain nombre de vieux démons. Il espère ainsi crisper une moitié de la nation dans un néo-déroulédisme et rejeter l'autre moitié dans ce que Jaurès appelait « *une prédication souvent confuse d'antimilitarisme ou même d'antipatriotisme* ». C'est peut-être de bonne guerre. Ce n'est sûrement pas une action de nature à resserrer les liens entre le peuple de France et son armée.

(*) Secrétaire national du P.S., ancien auditeur de l'Institut des hautes études de défense nationale (I.H.E.D.N.).

Me ALAIN EVEN ET « LE MONDE »

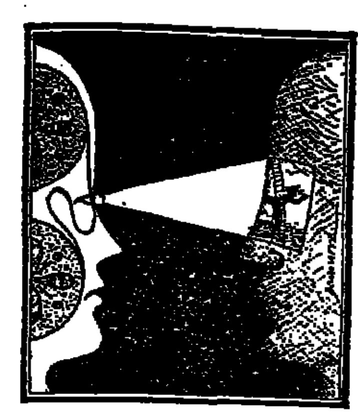
Dans un télégramme qu'il nous a adressé, Me Alain Even, membre du P.C.F., « *dément catégoriquement les propos qui lui ont été prêtés par* le Monde *daté 4 décembre* ». Il n'était présent à cette conférence de presse qu'en sa qualité d'avocat et ne partage « *en aucune façon les orientations du mouvement Information pour les droits du soldat (I.D.S.)* ». Me Even ajoute qu'il « *proteste contre l'opération menée contre le P.C.F.* ».

[Notre rédacteur, présent à cette conférence de presse, observe que Me Even était assis à la tribune, aux côtés de trois des animateurs du mouvement I.D.S., et il maintient la teneur des propos de l'avocat, tels qu'ils ont été rapportés par « le Monde » du 4 décembre, et que ses confrères ont entendus comme lui.]



ARTS ET SPECTACLES

Cinéma



Le renouveau des revues

● Menacées à plus ou moins longue échéance dans leur existence, lourdement frappées, comme toute l'édition, par l'augmentation du coût du papier et du coût de la vie en général, les revues de cinéma, instrument essentiel de la culture cinématographique, traversent aujourd'hui une période critique, et n'ont pas derrière elles, en général, un puissant organisme ou des recettes de publicité qui leur permettraient de surmonter la crise sans trop de dégâts. Au cours des trente années qui se sont écoulées depuis la fin de la guerre, elles ont joué pourtant un rôle essentiel dans le développement du goût du public, l'ont ouvert aux cinématographies du monde entier, en même temps que leur influence hors de nos frontières se révélait souvent considérable.

● Entre 1952 et 1962, les « Cahiers du cinéma » imposèrent, en France et à l'étranger, une double remise en perspective du cinéma français de la « tradition de la qualité » et du cinéma américain. Après 1968 et une période dogmatique, ils retrouvent aujourd'hui leur première vocation qui est d'abord de parler de cinéma en tant que cinéma, en tant qu'outil cinéma. Leur dernier numéro, octobre-novembre 1975, consacré à Jean-Marie Straub et à Danièle Huillet, nous invite à la découverte d'un film, « Moïse et Aaron », à la découverte du travail réel autour de ce film : idéologique, théorique, mais aussi très directement pratique, au jour le jour, avec notamment des notes de tournage, un passionnant entretien avec les réalisateurs sur le son au cinéma, et une étude de Louis Seguin, membre du comité de rédaction de la revue « Positif ».

● « Positif », comme plusieurs autres revues françaises, accorde la priorité au cinéma américain et au cinéma d'auteur, acceptés l'un et l'autre comme premiers fondements d'une cinéphilie digne de ce nom. A l'opposé de cet éclectisme, et avec une extrême cohérence dans la démarche, « Cinéthique » se veut avant tout « marxiste-léniniste », relie étroitement théorie et pratique et, dans son seul numéro publié cette année, propose à la fois un choix de films militants, les siens et ceux des autres, et un mode d'emploi. « Jeune Cinéma », organe de la Fédération Jean-Vigo, a su au cours des ans rester étonnamment fidèle à soi-même, ignore les remous et les petites révolutios de palais qui affectent parfois les autres revues.

● Parmi les travaux méritant une mention à part, il faut signaler l'ensemble très fourni de la revue « Etudes cinématographiques », consacrée à Miklos Jancso, avec notamment des collaborations hongroises précieuses pour mieux situer Jancso dans son contexte national ; et l'étude d'Henri Micciollo, qui dirigea pendant quatre ans l'Alliance française de Bombay, sur le metteur en scène indien Guru Dutt (collection l'Avant-Scène). Micciollo a également publié un dossier très documenté sur le nouveau cinéma indien dans « Cinéma 75 » (septembre-octobre 1975). Si l'on ajoute un aure ensemble hongrois de la « Revue du cinéma » (octobre 1975), ces apports sur la Hongrie et l'Inde sont déjà des outils de travail indispensables à tout chercheur et à tout honnête homme simplement curieux du cinéma de notre temps.

LOUIS MARCORELLES.

Retenu pendant une semaine

LE FILM « DEHORS-DEDANS » OBTIENT SON VISA

Le film d'Alain Fleicher « Dehors, dedans » vient d'obtenir son visa d'exploitation. Il pourra sortir mercredi 10 décembre avec la mention : « Interdit aux moins de dix-huit ans. »

La commission de contrôle cinématographique avait visionné le film à la fin du mois de septembre. Elle avait alors verbalement donné toutes les assurances pour que la sortie puisse avoir lieu le jour prévu. Mais le 25 novembre, veille du lancement, l'administration a refusé le visa et fait une demande de nouvelle présentation du film devant la commission.

La Société des réalisateurs de films, dans un tract distribué devant le cinéma Le Seine, où le film devait être projeté, souligne « le fait que de telles pratiques ressemblent fort à une nouvelle forme de censure et que le préjudice déjà causé au film est en partie irréparable (frais de publicité engagés, informations de presse et critiques inutilement parues, risque de perte de la salle, etc.).

« Dehors, dedans » a, d'autre part, été présenté, à Cannes, à Perspectives du cinéma français, et au cours du Festival cinématographique de Paris.

■ L'Etat n'accordera pas de soutien financier à dix films, auxquels la commission de contrôle a trouvé un caractère pornographique. La nouvelle liste publiée au « Journal officiel » comprend les titres suivants : « Amours interdites », « Histoires d'hommes », « la Pipe au bois », « la Planque 2 », « Pourquoi font-elles cela ? », « Erections », « Excitations », « Left handed », « Femmes en révolte », « Sexe à la bouche ».

■ *PRECISION.* — Les films qui composent le programme des « Ecrans de la folie », premières journées du film psychiatrique (« le Monde » du 3 décembre, sont projetés jusqu'au 14 décembre, 6, rue Albert-de-Lapparent, Paris (7e).

■ Un gala de solidarité pour la résistance au Chili organisé par le parti socialiste chilien et le Mouvement de gauche révolutionnaire (MIR) a lieu, ce jeudi 4 décembre, à 20 heures au Palais des sports. Les chanteurs Serge Reggiani, Maxime Le Forestier, Colette Magny, Ralmon, Paco Ibanez, José Alfonso, Daniel Viglietti et Claude Vinci seront présentés par Jean-Louis Trintignant.

INSTITUT

A l'Académie des beaux-arts

L'INSTALLATION DE M. PIERRE DEHAYE

L'installation de M. Pierre Dehaye à l'Académie des beaux-arts a donné lieu, mercredi, à une séance d'un éclat inaccoutumé grâce à la présence, aux côtés de Mme Louis Hautecœur, de Mmes Valéry Giscard d'Estaing et Jean-Pierre Fourcade, du président Edgar Faure ainsi que la foule des artistes dont le nouvel académicien, directeur des monnaies et médailles, s'est assuré la collaboration. Ces artistes, le président de l'Académie devait en nommer un bon nombre au cours de son discours d'accueil.

M. Pierre Dehaye a prononcé ensuite l'éloge de son prédécesseur, Louis Hautecœur, l'historien d'art qui, au soir de sa vie, entreprit *« un grand périple autour de cet acte entre tous secret qu'est la création artistique »*. Il en a retracé la longue carrière et étudié l'œuvre abondante. En conclusion, l'orateur a souhaité que l'Académie s'ouvre à d'autres formes de l'expression artistique : le cinéma, et notamment le cinéma d'animation, la photographie, les arts graphiques, le dessin de presse, et davantage à celles qu'*« avec je ne sais quelle injuste nuance de condescendance »* on appelle encore souvent les arts décoratifs appliqués.

Théâtre

« Alexandra K. », d'André Benedetto

André Benedetto dit qu'il a rencontré au hasard d'un livre une créature très belle, fille de général, mariée peu de temps à un ingénieur. Une militante pour l'émancipation des femmes, pour une nouvelle morale sexuelle, contre la guerre. Une révolutionnaire, commissaire du peuple dans le premier gouvernement soviétique présidé par Lénine. Porte-parole de l'opposition ouvrière, exilée pendant dix ans, grande voyageuse, ambassadrice. Personnage de théâtre comme il n'en existe que dans la réalité, elle mourut fort vieille à Moscou. Elle fascinait, elle était le diable, on l'appelait la possédée, la folle bolchevique. *« Son nom ressemble à un cri de mouette »*, elle s'appelait Alexandra Kollontaï.

Peu importe à Benedetto de cerner la vérité psychologique et historique de ce cas d'exception. Il nous en parle, comme il nous parlait de Geronimo, en reprenant les événements de sa vie qui furent ceux de l'histoire. Il s'intéresse avec passion aux raisons de l'intérêt qui le lie à elle, à l'exemple qu'elle offre, celui d'une dynamique, d'une réflexion.

Parce qu'elle est une femme décidée à se prendre en charge socialement, politiquement, affectivement, à vivre selon ses convictions, Alexandra ne peut être qu'une opposante : à sa famille, à sa classe, à l'autoritarisme des hommes, des chefs. Elle dit, avec Lénine, que l'émancipation passe par *« l'affranchissement des considérations matérielles (financières) dans l'amour..., par l'affranchissement des liens de la loi, du tribunal et de la police »*, et que cela n'est pas l'*« amour libre »*. Elle sait que la liberté, celle de l'amour, celle du travail, dépend d'un changement total de société, mais qu'il ne faut pas mettre de côté les luttes pour ces libertés sous prétexte que la révolution n'est pas accomplie. Alexandra se bat sur tous les fronts. Elle se débat furieusement pour échapper aux définitions, aux clichés qui lui sont imposés de l'extérieur et aussi de l'intérieur. Mais peut-on vraiment accomplir sa révolution ?

André Benedetto multiplie Alexandra par trois : la statue sur son socle officiel (Mares Gonzales) ; la dame slave qui passe, le pittoresque de l'exotisme mondain (Marta Alexandrovna) ; la jeune fille, héritière des combats d'Alexandra (Madeleine Ravel). Les trois figures heurtent le récit, le fissurent, l'emmènent dans des zones d'enthousiasme, de tempête, de lyrisme, de colère, de dérision. Bateleur insolent, Benedetto tient dans ses mains tous les fils de l'histoire, joue des clichés, des interrogations abruptes, enchaînées sur des numéros de clowns — qu'il assure avec Georges Benedetto. Il conduit un trajet en zigzag dans la chronologie, dispose les fragments disparates de ses découvertes comme un jeu de cubes un peu de guingois, laisse passer sournoisement entre les plaisanteries, les gags, les persiflages, les rires, des moments forts, des citations, des documents qui claquent, qui giflent et nous ramènent à une vitesse supersonique du jeu au réel. Car les questions que pose Alexandra sont toujours brûlantes. La manière dont elle se cogne à l'histoire et à ses propres contradictions dirige la marche de Benedetto.

Les imperfections du spectacle sont finalement balayées par ce qu'il nous dit de ce personnage étonnant, cette révolutionnaire mal connue. Et par le besoin d'en savoir plus sur elle, sur nous, car *« elle ne dit pas tout. Tout n'est pas dit sur elle. Ni la complexité de nos rapports »*.

COLETTE GODARD.

★ Palace, 20 heures.

En bref

Expositions

La vie quotidienne à Chypre dans l'Antiquité

Les antiquités de Chypre constituent un important secteur des collections du département des antiquités orientales du Louvre. Elles sont cependant pratiquement inédites et inconnues du public, faute de place suffisante pour pouvoir être exposées dans les salles du musée. Plutôt que de les laisser dormir dans des réserves auxquelles n'ont accès qu'un petit nombre de spécialistes, la direction des Musées de France a pris l'initiative de les sortir, comme elle l'a déjà fait cinq fois depuis deux ans dans d'autres départements, en organisant une exposition itinérante en province.

Voici donc les antiquités de Chypre du musée du Louvre à Calais, après Angoulême. L'exposition n'est pas du type historique et chronologique, visant à embrasser toute la culture chypriote antique. C'est un regroupement d'objets du sixième siècle av. J.-C., qui insiste sur la vie quotidienne à l'époque archaïque, la plus brillante de l'île dans l'Antiquité. L'homme, la maison et son cadre, les occupations de chaque jour, le travail rural, le commerce, l'industrie, les jeux, la danse, les croyances religieuses et les rites y sont évoqués à l'aide de tout un matériel retrouvé dans les fouilles : figurines en terre cuite peinte ou en calcaire, outils, objets mobiliers..., cent soixante-dix-huit objets au total complétés de quelques plans, dessins et photos, significatifs d'une culture originale, prise entre deux mondes, l'Orient et la Grèce. — G. B.

★ Calais, Musée des beaux-arts et de la dentelle, du 15 décembre au 31 janvier, et Marseille, musée Borély, du 15 février au 15 avril.

Galeries

Reflets de la Comédie-Française

Quelques fraises : une nature morte de Suzanne Lalique. Fines broderies blanches peintes avec minutie comme suspendues, attendant de resservir. Des fraises toutes seules, abandonnées comme ces *Chapeaux portés par d'éminentes sociétaires.* Car Suzanne Lalique a été, durant plus de trente ans, directrice des ateliers de décors et de costumes du Théâtre Français.

Et, depuis 1971, elle peint, pour elle, pour le souvenir. Elle peint le vieux théâtre, les accessoires, la lingerie, les gants, les rubans. Elle a dû aimer son métier. Elle aime les couleurs et sait en jouer. Simplement, avec naïveté presque.

Mais c'est vrai que les loups ne sont pas tous noirs et qu'un journal peut être rose. Ses *Loups blancs* ont presque des yeux, ils ne sont plus seulement des masques.

Suzanne Lalique a dû souvent regarder tous ces objets insolites, quand « après un essayage » l'homme, la femme de théâtre sont partis, quand les plumes de Cyrano doivent être rangées dans une boîte. Elle montre des mouchoirs, ceux des paysans et ceux des Précieuses, et l'on sent bien que la matière n'est pas la même. Elle a pris grand soin des maillots brodés, pas un accroc, et les teintes sont vives. — M. L. B.

★ La Galerie, 9, rue du Dragon. Jusqu'au 6 décembre.

Mime

Les Mummenschanz

Les Mummenschanz (Mummen : jeu de dés — schanz : chance) sont à l'art du mime ce que le Pilobolus est à la danse, un phénomène exceptionnel qui secoue les habitudes, les références et les traditions.

Ils sont trois, deux Suisses, Andres et Bernie, qui ont travaillé longtemps chez Jacques Lecoq, et une Italienne, Floriana. C'est elle qui inventa les masques. Conçus dans des matériaux insolites, ils expriment instantanément les cauchemars et les fantaisies d'imaginations débridées. En une suite de petits tableaux irrésistibles, les Mummenschanz rejouent une évolution de l'espèce qui va de la cellule à l'homme en passant par une série d'êtres bizarres échappant à toute identification : il y a quelque chose qui ressemble à un hérisson sans l'être tout à fait, une espèce d'huître verte à la langue suceuse, une fausse grenouille, une apparence de chameau, peut-être un singe, quelque chose qui se rapproche approximativement de l'homme.

Notre surprise et notre dépaysement viennent de cet imperceptible décalage avec la réalité.

Animés par des corps souples et entraînés, les masques prennent des formes de plus en plus bizarres. Ils évoquent des personnages sortis tout droit d'un tableau de Max Ernst ou de Magritte : homme bloc-notes, homme jeu de dames, homme sablier, homme computer... La galerie s'achève dans une joute où deux adversaires se défient à coups de pâte à modeler, passant par toutes les métamorphoses possibles et inimaginables. C'est à la limite de l'angoisse : les enfants, eux, hurlent de plaisir. — M. M.

★ Théâtre de la Ville, 18 h. 30. Jusqu'au 12 décembre.

Musées

APRÈS LA MORT DU GÉNÉRAL FRANCO

Le « testament » Picasso pour Guernica

Guernica appartiendra à la République espagnole selon le désir de Pablo Picasso, vient de déclarer la veuve du peintre, Jacqueline Picasso. La mort du général Franco a remis d'actualité le sort de ce chef-d'œuvre tragique peint lors du martyre de la petite ville basque dont l'aviation nazie avait, durant la guerre civile espagnole, rasé les maisons et frappé la population.

Picasso, qui avait fait ce tableau pour rendre compte du drame à l'occasion de l'Exposition internationale de New-York en 1937, l'avait depuis laissé « en dépôt » au Museum of Modern Arts de New-York, où il figure avec l'important ensemble des dessins préparatoires. Cela fait quarante-huit ans que Guernica est aux Etats-Unis, en attendant, selon le vœu exprimé par le peintre, de retourner en Espagne lorsque « les libertés républicaines y seront rétablies ».

Aujourd'hui, Picasso est mort, et Franco est mort. Le premier a laissé un « testament » sur Guernica. C'est même le seul que le peintre ait jamais établi concernant sa succession. C'était une réponse indirecte faite à Franco, lorsque le Caudillo avait laissé entendre, par le truchement de son entourage en 1969, que « la place de Guernica était à Madrid, au Musée d'art moderne », dont la construction s'achevait. L'Espagne avait fait alors le siège de Picasso par l'intermédiaire de ses proches, dont son marchand, M. Kahnweiler, et son avocat, Me Roland Dumas, pour le convaincre de laisser venir Guernica au pays. On avait même, pour flatter la vanité naturelle du peintre, augmenté l'enchère : Picasso pouvait, de son vivant, entrer au Prado à côté des grands peintres espagnols qu'il admirait : Zurbaran, Vélasquez, Goya... Il était invité, si cela lui plaisait de venir à Madrid, à choisir lui-même la plus belle salle du grand musée... Refus inébranlable de Picasso, bien qu'il ait désiré revoir l'Espagne et peut-être se voir au Prado.

Pour la première fois, le Malaguène s'epenchait sur des questions de paperasse, que généralement il ignorait. Il faisait venir son avocat, Me Roland Dumas, pour mettre en ordre le sort de Guernica. Le « testament » réitérera son vœu exprimé en 1937 : Guernica a été « donné à la République espagnole » *par Picasso ; en cas de disparition, le peintre a laissé à son avocat le soin d'apprécier la nature du régime en place pour autoriser le voyage New-York-Madrid.*

Il semble que le désir profond de Picasso ait été que Guernica retourne un jour en Espagne. Le musée américain qui a signé un protocole d'accord, le 23 octobre 1969, avec Picasso ne l'ignore pas et s'est engagé (comme nous avons pu le vérifier nous-mêmes auprès de son conservateur à New-York) à respecter les clauses du retour en Espagne, « le jour venu », du « tableau et de l'ensemble des dessins préparatoires ». *La formule* « lorsque les libertés républicaines seront rétablies » *laissant la place à interprétation (elle ne signifie pas : après la disparition de Franco), Picasso avait exprimé le désir qu'aucune négociation directe ne s'établisse entre le musée de New-York et l'Espagne. Ce sera au dépositaire de ses volontés, Me Roland Dumas, et à la famille, unanime dans son désir d'exaucer le peintre, d'apprécier. Aujourd'hui, rien ne permettant de dire que* « les conditions d'une situation démocratique sont remplies », *ils ont décidé de laisser les choses en l'état, en attendant des jours meilleurs...*

JACQUES MICHEL.

LE SALON D'AUTOMNE N'ÉTAIT PAS A MOSCOU

A la suite de la publication, dans « le Monde » du 28 novembre, de l'article intitulé « Le Salon d'automne à Moscou », M. Mac'Avoy, président de ce salon, nous prie de préciser que l'exposition actuellement présentée à Moscou n'a rien à voir avec le Salon d'automne. Il s'agit d'une sélection du Salon des artistes français, dont le président est M. Georges Cheyssial. D'ailleurs, la manifestation de Moscou ne peut être composée de tableaux ayant figuré au Salon d'automne de 1974 et 1975. Il n'y a pas eu de Salon d'automne en 1974, et celui de 1975 ferme à peine ses portes.





SPECTACLES

théâtres

Les salles subventionnées

Opéra, 19 h. 30 : Soirée Roland Petit.
Comédie-Française, 20 h. 30 : Horace.
Odéon, 20 h. 30 : la Sonate des spectres.
Petit Odéon, 18 h. 30 : Monsieur Teste.
Chaillot, salle Gémier, 20 h. 30 : Vingt-quatre heures. — Grande salle, 20 h. 30 : Festival mondial de piano, D. Wayenberg, W. Malcuzynski.
Petit TEP, 20 h. 30 : Dialogues d'auteurs.

Les salles municipales

Châtelet, 20 h. 30 : Valses de Vienne.
Nouveau Carré, 21 h. : Christian Petitjean, musique vocale ; 20 h. 45 : Gary Levinson, folk.
Théâtre de la Ville, 18 h. 30 : les Mummenschanz ; 20 h. 30 : Zoo.

Les autres salles

Antoine, 20 h. 30 : le Tube.
Atelier, 21 h. : l'Homme aux valises.
Athénée, 20 h. 30 : Lorenzaccio.
Cartoucherie de Vincennes, Théâtre de l'Aquarium, 20 h. 30 : Ah-Kiou. — Théâtre de la Tempête, 20 h. 30 : Hélas ? journal dansé.
Centre culturel du Marais, 19 h. : la Compétition-Théâtre Image III ; 21 h. 15 : les Saltimbanques.
Centre culturel 17, 20 h. 30 : le Concerto.
Comédie des Champs-Elysées, 20 h. 45 : les Frères Jacques.
Cour des Miracles, 20 h. 30 : Elle, elle et elle ; 22 h. : l'Homme sang.
Edouard-VII, 21 h. : Viens chez moi, j'habite chez une copine.
Espace Cardin, 21 h. : Rose des sables. — Salle polyvalente, 21 h. 30 : Louis... Ludwig.
Gymnase, 20 h. 30 : le Black Mikado.
Huchette, 20 h. 45 : la Cantatrice chauve ; la Leçon.
Le Lucernaire, 20 h. 30 : Ce soir on fait les poubelles ; 22 h. : Sade.
Madeleine, 20 h. 30 : Peau de vache.
Mathurins, 21 h. : Antigone.
Michel, 21 h. 10 : Duos sur canapé.
Michodière, 20 h. 30 : Gog et Magog.
Moderne, 20 h. 45 : Hôtel du Lac.
Montparnasse, 18 h. 30 : Chant profond de la Bretagne ; 21 h. : Félix Leclerc.
Mouffetard, 20 h. 30 : Feux de rouille.
Œuvre, 21 h. : Monsieur Klebs et Rozalie.
Olympic-Entrepôt, 22 h. : A toutes les gloires de France.

Mercredi 3 décembre

Palace, 20 h. : Alexandra K. ; 22 h. 30 : la Pyramide.
Palais-Royal, 14 h. 30 : Rencontres, Tu seras critique ; 20 h. 30 : la Cage aux folles.
Palais des sports, 20 h. : Gala de solidarité pour la résistance au Chili.
Plaisance, 20 h. 30 : Moby-Dick.
Poche-Montparnasse, 20 h. 45 : la Caverne d'Adullam.
Studio des Champs-Elysées, 20 h. 45 : le Besoin d'ailleurs.
Studio-Théâtre 14, 20 h. 45 : Andromaque.
Tertre, 20 h. 30 : Pinock et Matho ; 22 h. 30 : Aristide Bruant.
Théâtre Campagne - Première, 20 h. 30 : Catherine Lara ; 22 h. : Zouc.
Théâtre de la Cité universitaire, la Resserre, 21 h. : Mademoiselle Julie. — Grand Théâtre, 21 h. : Rashomon.
Théâtre de Dix-Heures, 20 h. 15 : Patrick Font.
Théâtre d'Edgar, 20 h. 30 : les Poings crispés dans l'ombre.
Théâtre Essaïon, 20 h. 30 : Bilitis.
Théâtre de l'Etincelle (église américaine), 20 h. 30 : Richard II.
Théâtre Oblique, 21 h. : Récital J.-F. Heisser (Listz, Scriabine, Schoenberg, Albeniz).
Théâtre d'Orsay, grande salle, 20 h. 30 : Harold et Maude. — Petite salle, 18 h. 30 : Angel Parra, chanson chilienne ; 20 h. 30 : C'est beau ; 22 h. 15 : l'Ombre de Verdi sous les ormes de ma mère.
Théâtre de la Péniche, 20 h. 30 : Un Farré peut en cacher un autre ; 22 h. 30 : le Tambour ailleurs.
Théâtre de la Plaine, 20 h. 45 : Hamlet.
Théâtre Présent, Ranch, 20 h. 30 : Trio pour deux canaris.
Théâtre 13, 14 h. 30 et 20 h. 30 : l'Avare.
Théâtre Tristan-Bernard (ex-Charles-de-Rochefort), 20 h. 45 : le Troisième Témoin.
Troglodyte, 22 h. : Xâbât.
Variétés, 20 h. 30 : l'Autre Valse.

Théâtres de banlieue

Antony, Théâtre Firmin-Gémier, 22 h. : les Entretiens avec le professeur Y.
Boulogne, T.B.B., 20 h. 30 : Leny Escudero.
Gif-sur-Yvette, Cesi Point F, 21 h. : Miroir.
Ivry, Studio d'Ivry, 20 h. 30 : le Baladin du monde occidental.
Vincennes, Théâtre d'animation, 21 h. : le Groupe Crèche.

Les cafés-théâtres

Abbaye, 20 h. : Kenndy's Children.
Au Bec fin, 20 h. 45 : Nadine Mons ; 22 h. : les Amours de Jacques le Fataliste ; 23 h. : Corinne Cousin ; 18 h. 30 et 24 h. : Blue Bell Boy.
Au Vrai Chic parisien, 20 h. 30 : J.-P. Sèvres et Ph. Vel ; 22 h. 15 : La démocratie est avancée.
Blancs-Manteaux, 18 h. 30 : J. Higelin ; 20 h. 30 : A. Scoff ; 21 h. 45 : Y. Dautin ; 23 h. : Ianis et Photis Ionatos.
Café d'Edgar, 21 h. : Opéra-Sapho ; 22 h. 15 : Frissons sur le secteur.
Café de la Gare, 20 h. et 22 h. 15 : le Graphique de Boscop.
Café-Théâtre de l'Odéon, 20 h. 45 : Huis clos ; 22 h. 15 : l'Architecte et l'Empereur d'Assyrie.
Coupe-Chou, 21 h. 30 : Néo-Cid.
Cour des Miracles, 23 h. : Douby ; 20 h. et 24 h. : Max Guiguette.
Fanal, 20 h. 45 : Jacques le Fataliste ; 22 h. 30 : Marie la Rose.
Hôtel Hérouet, 20 h. 30 : Amour toujours.
Petit Casino, 21 h. : Montehus ; 22 h. 30 : Cami.
P'tit Théâtre, 20 h. 15 : Show P. Péchin ; 22 h. : Frank Enstein à Paris ; 23 h. 30 : La pipelette ne pipe plus.
Sélénite, salle 1, 20 h. 30 : la Jacassière ; 22 h. 30 : la Grimace. — Salle 2, 20 h. 30 : Jean de l'Ours ; 23 h. 30 : Peau d'homme.

Les concerts

Voir Chaillot, Théâtre Oblique et Nouveau Carré.
Salle Pleyel, 20 h. 30 : Orchestre de chambre de Toulouse et A. Grumiaux, violon (Mozart).
Salle Gaveau, 20 h. 30 : Cl. Perretti, piano (Scarlatti, Beethoven, P. Wissmer, Liszt).
Maison de la radio, 20 h. 30 : E. Chojnacka, clavecin ; A.-M. Rodde, soprano ; J. Villisech, basse ; O.-E. Mattei, récitante (Zumaque, Constant, Hasquenoph, Carles).
Faculté de droit, 21 h. : Orchestre de Paris, dir. J. Delacote, avec F. Duchable, piano (Brahms, Strauss).

Le jazz

Musée d'art moderne, 20 h. 30 : Michel Sardaby.
Théâtre des Champs-Elysées, 21 h. : Shirley Bassey.

La danse

Voir Cartoucherie.
Musée Guimet, 20 h. 30 : R. Puri et K. Malavika (danses de l'Inde).

Vidéo

Vidéostone, de 14 h. à 24 h. : Soldats toujours, toujours aux côtés du peuple.

Les chansonniers

Caveau de la République, 21 h. : Y'a du plus mal dans l'un peu mieux.
Deux-Anes, 21 h. : Serre-vis compris.
Dix-Heures, 22 h. : Dix-Heures, portes ouvertes.

TAS PAS 100 BALLES ?

SPECTACLES

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans. (**) aux moins de dix-huit ans.

cinémas

La cinémathèque

Chaillot, 15 h. : Battements de cœur, de H. Decoin ; 18 h. 30 : Forever and a Day, de R. Clair ; 20 h. 30 : la Cinquième Victime, de F. Lang ; 22 h. 30 : Galilée, de J. Losey (en présence de l'auteur).

Les exclusivités

AGUIRRE, LA COLERE DE DIEU (All., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (033-34-83).
ALLEGORIE (Fr.) : Le Marais, 4e (278-47-86) (à 14 h., 15 h. 40 et 22 h. 10).
L'ARBRE DE GUERNICA (Fr.) (★) : Omnia, 2e (231-39-36), La Clef, 5e (337-90-90), Studio Raspail, 14e (326-38-98), Studio Médicis, 5e (633-25-97), U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08), U.G.C. Marbeuf, 8e (225-47-19).
ATTILA 74 (Gr., v.o.) : La Pagode, 7e (551-12-15).
LA BATAILLE DU CHILI (Chil., v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18), 14-Juillet, 11e (700-51-13).
BLACK MOON (Fr.) : La Pagode, 7e (551-12-15).
LE CHANT DU DEPART (Fr.) : Racine, 6e (633-43-71).
LA CHEVAUCHEE SAUVAGE (A., v.o.) : Paramount-Elysées, 8e (359-49-34) ; v.f. : Paramount-Opéra, 9e (073-34-37), Paramount-Orléans, 14e (580-03-75), Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17), Paramount-Maillot, 17e (758-24-24), Boul'Mich, 5e (033-48-29).
CHOBIZENESSE (Fr.) : Ambassade, 8e (359-19-08) jusqu'au 4, Berlitz, 2e (742-60-33) jusqu'au 4, Cluny-Palace, 5e (033-07-76), Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) jusqu'au 4 ; à partir du 5 : Marignan, 8e (359-92-84), Français, 9e (770-33-88).
CHRONIQUE DES ANNEES DE BRAISE (Alg., v.o.) : Gaumont-Rive gauche, 6e (548-26-36), Elysées-Cinéma, 8e (225-37-90), Hautefeuille, 6e (633-79-38), Caméo, 9e (770-20-89), Gaumont-Convention, 15e (828-42-27), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
LA COURSE A L'ECHALOTE (Fr.) : Marignan, 8e (359-92-82), Montparnasse 83, 6e (544-14-27), Caravelle, 18e (387-56-07) jusqu'au 4, Diderot, 12e (343-19-29), Murat, 16e (288-99-75), Brooklyn, 10e (770-69-63), Gaumont-Opéra, 9e (073-95-48) ; à partir du 5 : Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
COUSIN, COUSINE (Fr.) : Marignan, 8e (359-92-82) ; Gaumont-Gambetta 20e (797-02-74) ; Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41) ; Panthéon, 5e (033-15-04) ; Cluny-Palace, 5e (033-07-76) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Impérial, 2e (742-72-52) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27).
LA DERNIERE TOMBE A DIMBAZA (Fr.) : Saint-Séverin, 5e (033-50-91).
LE DROIT DU PLUS FORT (All., v.o.) (**) : Olympic-Entrepôt, 14e (783-67-42).
L'ENIGME DE KASPAR HAUSER (All., v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (033-39-19) ; U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-47-19).
FILM (A.). JEU (Fr.) : Le Seine (325-92-46), à 20 h. et 22 h.
FLIC STORY (Fr.) : Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount-Montparnasse, 15e (326-22-17) ; Paramount-Opéra, 9e (073-34-37) ; Publicis-Champs-Elysées, 8e (720-76-23).
LA FLUTE ENCHANTÉE (Suéd., v.o.) : U.G.C.-Biarritz, 8e (723-69-23) ; U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08) ; Vendôme, 2e (073-97-52) ; v.f. : Bienvenue-Montparnasse, 15e (544-25-02).
GUERRE ET AMOUR (A., v.o.) : Studio Alpha, 5e (033-39-47) ; v.f. : Paramount-Opéra, 9e (073-34-37).
H. MUSIC (A., v.o.) : Grands-Augustins, 6e (633-12-13).
HESTER STREET (A., v.o.) : 14-Juillet, 11e (700-51-13) : Quintette, 5e (033-35-40) ; U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-47-19).
L'HISTOIRE D'ADELE H. (Fr.) : Athéna, 12e (343-07-48) ; Biarritz, 8e (359-42-33) ; U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08) ; Bienvenue-Montparnasse, 15e (544-25-02).
HISTOIRE D'HOMMES (A., v.o.) (**) : Bilboquet, 6e (222-87-23) ; Studio Galande, 5e (033-72-71) ; v.f. : Hollywood-Boulevard, 9e (770-10-41).
HISTOIRE DE PAUL (Fr.) : La Clef, 5e (337-90-90).
L'ILE SUR LE TOIT DU MONDE (A.) v.o. : Ermitage, 8e (359-15-71) en soirée ; v.f. : Ermitage, 8e (359-15-71) en mat., Rex, 2e (236-83-93), Miramar, 14e (326-41-02), U.G.C.-Gobelins, 13e (331-06-19), Mistral 14e (734-20-70), Terminal-Foch, 16e (704-49-53), Cambronne, 15e (734-42-96), Images, 18e (522-47-94), Cinémonde-Opéra, 9e (770-01-90).
L'INCORRIGIBLE (Fr.) : U.G.C.-Gobelins, 13e (331-06-19), Bretagne, 6e (222-57-97), Normandie, 8e (359-83-93), Paramount-Maillot, 17e (758-24-24), Paramount-Opéra, 9e (073-34-37), Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25), Paramount-Orléans, 14e (580-03-75), Publicis Saint-Germain, 6e (222-72-80), Magic-Convention, 15e (828-20-64), Rex, 2e (236-83-93).
L'INDE FANTOME (Fr.) : Olympic, 14e (783-67-42).
INDIA SONG (Fr.) : Le Seine, 5e (325-92-46) à 14 h. 45 et 17 h. 15.
JANIS JOPLIN (A.) v.o. : Cinoche de Saint-Germain, 6e (633-10-82).
LE LIBAN DANS LA TOURMENTE : Olympic-Entrepôt, 14e (783-67-42).
MILESTONES (A.) v.o. : Action-Christine, 6e (325-85-78).
LA MORT D'UN GUIDE (Fr.) : Bonaparte, 6e (326-12-12), U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-47-19).
NASHVILLE (A.) v.o. : Elysées-Point-Show, 8e (225-67-29), Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14), Luxembourg, 6e (633-97-77), Saint-Germain Studio, 5e (033-42-72) ; v.f. : Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-56-16), Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13).
LES ONZE MILLE VERGES (Fr.) (**) : Balzac, 8e (359-52-70), Montparnasse 83, 6e (544-14-27), Quintette, 5e (033-35-40), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
PARFUM DE FEMME (It.) v.o. : Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14), Quintette, 5e (033-35-40) ; v.f. : Montparnasse 83, 6e (544-14-27), Gaumont-Convention, 15e (828-42-27), ABC, 2e (236-55-54), Calypso, 17e (754-10-68).
PARLEZ-MOI D'AMOUR (Fr.) : Concorde, 8e (359-92-84), Français, 9e (770-33-88) jusqu'au 4, Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43), Quintette, 5e (033-35-40).
POUR ELECTRE (Hong., v.o.) : Studio Gît-le-Cœur, 6e (326-80-25).
QUAND LA VILLE S'EVEILLE (Fr.) : Clichy-Pathé, 18e (522-37-41), jusqu'au 4, Normandie, 8e (359-41-18), Rex, 2e (236-83-93).
LE RETOUR DE LA PANTHERE ROSE (A., v.o.) : Gaumont-Champs-Elysées, 8e (359-04-67) ; v.f. : Gaumont-Madeleine, 8e (073-56-03), Gaumont-Bosquet, 7e (551-44-11) jusqu'au 4, Cambronne, 15e (734-42-96), Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74) jusqu'au 4.
SAO BERNARDO (Brés., v.o.) : Olympic-Entrepôt, 14e (783-67-42).
LE SAUVAGE (Fr.) : Colisée, 8e (359-29-46), Français, 9e (770-33-88), Wepler, 18e (387-50-72), Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13), Fauvette, 13e (331-60-74), Hautefeuille, 6e (633-79-38), Quartier-Latin, 5e (326-84-65), Gaumont-Convention, 15e (828-42-27), Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74), Victor-Hugo, 16e (727-49-75).
SHAMPOO (A., v.o.) : Murat, 16e (288-99-75), Biarritz, 8e (723-69-23), U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08) ; v.f. : U.G.C.-Gobelins, 13e (331-06-19), Rotonde, 6e (633-08-22), Helder, 9e (770-11-24).
SHAKESPEARE WALLAH (Ind., v.o.) : Le Marais, 4e (278-47-86).
LE SHERIF EST EN PRISON (A., v.o.) : Studio-Contrescarpe, 5e (325-78-37), U.G.C.-Biarritz, 8e (723-69-23), Nations, 12e (343-04-67), Moulin-Rouge, 18e (606-34-25), Paramount-Opéra, 9e (073-34-37), Fauvette, 13e (331-60-74), Gaumont-Sud, 14e (331-51-76), Paramount-Bastille, 12e (343-79-17).
LE SECRETAIRE AUX MILLE ET UN TIROIRS OU LE SUJET (Fr.) : Le Marais, 4e (278-47-86) (à 17 h 10, 18 h 50 et 20 h 30).
T'AS PAS 100 BALLES (Ang., v.o.) : Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14), Dragon, 6e (548-54-74), St-Germain-Village, 5e (633-87-59), 14-Juillet, 11e (700-51-13).

Les films nouveaux

INNOCENCE SANS PROTECTION, film yougoslave de Dusan Makavejev. — V.o. : Seine-Positif, 5e (325-92-46).
SEPT MORTS SUR ORDONNANCE, film français de Jacques Rouffio, avec Jane Birkin et Michel Piccoli. — Concorde, 8e (359-92-84) ; Mayfair, 16e (525-27-06) ; Nations, 12e (343-04-67) ; Cambronne, 15e (734-42-96) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41) ; Lumière, 9e (770-84-64) ; Montparnasse-Pathé 14e (326-65-13), Fauvette, 13e (331-56-86) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Gaumont-Sud, 13e (331-51-16) ; Quintette, 5e (033-35-40).
MONTY PYTHON (SACRE GRAAL), film américain. — V.o. : U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-47-19) ; Cluny-Ecoles, 5e (033-20-12) ; Arlequin, 6e (548-62-25).
VERONIQUE OU L'ETE DE MES TREIZE ANS, film français de Claudine Guilmain. — Balzac, 8e (359-52-70) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Capri, 2e (508-11-69) ; Paramount-Gaîté, 14e (326-99-34).
MONSIEUR BALBOSS, film français de Jean Marboeuf, avec Michel Galabru. — La Clef, 5e (337-90-90) ; U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-47-19).
LA MORT DE L'UTOPIE, film français de Jorge Amat, avec Emmanuelle Riva. — Marais, 4e (278-47-86), jusqu'à 20 h. 30.
SILENT RUNNING, film américain de D. Trumbull. — V.o. : Luxembourg, 6e (633-97-77) ; Elysées-Point-Show, 8e (225-67-29).
A PARTIR DU 5 :
LE GITAN, film français de José Giovanni, avec Alain Delon. — Gaumont-Ambassade, 8e (359-19-08) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Cluny-Palace, 5e (033-07-76) ; Wepler, 18e (387-50-70) ; Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74) ; Gaumont-Bosquet, 7e (551-44-11).

TANT QU'Y A DE LA GUERRE, Y'A DE L'ESPOIR (It., v.o.) : Studio J.-Cocteau, 5e (033-47-62).
LE TELEPHONE ROSE (Fr.) : Le Paris, 8e (359-53-99), Maxéville, 9e (770-72-87), Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13) ; jusqu'au 4 : Hautefeuille, 6e (633-79-38), P.L.M. Saint-Jacques, 14e (589-68-42).
LA TOILE D'ARAIGNEE (A., v.o.) : Saint-Germain-Huchette, 5e (633-87-59), France-Elysées, 8e (723-71-11), (v.f.) Maxéville, 9e (770-72-87), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41), Nations, 12e (343-04-67), Montparnasse-83, 6e (544-14-27).
LES TROIS JOURS DU CONDOR (A., v.o.) (*) : Ermitage, 8e (359-15-71), Saint-Michel, 5e (326-79-17), (v.f.) Rex, 2e (236-83-93), Miramar, 14e (326-41-02), Napoléon, 17e (380-41-46), Mistral, 14e (734-20-70), U.G.C. Gobelins, 13e (331-06-19), Publicis-Matignon, 8e (359-31-97), Magic-Convention, 15e (828-20-64).
LE VIEUX FUSIL (Fr.) : George V, 8e (225-41-46), Paramount-Gobelins, 13e (707-12-28), Marivaux, 2e (742-83-90), Passy, 16e (288-62-34), Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17), Paramount-Maillot, 17e (758-24-24).
LE VOYAGE DES COMEDIENS (Grec, v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18), à 12 h., 18 h. et 20 h.

Les grandes reprises

AFRICAN QUEEN (A., v.o.) : Action Lafayette, 9e (878-80-50) ; Action-Christine, 6e (325-85-78).
LIMELIGHT (A., v.o.) : Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Publicis-Champs-Elysées, 8e (720-76-23).

Les festivals

P. PASOLINI (v.o.) : Acacias, 17e (754-97-83). 17 h. 45 : le Décaméron ; 19 h. 45 : les Mille et Une Nuits ; 22 h. : les Contes de Canterbury.
A. HITCHCOCK (v.o.) : Action Lafayette, 9e (878-80-50) : Pas de printemps pour Marnie.
LOSEY (v.o.) Boîte à films, 17e (754-51-50). 14 h. 05 : Modesty Blaise ; 16 h. 15 : la Maison de poupées ; 18 h. 20 : Cérémonie secrète, 20 h. 15 : le Messager ; 22 h. 20 : Une Anglaise romantique.
SERIE NOIRE D'ICI ET D'AILLEURS (v.o.) Boîte à films, 17e (754-51-50). 12 h. 10 : le Privé ; 14 h. 20 : Fat City ; 16 h. 05 : Nous sommes tous des voleurs ; 18 h. 15 : Klute ; 20 h. 20 : le Trio infernal ; 22 h 10 : la Chair de l'orchidée.
BUSTER KEATON : Le Marais, 4e (278-47-86) : les Trois Ages.
GANSTER STORY (v.o.) : Olympic, 14e (783-67-42) : la Fugue.
FRED ASTAIRE (v.o.) : Mac-Mahon, 17e (380-24-81) : En suivant la flotte.

Les séances spéciales

AMERICAN GRAFFITI (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77), à 10 h., 12 h. et 24 h
LA CHINE (Fr.-It.-All.) : Le Seine, 5e (325-92-46) à 12 h. (sf dim.).
LE DECAMERON (It., ** v.o.) : La Clef, 5e (337-90-90) à 12 h. et 24 h.
PANIQUE A NEEDLE PARK (A., ** v.o.) : La Clef, 5e (337-90-90), à 12 h. et 24 h
FAT CITY (A., v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18), à 24 h.
PHASE IV (A., * v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77), à 10 h., 12 h. et 24 h.
PORTIER DE NUIT (It. ** v.o.) : La Clef, 5e (337-90-90), à 12 h. et 24 h.
PSAUME ROUGE (Hong., v.o.) : St-André-des-Arts, 6e (326-48-18), à 12 h. 15 et 24 h. 15
SI J'AVAIS QUATRE DROMADAIRES et LA SOLITUDE D'UN CHANTEUR DE FOND (Fr.) : Le Seine, 5e (325-92-46), à 12 h. 15 (sf dim.).

RADIO-TÉLÉVISION

LA RÉORGANISATION DE LA R.A.I.

Les Italiens auront une chaîne catholique et une chaîne laïque

De notre correspondant

Rome. — Le nouvel organigramme de la radio-télévision italienne (R.A.I.-T.V.) vient enfin d'être établi après six jours de grève des journalistes et plusieurs semaines de négociations épiques qui ont mis en péril le gouvernement. L'accord intervenu entre les trois partis de la majorité (démocrates - chrétiens, socialistes et sociaux - démocrates) ressemble fort à un partage de gâteau : il y aura une télévision « catholique » et une télévision « laïque », avec une répartition similaire pour la radio.

Le parti républicain — membre pourtant du gouvernement — a refusé de s'associer à ce *« lotissement »* : son délégué a quitté le conseil d'administration avant le vote et se propose de saisir la Cour des comptes. Les deux représentants du parti communiste ont fait de même, estimant que la réforme de la R.A.I., adoptée il y a quelques mois après une longue bataille politique, était dénaturée.

A la tête du nouvel organigramme figurent un socialiste, président du conseil d'administration, M. Beniamino Finocchiaro, assisté par un social-démocrate, M. Giampero Orsello. Le directeur général de la R.A.I.-T.V. sera M. Michele Principe, démocrate-chrétien, proche de M. Fanfani. Parmi les vice-directeurs, on notera le nom de M. Paolo Grassi, socialiste, qui est administrateur de la Scala de Milan, auquel on a confié la coordination des chaînes radiophoniques. Les directeurs des deux chaînes de télévision seront respectivement MM. Mimmo Scarana (démocrate - chrétien) et Massimo Fichera (socialiste). Le journal télévisé « catholique » sera dirigé par M. Emilio Rossi, démocrate-chrétien de tendance « fanfaniste », tandis que le journal télévisé « laïc » aura comme directeur M. Alberto Sensini, éditorialiste du *Corriere Della Sera*, de tendance républicaine. Mais ces nominations sont encore au conditionnel puisque les personnes intéressées peuvent les refuser (1).

Etablie le 30 novembre 1974 par décret, puis adoptée par le Parlement, la réforme de la R.A.I. visait à mettre fin à l'hégémonie politique totale exercée par la démocratie chrétienne sur la radio-télévision d'Etat. Elle prévoit un contrôle parlementaire par l'intermédiaire de trois organismes distincts : une commission de vigilance comprenant des sénateurs et des députés ; un comité national dont les membres seront désignés par le président de la commission, par le président de la République, le gouvernement et les forces sociales ; enfin, un conseil d'administration dont le pouvoir « équilibrera » celui du directeur général.

Cinq journaux (deux pour la télévision et trois pour la radio), dirigés chacun par un journaliste, *« ont une pleine autonomie rédactionnelle, technique et financière »*.

L'accord entre les partis de la majorité ne trompa personne : il laissait entendre que la démocratie chrétienne aurait « sa » télévision et « sa » radio, les autres étant pris en main par les formations « laïques ». Après avoir subi pendant des années une présentation unilatérale des événements, le téléspectateur aurait-il droit à une somme de vérités partielles ? Les promoteurs de la réforme s'en défendirent — et s'en défendent encore, — affirmant qu'il y aurait une concurrence bénéfique entre les deux chaînes de télévision et non une guerre idéologique.

ROBERT SOLÉ.

(1) M. Grassi a déjà refusé plusieurs fois de diriger la radio. D'autre part, il a déjà annoncé ses projets à la Scala jusqu'en 1978.

POLÉMIQUE ENTRE L'I.N.C. ET ANTENNE 2

Information des consommateurs et recettes publicitaires

L'Institut national de la consommation est-il libre d'exercer sur Antenne 2 sa fonction normale d'information et de défense du consommateur ? M. Henry Estingoy, directeur de l'I.N.C., a, mercredi 3 décembre, au cours d'une conférence de presse, affirmé le contraire : la censure existe à Antenne 2. Les émissions bien modestes — « D'accord, pas d'accord », trois fois deux minutes par semaine — que l'Institut finance de ses deniers sont maintenant diffusées à une heure de faible écoute. Cette décision s'ajoute à toute une série d'incidents, survenus depuis septembre : suppression de plans dans certaines émissions, discussions véhémentes et diverses, et, enfin, les 25 et 27 novembre, suspension pure et simple de deux émissions, l'une sur les chocolats (un volume de chocolat, cinq volumes de « vide » dans une boîte) et l'autre sur les transistors (l'achat des piles pour certains postes coûte jusqu'à 1 400 F par an !).

A ces reproches, Antenne 2, sans nier les faits, réplique qu'il ne s'agit pas de censure, mais que la société « entend demeurer libre — dans un certain nombre de domaines qui mettent en cause son antenne — d'exercer son droit et sa responsabilité de diffuseur ». L'arbitrage est maintenant du ressort de M. Rossi, auquel les deux parties s'en remettent.

Tout le différend porte en fait sur l'impossibilité de mettre en cause nommément des marques de produits et de firmes sur les antennes ; les annonceurs financent largement, grâce aux spots publicitaires, la télévision. Jusqu'ici, les responsables des chaînes n'acceptent qu'à contrecœur que l'on fasse quelque peine que ce soit à ceux qui distribuent cette manne indispensable. C'est un verrou cependant qui devra sauter. Il est normal qu'on exige le plus grand sérieux pour la formulation de critiques qui ont un impact certain sur la santé commerciale des firmes. Mais il est vain de croire qu'on pourra faire du consommateur un partenaire économique à part entière — comme M. Fourcade, après M. Giscard d'Estaing, affirme le souhaiter — sans donner aux journalistes de télévision et à l'Institut de la consommation le moyen de le faire en toute clarté. Déjà sur Radio-France, l'émission d'Anne Gaillard (« l'Actualité au pratique ») montre qu'on peut citer des noms de marques, à condition de donner aussi aux producteurs le moyen de s'exprimer. L'émission « Service public », un vendredi par mois, sur FR 3, également.

Au reste, puisque l'I.N.C. finance ses émissions de télévision (1,5 million de francs par an), pourquoi ne pas lui donner la même liberté qu'aux annonceurs publicitaires, dont les « spots », aux heures de grande écoute, ne diffusent guère que des noms de marques ? — J. D.

TRIBUNES ET DÉBATS

JEUDI 4 DECEMBRE

— *Le chancelier Willy Brandt* est interrogé au cours du magazine « Satellite » sur TF 1, à 20 h. 40.

VENDREDI 5 DECEMBRE

— *M. Norbert Ségard*, ministre du commerce extérieur, est l'invité de Jean-Pierre Elkabbach sur France-Inter à 13 heures.

« Le Monde » publie tous les samedis, numéro daté du dimanche-lundi, un supplément radio-télévision avec les programmes complets de la semaine.

LES PROGRAMMES

JEUDI 4 DÉCEMBRE

La grève pour la négociation des conventions collectives a été suspendue par les personnels des sociétés de TF 1, FR 3, T.D.F. et Radio-France. Les syndicats, après ces deux journées de grève, ont décidé d'attendre la fin de cette semaine pour voir si la situation évolue auprès des différentes directions avant d'engager une autre série de grèves qui perturberaient les programmes de Noël. D'autre part, les journalistes (S.N.J.-C.F.D.T. et F.O.) ont également cessé la grève. Cependant, le personnel (C.G.T. et C.F.D.T.) de Radio-France a fait grève jeudi matin pour protester contre des pressions exercées par la direction sur les agents réquisitionnés et sur l'utilisation « trop large » du programme minimum. Il semble que la direction de Radio-France aurait tenté d'imposer un speaker pour présenter les émissions enregistrées, ce qui aurait transformé un programme minimum en programme presque « normal ». Une délégation du personnel devait être reçue ce jeudi soir.

ALLOCUTION PRÉSIDENTIELLE

M. Valéry Giscard d'Estaing prononce une allocution consacrée aux collectivités locales et aux responsabilités locales, retransmise sur TF 1 à 19 h. 45, sur A 2 à 20 heures et en début de soirée sur les principales stations de radio. Relais différé vers 22 heures sur FR 3. Toutefois, les journaux régionaux de FR 3, relayés sur l'ensemble du réseau, en présenteront des extraits dès 19 h. 20.

CHAINE I : TF 1

20 h. 40, Série : Shaft ; 21 h. 50, Magazine d'actualité : Satellite.

23 h. 5, Allons au cinéma, d'A. Halimi ; 23 h. 35, IT 1 dernière.

CHAINE II (couleur) : A 2

20 h. 40, Théâtre : « la Passion d'Anna Karénine », de G. Arout d'après Tolstoï. Mise en scène M. Tassencourt. Réal. Y.-A. Hubert. Avec J. Topart, L. Tcherina, Cl. Titre.

22 h. 50, Vous avez dit bizarre, de M. Lancelot ; 23 h. 50, Journal de l'A 2.

CHAINE III (couleur) : FR 3

20 h. 30, Un film, un auteur : « Lumière sur la piazza », de G. Green (1962). Avec O. de Havilland, R. Brazzi, Y. Mimieux, G. Hamilton.

22 h. 10, FR 3 actualités.

VENDREDI 5 DÉCEMBRE

CHAINE I : TF 1

20 h. 30, Au théâtre ce soir : « Assassins associés », de Robert-C. Thomas. Mise en scène J. Piat. Avec P. Doris, C. Gérard, P. Destailles.

Trois hommes, liés à des épouses « à tuer », s'associent pour exécuter trois crimes parfaits.

22 h. 45, Reflets de la danse : de jeunes visages à l'Opéra de Paris ; 23 h. 10, IT 1 dernière.

CHAINE II (couleur) : A 2

20 h. 30, Série : Ces grappes de ma vigne (La mésalliance). Avec J.-L. Boutté ; 21 h. 30, Magazine littéraire : Apostrophes, de B. Pivot. (La vie des paysans).

22 h. 35, Ciné-Club : Film. « A l'Ouest, rien de nouveau », de L. Milestone (1930). Avec L. Ayres, L. Wolheim, J. Wray, R. Griffith. (V.o. sous-titrée. N.)

23 h. 50, Journal de l'A 2.

CHAINE III (couleur) : FR 3

20 h. 30 (★), Magazine vendredi : « De quoi avons-nous peur : la solitude ».

21 h. 20, Reportage : Cinquantenaire de la Cité universitaire, de J.-L. Magneron.

22 h. 40, FR 3 actualités.

FRANCE-CULTURE

20 h., Poésie ; 20 h. 5, La musique et les hommes : la voix, par C. Backes-Clement et J.-L. Cavalier (Wagner, Berio) ; 22 h. 35, Les fictions contemporaines, leurs enjeux, par L.-C. Sirjacq et P. Boyer ; 23 h., De la nuit ; 23 h. 50, Poésie

FRANCE-MUSIQUE

20 h., Présentation du concert ; 20 h. 30, Orchestre de Suddeutscher Rundfunk, direction S. Celibidache : « Baiser de la fée » (Stravinski), « Symphonie K 543 » (Mozart), « Symphonie n° 4 » (Brahms) ; 22 h. 30, Dossier disques, par D. Lemery (Kurt Weill) ; 23 h., Cabaret du jazz, par A. Francis et L. Maison ; 24 h., En marge, par D. Caux.

JUSTICE

Pour fraude fiscale

LE PROPRIÉTAIRE D'UN RESTAURANT DE TOURNUS A ÉTÉ CONDAMNÉ A UNE PEINE DE PRISON

Propriétaire d'un restaurant renommé, le restaurant Greuze, à Tournus (Saône-et-Loire), M. Jean Ducloux, âgé de cinquante-trois ans, a été condamné mercredi 3 décembre, par le tribunal correctionnel, pour fraude fiscale à un an et un jour d'emprisonnement, dont quatre mois ferme.

Le tribunal, présidé par M. Dominique Bray, assisté de Mlle Marthe Panatard et de M. Michel Ajasse, a retenu des fraudes à la T.V.A. pour les années 1970 à 1972 et des fraudes à l'impôt sur le revenu des personnes physiques. Le premier délit visait des minorations de recettes imposables et des majorations des droits à déduction. Il portait sur une somme de 48 897 F.

Le second, sur la comptabilisation d' « achats divers » non justifiés, ainsi que des trafics sur les consommations servies après établissement des additions en même temps que sur les pourboires, atteignant un montant de 272 587 F. M. Jean Limonier, salarié dans un cabinet d'expert comptable, prévenu de complicité pour les mêmes faits est condamné à deux mois de prison avec sursis.

Cette décision sera, indique le jugement, publiée au « Journal officiel », ainsi que dans deux journaux locaux. Le jugement devra être, durant trois mois, affiché sur les panneaux officiels de la ville de Tournus et sur les portes extérieures de l'établissement.

Dans une seconde affaire, M. Ducloux était poursuivi pour « infraction à la réglementation de la circulation des boissons soumises à des droits indirects » en même temps que M. Georges Dubœuf, négociant en vins à Romanèche-Thorins (Saône-et-Loire). Tous les deux ont été condamnés solidairement à : seize amendes de 200 F, au paiement du quintuple des droits fraudés, soit 1 343,05 F, et à 16.273,19 F pour valoir confiscation des vins saisis.

Au cours de l'attaque d'un fourgon cellulaire

UN DÉTENU DE LA PRISON CENTRALE DE NIMES S'ÉVADE

Un fourgon cellulaire transportant neuf détenus de la prison centrale de Nîmes a été attaqué, dans la ville même, mercredi 3 décembre en début de matinée, par trois hommes masqués et armés de revolvers. Après avoir blessé à coups de crosse les deux gardiens chargés d'assurer la surveillance du transfert, les assaillants ont « libéré » l'un des détenus, qui a pris la fuite à bord d'une voiture particulière. Il s'agit de Mario Falbo, trente-cinq ans, condamné, le 10 décembre 1974, par la cour d'assises du Rhône à la réclusion criminelle à perpétuité pour prise d'otages, vols qualifiés et tentative d'homicide volontaire.

Après cette attaque du fourgon cellulaire, M. Ollier, responsable syndical F.O. du personnel de la centrale de Nîmes, a révélé que selon lui *« l'administration pénitentiaire savait depuis une quinzaine de jours déjà, de source sûre, que l'évasion de Falbo était envisagée par ses complices »*. *« On nous avait demandé d'être vigilants*, a-t-il précisé, *et nous sommes étonnés que ces intentions étant connues, le transfert n'ait donné lieu à aucune précaution particulière, et que notamment les gardiens n'aient pas été armés... »*

NOMINATIONS DE CONSEILLERS D'ÉTAT

Le conseil des ministres du 4 décembre a nommé conseillers d'Etat au service ordinaire MM. Jean Meric et Louis Bertrand.

M. Léon Pignon, conseiller d'Etat, est placé en position de congé de longue durée. MM. Hubert Leroy-Jay et André Segalat, conseillers d'Etat, sont admis à la retraite. M. Georges Galichon, ancien président d'Air France, est réintégré dans ses fonctions de conseiller d'Etat.

[Né le 29 août 1924 à Versailles, M. Jean Méric, ancien élève de l'Ecole nationale d'administration (promotion Quarante-Huit), entre au Conseil d'Etat en 1950. Il est depuis le 31 juillet 1974 directeur de la Sécurité sociale au ministère du travail.]

[Né le 6 juillet 1923 à Sorbiers (Loire), M. Louis Bertrand, ancien élève de l'ENA (promotion Quarante-Huit), entre au Conseil d'Etat en 1951.]

● *Un centre international des jeunes des villes jumelées* sera inauguré, lundi 8 décembre, à Cabourg (Calvados) par M. Pierre Mazeaud, secrétaire d'Etat à la jeunesse et aux sports, à l'initiative de la Fédération mondiale des villes jumelées. La F.M.V.J. tiendra la vingt-troisième session de son conseil exécutif dans cette ville, du 7 au 9 décembre.

Les suites de l'affaire Aranda devant la Cour de cassation

Les arrêts condamnant « l'Express », « l'Aurore » et « le Canard enchaîné » sont confirmés

La chambre criminelle de la Cour de cassation, présidée par M. Combaldieu, vient de confirmer l'arrêt de la 11e chambre de la cour d'appel de Paris du 21 mai 1974 qui avait condamné Mme Françoise Giroud, directrice de *l'Express*, et M. Jacques Derogy, journaliste (relaxés en première instance par la 17e chambre correctionnelle), à verser 1 000 francs à titre de dommages et intérêts pour avoir diffamé dans un article du 29 janvier 1973 — article ayant trait à la catastrophe de Val-d'Isère et s'inspirant des déclarations de M. Gabriel Aranda — M. Noël Machet, maire de Val-d'Isère, citoyen chargé d'un mandat public.

Pour prouver la vérité des faits diffamatoires, les prévenus avaient produit divers documents faisant partie de ceux qui avaient été soumis à la commission d'enquête désignée par le gouvernement afin de déterminer, indépendamment de l'enquête judiciaire, les responsabilités administratives encourues.

Les magistrats suprêmes, dans leur arrêt rendu sur rapport du conseiller Mongin, observations de Mes Lyon-Caen et Call et conclusions de M. Boucheron, avocat général, déclarent : *« Si de tels éléments pouvaient être probants quant à l'existence d'anomalies, voire de négligences dans l'instruction de certaines demandes de permis de construire, ils n'impliquaient pas, cependant, que M. Machet ait commis, dans l'exercice de ses fonctions de maire, des fautes devant être nécessairement considérées par les autorités judiciaires et administratives compétentes pour en décider comme étant à l'origine de l'accident. Dès lors, la preuve rapportée n'était pas complète, parfaite et corrélative aux imputations diffamatoires dans toute leur portée. »*

Pour ce qui concerne la bonne foi excipée par Mme Françoise Giroud et M. Derogy, la chambre criminelle estime qu'elle ne peut être admise, car *« en omettant d'indiquer que M. Machet était maire de Val-d'Isère depuis l'année 1965 seulement, alors que l'article embrassait la période comprise entre 1947 et 1970, les prévenus ont, à l'évidence, laissé croire que ce maire était responsable de toutes les anomalies relevées pendant plus de deux décennies. S'il est vrai que l'article avait notamment pour objet de renseigner le public, selon l'usage, sur les causes et les suites judiciaires et administratives d'un accident très grave dont l'opinion s'était émue, il n'en demeure pas moins que les prévenus sont sortis de leur rôle d'informateurs objectifs en s'appuyant, pour se livrer à des attaques, contre le maire sur des documents... qui ne les autorisaient pas à imputer à ce maire des fautes dont l'appréciation n'appartenait qu'aux autorités compétentes »*.

La chambre criminelle s'appuie sur les mêmes principes dans deux arrêts rendus le même jour qui confirment deux arrêts de la onzième chambre de la cour de Paris du 3 juillet 1974 condamnant, d'une part, le directeur du *Canard enchaîné*, d'autre part la directrice de *l'Aurore* et le rédacteur de l'article incriminé, à la même peine de 600 F d'amende et à des réparations civiles pour diffamation envers M. Gabriel Delille, directeur d'une société d'H.L.M.

Procès-verbal d'assises non daté : deux meurtriers seront à nouveau jugés

Accusés d'un assassinat commis en septembre 1972 à Gournay-sur-Marne et condamnés respectivement à seize ans et douze ans de réclusion criminelle le 25 avril dernier par la cour d'assises de Seine-Saint-Denis, Michel Brie et Lucien Liparoti devront être jugés à nouveau par la cour d'assises de la Somme. L'arrêt de Bobigny a, en effet, été cassé le 27 novembre par la chambre criminelle de la Cour de cassation, présidée par M. Combaldieu, statuant sur rapport du conseiller Faivre, observations de Me Waquet et conclusions de M. Aymond, avocat général.

Les magistrats de la chambre criminelle ont fait application en l'espèce de leur nouvelle jurisprudence inaugurée à l'occasion de l'affaire Goldman, selon laquelle le procès-verbal des débats en cour d'assises doit désormais être daté afin que la Cour suprême puisse contrôler s'il a été dressé et signé dans le délai de trois jours du prononcé de l'arrêt, comme l'exige l'article 378, paragraphe 2, du code de procédure pénale.

L'arrêt de la cour d'assises du Val-d'Oise du 14 février 1975 condamnant à seize ans, quinze ans, onze ans et dix ans de réclusion criminelle Robert Bardou, Michel Bailly, Jackie Bailly et Jean-Claude Jarrige, auteurs de nombreux hold-up, a également été cassé pour la même raison au cours de la même audience, sur les observations de Me Lyon-Caen, et le dossier renvoyé devant la cour d'assises de l'Oise.

En revanche, toujours au cours de la même audience, le pourvoi de Colette Lameret, une ouvrière agricole condamnée le 17 mars dernier à quinze ans de réclusion criminelle par la cour d'assises de Rennes pour s'être livrée à des sévices graves sur son enfant de sept mois, a été rejeté. Dans ce cas comme dans les deux autres, le procès-verbal des débats n'était pas daté. Mais comme, après avoir constaté l'accomplissement des formalités au cours des audiences du 17 mars 1975, ce procès-verbal mentionnait : *« L'audience a été levée... Et a été dressé le présent procès-verbal par le secrétaire greffier et signé par le président et le secrétaire greffier »*, la chambre criminelle en a déduit que *« ces termes impliquent grammaticalement la signature du procès-verbal le 17 mars 1975. »* Car la conjonction *« Et »* (avec un « e » majuscule) employée au début de la seconde phrase laisse présumer une continuité entre la fin de l'audience, la rédaction du procès-verbal et sa signature.

POLICE

Réunis en congrès à Dijon

LES POLICIERS C.G.C. CRITIQUENT LA LIBÉRALISATION DU SYSTÈME PÉNAL

« On a trop tendance à inverser les priorités. Pour nous, ce qui compte avant tout, c'est de s'intéresser d'abord au sort de la victime, qu'elle soit ou non fonctionnaire de police, avant de s'ingénier à rechercher l'excuse de l'agresseur. » Ouvrant les travaux du Ve congrès du Syndicat des gradés de la police nationale (C.G.C.), mardi 2 décembre, à Dijon, devant cent cinquante délégués, le président de l'organisation, M. Jacques Leroy, a largement examiné les rapports entre la justice et la police et les divergences qui les opposent parfois à propos de la criminalité.

Après avoir mis l'accent sur le nombre des récidivistes, qui *« représentent 60 % des criminels et des délinquants »*, M. Leroy devait ajouter : *« Imagine-t-on la réaction des policiers qui doivent procéder, très souvent au péril de leur vie, à l'arrestation de malfaiteurs narquois qui savent par avance — puisqu'ils en ont déjà bénéficié — que d'une façon ou d'une autre ils retrouveront très vite leur liberté ? Cette façon de procéder ne peut plus durer, ou alors c'est beaucoup moins que la moitié des délinquants qui seront arrêtés. »*

« Le gouvernement, a dit M. Leroy, *se doit de prendre sans délai d'importantes décisions dans ce domaine, et il est urgent aussi que les textes promis sur l'automaticité de la peine pour les cas illégitimes de port d'arme ou de transport d'explosifs soient rapidement promulgués. »*

M. Jacques Leroy a aussi fait état *« des difficultés de recrutement des gardiens de la paix, dont le niveau n'a jamais été aussi bas à l'heure où le niveau d'instruction de la population n'a jamais été aussi élevé »*, et propose l'institution d'un mode de recrutement unique à la base avec un niveau d'instruction minimum correspondant au B.E.P.C.

UNE MISE AU POINT DU PRÉSIDENT DU CENTRE D'INFORMATION CIVIQUE

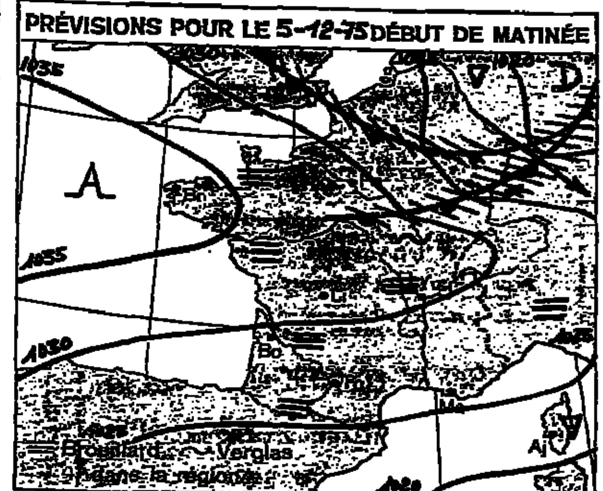
Après la parution dans *le Monde* du 29 novembre du compte rendu de la « table ronde » organisée par le Centre d'information civique sur la sécurité des citoyens et des chiffres dont faisait état *« l'enquête nationale »* du CIC, le président de cet organisme, M. Jean-Christian Barbé, nous indique qu'*« il avait bien insisté, au cours de la séance, sur le caractère d'enquête et non de sondage que revêtait ce travail »*. *« Aussi bien*, ajoute-t-il, *le document remis aux membres de la presse indiquait-il qu'il s'agissait d'une enquête et exposait-il avec quels concours elle avait été réalisée. »*

« Certes, il est loisible à votre collaborateur, ajoute M. Barbé, *de n'être pas satisfait des opinions exprimées par les personnes interrogées, mais je lui dénie par contre absolument le droit de mettre en doute la bonne foi du CIC, ses intentions, son indépendance. »*

AUJOURD'HUI

MÉTÉOROLOGIE





Lignes d'égale hauteur de baromètre cotées en millibars (le mb vaut environ ¾ de mm)

Zone de pluie ou neige ∇ averses orages Sens de la marche des fronts

Front chaud Front froid Front occlus

Evolution probable du temps en France entre le jeudi 4 décembre à 0 heure et le vendredi 5 décembre à 24 heures :

Les anciennes perturbations de Méditerranée s'atténueront, et la France restera dans une zone de hautes pressions, nos régions du Nord et de l'Est étant en bordure d'un courant perturbé circulant de l'Islande à la mer du Nord et à l'Europe centrale.

Vendredi, les nuages deviendront moins nombreux sur les régions bordant la Méditerranée, et, seules, quelques averses pourront encore persister localement sur la Corse.

D'autre part, le temps sera un peu plus doux, dès le matin, de la Manche au nord des Vosges et au Centre, avec un temps souvent très nuageux, parfois brumeux, et quelques faibles pluies ou bruines. Ce type de temps s'étendra ensuite vers le nord-est du Massif Central et le nord des Alpes, pouvant être accompagné au début d'un peu de neige ou de verglas sur les hauteurs, à basse altitude.

Sur le reste de la France, le temps restera frais, surtout en début de matinée, où de faibles gelées seront observées dans les lieux au ciel dégagé. On notera des éclaircies, mais aussi des brouillards ou des nuages bas qui se dissiperont, au moins partiellement, l'après-midi.

Jeudi 4 décembre, à 7 heures, la pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était, à Paris-Le Bourget, de 1 030 millibars, soit 772,6 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 3 décembre ; le second, le minimum de la nuit du 3 au 4) : Ajaccio, 17 et 3 degrés ; Biarritz, 11 et 6 ; Bordeaux, 9 et 3 ; Brest, 8 et 0 ; Caen, 7 et 0 ; Cherbourg, 6 et 0 ; Clermont-Ferrand, 7 et 4 ; Dijon, 7 et 2 ; Grenoble, 7 et 1 ; Lille, 8 et —1 ; Lyon, 6 et 4 ; Marseille, 14 et 10 ; Nancy, 7 et —2 ; Nantes, 9 et 2 ; Nice, 9 et 9 ; Paris-Le Bourget, 8 et 0 ; Pau, 12 et 4 ; Perpignan, 11 et 8 ; Rennes, 8 et 0 ; Strasbourg, 7 et 0 ; Tours, 7 et 2 ; Toulouse, 10 et 3 ; Pointe-à-Pitre, 27 et 24.

Températures relevées à l'étranger : Amsterdam, 9 et 0 degré ; Athènes, 15 et 10 ; Bonn, 8 et —1 ; Bruxelles, 8 et 0 ; Iles Canaries, 19 et 12 ; Copenhague, 6 et 1 ; Genève, 7 et 3 ; Lisbonne, 12 et 7 ; Londres, 6 et —1 ; Madrid, 10 et 4 ; Moscou, 1 et —2 ; New-York, 4 et —1 ; Palma-de-Majorque, 17 et 8 ; Rome, 17 et 6 ; Stockholm, 6 et 2 ; Téhéran, 5 et 0.

Stages

● *La Fédération des cercles de recherche et d'action pédagogiques* organise un stage « Théâtre, animation, réalisation de courts métrages ». Ouvert à tous, ce stage a lieu le samedi 5 décembre (à partir de 15 h. 30) et le dimanche 6 décembre au lycée de Rambouillet. S'inscrire auprès de Mireille Cugno, Grand Veneur, 78120 Rambouillet. (Participation aux frais : salariés : 95 F ; étudiants, 60 F ; enfants : 30 F, hébergement compris. Les stagiaires peuvent se présenter sans avoir prévenu.)

Jeunesse

● *Le Centre d'échanges internationaux* (Association loi de 1901, agréée par le ministère de l'éducation) propose des postes d'animateurs et d'animatrices pour l'été 1976. Ces postes sont ouverts aux jeunes de toutes nationalités, âgés de dix-neuf à vingt-six ans, s'intéressant aux rencontres internationales et à l'animation de centres de vacances.

★ Centre d'échanges internationaux, 21, rue Béranger, 75003 Paris, ou téléphoner au 887-20-94 (service des centres).

loterie nationale

Liste officielle des sommes à payer, tous cumuls compris, aux billets entiers

Terminaison	Finales et numéros	Groupes	Sommes à payer
			F.
1	721	tous groupes	200
	1 961	tous groupes	1 000
	56 131	groupe 3	10 000
		autres groupes	2 000
	82 911	tous groupes	10 000
	99 151	groupe 1	100 000
		autres groupes	2 000
2	2	tous groupes	50
	42	tous groupes	150
	082	tous groupes	250
	2 562	tous groupes	1 050
	6 872	tous groupes	1 050
	9 032	tous groupes	2 550
	23 312	tous groupes	10 050
	56 132	groupe 3	10 050
		autres groupes	2 050
3	23	tous groupes	100
	23 453	tous groupes	10 000
	56 133	groupe 3	10 000
		autres groupes	2 000
	24 363	groupe 2	100 000
		autres groupes	2 000
	99 693	groupe 5	100 000
		autres groupes	2 000
4	724	tous groupes	200
	774	tous groupes	200
	96 634	tous groupes	10 000
	56 134	groupe 3	2 000 000
		autres groupes	20 000
5	075	tous groupes	500
	56 135	groupe 3	10 000
		autres groupes	2 000
	92 055	tous groupes	10 000
	03 085	groupe 4	100 000
		autres groupes	2 000
	85 055	groupe 3	100 000
		autres groupes	2 000
6	6	tous groupes	50
	36	tous groupes	150
	46	tous groupes	150

Terminaison	Finales et numéros	Groupes	Sommes à payer
			F.
6	506	tous groupes	250
	516	tous groupes	250
	56 136	groupe 3	10 150
		autres groupes	2 150
	81 096	tous groupes	10 050
7	37	tous groupes	100
	4 327	tous groupes	1 000
	4 887	tous groupes	1 000
	3 917	tous groupes	2 500
	56 137	groupe 3	10 100
		autres groupes	2 100
	99 987	tous groupes	10 000
8	3 098	tous groupes	1 000
	56 138	groupe 3	10 000
		autres groupes	2 000
	58 388	tous groupes	10 000
	95 618	tous groupes	10 000
9	59	tous groupes	100
	249	tous groupes	200
	649	tous groupes	200
	929	tous groupes	200
	6 919	tous groupes	1 000
	56 139	groupe 3	10 000
		autres groupes	2 000
	79 329	tous groupes	10 000
0	1 110	tous groupes	1 000
	2 650	tous groupes	1 000
	3 390	tous groupes	1 000
	56 130	groupe 3	10 000
		autres groupes	2 000
	69 920	tous groupes	10 000
	95 150	tous groupes	10 000

Liste établie par le Secrétariat Général de la Loterie Nationale

TRANCHE DES AZALEES

TIRAGE DU 3 DECEMBRE 1975

75 — PROCHAIN TIRAGE LE 10 DECEMBRE 1975 à METZ (Moselle) — 56e

Journal officiel

Sont publiés au *Journal officiel* du 4 décembre 1975 :

DES DECRETS

● Portant modification du décret n° 65-1 053 du 19 novembre 1965 modifié, relatif au Conseil supérieur de l'éducation nationale et aux conseils d'enseignement.

● Relatif à l'application de l'article 5 de la loi du 12 juillet 1966 modifiée, relative à l'assurance maladie et maternité des travailleurs non salariés des professions non agricoles.

UN ARRETE

● Portant majoration des rémunérations des personnels des établissements d'hospitalisation publics et de certains établissements à caractère social au 1er octobre 1975, et fixant les modalités de calcul de l'indemnité de résidence.

UNE LISTE

● D'aptitude des officiers techniciens de l'armée de l'air à nommer dans les cadres normaux en 1975.

Le Monde

Service des Abonnements
5, rue des Italiens
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. 4 207 - 23

ABONNEMENTS

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE - D.O.M. - T.O.M. ex-COMMUNAUTE (sauf Algérie)	90 F	160 F	232 F	300 F
TOUS PAYS ETRANGERS PAR VOIE NORMALE	144 F	273 F	402 F	530 F
ETRANGER par messageries — I — BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS - SUISSE	115 F	210 F	307 F	400 F
II. — TUNISIE	125 F	231 F	337 F	440 F

Par voie aérienne tarif sur demande

Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande

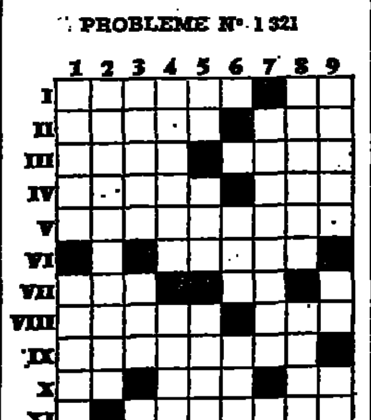
Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus), nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ

Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance

Veuillez avoir l'obligeance de rédiger tous les noms propres en caractères d'imprimerie.

MOTS CROISÉS

PROBLEME N° 1 321



HORIZONTALEMENT

I. Battu par des militaires ; Initiales d'un général français. — II. Connaît de constants embouteillages ; Un confrère de Sacy. — III. Monta la garde ; Trouvaille occasionnelle d'un souverain sans royaume. — IV. Marche tant bien que mal ; Textile. — V. Travail d'élagueur. — VI. Charmeur né. — VII. Demande de supplément ; Retentit dans une fosse. — VIII. Résultat d'une conversion ; Son arrivée jette un froid. — IX. Anciens jetons de présence. — X. Canton de France ; Possessif. — XI. Chéries par *Poppée*.

VERTICALEMENT

1. Permet parfois à ses porteurs de supporter leurs charges ; Cousue de fil blanc. — 2. Sont bien excusables d'être parfois dans les nuages. — 3. Montée, elle ne sera pas éternelle ; Localisé. — 4. Blafards ; Ne retomba quand même pas en enfance. — 5. Préposition ; Sujet de bien des proverbes ; Prénom masculin. — 6. Empire quand il est puissant ; Ont souvent besoin de quelques grains pour pouvoir subsister jusqu'à la saison nouvelle. — 7. Permet de remettre une chose dans sa position naturelle. — 8. Creusé ; Doit donc s'attendre à certaines lenteurs. — 9. Ne parviennent pas à cacher leur mauvaise humeur ; Pronom ; Difficile à battre.

Solution du problème n° 1 320

Horizontalement

I. Photos ; A.P. — II. Hivernale. — III. Doses. — IV. Rade ; Bise. — V. Emeut ; Aïe ! — VI. Roulas. — VII. Secoual. — VIII. Un ; Pé ; Eve. — IX. Estera ; En. — X. Amant. — XI. Roussette (est frugivore).

Verticalement

1. Phare ; Sueur. — 2. Hi ! ; Amiens. — 3. Ovide ; Tau. — 4. Té ; Europe. — 5. Ord ; Toueras. — 6. Snob ; UA ; Ame. — 7. Asialie ; At. — 8. Alésia ; Vent. — 9. Pesées ; Ente.

GUY BROUTY.

	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	34,00	39,70
Offres d'emploi "Placards encadrés" minimum 15 lignes de hauteur	38,00	44,37
DEMANDES D'EMPLOI	7,00	8,03
CAPITAUX OU PROPOSITIONS COMMERC	65,00	75,89

ANNONCES CLASSEES

	La ligne	La ligne T.C.
L'IMMOBILIER Achat–Vente–Location	25,00	29,19
EXCLUSIVITÉS	30,00	35,03
L'AGENDA DU MONDE (chaque vendredi)	23,00	26,85

offres d'emploi offres d'emploi offres d'emploi offres d'emploi

L'ASSOCIATION EUROPEENNE DE MARKETING FINANCIER (EFMA)

organisme international comptant une centaine de membres (banques, compagnies d'assurances ...), Siège à Paris, recherche pour compléter son équipe permanente (15 personnes)

RESPONSABLE
DEPT DEVELOPPEMENT/RELATIONS INTERNATIONALES

Jeune femme parfaitement bilingue français-anglais, Sciences Po, HECJF ou équivalent, minimum 3 à 5 ans d'expérience, grand sens de la rigueur et de la précision, entreprenante, goût et aisance dans les contacts humains, susceptible d'assurer son propre secrétariat. Nationalité indifférente. Libre rapidement.

Ecrire à Robert GANDUR, Secrétaire Général, EFMA, 7, rue Royale, 75008 Paris

---

A.C. NIELSEN COMPANY
Société Internationale d'Etudes de Marché et de Marketing

Recherche dans le cadre de son important développement en France

des Conseils

Nous SOUHAITONS :

— que vous soyez diplômés d'une Grande Ecole (ESSEC, HEC, SCIENCES PO, etc.) ;
— que vous ayez au moins une année d'activité en tant que Chef de Produit, Chef de Publicité ou tout autre type d'expérience chez un fabricant de produits de grande consommation ou en agence de publicité ;
— que vous ayez un esprit de synthèse très développé et un sens des contacts au plus haut niveau (chefs d'entreprises, directeurs de marketing, directeurs commerciaux, etc.) ;
— que vous possédiez parfaitement l'anglais.

Nous OFFRONS :

— plusieurs mois de formation dans le domaine de la recherche et du marketing ;
— une séduisante autonomie dans la relation de Conseil avec les plus grandes entreprises ;
— un salaire et des possibilités de développement au-dessus de la moyenne.

La préférence sera donnée aux candidats (tes) ayant une connaissance pratique de l'allemand.

Il ne sera répondu qu'aux candidatures correspondant aux caractéristiques énoncées ci-dessus.

Envoyer curriculum vitae, photo et prétentions à Mlle THORBAHN, 28, bd de Grenelle, 75015 Paris.



La
FIRST NATIONAL CITY BANK
recherche à Paris

Un spécialiste crédit exportation

● Le poste à pourvoir sera confié à un Cadre de Banque confirmé par 3 années minimum d'expérience dans cette spécialité, et désirant étendre son activité à l'exploitation.
● Une formation enseignement supérieur et une bonne connaissance de la langue anglaise sont également souhaitables.

Lettre+C.V. à F.N.C.B. Personnel, 60, Ch.-Elysées, 8e.

IMPORTANT GROUPE DE PRESSE PERIODIQUE recherche

Directeur ADMINISTRATIF et du PERSONNEL

— *Bonnes connaissances juridiques nécessaires.*
— *Habitué aux relations et négociations avec les syndicats.*
— *Poste convenant à un candidat de bon niveau ayant une dizaine d'années d'expérience dans les deux domaines.*

Adresser lettre manuscr. avec C.V., photo et prét. : Mme Berthault, 5, r Bouilloux-Lafont, 75015 Paris.

Régionales

Impt et dynamique magasin de confection masculine d'Orléans. Recherche excellent vendeur. 25 ans min., situation intéress. av. poss. d'avenir. Adresser C.V. dét. Havas Orléans, n° 200.418.

Importante Société Alimentaire recherche pour DIJON
CHEF COMPTABLE
très qualifié. Situation d'avenir. Ecr. avec C.V. et prétentions à HAVAS DIJON n° 532.706.

PROGRAMMEUR débutant niv. I.U.T., dég. OM, adjoint au responsable d'un mini système de gestion, formation assurée. Joindre C.V. et écr. à M. Thimonnier DOYEN S.A., 79, rue de Bourgogne, 69009 LYON.

OREAM NORD
4, rue de Bruxelles
59046 LILLE CEDEX.
Recherche pour les études du Schéma Régional de Transports des Personnes
INGENIEUR chargé études
Adresser candidature av. C.V. et prétentions.

Firme caoutchouc manufacturé recherche pour son usine de la Sarthe :
1° - CHEF D'ATELIER parfaitement au courant extrusion et calandrage ;
2° - CHEF DE LABORATOIRE pour formulation études de mélanges et contrôles divers.
Adr. C.V. complet et réf. à RUSTIN, usine de Crouzilles, 72340 La Chartre-sur-le-Loir.

A SALES REPRESENTATIVE

Fluent english, with at least two years Airline and Travel Agency back ground wanted by :

GREY HOUND WORLD TRAVEL
15, rue Daunou, Paris (2e)

Return applications in english only

SOCIETE D'ELECTRONIQUE PROCHE BANLIEUE OUEST (150 personnes)
recherche

INGÉNIEUR EN CHEF III C

POUR DIRIGER UN GROUPE D'INGENIEURS D'ETUDES

Env. C.V. et prétentions à C.G.P. n° 389
25, rue Cavendish,
75019 PARIS, qui transmettra.

S.C.I. recherche
— PROGRAMM.-ASSEMBL. OS
— COBOL + GAP 2
— PL 1 - CICS
M. Dahan - 967-66-77, 280-61-86.

La plus importante Société de pêche de la République d'Afrique du Sud recherche

CHEFS MECANICIENS

pour chalutiers congélateurs de 800 tonneaux et plus.

Navires basés à CAPE-TOWN. *Marées de 25 à 40 jours.*

Les candidats devront avoir :
— Cinq ans d'expérience en qualité de chef ;
— Un brevet d'officier mécanicien 1re ou 2e classe ;
— Connaissances de frigoriste nécessaires ;
— Connaissances d'anglais souhaitées.

Nous offrons :
— Salaire fixe + primes ;
— Voyage payé tous les six mois ;
— « Invalides » garantis ;
— Contrat de trois ans.

Adresser C.V. à : I.F.A., 38, avenue de l'Opéra, 75002 PARIS. Téléph. 266-12-02. Telex I.F.A. 210.598 F.

Un premier contact pourra avoir lieu avec les représentants de l'armateur entre les 9 et 18 décembre à Paris.

SOCIETE D'ETUDES ECONOMIQUES recherche pour mission longue durée auprès gouvernement AFRIQUE FRANCOPHONE un

EXPERT
DEVELOPPEMENT INDUSTR.

Formation Grandes Ecoles et/ou D.E.S. économique plus quelqu. années d'expérience professionnelle

Sa mission consistera à rechercher les spécialisations et les développements possib. des activit. industrielles existantes et à préparer les décisions de politique industrielle applicables aux branches et aux entreprises. Adr. C.V., lettre manuscrite, photo et prétentions sous référ. ANRIC (à mentionner/enveloppe) à EMPLOIS ET CARRIERES, 30, rue Vernet, 75008 Paris

DISQUES VOGUE
82, r. Maurice-Grandcoing
93430 Villetaneuse
rech. Electronicien de maintenance pour équipements studios, enregistrements.
Env. C.V. au Chef du Personnel.

ORGANISATION profess. rech.
INGENIEUR METHODES OU CHEF DE PERSONNEL
Poste intéressant pour Cadre confirmé, ayant pratique de la gestion du personnel et connaissant bien la vie en entreprise. Poste à pourvoir dépt Aisne. Ecrire avec C.V., photo, prét., à : SERVICE AT/MT, 56, av. Wagram, 75017 Paris

Organisation Agricole pr. PARIS recherche
ATTACHE DE DIRECTION
Administration et travail droit rural
Licencié (e) en Droit ou équiv. Expérience droit rural. Connaissance agriculture. Connaissance administration des entreprises.

Adr. C.V. manuscrit et photo à Monsieur le Directeur
Chambre d'Agriculture d'Eure-et-Loir
avenue Marcel-Proust
28024 CHARTRES
Téléphone : (37) 21-52-09
AVANT LE 10 DECEMBRE 1975

SOCIETE DE PRESSE ET D'EDITION recherche
DOCUMENTALISTE
spécialiste de la documentation économique et financière
Sérieuse expérience professionnelle exigée dans poste similaire
Position cadre et avantages div.
Ecrire : S. G. P.
13, av. de l'Opéra, 75001 PARIS

MANPOWER
TRAVAIL TEMPORAIRE

PROGRAMMEURS
pour IBM 32 en GAP 2
Travail : Région Clamart

Se présenter :
— 88, rue Lafayette, PARIS-9e
Métro Poissonnière ou GARE DU NORD
— 11, rue Hoche
(78) VERSAILLES
Téléphone : 950-60-83

Société de services PARIS-16e, recherche
CHEF COMPTABLE
30 ans minimum. Quelques années expérience dans la fonction. Niveau BP ou DECS. Responsable :
● Comptabilité générale ;
● Comptabilité analytique ;
● Fiscalité ;
● Trésorerie.
Homme de contacts. Qualité de rigueur et de méthodes. Envoyer C.V. à M.G. FRANCE, 6, rue Picot, 75116 PARIS.

REPONDRE

Avec une lettre et un C.V. stéréotypés à 10, 15 ou 20 annonces et

ATTENDRE

La conscience tranquille puis

ACCUSER

Le marché du travail parce que rien dans ces conditions ne peut aboutir.

CE PEUT ETRE UN SYSTEME
CE N'EST PAS UNE SOLUTION

LA BONNE SOLUTION est de **BIEN LIRE** pour pouvoir **CHOISIR**

AGP EXPANSION

Expose nettement ses motifs :
DISTRIBUTEUR (du Marketing au Management en passant par la vente) de Services répondant étroitement aux motivations de sécurité et d'investissement des catégories sociales correctement ou largement rémunérées.
FORMATEUR intégral de son réseau de distribution (du vendeur aux postes de responsabilité les plus conséquents).
CONCEPTEUR des produits les plus modernes et les plus élaborés du marché.
INVESTISSEUR humain remarquable à tous les niveaux de l'évolution professionnelle
— Au plan de la formation initiale (rémunérée).
— Au plan de l'intégration dans l'organigramme (assistée).
— Au plan de la formation continue (exemplaire).
— Au plan du profil de carrière (précis et rapide).
— Au plan de la rémunération (tr. élev. à tous les niveaux d'exécution ou de responsab.).
SELECTIONNEUR scientifique des candidatures à partir de contraintes minimales peu nombreuses :
— L'âge : 21 ans au moins.
— La disponibilité : totale, pour notre promotion du 22-12.
— La format. : Bac au moins.
— Le caractère : tout entier porté vers la conquête, l'ambition et l'attaque.
AUCUNE DISCRIMINATION DE SEXE
Ecrire avec C.V., photo à : M. Le Dissez, n° 1.010, BP n° 5. Saint-Cyr-sur-Morin, 77750.

SOCIETE D'ETUDES ECONOMIQUES recherche pour mission longue durée auprès gouvernement AFRIQUE FRANCOPHONE un

EXPERT EN NORMALISATION

en vue animation travx bureau de normalisation récem. créée

Formation Grandes Ecoles et, ou, D.E.S. économique plus quelques années d'expérience professionnelle.

Adress. C.V., lettre manuscrite, photo et prétentions sous/référ. BALI (à mentionner/l'enveloppe) à EMPLOIS ET CARRIERES 30, rue Vernet, 75008 PARIS.

LABORATOIRE CENTRAL DE TELECOMMUNICATIONS
recherche

INGENIEUR GRANDE ECOLE

Pour participer à des développements ds le domaine des calculateurs.

Connaissance de l'anglais appréciée.

Ecrire avec C.V. détaillé et prétentions à n° 32.552.

LABORATOIRE CENTRAL DE TELECOMMUNICATIONS,
18-20, rue Grange-Dame-Rose,
78140 VELIZY-VILLACOUBLAY.

SUEDE
ORGANISME CULTUREL FRANCO-SUEDOIS
recherche
pour période 5-1-1976/31-5-1976
DIPLOME (E) CREDIF

Célibataire, national. française pour enseignement français. Env. lettre man., C.V. et photo au Centre Français, Box 5507, 114 85 STOCKHOLM SUEDE.

Cabinet expert comptable Saint-Lazare, cherche COLLABORATEUR
EXPERT COMPTABLE
Jeune diplômé ou titulaire certificats supérieurs. Situation d'avenir. Discrétion. Env. C.V.+prétentions à SEEC, 12, rue du Rocher, PARIS (8e).

SOCIETE D'ETUDES ECONOMIQUES recherche pour mission longue durée auprès gouvernement AFRIQUE FRANCOPHONE un

ECONOMISTE

ayant, connaissances pratiques de l'analyse des systèmes économiques et sociaux.

Formation Grandes Ecoles et, ou, D.E.S. économiques plus quelques années d'expérience professionnelle.

Adresser C.V., lettre manuscrite, photo, et prétent. sous référence AUBE (à mentionn./enveloppe) à EMPLOIS ET CARRIERES 30, rue Vernet, 75008 PARIS.

INTERTECHNIQUE

Equipements aérospatiaux
Instruments scientifiques, médicaux et informatique, recherche

Pour sa Direction Commerciale Informatique

Plusieurs collaborateurs de haut niveau.
Les postes proposés :

● **INGÉNIEURS COMMERCIAUX** (Réf. 581)
● **INGÉNIEURS TECHNICO-COMMERCIAUX** (Réf. 582)

auxquels il sera confié la responsabilité d'un secteur important de clientèle.

Ces postes nécessitent :
— Une parfaite connaissance de la vente et des applications des ordinateurs destinés à la gestion de transactions au sein d'une entreprise.
— Nombreux déplacements : voiture personnelle indispensable.

Le niveau de la rémunération, qui comportera un intéressement aux résultats, tient compte des responsabilités confiées.

Nombreux avantages sociaux par accord d'entreprise, dont prime de fin d'année. Restaurant d'entreprise.

Adresser C.V. avec prétentions en précisant référ. annonce à Direction du Personnel

INTERTECHNIQUE • 78370 • PLAISIR

Import. société rech. pour poste cadre outre-mer prêt à pourvoir rapidement
COMPTABLE (Hme)
Bonnes réf. Se présenter à : M. Guillaouic, le matin, de 9 h. à 12 h. ou adr. lettre man. avec C.V., photo, prét. et date disponib. à C.F.D.T., 13, rue de Monceau, 75008 PARIS.

Si vous êtes attiré par la
RECHERCHE
dans un cadre agréable grande banlieue Paris nous proposons

REF. 8.556

à un

INGENIEUR GRANDE ECOLE
(SUP. AERO, E.C.P., E.N.S.T.A., ARTS & METIERS)
Moins de cinq ans expérience

Des travaux de recherche appliquée en physique moléculaire.

Connaissances en aérodynamique appréciées.

Adr. lettre manuscrite + C.V. + prétent. en précisant réf. du poste à n° 32.709, Contesse Pub., 20, avenue de l'Opéra, 75040 PARIS CEDEX 01.

JEUNE CADRE COMPTABLE
(26 ans minimum)
Vous avez une formation HEC, ESCP, DECS et deux ans d'expérience en comptabilité, acquise dans un cabinet d'audit ou dans une société de services. Vous êtes l'homme que cherche le directeur administratif et financier d'une agence de publicité jeune et en forte expansion (55 personnes, 60 M. F. de C.A.), appartenant à un important groupe français, pour le poste de
CHEF COMPTABLE
à PARIS-NEUILLY.
Votre rôle : avec votre service (6 personnes), établir comptabilité générale, C.E. et bilan, paie ; gérer la trésorerie, assurer les relations avec les banques et les administrations ; préparer les conseils d'administration et participer aux questions de personnel.
Votre rémunération est confortable et vous pouvez évoluer vers des responsabilités plus larges dans une des sociétés du groupe.
Ecrire à *Mme F. MAXENCE* sous référence 2.982.
ALEXANDRE TIC S.A., 10, rue Royale, 75008 PARIS.

Importante Société CENTRE PARIS recherche
COMPTABLE PRINCIPAL
EXPERIMENTE
de préférence ayant travaillé dans service paye et connaissant lois sociales.
Anglais très souhaitable.
Adresser curriculum vitae à n° 32.378 CONTESSE PUBL., 20, av. Opéra, Paris-1er, q. tr.

AUSTRALIA - SYDNEY UNIVERSITY OF NEW SOUTH WALES SCHOOL OF FRENCH
LECTURER (REF 886)
High academic qualific. requir. Pref. given to applicants with a special interest and qualificat. in applied linguistics (audio-ling. and audio-visual lang. teaching) competence and exper. in one or more of the following an advantage : French speak. cult. outside France, French cinema, classic. and preclassic. literat. Excel. command of French language essent. Salary doll. Aust. 12.063/Aust. doll. 16.193. Comm. salary accords to qual. and. exp. For details of app. and applic. forms wr. (quoting ref. n°) to appointem. office, Po Box 1, Kensington NSW Australia 2033. Applications close 19 dec. 1975.

Société de climatisation de La Garenne-Colombes, rech., pour bureau des méthodes :
UN TECHNICIEN
capable d'assurer les métrés, la préparation des débits et l'approvisionnement des chantiers.
Esprit ouvert et expérience demandés.
Téléphone : 781-92-79, Poste 18.

Société d'ingénierie recherche :
POUR L'ALGERIE :
UN INGENIEUR
DIPLOME - CONFIRME
Age min. 45 a., pr la direction de travx et le suivi administr. d'un ensemble d'ouvrages d'industries alimentaires. Env. C.V. et prét. s/réf. 2.047 à P. Lichau, 10 rue Louvois — 75063 PARIS, Cedex 02, qui transmettra.

enseignem.

CLUB ANGLAIS A PARIS
Cours, conversation, stages linguistiques. — 033-01-73.

---

secrétaires

ETABLISSEMENT PUBLIC A CARACTERE CULTUREL PARIS-CENTRE
recrute pour Institut de recherche musicale

STÉNO-DACTYLO BILINGUE
(ANGLAIS)

● Travail stable.
● 42 heures par semaine.
● Cantine sur place.

Métro CHATELET

Envoyer C.V. et photo sous référence S.D.B. à J.N. TRINH, 14, rue de Longchamp, 92200 NEUILLY-SUR-SEINE.

SECRET. ADMINISTRATIVE
BILINGUE ANGLAIS
Bonnes notions sténodactylo.
26 ans minim. Référ. exigées.
Se prés. : SELECT SERVICE, 40, rue de Chabrol - Paris (10e)
Me Gare de l'Est - Poissonnière

STE MARITIME
Recherche pour ses services
SECRETAIRE-COMPTABLE
QUALIFIEE
Bonnes notions d'anglais nécess.
Tél. pr Rendez-vous : 266-02-57.

capitaux ou proposit. comm.

Travail de précision de la Forêt Noire au service de la santé

NOUS RECHERCHONS UNE ENTREPRISE SOLIDE OU UN AGENT COMMERCIAL ACTIF pour la distribution de nos produits.

De plus en plus de gens décident d'adopter une alimentation plus saine. Ils font eux-mêmes leur « pain quotidien » avec des céréales complètes, à peine moulues et biologiquement cultivées. Pour ce faire, ils ont besoin d'un moulin à céréales ménager à haut rendement. Les bons produits ont plus de chances que jamais dans ce secteur du marché. En Allemagne, les moulins à céréales SCHNITZER prennent une place dominante grâce à leur technique éprouvée et leur précision sûre. Nous désirons maintenant multiplier nos débouchés et cherchons donc un partenaire correspondant. Il est préférable de pouvoir correspondre en allemand. Contacter s.v.p.
SCHNITZER KG - D-7742 ST. Georgen
Forêt Noire, Feldgergstrasse 11.
Tél. 19-49-7724/6511 Républ. Fédérale d'Allemagne.

CONSEIL IMMOBILIER, 16e arrond. NORD, bien placé, ch. ASSOCIE. Ecr. n° 79.790, I.P.F., 12, rue de l'Isly (8e), qui trans.

Céderait cabine à pédicure souhait. travailler dans un groupe esthéticiennes-kinési. Tél. après 20 h. : 227-09-63.

automobiles

A la SFAM il y a Mercedes

● Exposition, essais, ventes, crédits, leasing.
● Ateliers mécanique, peinture, carrosserie ultra modernes, quick-service.
● 120 personnes pour vous servir.



SFAM–France
23 bd de Courcelles
75008 PARIS Tél. 292.02.50

demandes d'emploi demandes d'emploi

DIRECTEUR EXPORTATION

— H.E.C., 40 ans.
— Bilingue ANGLAIS + conn. ALLEMAND

recherche

poste niveau DIRECTION GÉNÉRALE
comportant large et réelle RESPONSABILITE.

Ecrire N° 928 « le Monde » Publicité, 5, rue des Italiens - 75427 PARIS-9e.

Retraité cadre, conn. parfaitem. arabe, angl., ch. activ. tps part. Ecr. n° 924, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

Homme, 26 a., Opérat.-Pupitr., confirmé, cherche place stable PARIS ou banlieue Sud. Ecrire n° 6.113, « le Monde » Publicité, 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

JEUNE CADRE SUPERIEUR Directeur exportation de société leader français dans secteur liquide alimentaire, anglais, allemand courant, espagnol lu, universitaire et autodidacte, expérience et performeur, cherche : poste direction en France ou outre-mer dans secteur équivalent à développer. Ecrire à : n° T 080.071 M. REGIE-PRESSE, 85 bis, rue Réaumur, Paris-2e.

J. Femme cherche place empl. de mais., expér., santé, courage et optimisme, à part. Noël, 1er, 2 janv., Paris, prov. ou étrang., pourv. qu'elle puis. s'occup. simple de son fils de 2 mois, logé avec elle. Tél., le soir à : 207-30-18.

SCIENCES PO. PARIS
— 26 ans ;
— 3 ans exp. respons. format. gestion banque ; étud. toutes propos. domaines format., études éco., amén. territ., dévelop. rural. Lib. immédi. Ecrire n° 953, « le Monde » Pub. 5, r. des Italiens, 75427, Paris-9e.

J. H., 23 a., Bac., esp. + angl., 2 a. ét. sup. littér., dég. O.M., sens responsab., cherche situat. dans adm., banque, sté privée, si poss. dépts 75-78. BEAUFILS, 46, la Tourelle, 94460 Valenton.

Femme, 30 a., rech. poste de COLLABORATRICE CCIALE ou autre, connaiss. en bâtim., secrétariat et recrutement personnel. Prétent. : 3.500 F net. STATUT : cadre. Tél. 037-10-00.

Ing. électron., Afric. 31 a., déb. étud. RFA, not. angl., ch. empl. stab. Adige, 68, rue Galliéni, 92-BOULOGNE.

DIRECTEUR COMMERCIAL
42 ans, expérience 11 ans, CONDITIONN. - EMBALLAGE, dont 8 dern. ann. responsable filiale franç. important groupe européen, résid. à Paris, rech. nouvelle situat., niv. responsabilités, organisat., décision, sens aigu des relat. humaines. Libre rap. Ecrire n° 3.256 Parfrance, 4, rue Robert-Estienne, 75008 Paris - qui transmettra.

Pharmacienne (74) cherche poste Paris ou banlieue. Téléphone : 628-02-77.

Homme, 36 ans, autodidacte, CADRE ADMIN. et COMPT., très qualif., 20 ans pratique comptabilité générale analytique gestion, fiscal., législat. sociale, personnel, administrat. générale. Libre de suite. Tél. : 260-60-55.

Cadre fém., 45 a., lic. chim., angl., all., 10 a. pratiq labor., 9 a. expér. docum. et trad. ds industr. chimiq., 5 a. exp. brev. (poste resp.), ch. situat. corresp. document. et/ou brevets. Ecr. n° 6.114, « le Monde » Publicité, 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

Cadre financier propose à PME formule nouvelle économique : direction financière et administrative à temps partagé. — Contacts et notice à : 909-63-25.

J. H., 27 a., lic. Eco. socio. + DEUG Sc. Eco. opt. droit ccial et compt angl., expér. entrepr., sér. person., étud. tte proposit. Ecrire à : KLEIN, 107, avenue de la République. - Paris (11e).

J. Femme, 24 a., lic. lettr., ch. sit. intér. édit., presse, docum., parl. ang., possibilité voyages. Ecr. n° 6.112, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

Libanais, H.E.C., lic. en droit, lieu de résid. Beyrouth (Liban), déb. janv. 76, hme de contact, 10 a. expér. matér. de constr., souh. entr. en relat. av. firmes franç. en vue collab. et/ou repr. sur marchés pays arabes. Ecr. M. C. Baz, 21, av. Hoche, Paris.

J. F., 25 a., BTS secrét. direct., 5 a. expér. banq., ch. emploi toutes branches si très actif. Ecr. n° 7.824, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

J. H. cherche place photo ou tireur labo. - Tél. : 708-73-62, après 18 heures.

J. F., angl., parl. franç., esp., cherche empl. sér. bur. ou hôt. Paris ou province. T. 990-26-52.

J. F., 26 a., bne cult. gle, lic. d'hist. + lic. hist. de l'art et archéo. + 2 a. d'étud. juridiq., angl. et allem. courants + dactylographie, cherche empl. Ecr. n° 7.809, « le Monde » Publicité, 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

H., 31 a., lic. en droit, exp. adm. et financ., compt., contentieux et immobilière, cherche situation position cadre. Ecrire n° 7.728, « le Monde » Publicité, 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

Vends CITROEN « Ami 8 » 1969. Prix 3.300 F. Téléph. 986-34-09 (entre 19 h. 30 et 21 h.).

ETOILE AUTOS
Concessionnaire Mercedes vend voitures direction et reprises
280 SE bleu métal 75 ;
240 D 000 gris métal 75 ;
220 D beige 75 ;
240 D ivoire 74 ;
300 SEL bleu 70 ;
350 SL vert métal 73.
739 - 97 - 40.

occasions

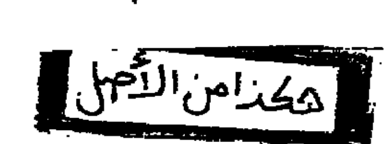
LIVRES. Achat comptant à domicile. LAFFITTE, 13, rue de Buci (6e). TEL. 326-68-28.

PIANOS LABROSSE
10, R. VIVIENNE - 260-06-39
Location - Vente 150/180 F/mois.

sports loisirs

VACANCES VOYAGES LOISIRS propose pour collectivités et individuels places CENTRES de vacances Noël 7 à 18 ans non révolus, PAQUES 4 à 17 ans, séjour troisième âge en Corse et dans le VAR. Vacances familles en Corse. Week-end de neige janv.-mars. Séjours février, zone A et C Haute-Savoie et Puy-de-Dôme. Ecr. ou tél. 16, rue Charpentier, 94400 VITRY-SUR-SEINE. 680-85-20, poste 143, serv. réserv.

Nous prions instamment nos annonceurs d'avoir l'obligeance de répondre à toutes les lettres qu'ils reçoivent et de restituer aux intéressés les documents qui leur ont été confiés.



هكذا من الأصل

ANNONCES CLASSÉES

	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	34,00	39,70
Offres d'emploi "Placards encadrés" minimum 15 lignes de hauteur	38,00	44,37
DEMANDES D'EMPLOI	7,00	8,03
CAPITAUX OU PROPOSITIONS COMMERC	65,00	75,89

	La ligne	La ligne T.C.
L'IMMOBILIER Achat-Vente-Location	25,00	29,19
EXCLUSIVITÉS	30,00	35,03
L'AGENDA DU MONDE (chaque vendredi)	23,03	26,85

L'immobilier

appartements vente

Pour vivre votre 3e âge à plein temps

Club Résidence DRAGONNIERE

Au bord de la Méditerranée face à MONTE-CARLO un lieu privilégié conçu pour le repos et l'activité

• Votre repos : tous les services à Votre Service, pour vous dégager des servitudes de la vie quotidienne.
• Vos loisirs, actifs : piscine, tennis, salles de jeux... et un parc magnifique, d'un hectare et demi.
Pour devenir résident de la DRAGONNIERE, 2 formules vous sont proposées :
• l'achat en toute propriété
• l'acquisition du droit d'usage et d'habitation votre vie durant.

Renseignements et vente :
sur place : CLUB RESIDENCE DRAGONNIERE 16 avenue Paul Doumer 06190 ROQUEBRUNE CAP MARTIN FRANCE Tél. (93) 35.42.07
à Paris : LA PROVIDENCE 51 rue de Provence 75009 PARIS - Tél. 285.08.53

Paris - Rive droite

20e 100 m Mo St-Fargeau Résidence sur jardin Bel appt 75 m2, tout confort. Box. Prix 270.000 F. 343-62-14.

LES HALLES - IMM. 17e S. Caract. Sél. dble, 2 chbres, 2 bns, poutres, refait neuf. 275.000 F. Vendr., sam., 13-17 h. : 7, rue VAUVILLIERS.

MARAIS
GRENIER Living + chambre Vue imprenable 139.000 F - 277-75-68

TROCADERO - UNIQUE
4 P. 370.000 F. ENTREE Cuisine, salle d'eau. — Tél. : 924-56-24.

SEGONDI S.A. - 874-08-45
8e PRES PARC MONCEAU Très bel imm. standing Grand 7 p. principales, parfait état, cuis. agencée, 2 sanitair. 240 m2 + chbre service, gar. Visite : jeudi, vendredi et samedi, 14 à 17 heures, 59, RUE DE PRONY.

9e P. vd 4 p., cuis., s. bns. 70 m2. 280.000 F. 874-77-75.

REPUBLIQUE 120 m2 Terrasse Chambre service - 450.000 F Tél. : 208-49-78

Mo ETOILE 5-6 p., cuis., entr. Tt cft. Px 760.000. Jeudi, vendredi, 11 à 17 h. : 12 bis, avenue MAC-MAHON. Tél. : 277-41-27

9e 4 p. 100 m2, s/av., ch. de serv. [illegible] Im. p.d.t. Prof. Except. [illegible] F - 770-39-30.

Mo NATION Dans bel imm. 2 P. 50 m2. Conft Prix : 170.000 F. Tél. 343-62-14.

113, R. CAULAINCOURT Bel imm. P. de T. STUDIOS 2 pces, 3 pces tt cft. ref. neuf. Propriét. s/place : jeudi, vendr., samedi, de 14 à 17 heures

16e - MUETTE
Dans bel immeuble Rez-de-chauss., clair et ensoleillé Entrée indépendante Sur voie privée avec verdure
GRAND 2 PIECES
Tout confort. Joliment rénové
PRIX : 260.000 F
Vis. : 5-6 et 8, de 14 h à 19 h 12, rue des Marronniers - Téléphone : 292-29-92

FACE SQUARE
STUDIOS - 2 PIECES Petit imm. résidentiel. Vente : 34, R. EMILE-LEVEL. 627-78-84.

Marais-St-Louis. Urgt. 3 P. tt cft, 240.000 F. Idéal j. ménage av. peu meub. et charg. 277-62-68.

TROCADERO. VUE SUR SEINE et TOUR EIFFEL, étage élevé, 165 m2, tr. bon plan à moderniser. 647-97-68.

MALESHERBES-JOUFFROY. Imm. pierre de taille, beau 5 P. tt cft. Impeccable, profession libérale. MARTIN, Dr Droit, 742-99-09.

BD BEAUMARCHAIS. Imm. pierre de taille, très beau studio 45 m2, tt cft., tél., Prix 175.000 av. 120.000 cpt., crédit par ptaire 344-32-59.

Place Villiers. P. à P., luxueux 3 P., cave, ch. de bonne, 5e ét., asc., sol., balc., tél. Vis. sur place, 45, r. de Constantinople, samedi, dimanche de 14 à 18 h.

Lux. duplex, 50 m2 + 30 m2, 65, r. Saint-Didier. Appt. 8. Sur pl. jeudi, vend., sam., 17 à 19 h.

Passy. Part. vd. 3/4 P. tt cft. Tél. impecc. Tél. 524-40-26.

11e, 43 m2, 2 P., entrée, cuis., bains. 105.000 F. TEL. : 833-06-03.

MARAIS. Imm. grand stand. Atelier d'artiste entièrement installé. 633-10-03.

XXe, Mo PELLEPORT. Studio 24 m2, 4e ét., 131.900 F. IMMOBILIERE FRIEDLAND 41, av. Friedland. 225-93-69.

Mo SAINT-LAZARE. Vd appt. prof. 105 m2, 3e, 5 burx + cave, 2 tél. Prix intéressant. 754-23-19.

Mo MUETTE. Dans imm. de standing 1910, 7 P., 175 m2 env., 3 sanitaires. 750.000 F, calme. 254-41-34.

9e PRES DE LA RUE MAUBEUGE Je vends directement un GRAND ET BEAU STUDIO agencé et décoré tout confort avec charme et caractère. Habitable immédiatement. Me téléphoner : 531-85-56.

Pte Ternes. Prop. vd triple liv., 5 ch., tt cft., 3 s. de bns, 250 m2, 5e ét. Imm. standing. Possib. crédit. 727-91-97.

PASSY-MUETTE. Récent, 80 m2 + gde terr., tél., gar., exc. ét. 663-01-81.

TERNES. Imm. réc. Beau 4/5 P. tout conft., ét. élevé. 266-27-55.

AUTEUIL. ELEG. DUPLEX. Beaucoup de charme, 75 m2 env. TEL. 420.000. Tél. 727-84-24.

MARAIS. Imm. gd stand. 54-60 et 90 m2 à personnaliser. Gros travaux terminés. 033-39-53.

AVENUE JUNOT dans impasse privée, luxueux duplex, 180 m2 habitable. Décoration raffinée. Prix 1.200.000 F. DID. 97-15.

Paris - Rive gauche

PANTHEON
GRAND STANDING dernier étage duplex 203 m2 + terrasse 1.400.000 T. : 522-92-10.

XVe Résidentiel, bel imm. VUE SEINE IMPRENABLE Appt. style Atelier Artiste, Liv. 35 m2 + 2 ou 3 chbres, tt cft. VERNEL. 526-01-50.

SAINT-SULPICE RAVISSANT appt. 89 m2, charme Bel. réception + chbre, bns. Imm. XVIIIe. Elcher. BAL. 42-07

Vaugirard-Convention Liv. 32 m2 + 3 chbres, 2 bns. Terrasse 62 m2, 6e ét. plein Sud. Possibilité studio à l'étage. Tél. Park. Orgadis. 555-81-29.

PARC MONTSOURIS. Gd stdg. 14e ét., splendide appt. 142 m2 + 60 m2 balc. 2 Park. 589-49-34.

FELIX-FAURE. Beau 3 P. cuis. w.-c., bains, ch. cent., ensol., sur rue calme. Imm. P. de T. 280.000 F. VAU. 61-65.

OBSERVATOIRE. Duplex 180 m2 tt cft. Part. de préfér. à particulier. URGENT cause départ. Tél. : 325-81-95.

ODEON. 80 m2. Séjour, 2 chbres, confl., imm. pierre de taille. 5e sans asc. 531-94-50, p. 31.

Près QUAI TOURNELLE dans imm. rénové GD 2 P. caractère Tt confl. Poutres, cheminée. 265.000 F. 325-89-98.

PROX. ST-SULPICE. ODE 42-70 230 M2. Luxueux. 3 séjours + 4 pces, 5 sanitaires. LUNDI DE 13 à 17 H. 1, RUE MADAME, 3e ETAGE.

OBSERVATOIRE. ODE. 42-70. ATELIER ARTISTE + 3 P., ASC. CACHET RARE, LUXE. 170 M2 SUR JARDINS.

RUE MONGE
Très joli 2 P., 55 m2, bains, cuis. équipée, moquette, tél. 290.000 F. TEL. 359-74-61.

LUXEMBOURG, dans imm. stand. 6 P. tt cft., chbre serv. 205 m2. 960.000 F. Profess. libérale possible. 073-31-88.

258, RUE LECOURBE-15e. Gd. 4 p., 3 ch., terrasse + balc. 9e dern. ét. imm. nf. 5.200 F/m2 Sur pl. jeudi, vend. 14 à 18 h. ou 073-39-30.

CŒUR VIe. ODE. 95-10. Cour jardin romantique. 170 m2 duplex, soleil, calme. Terrasse.

BD DE GRENELLE. Mo Dupleix Magnifique imm. pierre de taille ravalé superbe appt. 2 P. entrée, cuis., wc., dche, ch. c. Prix 159.000 à saisir. CIN, 261, fg St-Antoine-11e. 345-34-17.

PANTHEON. Imm. neuf 2 P. en duplex. 40 m2, charme, poutres. 260-39-11, poste 242.

15e Bel imm. pierre de taille Récept., 1 chb., bns. cuis., tél. bon état. - 577-95-34.

RUE BONAPARTE
APPT DE CARACTERE 3e étage - Tapis
5 PIECES, cuisine, bains, chauff. TEL.
A RENOVER
PRIX 685.000 F
Tél. 723-96-05

JUSSIEU Beau 2/3 pièces, caractère, tt confort, poutres. TEL. PLEIN SUD. 330.000 F. - 325-89-90.

GAY-LUSSAC Coquet 2 pces, entrée, cuisine, douche, 109.000 F. - 325-97-16.

PANTHEON STUDIO en duplex rez-de-chaus. et 1er étage, 34 m2, tt cft, tél., calme. Conviendrait pour placement. 175.000 F. Vis. s/place le 5 décembre, de 13 à 16 h : 3, rue des Fossés-Saint-Jacques - Paris (5e)

Région parisienne

BOULOGNE - boul. Jean-Jaurès Bel imm. 2/3 p., bains, cuis., état impeccable. - 577-90-67.

ST-CLOUD Standing très exceptionnel vue impr., 6 P. av. balc. et terrasse. 1 million de F. - 539-67-52.

NEUILLY (MAIRIE)
Immeuble pierre de taille 1925
STUDIOS DE 16 M2 A 32 M2
Tt cft, chff. central par l'imm. TRES BONS PLACEMENTS Pr renseig. et visites : 755-98-57.

PARLY 2 Type 3, 175 m2, 6 p., jardin 120 m2 Prix exceptionnel 720.000 F (valeur 900.000 F). - 954-68-00.

FRESNES. Limite L'HAY. Résidentiel. Beau 4 P., 90 m2. Tt conft. Asc. Park. Calme. 230.000 F. TEL. 661-09-07.

SUR PARC SALERET, VANVES 4 P. cuis., tt conft., imm. stdg. Asc. 313.000 F. Tél. VAU.61-85.

appartements vente

BOULOGNE (92)
Particulier à particulier vend appartement 3 pièces, cuisine, salle de bains, téléphone, rangements dans toutes les pièces. TELEPHONER au 604-00-81.

ORSAY. 1. Gd liv., 4 ch., 2 bns, 2 wc., cave, gar., dble jardin 1.000 m2. 450.000 F.
2. Liv., 3 chbres, gar., cave, tt cft. 340.000 F. 540-75-63.

ST-CLOUD. Gd stand., 85 m2, box dble, sam. 6, de 13 h. à 16 h. 30, 138, bd République.

SCEAUX-ROBINSON. Neuf, gd stdg., calme, b. sél. + s. à mang., balc., 3 ch., bns + cab. toil., ch. cent. gaz. Box comp. 370.000 F (T.V.A. incluse). 660-44-66 - 350-50-86.

NEUILLY. 5, rue Angélique-Vérien, standing, 220 m2 et 200 m2, chbre de serv. Box. Sur place vend., samedi 14-17 h.

Fin de programme reste 3 APPARTEMENTS dans très belle résidence cuis. aménagée, moqu., papiers peints. Prix except. 116.500 F avec prêt à 5,50 %. Tél. heures bureau : 848-36-04.

EXCEPT. GRIGNY II. 4 P. rez-de-chaussée 75 m2, 65.000 + 100.000 C.F. 460-36-42.

FONTENAY-LE-FLEURY 3/4 p., 85 m2 entièrem. décoré, jard. privatif, loggia vitrée, cave, park., tél., exposit. Sud-Est. 240.000 F. 460-81-22, h. b. ou soir apr. 19 h. 30 460-25-35.

NEUILLY. AV. DU ROULLE. Rare part. Joi. atelier d'artiste, imm. P. de T., loggia, cuis., wc., tél., 6,50 m ss plafond. SAB. 89-78 - 343-88-61.

PARC ROCQUENCOURT. Lux. 2 P. tt cft. Tél. + boxe. Tél. : 954-65-96.

NEUILLY. BD MAILLOT. Face bois, imm. récent, très gd stdg 270 m2, balc. 45 m2, salon, s. à mang., 4 ch., 3 bns., 1 dche. Ch. serv., 2 garages. 224-00-10.

COURBEVOIE Neuf, double living + 2 chbres 87 m2 + 10 m2 balcon, 6e ét. PRIX 366.000 F. 2 parkings et cave compris. IMMOBILIERE FRIEDLAND 41, av. Friedland. 225-93-69.

ST-G.-EN-LAYE. Part. vd ds imm. neuf très résid., calme abs., appt. 3 p. duplex avec toit terrasse. 420.000 F. Ecr. No 7.792 « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

94-Chennevières. 3 p., 70 m2, tt cft, 2e ét., im. réc., balc.+parkg esp. v., tennis, 129.000 F+C.F. 27.000. T. 958-18-73, ap. 18 h. 30.

ST-MAUR. R.E.R. Part. à part. vd appt. 3 p. cuis., s. de bs, wc, terrasse, ch. élect. cft. Px. 185.000. Tél. 283-99-48, ap. 19 h.

ST-CLOUD PRES GARE Dans immeuble très gd standing, 4-5 pièces, grand confort, balcons, 110 m2. 600.000 F. — Tél. : 876-24-44.

VILLE-D'AVRAY. Résident. Tr. gd standing, luxueux 5 pces 160 m2. Vue imprenable. Urgent cause départ. 926-08-51.

VILLE-D'AVRAY Dans petite résidence Appt jam. habité. Livg, 4 chbr., 2 bns, 112 m2. Gde loggia sud. **495.000 F** 2 garages 626-46-92

BOULOGNE NORD 108 m2 - Salon, salle à manger, 3 chbres, tout conft, possib. chbre de service. 825-60-40

VINCENNES
50 mètres métro, château, bois. Dans bel immeuble entièrement rénové. tout confort.
STUDIOS : 69.000 F
2 PIECES : 118.000 F
3 PIECES : 250.000 F
Balcon
Sur moquettes, moquette, tissus sur murs, finitions soignées au goût du client. Me voir jeudi, vendredi et sam. 10-19 h. 31, av. de PARIS, Vincennes.

LA DEFENSE
STUDIOS - PLACEMENT
Immeuble qualité, standing. quelques studios libr. juillet 1976 GARANTIE BANC. ACHEV. A part. 78.000 ferme et définitif. Haute rentabilité. LES JARDINS DE PUTEAUX 15, rue des Pavillons, 774-67-80. E.C.I. : 708-97-55.

Province

SAINT-JEAN-DE-LUZ Centre - 150 m plage et port Rue calme. Confort. Stud. 30 m2 S. bains, chff. cent., kitchen. 90.000 F - Avec 18.000 F **AVIS** 37, rue Mazagran, BIARRITZ - T. (15) 59-24-19-40 ou Paris Docum. 278-09-51.

AIME - LA PLAGNE
splend. appt stud + 2 p. jumel. meublés. Poss. vente séparée 135.000 F et 165.000 F. Jourdain notaire, 27 Beaumont-le-Roger. Tél. : (32) 44-20-07.

CANNES. Centre bne construct. vds libres studios et apparts 70 à 120.000 F. Urgt. cse santé. Ecr. à M. Martin-Charles, 7, r. Normand, RABAT (Maroc).

GRADIGNAN, banlieue BORDEAUX. P. à P. vd près fac. Bus. 3 P. c., cell., bs, séch. Balc. 3e asc. Tr. bon ét. 55.000 + 20.000 C.F. Tél. (1) 626-34-94.

Particulier vend APPARTEMENT IDEAL profession libérale. 4 pces en façade rez-de-chaussée surélevé, téléphone, terr. 50 m2. « LE DURANGO » Avenue des Tignes, CANNES. Pour visiter (93) 39-96-93, matin.

constructions neuves



GARCHES (92)
29-33, rue Henri-Regnault (près du golf Saint-Cloud)
3 petits imm. gd standg 2 ét., pier. de t., ch. électriq. intégré, cuis. équipées. Parkings ss-sol.
DU STUDIO AU 5 PIECES Prix moyen 4.600 F le m2. FERME ET DEFINITIF.
Bur. vente sur pl. sam. et dim., 11 h.-18 h. ou Gecom, 747-59-50.

PARIS 20e
9-11, rue du Télégraphe.
Immeuble en pierre de taille. Confort total électrique, du STUDIO au 4 PIECES. Prix ferme et définitif. LIVRAISON HIVER 1975.
Appt témoin sur pl. ts les jrs 11 à 18 h. ou GECOM, 747-59-50.

NEUILLY
65, BD DU CHATEAU
DU STUDIO AU 6 PCES
TRES GRAND STANDING
GRAND JARDIN
Ts les jrs de 14 h 30 à 17 h 30 Livraison : 1er trimestre 1976
PRIX FERME ET DEFINITIF
P. DOUX - Tél. : 553-16-62

20e PRES NATION
Immeuble pierre de taille massive, STUDIOS, 2, 3, 4 pièces. balcons et jardins. Prix fermes et définitifs. Livraison début 76. Bureau de vente sur place. Ouvert tous les jours, de 10 à 19 h., 74-76, rue des Vignoles. Se renseig. TREVAL 277-62-23.

POURQUOI ACHETER dans la résidence MIRABEAU
1) LA QUALITE DES APPTS Restent quelques 2 pièces + un 3 pièces. Livraison 4e trimestre 1975.
2) DES PRIX INCHANGES DEPUIS 1 AN
3) UNE PLUS-VALUE RAPIDE à prévoir grâce à station métro toute proche inaugurée en 1976. Sur place : 117, rue Paul-V.-COUTURIER MALAKOFF. Samedi, dimanche, 10-12 heures. Lundi, mercredi, samedi, dimanche, 14 h. 30-18 h., ou téléphoner 742-28-97.

ARAGO RESIDENTIEL
Petit immeuble grand luxe Reste 12 APPARTEMENTS Prix élevés. Livr. printemps 76. COMEPRIM 727-40-86 ou 704-32-38

appartements occupés

ILE SAINT-LOUIS Rue Le Regrattier. 3 et 4 P. sur belle cour pavée. Imm. d'Epoque. Prix à débattre. Tél. Direct. PROMOTIC. 325-11-68.

appartem. achat

Recherche Paris-15e, 7e arrondt, pr bons clients, appts ttes surf. et immeubles. PAIEM. COMPT. Ecrire Jean FEUILLADE, 5, r. A.-Bartholdi, 15e. Tél. 579-39-27.

PAIE COMPTANT 2/3 PCES Tout confort - PARIS A particulier — 266-32-35

Sté rech. à acheter appt. stand. 11e, 12e, 20e. Tél. : 343-62-14 ou éc. G.I.E.R.I., 7, av. Ph.-Auguste

Particulier cherche 3 ou 4 P. même à rénover, 7e, 14e, 13e, 12e. Tél. après 20 h. 202-92-84.

G.I.P., 12, r. St-Florentin-1er, rech. 3 P. 90 m2, 7e, 15e, 4 P., 100 m2, 13e, 14e. 260-39-11, p. 242.

hôtels-partic.

URGENT ST-GERMAIN-EN-LAYE A SAISIR 380.000 F. Dans Hôtel Particulier classé : APPT 80 m2, situat. except. Rens. : 976-07-06.

viagers

MARAIS. Part. vd direct. viager libre 50 m2, luxueux, rénové. 150.000 F, rente 1.250 F mens. Traite avec 100.000 cpt + créd. Téléph. 357-34-13, heures bur.

exclusivités

Une formule exceptionnelle d'annonces immobilières pour les professionnels et les particuliers.

● Une annonce un jour au choix.
● La répétition de cette annonce le jour suivant.

30 F la ligne au total + TVA.

Renseignements au journal et par téléphone au 233-44-21.

locations non meublées Offre

Paris

JEAN-JAURES - Sur CANAL STUDIO - Jamais habité, conft, 705 F. Parkg compris+charges. 687-38-55, après-midi

250 m. Mo. S/jardin, grand 2 pièces, jamais habité, conft, parking, téléph., 1.250 C.C. - 607-38-55, après-midi.

18e. Mo CHATEAU-ROUGE Très beau 4 pièces, parkg, sur s-sol, 1.750 F + ch. 553-20-76.

Ptaire loue sans intermédiaire 1) 3 p., s. eau, ch. individuel, cuis. installée, tél., 1.200 F ; 2) 2 p., s. d'eau, cuis., 700 F. Visible sam., 10-12 h., 14-16 h., 127, rue Pelleport (20e).

CHAMP-MARS. Neuf, 6 p., cuis. équipée, tél., garage, grand balcon, 4.000 F - ELY. 34-70.

SUR JARD. PALAIS-ROYAL SOMPT. DUPLEX 410 m2, 8 p., 3 bs, TEL., 2 ch. serv. Px élevé justifié - 553-01-43.

2 STUDIOS ds petit imm. neuf, standg, logg., vue, parkg, cave. Le premier : 600 F C.C. Le second : 45 m2, 1.200 F C.C. Tél. : 770-15-13.

PORTE MAILLOT
Très beau 6 pièces 160 m2, tout confort. 3.300 F + charges. Téléph. : 265-77-90 et 32-98

15e LOURMEL - Beau studio, bains, cuisine. 5e étage, asc. 650 F. - 577-95-14.

17e Bd MALESHERBES Dans imm. pierre de taille 6 PIECES, 160 m2, téléph. Libre le 1er/2/76 - 4.000 F + charges. UFFI - 522-82-90

Région parisienne

LA DEFENSE - R.E.R. SANS COMMISSION APPTS neufs, 2 et 4 pièces. 774-53-93, 11 h. à 19 heures.

La Garenne-Colombes. Pr. gare, prop. loue pav., s. à m., 2 ch. +2 pet., c., 2 wc, bs, dche, cave, gren., jd., 2.000 p.m. 781-17-02.

VINCENNES - Splendide 4-5 p. 100 m2, standg, calme + box, 2.300 F ch. compr. - 331-54-55.

GIF-SUR-YVETTE. Ss commiss. pavillon neuf, métro, 4-5 p., cft, tél., garage, jardin, 1.800 F. 907-84-63, vend., samedi, dim.

La Défense. Nf, tr. beau 4 p., 6e étg., ent., gde cuis., s. de bs, s. d'eau, tél., parkg, 1.783 ch. c. CABINET SADIMO - 636-49-58.

VALLEE DE CHEVREUSE Tr. belle propriété, tout conft, 250 m2 habit. Tél. Sur 7.000 m2, piscine, rivière, 3.500 F. Réf. exigées. 260-20-84 - 874-35-90.

LA DEFENSE - R.E.R. **3 P.** 76 m2, neuf, park., tél. 1.300 F + ch. 774-53-93 - 11/19 h.

LA DEFENSE - R.E.R. **5 P.** 101 m2, neuf, park., tél. 1.900 F + ch. 774-53-93 - 11/19 h.

locations non meublées Demande

Paris

Particulier ch. 3 pièces PARIS confort, loyer modéré. Mme PAJCZER, 073-24-65.

Collab. journal (dessinateur) ch. atelier d'art Paris-Ouest ou pet. maison ouest de Paris. Agce s'abst. Tél. 704-72-88, 704-59-23.

Région parisienne

Société rech. pour loger ses cadres, studios, 2 et 3 pièces, meublés. Région St-Quentin-en-Yvelines. Coignières Maurepas. Faire offre à HAVAS STRASBOURG no 127.

Immobilier (information)

LOUEZ DIRECTEMENT par abonnement à publication quotidienne d'offres de propriétaires. Frais 300 F. OFFICE DES LOCATAIRES, 18, r. la Michodière, Mo Opéra, 84, rue d'Alésia. — 742-78-93.

fonds de commerce

RESTAUR. LUXE **BANL. NORD** 50 couverts. BAR. Installation complète. 2 appts. Prix justifié 1.100.000 F. — Tél. : 990-65-67.

locaux indust.

A VDRE R.N. 10, CHARENTE, CONSTRUCT. NEUVE 1.500 m2 COUVERT, FAÇADE VITREE 90 m, sur Route Nationale. Avec 1 ha de terrain, 3 bureaux. HALL RECEPTION APPARTEMENT tt CONFORT. Ecr. no 7.830, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

locaux commerciaux

ENTREPÔTS
A LOUER
NANTERRE, 650 m2 à 2.500 m2 ; GENNEVILLIERS, 6.000 m2 ; LE BOURGET, 700 m2 à 1.500 m2 ; ST-DENIS, 200 m2 et 330 m2 ; PARIS 13e, 1.100 m2.
CORI 254, bd Saint-Germain, PARIS-7e — 260-38-22, postes 201-202.

PORTE D'ITALIE
dans immeuble récent Société vend en toute propriété
LOCAUX MIXTES
sur 5 plans. Standard 12 lignes. Bureaux 1.650 m2. Stockage 1.375 m2. Local dégagement 330 m2. 30 parkings. Quai déchargement. Téléphone : 242 - 84 - 67.

10e Echiquier. Loue dir. local ccial, 8 bur. 200 m2 ent. remis neuf. Ch. cent., tél., gar. 3.600 mens. + ch. - 525-13-14 (matin).

IDEAL PLACEMENT
12e - Propriétaire vend, urgent, murs de bar - restaurant imm. rénové, sur carrefour RAPPORT NET **33.500 F**
PRIX 290.000 F Téléphone 727-81-60

LE SAINT-SAENS
Proximité Champ-de-Mars
locaux neufs pour PROFESSIONS LIBERALES
Architecte, cabinet médical, cabinet dentaire, kinésithérapeute, laboratoire analyses. Activités commerciales possib.
VENTE OU LOCATION
CORI 254, bd Saint-Germain-7e. 260-38-22, poste 201-202.

Particulier vd PAS-DE-PORTE Possibil. TOUS COMMERCES, emplacement 1er ordre pour **EXPOSITION** Gd appart. bureau et sous-sol. 705-47-58 ou 706-35-05.

COURBEVOIE
R.E.R. La Défense. A louer : bâtiment B.A. propre pour atelier, laboratoire, dépôt, quai de chargem., park., acc. ts cam., surface 776 m2 sur 2 plans plus terrain : 800 m2 nus, bail de 9 ans. loyer : 132.000 F par an. CHAUMENY : 874-22-98, matin.

usines

A LOUER : 6.000 m2
bâtis sur terrain 12.000 m2, dont 4.500 m2 au sol pour ateliers 2e cl. ou dépôts. Accès ts cam., force, tél. 2 l., bail 9 ans, loyer 300.000 F H.T. par an, 23 km. par N. 20. CHAUMENY, 874-22-98, matin.

bureaux

BUREAUX TOUTES SURFACES LOCATION OU VENTE AG. MAILLOT, 293-45-55

16e FAISANDERIE. Ss pas-de-pte. 9 a. 4 BUR. 90 m2. 3 TEL. MOQUETTE, 4.500 F - 553-97-98.

BUREAUX SANS PAS-DE-PORTE Tous quartiers - Toutes surfaces Franck LEBAUPIN - 742-83-87

TERNES
Très bel appart. mixte, bureau 60 m2 avec entrée particulière, habitation 110 m2, 4 pièces, cuis., salle de bains équipée, état neuf, téléphone, 3 chambres personnel, cave.
TIFFEN 924-93-33 174, bd Haussmann

LES HALLES Superbe 130 m2 5 lignes, petite cess. Franck LEBAUPIN - 266-59-05.

STE recherche DIRECTEMENT **BUREAUX** SANS PAS-DE-PORTE Toutes zones - Toutes surfaces Franck LEBAUPIN - 266-59-05

TROCADERO S/GRANDE ARTERE Cède droit au bail, beaux bureaux 60 m2, vendus entièrement bien meublés - Prix intéressant. 727-40-36

H. P. ST-MICHEL OBSERVATOIRE Aménagés burx. Belle réception 330 m2, sous-sol 50 m2, Jardin 90 m2. Arbres. Pour profession libérale. LIBRE. Vente ou location. Propriét. : PIONNET, 28, avenue Anatole-France, 94100 SAINT-MAUR

SANS PAS-DE-PORTE 3/4 BUREAUX MADELEINE : 55 M2 - 2 tél. 3.000/mois. Bail 9 ans. 266-32-35.

BUREAUX A LOUER
13e Italie, 230 m2 et 515 m2
15e Convention, 230 m2
16e Mozart, 200 m2
16e Galilée, 425 m2
17e Cardinet, 530 m2
20e Gambetta - 125 m2 avec possibilité double de cette surface, même niveau
Sèvres 750 m2
Bourg-la-Reine - 60 m2 de bureaux + 180 m2 de dépôt.
IMINCO Téléphone : 256-35-50

terrains

A vendre terrain. 10.300 m2 zone du Couriat, sortie Sud de Riom, proxim. carrefour RN 9-voie express Riom - Clermont-Ferrand, et lotissement, conviendrait implantation activités commerciales. S'adresser Direction Hôpital de Riom (Puy-de-Dôme) (38-08-01)

LYS-CHANTILLY. Sup. terrain bien placé, 4.500 m2 - Prix : 190.000 F. EMERY, 457-15-10.

Venez au soleil. 16.000 m2 de terrain en partie boisée, orée village, pour lotir, loisirs, équitation, 20 km. Montpellier. Prix 18 F le m2 à débattre. Ecr. no 873, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

Groupe Italien référ. sur Paris ch. terrain pour bâtir immeuble de standing - 577-06-61.

propriétés propriétés

En PUISAY, 20 mn de COURTENAY (Autoroute A-6)
BELLE PROPRIÉTÉ CAMPAGNE
entièr. renovée 1968. Réception 100 m2, grande chem. rust. et four à pain en état, 4ch., salle de bains et cab. toil., 2 w.c., tt cft, eau ville, puits et forage, pelouse, arbres, mare, verger.
4 HA 60 D'UN SEUL TENANT AFFAIRE RARE TRÈS URGENTE
Tél. : M. MORBOIS (16-86) 66-04-17. ou PARIS 526-05-56.
Dernier délai, visite dimanche 7 décembre 1975.

EPERNON - Ppté 4.000 m2 Maison 8 p. cft avec piscine. ALGRAIN, 285-00-59 - 09-54

BARBIZON Splendide Propriété, 1,4 ha. Possib. plusieurs lots 567-22-88

BRUNOY - Belle Ppté 1.500 m2, parc, maison 10 p., grand conft. ALGRAIN, 285-00-59 - 09-54

Part. vd à 4 KM AUTOROUTE SUD - 30 MINUTES DE PARIS Ppté tout cft, construction 1968, sur 2.000 m2 clos. Zone préservée (forêt, chasse, pêche). Séj. tomettes Provence et cheminée. S. à manger, 7 chbres, sous-sol complet. Tél. Ch. central fuel. Téléphone : 954-72-05

LE VESINET
Situation de premier ordre : PROPRIETE, réception 60 m2, 8 chambres, 2 bains, salle de douche, tout confort, beau PARC boisé de 2.000 m2. AGENCE DE LA TERRASSE, LE VESINET. - Tél. : 976-05-90.

PRES PONTOISE
2 mais. rural. sur 1.200 m2 terr. clos, entr., cuis., 1 S. à M., 3 ch. + 1 gde Pce + 2 ch., cave voût., tt conft, tél., chauffage mazout + hangar 200 m2. Prix total 235.000 F. 464-16-71.

SAINT-NOM-LA-BRETECHE Sur golf, Ppté 7 p. sur 4.100 m2 terrain. Somptueuse décoration. Prix : 1.100.000 F - 460-31-22.

Prox. sortie A 11 175 km Paris, propriété, séj., sal., bur., 10 ch., parc 4 ha, pièce d'eau, dépend. Moulin, 2 sél., 4 ch., conft. 24 box. Dépend. hab. sup. 12 ha. Cab. Laurent BP 61, 72 Le Mans

VERSAILLES (Le Chesnay) Splendide PPTE ds 900 m2, av. piscine chauffée, sous-sol complet, cuisine, séj., salon, bureau, 8 chbr., 3 bains, salle de billard, chff. central. Parfait ETAT. Px 1.200.000 F. 950-14-60

65 km N.-D. Ppté ancienne. Pierres. Entr. Séjour, cheminée, cuis., 3 ch., bains, ch. maz. Bel. dépend. Impecc. Jard. 1.100 m2. Px 220.000 F. Cabinet BLONDEAU-LEBLANC 2, fg Cappeville, à GISORS. Tél. : 620 (16-32-30-91-11)

LE VESINET Splendide maison caract. anc., beaucoup cachet, très originale. 348 m2 habitables. 5/2.000 m2 terr. 12 P. princip. Gd cft + pavillon gardien, dép. 660.000 F. — Tél. : 950-14-60.

CHESNAY Extra résident. Belle maison meulière, tt cft, excellent état. 820.000 F. — Tél. : 954-68-00.

ST-GERMAIN (près) Superbe Maison bourgeoise en meulière, sous-sol complet, 8 P. princip., 200 m2 habitables, sur terrain 1.700 m2. Situation exceptionnelle. Vue imprenable sur vallée. Prévoir quelques travaux de peinture. Prix 735.000 F. - 950-14-60.

pavillons

FONTENAY-TRESIGNY (77)
R.N. 4, 35 km porte de Bercy. rue Victor-Hugo
Il reste 4 PAVILLONS
Terrain toute propriété 500 m2
4 pièces 90 m2 183.000 F.
5 pièces 105 m2 213.900 F.
Prêt 80 % PIC Crédit Foncier.
Bureau de vente sur place du vend. au lundi de 11 h. à 18 h. ou GECOM : 747-59-50.

MANTES-LA-VILLE
Particulier vend Pavill. 6 pièces 1972 + jdin, à 35' de St-Lazare. Px 180.000 + CF 180 F net ms. Téléphone : 092-06-82

CHATENAY-MALABRY Terrain maison résidentiel. Téléphone : 202-20-04.

Cause départ, part. vd pr. gare Vert-Galant, pavillon plain-pied avec cave, gde entrée, 3 gdes pièces, cuis., débarr., wc/s. bs, ch. centr., 2 gar. Terr. 460 m2. Ecr. à 6.082, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

LES ESSARTS-LE-ROI
AFFAIRE EXCEPTIONNELLE A 5' gare. Sur 500 m2 clos. Joli pavillon, entrée, double séjour av. cheminée, 5 ch., 3 bs, 2 w-c, dressing, placards, gar. 2 voit. **310.000 F** + 40.000 F C.F. Tél. : 052-15-25

CHELLES Près centre, gare et commodités. Mais. bourgeoise, cuis., vaste sél., salon, bureau, 6 chbr., w.-c., s. bs + s. d'eau. B. jard. clos. Cave, buand., chaufferie. 430.000, av. 86.000. 56, av. de la Résistance **ACC** CHELLES - T. 957-28-20 OUVERT MEME LE DIM.

OSNY prox. GARE Sur 1.300 m2 clos, pavillon sur sous-sol total, 6 pièces, cuis., conft, chff. cent., nombreux rangements. AUCUNS FRAIS - 370.000 avec 74.000 F. 72, rue Leclerc, Saint-Ouen-l'Aumône **ACB** Tél. 464-08-72 (même dim.).

PRES CORBEIL **PAVILL. 1972** indép. s/460 m2, entr., moquette, cuis. équipée, living, 5 chbres moquet., 2 s. de bns, wc, lave-mains, ch. cent., tél., nbx débar. ttes commodit. TR. URG. 340.000 (baisse possib. ACE, 8, bd Jean-Jaurès, CORBEIL. - 496-13-93.

BOURG-LA-REINE - Quartier résidentiel - Très calme. Pavillon moderne 1961. Excellent état. Séjour 32 m2 + 4 chbres + s. jeux et lingerie. Sur charmant jardin 350 m2 Prix 580.000 F. - Tél. ROB. 34-86

Près THOIRY - Maison 5 pièces tt confort, gd garage, jardin. Prix 320.000 F. **GRAMONT** 78 THOIRY 478-44-82

fermettes

LES BOIS DE NEMOURS
75 km. A-6, b. corps de FERME, 300 m2 aménagés, parfait état. tr. gros caract. E.-EL 2.800 m2 autour. 128.000 F, fac. 428-11-74.

YONNE - FERMETTE 3 P. S. eau, w.-c., dépend. 990 m2. 95.000 F - Crédit 80 %
THYRAULT St-Fargeau (89) Tél. : 183

OISE 80 km Paris Cause départ Fermette à aménag., s/1.600 m2 Prix intér. - 227-10-48, ap. 19 h.

70 km AUTOR. OUEST
Campagne vallonnée et boisée Raviss. pte fermette blanche. Séjour avec cheminée, 2 chbr., bains + salon 60 m2 + ch. cal. Tél. JOLIE décoration rustiq. CHARMANT CLOS FLEURI Prix : 375.000 F
CHANTACO 478-32-83 pr R.-V. 478-33-24 pr R.-V.

villas

D. HOUDIARD B.P. 83 LAVAL. Téléph. (43) 53-25-21. Spécialité d'expertise et vente de propriétés. BRETAGNE, près mer : région MORLAIX, DEMEURE granit, parc 7.000 m2. MAISON PECHEUR, 18e, 6 pièces., parc 5.000 m2. VILLA 4 pièces près PORT. BELLES VILLAS à Trébeurden, Trégastel, Tréguier, Paimpol. OUEST : Plusieurs CHATEAUX et MANOIRS

Etang-La Ville - Villa neuve, stdg, récept., cuis. équip., 4 ch., 2 bains, jardin 900 m2. 750.000 F TTC - 027-57-40

SAINT-CLOUD
près gare, calme, vue imprenable sur Paris, importante propriété style 1860 avec maison gardien, parc clos boisé 4.500 m2. KATZ, spécialiste banl. ouest, gare GARCHES - 970-33-33.

Pr. MONTFORT-l'AMAURY
Maison neuve, 5 chbres+séjour, cheminée, poutres, cuis. rustiq. amén., tt cft, gar., jd., 3.000 m2. Px 395.000 F. T. 486-44-16. Urgt.

LE VESINET
500 mètres R.E.R., AGREABLE VILLA, R.-de-C. + 1 étage, réception 50 m2, 4 chambres, bains, tout confort, garage, beau jardin de 700 m2. AGENCE DE LA TERRASSE, LE VESINET. - Tél. : 976-05-90.

DIRECT SUR **PARC SCEAUX**
Maximum verdure et soleil Très grand séjour + 3 pièces 185 m2 habitables - Sur merveilleux jardin de 847 m2. Prix 965.000 F. Tél. ROB. 34-86.

Près lycée **ENGHIEN** Superbe villa Quartier calme, résident. Sél., 4 ch., s. bns. Parc 1.200 m2. EXCEPTIONNEL - 989-31-74

COTE D'AZUR Ste-Maxime Beauvallon/ Mer (Var). - Dom. résid. de Bartole, part. vd sup. villa nve Vue panoramique
sur golf ST-TROPEZ
Séjour 45 m2, avec cheminée, 7 ch. 2 cuis. 3 bs. 2 dch. 4 w-c, surf. hab. 360 m2, 2 terrasses, tél., gar. 3 v., terr. 3.246 m2. PRIX : 850.000 F Ecrire no 79.051 M Régie-Presse 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

domaines

Région Dinan : gentilhommière XVIIIe, tout conft, beau parc 3 hectares.
Région Dinard : proximité mer, malouinière XVIIIe à restaurer. Beau parc.
Morbihan : grand manoir XVIIe, caractère, à restaurer, bois, ferme, 35 hectares.
Plusieurs autres châteaux et manoirs dans l'Ouest
FORETS ET MANOIRS DE FRANCE Les Nefumières 35500 Vitré Téléph. : (99) 75-22-01

chasse-pêche

Vds ETANG 4 HECTARES
très poissonneux, poss. constr., crédit - JENTY, 18700 SAINTE-MONTAINE - (36) 73-07-20.

maisons de campagne

NORMANDIE, près de Conches, dans hameau proximité bourg. 140 m2 habit. sur deux niveaux. Vaste sél.-salon av. cheminée, 4 ch., cuis. équipée, s. de bains. Chauf. central. Garage voitures. 3.400 m2 clos, planté ttes arbres (fruitiers et divers). 290 000 F. Ecrire no 6111 « le Monde » Pub. 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

FAITS DIVERS

LA PRISE D'OTAGES DANS UNE SUCCURSALE DU CRÉDIT LYONNAIS A PARIS

Un des gangsters a été tué par la police lors de sa fuite

Deux malfaiteurs qui s'étaient emparés de vingt et un otages le mercredi 3 décembre dans une succursale du Crédit lyonnais, 2 *bis*, avenue Bosquet, à Paris (7e), dans le but de se faire remettre une rançon de 2 millions de dollars (*le Monde* du 4 décembre), ont finalement été mis en échec par la police. L'un d'eux — dont on ignore l'identité, mais qui pourrait être un Français d'origine libanaise — a été tué, et l'autre — M. Manuel Carlos, vingt-neuf ans, originaire de Malaga — appréhendé.

Il est 11 h. 15, lorsque trois hommes, portant des cagoules et armés notamment d'un fusil de chasse à canon scié et d'un pistolet de fort calibre, arrivent avenue Bosquet. On apprendra plus tard qu'ils viennent de rater un hold-up avenue Jean-Jaurès (19e). Au même moment, survient un fourgon de la compagnie de transport de fonds Brinks. Une fusillade éclate, au cours de laquelle un passant est blessé. L'un des malfaiteurs s'enfuit, les deux autres se retranchent dans le Crédit lyonnais et prennent en otage les vingt et un employés et client qui s'y trouvent.

Un quart d'heure plus tard, ils exigent une rançon de 2 millions de dollars et 2 millions de francs pour libérer les otages ainsi qu'une voiture pour s'enfuir.

Tandis qu'un impressionnant dispositif policier se met en place — gardiens de la paix, gendarmes mobiles, policiers en civil, tireurs d'élite et groupe d'intervention de la gendarmerie, — M. Jean Paolini, préfet de police, arrive sur place et va personnellement mener les négociations et diriger les opérations.

Après quelques heures de flottement — les bandits ne réclament plus, en début d'après-midi, que 4 millions de francs, — une rançon fictive est apportée, mais les bandits ne tombent pas dans le piège. Ils tirent plusieurs coups de feu, avant d'exiger à nouveau 2 millions de dollars.

La voiture réclamée arrive sur place peu avant 1 heure du matin. Une demi-heure plus tard, après inspection du véhicule, les deux hommes montent à bord en emmenant deux otages. Dans Paris et aux abords de la capitale, une centaine de voitures de police ont été disposées pour intercepter les fugitifs. Mais quelques minutes après leur départ, la voiture des gangsters percute contre un autre véhicule, rue Pierre-Charon (8e), dans lequel se trouvait M. Gilbert Gantier, député de Paris (R.I.). Les deux hommes sont cernés. L'un d'eux est tué. L'autre tente de s'enfuir en taxi, mais il est neutralisé.

Apprenant la nouvelle à l'Assemblée nationale, où il assiste à la discussion sur la réforme du statut de la Ville de Paris, M. Michel Poniatowski, ministre de l'intérieur, déclare : « *Ce qui s'est passé rue Pierre-Charon est conforme aux instructions que j'ai données, il y a deux heures, au préfet de police et au directeur de la police nationale.*

» *Les policiers ont fait usage de leurs armes dans des conditions qui ont permis de préserver la vie des otages. L'opération que j'ai décidée a été menée en accord avec le procureur pour abattre les truands si l'occasion s'en présentait.*

» *Ce genre d'opération réussit quelquefois, comme à Nice. Elle peut également échouer, comme ce fut le cas pour l'avenue de Breteuil.* »

M. GANTIER : la peine de mort pour les prises d'otages.

Quelques heures avant d'être fortuitement mêlé à l'épilogue d'une prise d'otages, M. Gilbert Gantier, député républicain indépendant de Paris (16e arrondissement), avait déposé une proposition de loi tendant à aggraver les peines prévues pour cette catégorie de crimes.

M. Gantier motive sa proposition en ces termes : « *La recrudescence sur le territoire national des prises d'otages à des fins diverses, et en particulier dans le but de favoriser un crime ou un délit de droit commun, met en danger un nombre de plus en plus grand de personnes appartenant à tous les secteurs de la population. Il apparaît nécessaire de renforcer la répression de tels crimes, et notamment d'augmenter les peines actuellement prévues par l'article 343 du code pénal. (...)*

» *Ces peines, pourtant sévères, n'ont pas eu un effet de dissuasion suffisant, comme en témoigne la multiplication des prises d'otages constatée actuellement. Par ailleurs, le délai de cinq jours retenu par l'article 343 du code pénal pour déterminer une peine moins lourde que celle prévue en règle générale paraît trop long, compte tenu des souffrances endurées par les victimes de prises d'otages.* »

M. Gantier propose donc de punir les auteurs de prises d'otages de la peine de mort ou de la réclusion criminelle à perpétuité si la personne détenue pour répondre de l'exécution d'un ordre ou d'une condition a été libérée dans un délai de trois jours.

A LA TÉLÉVISION

Voir ou ne pas voir

Après le hold-up avec prise d'otages de l'avenue de Breteuil — où l'arsenal de la vidéo mobile s'était braqué sur le suspense policier en direct, — on s'était interrogé sur l'opportunité d'accorder une telle publicité à ce genre de haut fait.

Cette fois, le théâtre du drame était à deux pas de la rue Cognacq-Jay, avenue Bosquet. Qu'allaient faire les chaînes mises en concurrence ? Pas grand-chose, et c'est tant mieux. Le programme minimum de TF 1 et de FR 3 n'y est peut-être pas pour rien, mais, au journal de 20 heures de Roger Gicquel, on en a fait une question de principe. Christian Bernadac, rédacteur en chef d'IT 1, est venu s'expliquer en direct sur le plateau (comme l'avait fait plus tôt Etienne Mougeotte au micro d'Europe 1 pour faire pièce au « sensationnel » de R.T.L.) : il en a profité pour faire un éditorial stigmatisant ces vedettes pitoyables de l'actualité que sont les gangsters.

Antenne 2, après un spécial d'Hélène Vida à 19 h. 18, relayait le magazine régional de FR 3 (pour les Parisiens seulement) : là, on a eu le témoignage du fameux « témoin » qui reste toujours sur place dans l'attente d'un micro, et celui du camionneur dont une « bastos » a atteint l'arrière du « bahut ». A 20 heures, Guy Thomas, avec moins de commentaires que d'habitude, présentait des instantanés sur le vif de ce western à la parisienne, avec coups de feu, convoyeurs jouant au shérif, embusqués derrière des limousines made in Sochaux.

Des images sur A 2, un éditorial sur TF 1 : voir ou ne pas voir — c'est, ailleurs, le dilemme entre l'érotique et le pornographique, — le choix est difficile. Suggérons, cependant, que le commentaire pouvait laisser l'imagination du téléspectateur reproduire des clichés surdramatisés, empruntés au cinéma policier, alors que les images d'A 2, judicieusement choisies, montraient le côté dérisoire de cette aventure qui finira mal.

Ce jugement vaguement de Salomon est à rapprocher du partage des téléspectateurs qui maintenant, à peu de chose près, regardent autant Thomas que Gicquel, et du palmarès de la communauté des télévisions francophones pour cette année : meilleur journal, Antenne 2 ; meilleur reportage, IT 1. — M. E.

APRÈS LA MORT DE TROIS OUVRIERS A ROMBAS (MOSELLE)

L'accident était prévisible

accuse l'union régionale C.G.T. de la sidérurgie lorraine

Metz. — Une information judiciaire a été ouverte par le parquet de Metz après l'accident mortel, survenu à trois ouvriers mercredi 3 décembre, vers 8 h. 30 (« le Monde » du 4 décembre), à l'usine Sacilor (Société des aciéries et laminoirs de Lorraine), à Rombas (Moselle). Une accumulation anormale de gaz dans un « cowper » (four à air chaud) et dans une cheminée du haut fourneau n° 5 a, semble-t-il, provoqué une explosion qui a soufflé le tiers supérieur de la cheminée. Les projections de briques réfractaires sont tombées sur un groupe d'ouvriers occupés à remettre en marche cette installation, arrêtée après une mesure de chômage conjoncturel. Trois ouvriers ont été tués : MM. Cherif Rahal, trente et un ans, de Silvange, employé à Sacilor ; Jean-Claude Belin, trente-trois ans, de Fleurange, et Walter Ackermann, de Saint-Ingbert (Sarre). Ces deux derniers appartenaient à des entreprises sous-traitantes. Huit autres travailleurs ont été blessés, dont quatre ont été hospitalisés.

De notre correspondant

Cet accident a provoqué de vives réactions. Les délégués syndicaux de la C.G.T., de la C.F.D.T. et de F.O. ainsi que de la fédération du parti communiste de la Moselle exigent que « *toute la lumière soit faite sur les responsabilités* ». La fédération des travailleurs de la métallurgie C.G.T. a porté plainte. « *L'accident était prévisible, car dès 6 heures du matin des menaces d'explosion existaient et étaient détectables. (...) C'est la loi du profit qui a tué, une fois de plus, comme elle l'a déjà fait vingt fois dans la sidérurgie lorraine depuis le début de l'année* », accuse l'union régionale C.G.T.

La section C.G.T. de Sacilor-Rombas a lancé, mercredi, un appel à la grève auquel s'est jointe unitairement la C.F.D.T. en signe de protestation contre l'« *aggravation des conditions de travail* ». Les ouvriers ont immédiatement cessé le travail aux hauts fourneaux 3 et 7, de même que les ouvriers des entreprises extérieures. La Fédération de la métallurgie C.F.D.T. a déclaré de son côté : « *On va à nouveau invoquer la fatalité, car elle permet toutes les explications, toutes les excuses, et masque les vraies causes et les responsabilités.* » Pour sa part, la fédération du P.C. de la Moselle affirme que « *ce drame condamne sans appel la politique inhumaine des barons de l'acier. Au nom de la recherche du profit maximum, ils n'hésitent pas à mettre en péril la vie des travailleurs, d'autant que les mesures de chômage décidées par le grand patronat et le pouvoir sont, comme le parti communiste l'a écrit en décembre 1974, un risque supplémentaire sur le plan de la sécurité. Malheureusement, la preuve est faite que les installations sidérurgiques ne subissent même plus l'entretien suffisant pour assurer la plus élémentaire sécurité de fonctionnement* ».

Sans préjuger les résultats de l'enquête (1), M. Emmanuel Lepoyvre, délégué général de l'Association de la sidérurgie et des mines de fer lorraines (ASSIMILOR), a précisé pour sa part : « *On ne peut que s'élever contre toute conclusion hâtive sur les circonstances de l'accident ainsi que contre les généralisations abusives sur la sécurité dans les usines sidérurgiques.* » Il a ajouté : « *La lutte pour la sécurité a toujours été au premier plan des préoccupations des sociétés sidérurgiques françaises.* » Selon M. Lepoyvre, les moyens mis en œuvre ont été développés : confrontation directe d'expériences entre groupes d'experts et de commissions spécialisées, importants investissements, actions d'information et de formation pour prévenir les accidents. Par exemple, a affirmé le délégué général d'ASSIMILOR, SACILOR (vingt-huit mille salariés) a organisé des cours de formation à la sécurité qui, en 1974, ont rassemblé trente-quatre mille personnes pour cinquante-huit mille heures de formation.

(1) M. Michel Durafour, ministre du travail, a fait savoir qu'un inspecteur général des affaires sociales avait été immédiatement dépêché sur place pour enquêter sur les circonstances de l'accident.

● *Le patron d'une entreprise est inculpé d'homicide involontaire à Saint-Etienne.* — M. Gourt, le magistrat chargé par le parquet de Saint-Etienne de l'information judiciaire ouverte après la mort d'un ouvrier âgé de quarante-huit ans, M. Eugenio Lopez, le 28 novembre, à Saint-Etienne, a inculpé lundi 1er décembre l'employeur de la victime, M. Stéphane Pailleron, président de l'entreprise stéphanoise qui porte son nom, d'homicide involontaire et d'infractions à la législation du travail. — *(Corresp.)*

M. CEYRAC : 5,4 % seulement des accidents mortels ont lieu dans les entreprises.

M. François Ceyrac, président du C.N.P.F., a évoqué le problème des accidents du travail, mercredi 3 décembre au Salon international de la manutention. Il a notamment déclaré : « *Je veux exprimer notre volonté de tout mettre en œuvre pour faire régresser ce fléau. Des progrès sensibles ont été déjà enregistrés, puisque les accidents mortels du travail ont diminué de 7 % de 1973 à 1974. Il y a eu en 1973 41 000 accidents mortels de toutes sortes en France, dont 2 242 dans les entreprises, soit 5,4 %. En 1973, sur cent mille Français, quatre-vingts sont morts dans un accident, dont quatre dans les entreprises.*

» *Ces chiffres donnent la juste mesure du risque que constituent les accidents du travail parmi tous les autres accidents qui menacent les Français dans leur vie quotidienne. En 1974, d'après les premiers chiffres connus, le nombre des accidents mortels dans les entreprises est passé, par rapport à l'année précédente, de 2 242 à 2 108. Cela montre que la campagne que nous menons pour la sécurité n'a pas été vaine. Certes, c'est encore beaucoup trop, mais cela ne justifie en rien les attaques répétées et les accusations intolérables dont sont l'objet actuellement les chefs d'entreprise.* »

Faisant allusion à la récente initiative de M. Léon Gingembre de créer une union des chefs et responsables d'entreprise (*le Monde* du 4 décembre), le président du C.N.P.F. a ajouté : « *Quels que soient leurs sentiments, les chefs d'entreprise ne peuvent se laisser aller ni à l'amertume ni au renoncement. Ils sont avant tout des hommes d'action. Ils font face, dans des conditions exceptionnellement difficiles, à leurs responsabilités. Ils continueront à faire face. Ils ne demandent pas à être aimés. Ils ont simplement besoin que leur action soit comprise.* »

● *Quatre individus ont réussi à pénétrer*, dans la nuit du mardi 2 au mercredi 3 décembre, dans la base aéronavale de Quimper-Guengat (Finistère). Ils ont ligoté et bâillonné un second-maître qui effectuait une ronde. Mais surpris ensuite par une sentinelle, ils ont pris la fuite en voiture. On ignore s'il s'agissait de voleurs ou d'un groupe qui cherchait à perpétrer un attentat. — *(Corresp.)*

● *Accident d'autobus en Rhodésie : vingt-sept morts.* — Vingt-sept personnes ont été tuées et soixante-dix autres blessées dans un accident d'autobus survenu le mardi 2 décembre dans un faubourg de Salisbury, en Rhodésie. Le véhicule a dérapé sur la chaussée et s'est écrasé dans un cours d'eau.

SPORTS

FOOTBALL

La France bat la Roumanie (4 à 0) dans le tournoi pré-olympique

De bonnes chances de qualification pour Montréal

De notre envoyé spécial

Blois. — *La sélection française pour le tournoi pré-olympique a une fois de plus été fidèle à sa réputation d'équipe* « qui chante et qui gagne ». *Les six mille spectateurs du nouveau stade des Allées à Blois lui ont même spontanément réclamé un tour d'honneur après sa victoire (4 à 0) sur l'équipe nationale de Roumanie. Après leur premier succès contre les amateurs néerlandais (3 à 2 le 12 octobre à Veendam), les Français ont pris désormais une sérieuse option pour la qualification aux prochains Jeux olympiques de Montréal.*

Vieux habitués des campagnes internationales et des rencontres avec l'équipe de France A, les grognards roumains comme Dinu (vingt-sept ans), Raducanu (vingt-neuf ans), Lunescu (trente ans) ou Satmareanu (trente et un ans), qui participèrent à la Coupe du monde au Mexique, en 1970, se remettront difficilement de cette embuscade tendue par la sélection olympique française, dont la moyenne d'âge ne dépassait pas vingt-trois ans.

Pour situer cette performance, il convient de rappeler (*le Monde* du 14 novembre) que les pays socialistes européens comme la Roumanie, où le professionnalisme n'est pas reconnu, peuvent aligner leurs meilleurs éléments dans le tournoi olympique, ce qui explique leur suprématie depuis 1952, avec la Hongrie (gagnante en 1952, 1964 et 1968), l'Union soviétique (1956), la Yougoslavie (1960) et la Pologne (1972).

Sans doute un peu lassée de voir son équipe amateurs éliminée en tournoi pré-olympique par la Tchécoslovaquie en 1964, par l'Union soviétique en 1972, et devant l'incapacité de la Fédération internationale de football association pour faire appliquer l'article 26 de la charte olympique, qui définit les critères de l'amateurisme, la Fédération française de football a décidé cette année d'ouvrir l'équipe olympique aux jeunes stagiaires des clubs professionnels.

Si cette initiative n'a pas diminué l'enthousiasme traditionnel des amateurs, la présence à leurs côtés de jeunes aussi talentueux que les Nancéiens Platini (vingt ans), Rouyer (vingt ans) et Rubio (vingt-deux ans) — auteur de trois buts, — le Marseillais Fernandez (vingt et un ans), le Stéphanois Schaer (vingt-deux ans) ou le Nantais Amisse (vingt et un ans) a apporté à l'ensemble le fond technique indispensable.

Face à cette équipe débordante d'énergie et d'ambition à l'image de Michel Platini, qui disputait son sixième match en dix-huit jours et son trente-sixième depuis le début de cette saison (il se partage entre son club, les équipes de France espoirs, olympique et militaire) la sélection roumaine est apparue vieillie, truqueuse et sans ressort.

Avec deux victoires dans le tournoi pré-olympique et un rapport de but très favorable (7 contre 2), l'équipe de France pourra aborder avec une certaine confiance les matches retour prévus au mois de février prochain à Caen contre les amateurs néerlandais et au mois de mars en Roumanie.

GÉRARD ALBOUY.

SKI

« Première » à Val-d'Isère

De notre envoyé spécial

Val-d'Isère. — *Quand fut créé*, il y a exactement vingt ans, le Criterium de la première neige, Critérium de la première neige, pays, Jean-Claude Killy et les sœurs Goitschel, n'étaient encore qu'adolescents, l'épreuve était considérée comme un hors-d'œuvre confidentiel de la saison d'hiver. Depuis que Karl Schranz est venu accrocher son nom au palmarès, en 1967, les étrangers ont pris l'habitude de faire le déplacement de Val-d'Isère, pour se mettre en jambes, sans toutefois sortir le grand jeu.

Cette année, dans la perspective des Jeux olympiques d'Innsbruck, qui auront lieu du 4 au 15 février 1976, toutes les compétitions du calendrier sont prises au sérieux, et il s'agit, pour chaque individualité, beaucoup plus que d'arriver en forme au jour J, d'affirmer ses prétentions à une médaille d'or, ne serait-ce qu'à ses propres yeux et pour impressionner les camarades. Ce qui explique que douze nations, en dehors de la France, disputent ce vingt et unième Critérium de la première neige.

En attendant que les rivalités se précisent au cours de ce mois et en janvier, la première épreuve, la descente dames, s'est disputée mercredi matin 3 décembre, sur la piste de la Daille, située en deçà de Val-d'Isère, et dont l'arrivée a eu lieu dans le décor de ces buildings futuristes qui ont complètement transformé l'ancienne petite bourgade de la Haute-Tarentaise.

C'est la Suissesse Bernadette Zurbriggen (dix-neuf ans) qui a remporté la victoire, devant la toute jeune Allemande Irène Epple (seize ans) et la championne olympique Marie-Thérèse Nadig, toutes les trois sensiblement dans le même « chrono ». Courant sur des skis d'homme de 2 m. 20, la skieuse de Saas-Fée, cette grande gaillarde brune que nous avions déjà vue gagner la descente du Kandahar aux Ouches, le 16 août dernier, se confirme comme la descendeuse sans doute la plus apte à remplacer l'invincible Anne-Marie Proell-Moser. La retraite de celle-ci va-t-elle libérer ses jeunes compatriotes autrichiennes ? La meilleure de cette équipe venue au grand complet, et qui classe quatre skieuses dans les dix premières, nous paraît être la délicate et jolie Brigitte Totschnig (vingt et un ans), ressortissante d'un alpage de Salzbourg, comme la célèbre Anne-Marie.

Quant aux Françaises, sur lesquelles vont vraisemblablement se fonder nos seuls espoirs aux Jeux, elles ont raté cette toute première descente, ce qui n'a guère d'importance étant donné que leurs qualités s'affirment davantage en slalom géant et en slalom spécial : Jacqueline Rouvier termina treizième, Michèle Jacot vingtième, Danielle Debernard vingt-neuvième et Fabienne Serrat trente-cinquième. Et déjà, bien entendu, les entraîneurs français ont invoqué, pour expliquer ce désastreux classement d'ensemble, la fameuse excuse du mauvais fartage, qui est le pont aux ânes de nos défaites nationales.

OLIVIER MERLIN.

LES RESULTATS

DESCENTE DAMES DU CRITERIUM DE LA PREMIERE NEIGE

1. B. Zurbriggen (Suisse), 1 min. 26 sec. 07 ; 2. I. Epple (R.F.A.), 1 min. 26 sec. 67 ; 3. M.T. Nadig (Suisse), 1 min. 26 sec. 86 ; 4. B. Totschnig (Aut.), 1 min. 27 sec. 05 ; 5. I. Lukasser (Aut.), 1 min. 27 sec. 25 ; 6. C. Nelson (E.-U.), 1 min. 27 sec. 28 ; 7. B. Clifford (Can.), 1 min. 27 sec. 33 ; 8. N. Spiess (Aut.), 1 min. 27 sec. 38 ; 9. M. Kaserer (Aut.), 1 min. 27 sec. 58 ; 10. E. Deufl (Aut.), 1 min. 27 sec. 69 ; ... 13. J. Rouvier (Fr.), 1 min. 27 sec. 98...



LA VIE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

AFFAIRES

Empain-Schneider prend une participation de 10 % dans le groupe immobilier Alphandery

Le sort en est jeté : l'un des derniers groupes indépendants de la construction en France sort de son isolement pour s'associer à l'un des plus puissants groupes financiers et industriels, Empain-Schneider, qui rachète 10 % du capital de l'Immobilière Construction de Paris, plus connue sous le nom de groupe Alphandery (ex-groupe Weil). C'est une étape supplémentaire dans le mouvement de concentration industrielle, qui attire irrésistiblement les entreprises — même les grandes — vers de plus puissantes, dans un double souci de sécurité et d'enrichissement. Cette fois, c'est un groupe familial français très spécialisé qui s'entend avec un empire familial belge fort diversifié. Les politiques industrielles mises en œuvre et la philosophie qui sous-tend leur action font de cet accord une aventure originale à bien des égards.

Depuis son entrée fracassante et discutée en 1969 sur la scène industrielle française, lorsque la famille Empain — et particulièrement son animateur, le baron Edouard-Jean — prit le contrôle de la vieille affaire Schneider, il n'est guère de dossier important où le nom d'Empain n'ait été mêlé comme partenaire de premier plan : Jeumont-Schneider-Westinghouse, Merlin-Gérin, Marine-Firminy, Framatome... Aujourd'hui après avoir rassemblé au sein d'une division immobilière — directement rattachée à la direction générale de la holding — les embryons prometteurs de patrimoine immobilier (épars dans les diverses sociétés du groupe) et d'activités de construction de plusieurs filiales, Empain-Schneider cherche à vivifier cet ensemble hétéroclite en lui donnant un chef de file spécialisé et efficace. Tout en s'entourant, bien sûr, de garanties, puisque les actionnaires laissent dans l'I.C.P. le produit de la transaction. L'accord financier, qui laisse entière l'autonomie des sociétés du groupe I.C.P., est assorti de la création de plusieurs « comités de concertation », que présidera M. Alphandery, chargés de définir, dans les diverses branches d'activité, une politique commune et de préparer, à terme, des « rapprochements ».

Les motivations réelles et profondes de M. Claude Alphandery sont plus difficiles à cerner. Au-delà d'une explication financière qu'on peut traduire en termes pessimistes ou optimistes — obligation absolue et urgente de l'aide d'un partenaire puissant, ou bien nécessité, pour le développement futur, de s'assurer le large concours d'un groupe diversifié — l'homme présente lui-même deux visages, difficiles à superposer dans une même image. L'ancien résistant qui dirigea les maquis de l'Ardèche et de la Drôme, le haut fonctionnaire sorti de l'ENA, responsable du bureau des budgets économiques au ministère des finances pendant dix ans, l'expert à l'ONU, l'homme de gauche qui, en 1974, invita à voter Mitterrand, surprend en s'entendant ainsi avec le capitalisme familial et tentaculaire le plus traditionnel. N'est-ce pas la revanche du grand capital, l'acceptation de la prééminence financière et bancaire d'une entreprise de taille européenne très diversifiée ?

Les vues de M. Alphandery...

Entré en 1962 dans le groupe Weil (il est le neveu d'André Weil), connu dès 1930 dans la construction immobilière, M. Alphandery a joué son rôle de patron d'un groupe familial avec dynamisme et imagination, demandant au marché hypothécaire, dès avant sa création, en 1966, des ressources qui déjà se faisaient rares. Un haut fonctionnaire ne disait-il pas de lui : « *Dans mes rapports avec les professionnels tout se passe toujours sur le mode de la revendication et jamais sur le mode de la proposition. Avec Alphandery, c'est le contraire : il propose toujours, et ne revendique jamais.* »

A la présidence de la commission de l'habitation du VI[e] Plan, il eut l'occasion d'élargir son expérience de chef d'entreprise aux problèmes plus vastes de l'habitat français. Ce second personnage n'a pu qu'avoir conscience de l'insuffisance des moyens financiers de son groupe, demeuré familial : le capital de l'I.C.P. se partageait jusqu'ici entre la famille Weil — plus de 50 %, — la famille d'industriels textiles Moch et Odelin, entrée dans le groupe en 1963 — environ 25 %, — M. Alphandery lui-même et le personnel. Pour assurer le développement harmonieux des activités entreprises, l'autofinancement devient insuffisant et la recherche d'un partenaire aux épaules larges devient indispensable. De plus, l'absence de diversification rend les entreprises plus fragiles aux à-coups conjoncturels. En l'occurrence, une double fragilité guettait l'I.C.P. :

● Le recours, peut-être trop large, au marché hypothécaire, dont le refinancement est devenu très coûteux avec la hausse vertigineuse des taux d'intérêt (le cours de l'argent au jour le jour passant de 3,5 % en moyenne en 1972 à 14,5 % en 1975), alors que les emprunteurs continuent à rembourser à un taux nettement inférieur ; difficultés accrues par l'encadrement du crédit et l'augmentation des réserves obligatoires ;

● La crise, qui a frappé de plein fouet le secteur de la construction et du logement : l'inflation a rendu inabordables aux ménages moyens de nombreux loyers, tandis que la crainte du chômage en décourageait d'autres de s'endetter pour vingt ans dans l'achat d'un logement...

Cela explique sans doute que, pour la seconde année consécutive, l'exercice de l'I.C.P. soit déficitaire, tandis que la Banque de la construction et des travaux publics (B.C.T.), malgré les bruits qui ont couru après le licenciement, en 1974, d'une fraction de ses effectifs, reste bénéficiaire. Après la tempête traversée au moment de la triste affaire GEEP-Industries, il y a un an, M. Alphandery a pu renoncer, en juillet dernier, au concours spécial qu'il avait dû solliciter des banques, au plus fort de la tourmente.

A court et moyen terme, nul doute que M. Alphandery ne parvienne à conserver intactes les structures et les équipes des filiales de son groupe. Le déséquilibre des forces joue en sa faveur. Avec ses 700 millions de francs de crédits aux entreprises, son milliard et demi de crédit aux promoteurs, ses 2 milliards de francs de crédit aux acquéreurs de logement, la B.C.T. pèse trois fois le poids de l'Union industrielle de crédit et de sa filiale SOFAL, dont la Banque de l'Union européenne, du groupe Empain-Schneider, a pris le contrôle en 1968. Riche d'un patrimoine de soixante mille appartements, d'un tissu bien structuré de sociétés civiles immobilières, de sociétés d'économie mixte, de sociétés immobilières d'investissements, l'I.C.P. dispose d'un outil immédiatement utilisable, que le groupe Empain a tout intérêt à laisser agir en paix. De plus, l'I.C.P. a, de longue date, l'habitude de travailler avec des investisseurs privilégiés, comme les mutuelles ou le Crédit agricole, et avec des municipalités importantes comme la Ville de Paris (qui détient 40 % de la SAGI, société d'économie mixte de l'I.C.P., dont M. Grimaud vient de prendre la présidence, et qui gère à elle seule vingt-cinq mille logements). Ce type d'activité ne s'improvise pas.

...et celles d'Empain-Schneider

Mais il s'apprend. On peut trouver des hommes et les former. Et il n'est guère dans les habitudes du groupe Empain de favoriser en son sein l'établissement d'un Etat dans l'Etat, fût-il de dimension modeste par rapport à l'ensemble du groupe. Tout faire soi-même, verticaliser au maximum les activités, reste une des lignes de forces de ce groupe, qui peut, grâce à ses réserves foncières et à ses entreprises générales (comme Spie-Batignolles), livrer à la vente un produit fini. Le rôle de la « division immobilière » d'Empain-Schneider, qui jusqu'ici ne représente guère que 2 à 5 % des activités du groupe, serait plutôt celui d'un promoteur immobilier qui vend à des gestionnaires traditionnels (compagnies d'assurances ou investisseurs privés) les ensembles immobiliers réalisés. La prise de contrôle, au deuxième trimestre de cette année, de la Savoisienne, société cotée spécialisée dans le lotissement et qui a de « très belles réserves foncières », entre tout à fait dans cette ligne, qui vise à porter jusqu'à 10 ou 15 % de l'ensemble le poids de cette branche dans le groupe.

M. Alphandery infléchira-t-il les vues de ses puissants partenaires ? La conjoncture peut l'y aider ; un redémarrage lent et sûr du bâtiment et des travaux publics lui permettrait de maintenir âprement les termes de l'accord qui vient d'intervenir. La sagesse d'une progression raisonnable de l'extension de ses filiales l'aiderait également à défendre sa propre politique industrielle. En revanche, si un jour la mauvaise conjoncture ou l'expansion l'obligent à rechercher une augmentation de capital, il y a fort à parier que son partenaire minoritaire cherchera à profiter de l'occasion pour augmenter sa mise, voire devenir majoritaire.

« *Qui paie décide.* » N'est-ce pas une des règles fondamentales de ce capitalisme traditionnel que M. Alphandery n'aime guère intellectuellement, même s'il s'y plie en tant que président-directeur général ?

JOSÉE DOYÈRE.

POUR HACHETTE, LA BONNE SANTÉ DU SECTEUR LIVRE COMPENSE LA « CRISE » DE LA PRESSE

« *A la fin du mois de juillet, le chiffre d'affaires de la librairie Hachette s'élevait à 731,7 millions de francs, en avance de 19 millions sur la prévision faite dans le cadre du budget*, lit-on dans le dernier numéro de *Hachette-Informations*.

» *Cette situation, globalement satisfaisante au niveau de l'exploitation de la librairie, est la résultante d'évolutions très différentes suivant les départements, selon que l'activité principale de ceux-ci s'exerce dans le domaine de la presse ou dans celui du livre. La baisse très sensible de la publicité commerciale, l'effondrement des petites annonces (emploi et immobilier), les hausses de charges (salaires, papier), ont mis gravement en difficulté la plupart des quotidiens et bon nombre de périodiques.* »

Cette « *crise de la presse*, précise le journal d'entreprise, *ne touche pas que nos maisons d'édition. Elle a aussi, cette année, sérieusement handicapé le département des agences, dont le chiffre d'affaires à fin juillet était en retard de 37 millions de francs par rapport au budget, les résultats se situant environ à 20 % en dessous des prévisions (...). La distribution des quotidiens est en régression de 7,8 % en volume par rapport à la période correspondante de 1974 ; celle des publications a diminué de 6,5 %.* »

« *Paradoxalement*, relève *Hachette-Informations*, *le secteur du livre résiste très bien à la crise économique ; peut-être même bénéficie-t-il de reports de dépenses au détriment d'autres produits directement ou indirectement concurrents (presse, automobile, carburant, équipement ménager). C'est donc au livre essentiellement que la librairie doit, pour cette première partie de l'année, ses bons résultats.* »

Libres opinions

Renault 75 : l'après-grève

par GÉRARD LYON-CAEN (*)

MAIS où sont les grèves d'antan ? Qui se souvient des premières grandes grèves des O.S. du Mans, celles de 1969 et de 1971 ? La direction avait procédé au lock-out ; quatre ans après, la Cour de cassation l'avait formellement désapprouvée. Ce qu'on sait moins, c'est que ces grèves sont directement à l'origine de la loi dite sur l'amélioration des conditions de travail. Ainsi va le progrès... La grève des O.S. du Mans de 1975 est aussi tombée dans l'oubli ; comme celle des caristes de Billancourt, qui l'a précédée, épaulée et suivie. Et pourtant ce fut le plus grand conflit du travail de 1975. Et les multiples décisions de justice qu'elle laissera dans son sillage risquent de marquer d'une forte empreinte les relations du travail en France.

Personne ne sait plus quelles sont les *formes licites de grève*. La grève du Mans, dite « de l'enthousiasme », est, jusqu'à présent, traitée comme une grève irrégulière : mais la grève de Billancourt ? Le droit de grève ne peut s'exercer en 1975 comme en 1830. Il n'y a eu aucun sabotage, aucune violence, mais la cessation d'activité d'ouvriers travaillant les uns à la suite des autres a obligé le personnel de maîtrise à arrêter les chaînes pour éviter l'engorgement à l'arrivée. Ce n'est pas une « grève-bouchon », une « grève-thrombose », c'est la grève normale dans une usine où le montage se fait en continu sur des chaînes. On veut espérer que les juges ne la condamneront pas, car, *à force de restreindre les formes licites de grève, on oblige le mécontentement à s'exprimer* dans des formes plus violentes et plus dangereuses pour la société.

La grève du Mans a donné lieu à une riposte nouvelle : *une action en dommages-intérêts* dirigée contre les syndicats. Et le fait qu'une autre entreprise nationale y a également recours en ce moment même témoigne qu'il y a là une nouvelle stratégie concertée (frapper à la caisse). Des condamnations à dommages-intérêts sont usuelles aux Etats-Unis, en Grande-Bretagne, en Allemagne ? Mais dans ces pays la grève est un droit syndical ; en France, elle est un droit individuel, qui expose chaque salarié à la perte de son salaire et, en cas de faute lourde, au licenciement. On ne peut jouer sur les deux tableaux : ou bien la grève reste un droit individuel avec les sanctions individuelles prévues par la loi, ou bien elle est un droit dont le syndicat a le monopole, et elle ne doit plus alors comporter de sanctions individuelles, sinon le système général des relations du travail est *altéré* (1).

Le syndicat peut-il répondre du fait de tous, y inclus les non-syndiqués ? La loi française repousse cette conception et elle est conforme à la pratique suivie par les syndicats qui appuient une grève, expriment les revendications, ne la « déclenchent » pas. Du reste déclenche-t-on une grève ? Ce sont les travailleurs qui se déterminent eux-mêmes. Le concept de grève sauvage n'a pas cours chez nous. Pas plus que la « faute » des syndicats le préjudice de la Régie n'est établi. Les juges auront dans leur dossier les déclarations du P.-D. G. au Salon de l'auto : et le préjudice s'évalue au jour du jugement !

Une éventuelle condamnation des syndicats à réparer un préjudice causé par leur « faute », envers les propriétaires de l'entreprise, ne pourrait être interprétée que comme l'abandon d'une politique qui, depuis 1968, fait une place au syndicat *dans* l'entreprise. Ce serait la lutte des classes menée à front renversé.

Puisse la sagesse des juges nous épargner ce saut dans le vide.

La grève de Billancourt a suscité une réaction différente : on a demandé le licenciement de trois délégués et licencié sur-le-champ treize salariés (tous immigrés). Or, à tout point de vue, ce licenciement est anormal.

Le licenciement des délégués a été refusé par les autorités administratives. Or les comportements des salariés non protégés et celui des délégués ont été très comparables. Ces salariés ont été pris parmi d'autres pour l'exemple. Ils n'ont fait ni plus ni moins que leurs camarades. C'est la méthode de la rafle, des « otages », ont dit les travailleurs. On reproche à tous d'avoir *incité* à la grève : dans la mesure où la grève ne peut être que concertée et collective, il faut bien que certains prennent l'initiative d'appeler leurs collègues à arrêter le travail. L'incitation à la grève ne pourrait être considérée comme fautive, comme l'incitation au meurtre, que si la grève était elle-même fautive, ce que la loi exclut. Au demeurant le constat de fin de conflit qui intéresse l'ensemble des « usines » de la Régie porte qu'« *il n'y aura pas de sanctions pour faits de grève* » (Billancourt, 14 avril 1975). Cette clause engage la direction et aurait dû entraîner le retrait des licenciements prononcés en cours de conflit. Au surplus, la clause constitue un bel argument pour une action reconventionnelle en dommages-intérêts pour violation d'un engagement.

Le constat de fin de conflit — qui montre qu'après plusieurs lock-out et au bout de trois mois on a fini par négocier sur des revendications qui étaient purement professionnelles (salaires et classifications) — appelle deux observations, malgré une déclaration très officielle de mars 1975 : la grève n'avait aucun caractère « politique » ; la politisation, comme fréquemment, est *tentée par les pouvoirs publics*. Il faut enfin songer à mettre sur pied une sanction efficace du « droit des salariés à la négociation collective » reconnu depuis 1971 par la loi. La réalisation de ce droit ne saurait dépendre d'un bon vouloir, qui n'est le plus souvent que de la mauvaise volonté. Une négociation vraie exclut, au demeurant, le recours à des sanctions et à des procédures judiciaires, sous peine d'être une négociation sous la menace. Comment faire accepter par les travailleurs l'idée même de négociation si, en présence de revendications, les directions répondent par des licenciements ?

(*) Professeur de droit social à l'université de Paris-I.

(1) La jurisprudence écarte toute responsabilité des syndicats envers les employeurs au cas de grève licite (Cass. soc. 15 fév. 1965 ; dans le même sens, rép. minist. Joan, 22 août 1970, n° 12920) : « ...le seul fait d'avoir déclenché une grève... ne peut donner lieu à attribution de dommages et intérêts... ». La jurisprudence n'a retenu cette responsabilité qu'à l'occasion d'une grève politique (Soc. 8 janv. 1959) ou de la violation de la convention collective (Soc. 6 mars 1960).

LA VIE ÉCONOMIQUE

CONJONCTURE

Les salaires horaires ont progressé de 2,8 % au troisième trimestre

L'indice du taux de salaires horaire a augmenté de 2,8 % au troisième trimestre, passant de la cote 151,6 au 1er juillet à 155,9 au 1er octobre. Cette augmentation est beaucoup plus faible que celle — très importante — qui avait été enregistrée au deuxième trimestre (+ 4,9 %).

En fait, compte tenu de la façon très irrégulière dont sont comptabilisées dans leur réponse au ministère du travail les augmentations de salaires accordées par les entreprises (une hausse intervenue le 7 octobre peut, par exemple, être comptabilisée en tout, en partie ou pas du tout, dans les réponses faites au 1er octobre), il convient d'analyser les chiffres sur six mois. C'est ce que souligne le ministère du travail dans son commentaire sur les statistiques du troisième trimestre. En six mois, le taux des salaires horaires a augmenté de 7,7 %.

Depuis le début de l'année, c'est-à-dire en neuf mois, la progression du taux de salaire horaire a été de 11,8 %. En un an (d'octobre 1974 à octobre 1975), la hausse nominale est de 16,1 %. Mais, compte ten ude la réduction de la durée du travail, la hausse effective de la rémunération n'a été que de 12,1 %. Le pouvoir d'achat du salaire ouvrier pour les personnes ayant conservé leur emploi a tout de même progressé (+ 1,7 % en un an), puisque les prix ont augmenté de 10,2 % d'octobre 1974 à octobre 1975. Au cours des trois derniers mois, le gain de pouvoir d'achat des ouvriers payés à l'heure a été de 0,4 % en moyenne compte tenu de la réduction des horaires de travail).

Baisse des effectifs : 2,9 %

La baisse des effectifs au travail (ouvriers et employés) s'est poursuivie au troisième trimestre. Sur la base 100 en janvier 1975, l'indice des effectifs, qui était tombé à 99 au 1er juillet, s'est inscrit à 98,2 en octobre.

En un an (octobre 1975 comparé à octobre 1974), la baisse des effectifs employés et ouvriers au travail a été de 2,9 %.

L'ENCADREMENT DU CRÉDIT EST AMÉNAGÉ POUR LES ÉTABLISSEMENTS SPÉCIALISÉS

Les autorités monétaires viennent de faire connaître l'ensemble des normes applicables à la progression des crédits entre le 1er janvier 1975 et le 30 juin 1976. Par rapport au quatrième trimestre 1974, il est confirmé qu'une progression de 13 % est autorisée pour les grandes banques, dont la situation mensuelle dépasse 2 milliards de francs. Une augmentation de 27 % est cependant accordée aux établissements spécialisés dans le crédit à la consommation. Cela reconduit, pour le premier semestre de 1976, la norme de progression de 18 % fixée par le plan de relance du 4 septembre (aux lieu et place des 12 % réglementaires).

Les établissements bancaires dont la situation trimestrielle est inférieure à 2 milliards auront droit à une augmentation de 17 %.

Cette dernière disposition était attendue, dans la mesure où ces banques ont réussi, pour la plupart, à remplir leur quota (+ 12 % au 31 décembre 1975), grâce à une activité soutenue dans le domaine du logement, par exemple, et des résidences secondaires.

M. RAYMOND ARON : l'assainissement s'est à peine produit pendant la récession.

Hôte à déjeuner mardi 2 décembre du Mid-Atlantic-Club de Paris, M. Raymond Aron a notamment exprimé ses doutes sur la possibilité pour l'économie occidentale de connaître une croissance régulière sans inflation excessive.

« *Les « stabilisateurs » ont joué au cours de la présente récession pour en atténuer les effets : le pouvoir d'achat a été à peu près maintenu, tandis qu'en moyenne le taux de chômage n'a pas dépassé dans les pays de l'O.C.D.E. 5 %, ce qui, aux belles époques de l'économie libérale, était le taux le plus bas qu'on connaissait* », déclare le conférencier, qui a ajouté :

« *Si on parvient à réduire les fluctuations, en contrepartie l'assainissement ne se produit plus qu'à peine, comme on le voit en France, si bien que, dans les mois à venir sans doute, apparaîtra une contradiction entre, d'une part, les aspirations de l'opinion à une forte reprise et, d'autre part, les préoccupations des autorités monétaires.* »

« *Le dollar est et restera la monnaie transnationale* », a encore dit M. Aron, pour qui l'expression de « *nouvel ordre économique mondial* » a surtout une valeur sentimentale, car il est difficile, selon lui, « *de savoir ce que c'est* ».

● LE PRIX DE L'ASSOCIATION FRANÇAISE DE SCIENCE ECONOMIQUE a été attribué à M. Jean-Hervé Lorenzi pour une thèse intitulée : « L'efficience du plan ; modèles de contrôle de l'articulation plan-marché. »

Forte hausse des prix au Japon et baisse de la production industrielle

La grève qui paralysait depuis une semaine presque tout le secteur public japonais a pris fin mercredi soir 3 décembre, deux jours plus tôt que prévu. Le syndicat japonais du secteur public — Korokyo, — qui compte huit cent soixante mille adhérents, a en effet décidé la reprise du travail sans avoir obtenu satisfaction sur la reconnaissance du droit de grève.

Sur le plan économique, les derniers indices connus ne sont pas favorables.

● LES PRIX DE DETAIL ont fait un bond de 1,7 % en octobre par rapport à septembre. Cette hausse reflète surtout l'augmentation de 2,7 % des produits alimentaires en raison de la sécheresse et de 2,3 % de l'habillement.

En un an, la hausse des prix de détail a atteint 9,6 %. Il faut remonter à avril 1973 pour trouver une hausse annuelle inférieure à 10 %.

● LA PRODUCTION INDUSTRIELLE (chantiers navals exceptés) a baissé de 0,5 % en octobre par rapport à septembre.

Les commandes aux industries mécaniques japonaises en octobre sont tombées à leur plus bas niveau de l'année, et malgré les mesures gouvernementales de relance aucune amélioration n'est en vue, indique l'Association des industries mécaniques japonaises. La détérioration est très importante pour les commandes étrangères.

● LE DEFICIT DE LA BALANCE DES PAIEMENTS COURANTS s'est fortement accentué en octobre, atteignant 798 millions de dollars contre 104 millions en septembre. C'est le troisième déficit mensuel consécutif. Cette détérioration est attribuée par les pouvoirs publics a un amenuisement du surplus commercial et à un gonflement des sorties de capitaux à long terme. Notons toutefois que les résultats de novembre indiquent une nouvelle progression des exportations.

LA VIE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

ITALIE — Le débat reprend sur l'avenir du Mezzogiorno

De notre correspondant

Rome. — Si le sud de l'Italie a profondément changé depuis deux ou trois décennies, l'écart qui le sépare du Nord ne parvient toujours pas à se résorber. La Caisse pour les ouvrages extraordinaires d'intérêt public de l'Italie méridionale, plus connue sous le nom de « Cassa per il Mezzogiorno », célèbre pourtant son vingt-cinquième anniversaire. La loi qui lui confère ses attributions actuelles expire à la fin de l'année. Le sort de la Caisse, soumise à de vives critiques, notamment de la part des communistes, qui demandent sa suppression, doit se jouer dans les prochaines semaines.

« Cassa » évoque « argent ». Un peu trop, estimait en 1950 le gouverneur de la Banque d'Italie, qui craignait d'offenser la susceptibilité des Méridionaux en baptisant ainsi l'organisme para-public destiné à apporter une aide technique et financière au développement de leurs régions. Le président du conseil de l'époque, Alcide De Gasperi, n'était pas de cet avis : « *Le mot a le mérite d'être simple, de coller à la réalité. Il s'agit de dépenser de l'argent dans le Sud et de bien le dépenser.* » On n'a pas fini de polémiquer en Italie sur les moyens mis en œuvre pour atteindre cet objectif.

En un quart de siècle, la Caisse du Midi a changé plusieurs fois de cible. En instituant cet organisme, la loi du 10 août 1950 lui avait confié des interventions extraordinaires dans huit des vingt régions italiennes : la Calabre, la Campanie, les Pouilles, le Basilicate, la Molise, les Abruzzes, la Sicile et la Sardaigne. Les compétences de la *Cassa* devaient s'étendre également à une partie du Latium (au sud de Rome), aux villes toscanes et à quelques communes des Marches. Il s'agissait en somme de quelque 135 000 kilomètres carrés — 40 % du territoire national, — avec une population de vingt millions d'habitants dont le revenu moyen était inférieur de moitié à celui des habitants du Centre-Nord.

Les caractéristiques principales de la Caisse du Midi devaient être la souplesse et la rapidité d'intervention, sans les barrages administratifs habituels. Avec des dotations financières propres (une première tranche de 1 200 milliards de lires en 1950), des projets pluri-annuels, la possibilité d'opérer dans des secteurs divers et un représentant dans chaque ministère, elle se mit aussitôt au travail. La technique adoptée fut celle du saupoudrage : on voulut faire profiter de cette manne tout le Mezzogiorno, sans discrimination. La *Cassa* consacra ses efforts à deux domaines : la création d'infrastructures et l'amélioration des conditions foncières.

Changement de cap avec la loi du 29 juillet 1957 : l'accent ne sera plus mis sur l'agriculture mais sur l'industrie. La Caisse du Midi voit ses compétences étendues au domaine social, et notamment à la formation professionnelle. Elle aura surtout des objectifs plus précis : au saupoudrage succédera la concentration des investissements sur des aires de développement et de petits noyaux d'industrialisation. Certains pôles d'attraction — comme les laminoirs à froid de l'IRI à Tarente — devront servir de détonateur pour le lancement de toute une série de petites industries.

La loi du 26 juin 1965, qui devait préciser ces orientations, conduit à sélectionner cinq cent vingt-deux communes particulièrement défavorisées sur lesquelles tous les efforts allaient être portés. Mais de cinq cent vingt-deux on passa très vite à mille sept cent trente-deux, à la suite de pressions diverses, provoquées notamment par le « clientélisme » et les soucis électoraux de certains notables. Les zones prioritaires finirent donc par couvrir les deux tiers du Mezzogiorno, neutralisant en grande partie la nouvelle stratégie.

D'où la nécessité d'une nouvelle réforme qui intervint en octobre 1971. Elle vise à rendre à la *Cassa* son rôle originel : opérer des interventions « extraordinaires » venant s'ajouter à celles des différents ministères. La Caisse du Midi n'aura désormais à charge que des projets « spéciaux » : spéciaux par leur dimension, leur complexité, leur caractère interrégional ou pluri-sectoriel. Un crédit de 8 200 milliards de lires lui a été attribué pour la période 1971-1975, soit autant qu'au cours des vingt années précédentes. Parmi les douze projets sélectionnés figurent la désinfection du golfe de Naples, la réalisation du port industriel de Cagliari, la création d'une route entre les Marches et les Abruzzes, et la production intensive de viande dans la partie continentale du Mezzogiorno.

Cathédrales dans le désert

La nouvelle orientation de la Caisse du Midi n'a pas stoppé la polémique pour autant. Les censeurs de cet organisme — en tête desquels se trouvent les communistes — dénoncent, bien entendu, le « clientélisme » et la bureaucratie, ces deux maladies méridionales qui ont souvent freiné ou dénaturé l'action de la *Cassa*. Celle-ci, étroitement contrôlée par la démocratie chrétienne, ne compte-t-elle pas quelque trois mille employés dont un certain nombre sont royalement payés ? Après avoir critiqué le saupoudrage des premières années, les censeurs de l'« l'intervention extraordinaire » se sont élevés contre certaines « *cathédrale. dans le désert* », comme l'usine de pâte à papier Arbatax en Sardaigne. Ils font surtout remarquer la modestie des résultats obtenus après vingt-cinq années d'activité. L'industrie n'occupe encore, dans le Sud, que 20 % de la population active, c'est-à-dire deux fois moins que dans le reste du pays. Le chômage, en revanche, y est deux fois plus étendu et l'émigration vers le Nord continue.

Les responsables de la Caisse du Midi soulignent, pour leur part, que l'aggravation de la disparité entre les deux parties du pays a été stoppée et même inversée dans certains secteurs. Leur organisme, qui a totalisé, depuis 1950, les deux tiers de tous les investissements publics dans le Mezzogiorno, ne peut-il se prévaloir d'un bilan honorable avec près de vingt-cinq mille projets approuvés ? Les bilans dressés, en 1970, à l'occasion du vingtième anniversaire de la Caisse montraient que le midi de l'Italie s'était profondément transformé : un réseau routier et une capacité hôtelière multipliés par deux ; une superficie irriguée presque triplée ; une production industrielle quadruplée...

Le « décollement » du Mezzogiorno reste cependant problématique. La Caisse du Midi est loin d'être responsable. D'abord parce qu'en raison des carences de l'État et des collectivités locales cette agence a été amenée à s'occuper de choses pour lesquelles elle n'était pas faite. Nombre de ministères, notamment, voyant que des crédits étaient déjà attribués par ce biais au Mezzogiorno, ont préféré concentrer leurs efforts sur d'autres régions plus riches du pays. Cela a été particulièrement vrai pendant les périodes de basse conjoncture, où le Nord industriel préoccupait davantage les pouvoirs publics. Il faut également souligner les difficultés des négociations entre les ministères et la Caisse du Midi, dont les ressources financières (quelque 16.000 milliards de lires depuis sa création) n'étaient pas en rapport avec ce qu'on attendait d'elle. Ce qui aura finalement le plus manqué, c'est un projet global d'aménagement du territoire italien, réalisé en fonction de l'indispensable développement du Sud.

L'un des « méridionalistes » les plus éminents, M. Francesco Compagna, qui occupe le poste de sous-secrétaire d'État auprès du ministre du budget chargé du Mezzogiorno, souligne une autre raison de cet échec relatif : l'insuffisance et l'inertie de l'initiative privée, dont le manque d'audace est encore plus sensible dans une période de crise comme celle que traverse l'Italie en ce moment. Or l'industrialisation est pour le développement du Midi un passage obligé. Elle conditionne toutes les autres activités, à commencer par l'agriculture et le tourisme. Ce n'est pas seulement par esprit civique que les industriels devraient massivement investir dans le Sud : « *Au lieu de prendre encore le Mezzogiorno pour la plus lointaine périphérie de l'Europe communautaire*, affirme M. Compagna, *il faudrait considérer cette réserve exceptionnelle d'espace et de main-d'œuvre comme la zone la plus proche des marchés orientaux en pleine expansion.* » La remarque s'adresse aussi aux industriels étrangers, car les Italiens sont parfaitement conscients qu'ils ne pourront relever seuls le défi du Mezzogiorno.

Le sort de la *Cassa* devrait être décidé avant la fin de l'année. C'est le 31 décembre prochain, en effet, qu'arrivera à échéance la loi de 1971. D'ores et déjà, le débat est tendu puisque le parti communiste, appuyé par le syndicat C.G.I.L. (équivalent de la C.G.T. française), réclame la suppression pure et simple de la Caisse du Midi et le transfert de ses attributions aux régions, lesquelles seraient éventuellement épaulées par un organisme technique. Pour des raisons diverses, les démocrates-chrétiens et les républicains, membres de la coalition gouvernementale, sont opposés à ce démantèlement, tandis que la *Confindustria* (association du patronat) demande de « *profondes innovations* » et des « *garanties institutionnelles précises* », autrement dit un changement d'hommes et de méthodes. Les socialistes — qui ont un pied dans la majorité et un autre dans l'opposition — sont encore hésitants, mais c'est d'eux, finalement, que dépendra la décision.

ROBERT SOLÉ.

BELGIQUE — Le plan de relance prévoit une « pré-retraite à la carte »

Le gouvernement belge a achevé la mise au point du plan de relance qui sera soumis prochainement à l'examen du Parlement. Ce plan comporte diverses mesures tendant à améliorer la position concurrentielle de la Belgique (notamment création d'une holding publique) et à relancer l'activité économique (assouplissement des ventes à tempérament, développement des investissements publics, soutien à l'exportation, etc.).

Le premier ministre belge, M. Léo Tindemans, a souligné que le gouvernement tentait tout ce qu'il pouvait pour réduire le chômage (200 000 personnes sans emploi, soit 8 % de la population active), en particulier pour freiner la hausse du chômage des jeunes. Le volet du plan consacré à la politique des revenus, vivement controversé à la fois par les syndicats et les patrons, prévoit un blocage temporaire des dividendes et des loyers, ainsi qu'un blocage partiel des rémunérations. Les salaires supérieurs à 4 400 francs français par mois ne seront plus indexés sur le coût de la vie.

Le plan tend ensuite à permettre la retraite à soixante-deux ans pour les hommes et à cinquante-huit ans pour les femmes, à condition que les emplois concernés soient occupés ensuite par un travailleur âgé de moins de trente ans. M. Tindemans a confirmé que le gouvernement demanderait aux syndicats de proroger les conventions collectives qui viennent à expiration dans neuf mois, afin de préserver l'industrie d'une nouvelle augmentation des charges salariales.

LA VIE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

LE RAPPORT ANNUEL DE L'INSPECTION DES AFFAIRES SOCIALES

Les multiples allocations devraient être simplifiées et harmonisées

Après un quart de siècle de fonctionnement, les différents systèmes de sécurité sociale sont « toujours aussi critiqués ». « Notre système de protection sociale est efficace, mais par un souci de perfectionnisme cher aux Français, il est souvent lourd et d'une gestion difficile. D'où la nécessité de concentrer ses efforts et de simplifier les textes », affirme M. J. Bardeau, en introduction au rapport annuel de l'Inspection générale des affaires sociales pour 1974. Ce copieux document de trois cent soixante pages, que le ministre de la santé et celui du travail ont présenté jeudi 4 décembre, expose une série d'inégalités et d'incompréhensions dues à la complexité de la Sécurité sociale. Il contient surtout des propositions importantes d'harmonisation des allocations tant dans le domaine de la maladie, de la famille et de la vieillesse que dans les relations du travail et l'assurance-chômage.

Le souci du législateur d'améliorer les prestations familiales en fonction de l'âge et des revenus dans le but d'accorder une aide plus consistante aux ménages les plus démunis s'est traduit dans bien des cas par la création de nouvelles injustices. Dans certains cas, les conditions de ressources sont trop restrictives : pour l'allocation des frais de garde, un an après sa création, le nombre des bénéficiaires était égal au cinquième des prévisions initiales. Dans d'autres cas, les familles renoncent à présenter une demande. C'est ainsi que pour recevoir certaines allocations, les ménages doivent chaque année répondre à un questionnaire de déclaration de ressources : dans la région parisienne 63 % seulement de ces questionnaires ont été renvoyés et un certain nombre d'entre eux sont mal remplis, dans la mesure où beaucoup de Français confondent revenu net et revenu brut et comprennent mal la signification du revenu net imposable.

Des personnes âgées renoncent à réclamer leur droit

La situation est encore plus grave lorsqu'il s'agit des personnes âgées qui renoncent souvent à « *faire des démarches administratives difficiles* » pour obtenir le droit à prestation. Un premier exemple porte sur l'allocation logement : « *Un sondage effectué dans la région parisienne montre que sur 1 500 allocataires, 430 personnes seraient susceptibles de prétendre à l'allocation de logement, compte tenu de leurs ressources. Elles n'ont cependant jamais formulé de demande ou abandonné les formalités de constitution de dossier.* » En outre, les contrôles que doivent exécuter les caisses pour vérifier si les personnes qui ont franchi ces obstacles et reçoivent l'allocation logement y ont toujours droit entraînent des frais importants : ces frais constituent le tiers des dépenses de gestion des caisses pour une prestation qui représente le septième de toutes les allocations familiales !

Des difficultés du même genre sont à l'origine des inégalités dans le versement des allocations minimales de retraite qui sont accordées en cas d'insuffisance de ressources. En raison des démarches à faire, mais surtout des « *mécanismes confus* » conditionnant le droit à cette prestation, qui varient d'un régime à l'autre, les exploitants agricoles en bénéficient beaucoup plus que les salariés. Les critères d'évaluation des ressources sont en effet favorables aux exploitants agricoles, pour lesquels on ne tient pas compte, par exemple, de l'indemnité de cession d'exploitation ou de reprise de bail.

Le remboursement des frais de maladie est parfois aussi assuré dans de mauvaises conditions. Dans la mesure où un retraité reçoit des pensions de divers régimes, la question se pose de savoir quel sera celui qui prendra en charge les frais de santé : cette décision « *peut être différée pendant un délai fort long* », privant ainsi la personne âgée de toutes prestations à l'assurance-maladie. Des erreurs allongent aussi les délais de remboursement, quel que soit l'âge du bénéficiaire : erreur des assurés, qui remplissent mal les feuilles de soins 10 dossiers sur 100 — 20 dans certaines caisses — doivent être renvoyés) ; erreurs des employés de la Sécurité sociale, quand il s'agit de rembourser des médicaments à 70, 90 ou 100 %, taux différents qui « *compliquent singulièrement la tâche des liquidateurs* » ; lenteurs, enfin, dues paradoxalement à la mécanisation plus grande des services (les délais de remboursement s'échelonnent en moyenne entre dix et vingt jours).

Accueil désordonné et information insuffisante

Tout en notant les améliorations qui ont été apportées ces dernières années, notamment pour l'accueil des assurés (pour 100 000 assurés, par exemple, une caisse reçoit jusqu'à 500 000 visiteurs dans l'année), le rapport de l'Inspection note que ces efforts « *apparaissent désordonnés et, par suite, plus coûteux qu'ils ne devraient être, s'ils étaient davantage coordonnés* » : un agent d'accueil à la caisse primaire d'assurance-maladie de Lille pour 338 000 assurés, mais douze à Dunkerque pour 100 000 assurés.

En outre, note l'Inspection, l'information du public reste « *assez limitée* » : « *peu d'émissions de radio, peu d'informations précises diffusées par la presse nationale* », alors qu'un sondage SOFRES, réalisé pour l'Association de journalistes sociaux (AJIS), souligne l'énorme besoin, en ce domaine, des Français. Les résultats ? Renvois et rejets des dossiers, qui, s'ils représentent 10 demandes en moyenne sur 100, prennent des « *proportions considérables lorsqu'il s'agit des allocations aux handicapés adultes (35 dossiers sur 100 rejetés à Dijon, 44 à Belfort), des allocations aux handicapés mineurs (66 % à Belfort), des allocations pour frais de garde (80 % à Dijon)...* ».

Pour remédier à ces diverses insuffisances, l'inspection propose une liste de mesures d'inégale ampleur, afin d' « *atténuer le juridisme et le formalisme* » et d'harmoniser les conditions d'ouverture au droit des allocations. Sont ainsi suggérés la création d'une seule allocation minimale de retraite : un « *minimum social* » ; la suppression de nombreux contrôles (preuves d'activité, bulletin de présence, certificat scolaire, pourraient, sans grand problème, être remplacés par des formules de surveillance ou de contrôle par sondage) ; harmonisation des taux de prestations (par exemple, remboursement à 75 % de tous les médicaments et gratuité totale pour les personnes âgées de faible revenu) ; fusion de l'aide sociale dans la Sécurité sociale, etc.

Tout en reconnaissant les progrès accomplis ces dernières années par la Sécurité sociale, et en admettant qu' « *il serait illusoire de prétendre mettre en place un système unitaire* », le rapport de l'inspection plaide pour un net effort de simplification et dénonce un « *célèbre adage* : « Pourquoi faire simple lorsqu'on peut faire compliqué ? »

J.P. D.

Aide sociale, prévention et hospitalisation

En matière de santé, l'inspection générale s'est attachée à relever les doubles emplois, les insuffisances, les complexités inutiles, voire les absurdités, dans quatre domaines où l'administration pèse lourdement sur la vie de l'usager.

● L'AIDE SOCIALE, qui peut être alimentaire ou médicale, en espèces ou en nature, dont les dépenses se sont élevées en 1973 à plus de 8 400 millions de francs, est destinée aux défavorisés (enfance malheureuse, malades mentaux, infirmes, personnes âgées, indigents). Compte tenu de l'extension de la sécurité sociale à l'ensemble de la population, l'inspection générale n'exclut pas « *la disparition du système de l'aide sociale qui, il y a quelques années encore, aurait été utopique* ».

● LA PREVENTION souffre avant tout d'un manque de coordination. La multiplicité des structures et des actions n'a d'égal que leur cloisonnement, et « *la prévention qui devait avoir pour but d'éviter les soins n'en est présentement que le prolongement, quand elle n'est pas tout bonnement une forme de soins* ». Elle est en conséquence « *dispendieuse* » parce que « *marginale* ». Pour améliorer la coordination et l'efficacité de la prévention, l'inspection générale suggère que les examens de santé ne se bornent pas à des individus isolés de leur contexte, mais qu'ils puissent situer l'« *histoire sanitaire* » de ceux-ci, aussi bien d'après leurs antécédents personnels que de leur milieu familial ; elle demande que les « *check-up* » ne soient plus des « *photographies instantanées* » inutiles, mais se situent dans une « *action de suite* » dont ils ne seraient que l'un des éléments.

D'autre part, pour être efficace, la prévention doit permettre d'établir des « *normes moyennes de santé* », mettre en lumière des risques personnels et autoriser une action suivie particulière à l'égard des individus ou des groupes « *à risques* ». Quant à la coordination soins-prévention, elle doit avoir pour pivot essentiel non pas l'hôpital mais le médecin de famille. Des expériences en cours, citées dans le rapport de l'inspection générale, à Vandœuvre-lès-Nancy, Tours, Toulouse et Marseille, démontrent clairement que ces suggestions n'ont rien d'utopique.

● L'HUMANISATION DE L'HOPITAL — c'est-à-dire la suppression des salles communes, l'amélioration de l'accueil (opération « portes ouvertes », dépliants, hôtesses spécialement formées), de l'accès (signalisation et parkings), de la circulation interne, de la réception, des locaux d'accueil en urgence, des locaux d'attente (y compris garderies d'enfants), de la fonction hôtelière (chambre du malade, repas, visites, loisirs) — laisse encore trop souvent à désirer. Mais les relations de l'usager avec le personnel administratif ou soignant, avec le corps médical ne sont pas davantage satisfaisantes. L'inspection générale rappelle que le premier objectif demeure la suppression rapide des chambres à plus de quatre lits (encore plus de 40 % dans le Languedoc-Roussillon par exemple).

Elle voit à plus long terme d'autres objectifs, les uns d'ordre matériel qui devraient être satisfaits « *sans difficultés* » à condition d'avoir « *moyens financiers, initiative et bonne volonté* » ; les autres d'ordre psychologique « *qui soulèvent plus de difficultés* » et qui visent « *la prise de conscience* » du personnel et « *son aptitude altruiste, à soigner ou servir* », quelle que soit sa catégorie. L'inspection générale insiste sur trois points : « *une disposition naturelle à se pencher sur autrui* » ; « *une bonne sélection à la base* » (en particulier pour les agents chargés de l'accueil et de l'hôtellerie) ; « *une formation adaptée qui devrait intervenir avant l'entrée en service et se poursuivre tout au long de la carrière* ».

● LES DIRECTIONS DEPARTEMENTALES D'ACTION SANITAIRE ET SOCIALE (D.D.A.S.S.), dont le comportement hétérogène est loin d'être toujours satisfaisant, n'ont pas fait, malheureusement, l'objet d'une étude exhaustive. L'inspection générale s'est bornée « *faute de temps* » à mener un enquête auprès de cinq d'entre elles, portant exclusivement sur les actions en faveur de l'enfance (protection maternelle et infantile, médecine scolaire, aide sociale) ; elle constate bien souvent une « *activité recroquevillée, confidentielle, sans ampleur ni partage* », de la part des circonscriptions.

Ces éléments d'enquête ne permettent cependant pas de juger du problème permanent que posent ces antennes locales d'application et de surveillance du système de santé, tant par leur inertie que par leur insuffisance de moyens. — M.A.R.

● ACCORD DE PRINCIPE SUR LE « TIERS-PAYANT » entre les médecins et la Sécurité sociale. Les négociations entre les représentants des médecins et ceux de la Sécurité sociale ont, le 3 décembre, abouti à un accord de principe sur le « tiers payant », système qui permet au malade, dans certains cas, de ne pas débourser la partie des honoraires médicaux qui seront remboursés au praticien par la Sécurité sociale.

Le dispositif proposé par la Confédération des syndicats médicaux français pour appliquer ce principe sera définitivement mis au point lors de la prochaine réunion, le 10 décembre. La question des centres de soins sera également inscrite à l'ordre du jour.

GENTILLES ET JOLIES

La veille même de la présentation du rapport de l'inspection générale des affaires sociales, la plus importante caisse d'assurance-maladie, celle de Paris, a démontré qu'il était possible d'allier la quantité et la recherche de la qualité. Certes, tout n'est pas parfait et il doit exister des milliers, voire des dizaines de milliers, d'assurés parisiens qui estiment qu'ils attendent bien trop longtemps pour être remboursés. Mais ces personnes pénalisées savent-elles que la Caisse primaire centrale d'assurance-maladie de la région parisienne opère chaque jour 213 000 règlements, soit 53 000 000 par an. Et que le délai moyen de remboursement est de huit jours alors qu'il atteint le double dans certaines caisses de province ?

Pour ce faire, la caisse a accompli un gros effort : à l'accueil, tout d'abord, en multipliant le nombre d'hôtesses — la quatre centième a été fêtée le 3 décembre, — c'est-à-dire des personnes à qui l'on demande d'être « compétentes, gentilles, mais aussi jolies ». Au calcul des prestations, ensuite, en développant l'informatique : le même 3 décembre, la caisse a fêté le deux cent millionième décompte qui a été ainsi traité depuis que cette formule a été mise en route, en 1964.

FISCALITÉ

LE PAIEMENT DES IMPOTS LOCAUX

Répondant à M. Robert Montdargent, député communiste du Val-d'Oise, M. Jean-Pierre Fourcade, ministre de l'économie et des finances, a indiqué, mercredi 3 décembre, à la tribune du Palais-Bourbon, qu'il avait donné des instructions aux comptables du Trésor public « *pour accorder des délais aux contribuables qui seraient embarrassés pour le paiement aux dates prévues de leurs impôts locaux* ».

M. Fourcade a ajouté qu'il était prêt à se saisir « *des cas précis où de tels délais auraient été refusés* ».

LE TAUX D'INTÉRÊT DES EURODEVISES

	Dollars		Deutschemarks		Francs
48 heures	4 3/4	5 3/4	2 3/4	3 3/4	1/2
1 mois	5 7/8	6 3/8	3 5/8	4 1/8	3 [illegible]
3 mois	6 3/8	6 7/8	3 5/8	4 1/8	3 1/2
6 mois	7 1/8	7 5/8	4 1/4	4 3/4	3 3/4

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉ

C.T. BOWRING AND CO LIMITEI

Les directeurs de C.T. Bowring and Co Limited (Bowring) sur de Singer and Friedlander Limited, annoncent qu'ils ont l'int proposer l'échange de toutes les obligations convertibles non 5 % 1981 en circulation (anciens titres) contre un nouvel emprunt ble, non garanti, 10 % 1987 (nouveaux titres). L'offre d'échange de des titres, soit £ 25 546 724 nominatif, se fera sur la base de £ 75 pot leur nominative de £ 100 par ancien titre. La valeur nominale des titres est entièrement libérée.

Les objectifs de cette réorganisation sont les suivants :

1) Ramener le prix de conversion à un niveau tel que celle-ci tageuse et puisse en conséquence avoir lieu ;

2) Allonger la durée de l'emprunt.

Bowring n'a pas l'intention d'user des droits qui lui sont co les termes de l'ancien emprunt pour imposer cet échange à une m

L'échange sera donc soumis à l'acceptation des obligataires 90 % du montant total de l'ancien emprunt (ou toute autre prop férieure jugée suffisante par Bowring).

L'offre d'échange dépend également (entre autres choses) de tion des obligataires de Bowring réunis en assemblée générale.

Les conditions du nouvel emprunt seront les mêmes que cell cien, excepté les suivantes :

	Anciens titres	Nouveaux titres
1) Intérêt	5 % par an.	10 % par ar.
2) Droits de conversion ..	De 1972 à 1981 (inclus) chaque ancienne obligation d'une valeur nominale de £ 100 est convertible en 100 actions ordinaires Bowring de 25 pence chacune entièrement libérées.	De 1976 à 1981 (inclus) ch: velle obligation d'une val nale de £ 100 sera conv 145 actions ordinaires Bc 25 pence chacune, entièrer rées. De 1982 à 1987 (inclus) ch: gation nouvelle d'une val nale de £ 100 sera conv 133 actions ordinaires Br 25 pence chacune, entièrer rée.
3) Amortissement.	31 décembre 1981.	31 décembre 1987.

AVANTAGES POUR LES OBLIGATAIRES

1) Pour une valeur nominale de £ 100 en obligations anci obligataires ont un revenu annuel de £ 5.

Les obligataires participant à l'échange auront un revenu : £ 7,50, ce qui représente une augmentation de 50 % de leur reven

2) Les obligataires ont le droit de convertir un nominal de £ gations anciennes en 100 actions ordinaires jusqu'au 21 juin 1981. participeront à l'échange auront droit de convertir le même no 108 3/4 actions ordinaires jusqu'au 21 juin 1981 et ensuite en 99 3 ordinaires jusqu'au 21 juin 1987.

3) Les obligataires participant à l'échange recevront des c nouvelles de £ 75 de nominal contre des obligations anciennes de nominal. Selon Cazenove and Co, agents de change de Bo obligations nouvelles auraient coté environ £ 120 pour un nomina sur le marché du 26 novembre 1975. A la même date, les anciennes cotaient £ 83 pour un nominal de £ 100. Sur cette l calculé que les obligataires qui participeront à l'échange bénéficie hausse de 8,43 % de leur capital.

Singer and Friedlander Limited feront prochainement parve à tous les actionnaires et obligataires de Bowring.

IMETAL

IMETAL annonce avoir obtenu, en réponse à son offre d'achat, approximativement 1 593 000 actions ordinaires de Copperweld (y compris 295 000 actions qui n'ont pas encore été physiquement déposées) et pour un montant d'environ 2 643 000 dollars d'obligations convertibles de Copperweld (ce montant comprenant également 47 000 dollars de titres restant à livrer).

IMETAL a réalisé l'acquisition de toutes les actions et obligations qui ont été présentées, hormis celles dont les certificats représentatifs sont encore à produire.

L'ensemble des actions et des obligations convertibles apportées représente environ 60 % d de Copperweld.

Comme annoncé précédemr tre part, l'offre d'achat d'I été prolongée jusqu'au 10

AU PRINTEMPS S

Comme suite à de nombr parus récemment dans la Société « Au Printemps S.A principaux actionnaires n muniquent qu'il n'existe ai gociation en vue d'une pri ticipation par un groupe le capital social de la soci

